3 1761 04241 3997

MÉMORIAL,

OU

JOURNAL HISTORIQUE,

IMPARTIAL ET ANECDOTIQUE,

DE

LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

HF
L4c56m

MÉMORIAL,

OU

JOURNAL HISTORIQUE,

IMPARTIAL ET ANECDOTIQUE

DE

LA RÉVOLUTION DE FRANCE,

Contenant une série exacte des faits principaux qui ont amené et prolongé cette révolution, depuis 1786, jusqu'à l'armistice signé dans les derniers jours de l'an VIII; dans lequel la chronologie a été scrupuleusement observée, et où l'on voit quantité de rapprochemens curieux, d'anecdotes héroïques, nationales et satyriques, la plupart inédites.

Stupete, gentes.
SANTEUIL.

PAR P. C. LECOMTE.

179111.

TOME SECOND.

28.3.2

A Paris, chez DUPONCET, libraire, quai de la Grève, n°. 34

AN IX. — 1801.

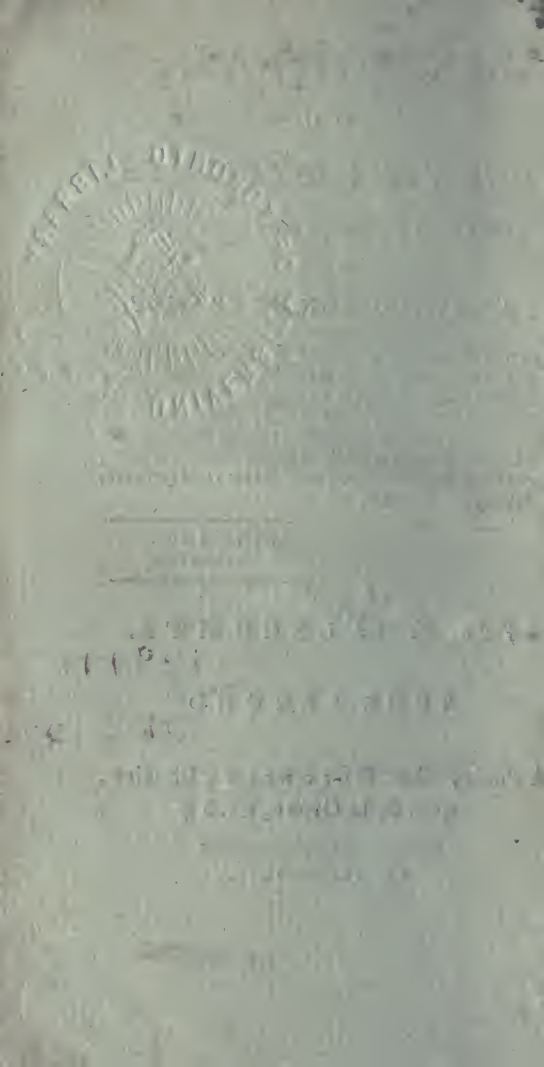

JOURNAL HISTORIQUE,

IMPARTIAL ET ANECDOTIQUE

DE

LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Brumaire an IV.

Les grands débris sur lesquels s'élèvent les fondemens du nouveau gouvernement, fument encore ; ils accusent les fondateurs de la république. Si la sagesse et la bonne-foi pouvoient prendre la place de l'égoïsme et de l'extravagance des idées, la *liberté*, cette divinité, au nom de laquelle des flots de sang ont coulés, ne seroit pas une vaine chimère pour les Français ; elle planeroit sur leur sol, et le sang d'un million de héros n'auroit pas coulé en vain ; mais la discorde est toujours-là, la liberté s'enfuit à son aspect.

Les deux conseils formant le nouveau corps législatif entrent en fonction le 5 brumaire de

l'an IV de la république française (27 octobre 1795).

Le 10, le conseil des anciens choisit dans une liste de candidats envoyée par le conseil des cinq-cents, les membres qui doivent composer le directoire exécutif.

Ceux qui réunissent les suffrages sont *Larévellière-Lépeaux*, *Letourneur* (de la Manche), *Rewbel*, *Sieyes* et *Barras*, tous ex-députés. *Sieyes* remercie, et on nomme *Carnot* pour le remplacer.

Le directoire exécutif s'installe le 13 au palais du Luxembourg.

Le conseil des cinq-cents, par cette nouvelle constitution, discutoit la formation de la loi, l'arrêtoit par une *résolution*, la proposoit au conseil des anciens, qui l'adoptoit ou la rejettoit; et dans le cas de l'adoption, la *résolution* étoit déclarée loi de la république, et envoyée de suite au directoire pour la faire exécuter.

Le Directoire exécutif, chargé de l'exécution des lois, avoit la nomination des ambassadeurs, des ministres, des généraux, et d'un tiers des officiers de terre et de mer; il avoit encore des agens dans toutes les administrations civiles et dans les tribunaux, qui portoient le

nom de *commissaires du directoire exécutif*; ils étoient spécialement chargés de veiller à l'exécution des lois. Le directoire avoit en outre à sa disposition le mouvement des armées; il étoit chargé immédiatement de la sûreté intérieure et extérieure de l'état, et pouvoit faire des déclarations de guerre et des traités de paix et d'alliance, à la charge par lui d'en référer au corps législatif, qui approuvoit ou refusoit.

Les six premiers ministres choisis par le directoire furent : à la guerre, *Aubert-Dubayet;* à la marine, *Truguet;* aux relations extérieures, *Charles Lacroix;* à la justice, *Merlin* (de Douai); aux finances, *Gaudin;* et à l'intérieur, *Bénézech.*

Les trois commissions militaires, établies par la loi du 15 vendémiaire, envoient à l'échafaud, pendant le cours de ce mois, plusieurs personnes accusées dans l'affaire du mois précédent. Une partie trouve son salut dans la fuite; celle-là est condamnée par contumace. Dans le nombre des personnes exécutées, nous citerons principalement un nommé Lemaître, ancien secrétaire des finances. Il fut déclaré coupable d'entretenir une correspondance, tant avec les chefs des rebelles de la Vendée, qu'a-

vec les émigrés, d'avoir eu beaucoup de part à l'insurrection de vendémiaire, et d'avoir voulu rétablir la royauté, et renverser le gouvernement républicain. Il fut, en conséquence, condamné à mort, et exécuté le 18 brumaire. Sept de ses co-accusés furent condamnés à la détention ou à la déportation. Trois seulement furent acquittés.

Un nommé Comartin, d'abord impliqué dans ce procés, fut renvoyé à un tribunal criminel pour y être jugé séparément. Ce chef des chouans avoit été arrêté les armes à la main. Pendant qu'il étoit en arrestation à Paris, on vit une affiche bleue, par laquelle Comartin déclaroit qu'il n'avoit repris les armes que parce qu'on avoit violé à son égard la foi des traités; que les députés envoyés en Bretagne par le décret du 12 messidor an III, avoient promis et arrêté de rétablir la royauté en France. Cette affiche ayant été dénoncée à la convention, on déclara que les royalistes cherchoient à calomnier les députés *patriotes*, envoyés dans la ci-devant Bretagne. Tallien, qui étoit soupçonné d'avoir composé avec Comartin, demanda qu'il fut déporté hors du territoire de la République. Enfin, Comartin fut condamné à la déportation le 30 frimaire an IV

Le 19, le député Siméon dénonce les actes arbitraires de Fréron, commissaire du directoire dans les provinces du Midi. Il l'accuse d'avoir organisé les assassinats dans cette contrée de la France ; d'avoir entré à Aix le 7 brumaire avec une force armée, marchant au pas de charge avec le canon et la mèche allumée ; d'avoir destitué les autorités, fait arrêter plusieurs personnes ; d'en avoir fait sabrer huit, parmi lesquelles se trouvoit un vieillard de 80 ans ; d'avoir, enfin, lancé un grand nombre de mandats d'arrêts, et ordonné des visites domiciliaires, pendant lesquelles la sûreté des personnes et des propriétés avoit été violée. Siméon ajoute qu'il est étonnant que Fréron se soit livré à ces excès, n'ayant plus d'ailleurs caractère d'autorité, puisque la nouvelle constitution étant en activité, sa mission comme député étoit finie, et qu'il n'avoit reçu aucuns pouvoirs du directoire exécutif pour agir en son nom. La dénonciation de Siméon appuyée par les uns, combattue par les autres, est renvoyée au directoire.

Le 21, Barbé-Marbois, député au conseil des anciens, demande à être mis en jugement sur une dénonciation du député Tallien, qui l'accuse d'avoir eu part au traité des puissances

coalisées contre la France, fait à Pilnitz. Barbé-Marbois, honnête homme par principes, étoit ennemi décidé des intrigans et des frippons. Le conseil passe à l'ordre du jour sur la plainte et la réclamation (voyez le 18 fructidor an V).

Une loi du corps législatif, en date du 25, défère au directoire le droit de nommer à toutes les places vacantes, tant dans les administrations que dans les tribunaux, et qui n'ont pas été remplies par les corps électoraux, et, par cette nouvelle latitude de pouvoirs, lui donne une prépondérance marquée.

Frimaire an IV. Un emprunt *forcé* de six cents millions en numéraire, signale les premiers jours de ce mois. Cette demande, faite par un message du directoire, est approuvée par une loi du corps législatif, en date du 19. Le mot d'*emprunt forcé* pour une somme aussi considérable, qu'on est dans l'impossibilité de payer, et qu'on regarde d'avance comme ne devant être jamais restituée, donne une idée *défavorable* du gouvernement.

Une loi additionnelle à celle du 25 brumaire autorise le directoire à nommer les juges des tribunaux et les juges de paix, à la place des démissionnaires, et lui prescrit de les choisir

parmi ceux qui ont occupé des fonctions publiques.

Le 19, le directoire ordonne au ministre du grand-duc de Toscane, à Paris, de quitter le territoire français dans le plus court délai. Cet ordre frappe le ministre comte Carletti, personnellement, et n'altère point l'amitié qui existe entre le gouvernement français et le grand-duc, qui est invité de renvoyer un autre ministre en France.

La fille de Louis XVI quitte la tour du Temple, le 18 frimaire, avec madame de Tourzelle, sa gouvernante, elle et partent pour Vienne, à l'effet d'être échangées contre les députés français et le ministre Beurnonville (voyez 12 messidor an III).

Le 30 frimaire, s'élève une grande discussion au conseil des cinq-cents sur la question de savoir si Job Aimé peut siéger au corps législatif. Un grand nombre de ses collègues l'accuse de royalisme et de fanatisme, et invoque contre lui la loi du 3 brumaire. Goupilleau saisit cette occasion pour parler contre tous ceux qui manifestent une opinion contraire à la sienne. Il se plaint amèrement de la dénonciation faite contre le député Fréron, délégué dans le Midi. « Hommes, dit-il, qui osez cri-

» tiquer ses opérations, le remords vous pour-
» suivra tôt ou tard..... La fontaine de Vau-
» cluse, transformée en torrens de sang, les
» voûtes des cachots du fort *Jean* noircis par
» la fumée, leurs murailles criblées de balles
» dirigées contre les malheureuses victimes
» qui y étoient entassées, la tour de Tarascon
» du haut de laquelle on précipitoit tant de
» républicains, la Durance et le Rhône, dépo-
» seront contre vous, comme la Loire a déposé
» contre Carrier.. .. »

Ainsi s'accusoient hautement et réciproquement les représentans du peuple français. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce malheureux pays d'Avignon et presque tout le Midi furent le théâtre des scènes les plus horribles et les plus sanglantes, dirigées tour-à-tour par les différens partis qui agitèrent ces belles contrées de la France.

Pendant le premier trimestre militaire de l'an IV, des revers..... des revers..... mais ce n'est pas à la fortune des Français républicains qu'il faut les attribuer. Elle suit leurs armes victorieuses, lorsque l'unité préside au commandement, et que les troupes ne manquent pas de l'absolu nécessaire; et c'est ce qui lui a manqué essentiellement.

Le 21 vendémiaire, les Autrichiens, sans avoir égard à la neutralité de la Prusse, passent sur son territoire, cernent l'armée de Sambre et Meuse, qui se trouve sur la rive droite du Rhin, lui fait beaucoup de prisonniers, l'oblige à repasser promptement le fleuve, et à abandonner le poste important de Cassel, près Mayence. Les Français passent sous le feu de l'ennemi et sur le Rhin, aux environs du péage d'Elsflet, une grande quantité de leurs trains d'artillerie et de munitions.

A la suite de cette retraite, on est étonné de voir enlever une partie du parc de siége sous Mayence, forteresse cernée par les Français. Les Autrichiens ont connoissance de ce déménagement; ils font des sorties préjudiciables aux républicains.

Le 24, ces derniers tentent le passage du Rhin; dans les environs de Bingen, afin de surprendre le quartier-général à Oberingelheim. La tentative n'est pas heureuse; ils perdent plus de quatre cents hommes, et n'osant en sacrifier un plus grand nombre, ils restent sur la rive droite.

Le 7 brumaire, les lignes de Mayence sont surprises par derrière. L'ennemi passe le Rhin au poste important d'Oppeinheim; cinquante

hussards autrichiens jettent l'allarme dans le camp français, et bientôt une poignée d'ennemis prend des postes que cinquante mille hommes n'auroient pu enlever dans un combat en règle. L'armée française surprise, l'effroi répandu par les malveillans, en criant *sauve qui peut, nous sommes perdus;* les soldats tout nuds et sans pain, désespérés de voir un représentant étaler le faste de Lucullus; tout concourt à une déroute complette. Le général d'artillerie (Dieudé) fait tous ses efforts pour sauver l'artillerie des mains de l'ennemi; les chevaux lui manquent, ainsi que tous les moyens de transports; partie est prise par les Autrichiens, et on fait sauter les parcs de réserve, dont un étoit composé de 260 voitures, pour lesquelles on n'avoit que *dix-sept* chevaux. Le représentant et sa cour quittent le palais de Kirkempolant. Les chefs d'administration sauvent leurs personnes et leurs charriots. Les agens subalternes ne peuvent contenir leurs subordonnés, dans le dénuement le plus absolu. Un pillage affreux se commet dans toutes les communes où passe l'armée en déroute. Parmi le nombre des officiers d'artillerie qui veulent sauver leurs canons et munitions, on remarque le chef de bataillon *Vauxmorel*,

le général de brigade *Lieudé* et le brave *Marmont*, alors capitaine, promu par la suite au grade de général, dont les talens ont contribué à la gloire du nom français, soit en Italie, soit en Egypte, sous le commandement en chef de Bonaparte. Marmont ne se tira des lignes de Mayence qu'en se battant contre l'ennemi, qui faillit le faire prisonnier.

On ne peut calculer ce que la France a perdu à la retraite du 7 brumaire an IV. Ce qui indigna tous les bons Français, ce fut de voir la misère du soldat, la perte des chevaux de la République, faute de nourriture, et de voir, au moment de la retraite, le pillage des magasins d'*Alzey*, de *Deux-Ponts*, *Ottweiller* et *Tollet* Le premier étoit rempli d'effets d'habillemens, et les trois autres d'avoine et de fourrages. On vit encore les chemins couverts de farines, jetées par les pillards pour emplir les sacs de leurs rapines.

Le général Courtot se laissa surprendre à Oppeinheim. Fut-il coupable de trahison ou d'ineptie ? Dans l'un ou dans l'autre cas, il causa un grand dommage à la République.

Par cette malheureuse déroute, l'armée du Rhin fut obligée de se retirer. La retraite se

fit lentement ; elle fut honorable pour Pichegru qui commandoit l'armée en chef.

Manheim fut bloquée le 21 brumaire an IV.

Le 3 frimaire, la garnison française dans Manheim est obligée de capituler ; elle sort avec les honneurs de la guerre, dépose ses armes sur les glacis ; elle est faite prisonnière.

L'armée de sous Mayence se rallie vers les anciennes frontières de France, près les places de Metz et Sarre-Louis, et reçoit des ordres pour se réunir à celle du Rhin, qui, à cause de la saison, entre en cantonnemens.

Nivose an IV. Le premier nivose, le conseil des cinq-cents prend une résolution portant que les planches qui ont servi à la fabrication des assignats, seront brisées. Une autre, du 9 pluviose, porte qu'elles seront brûlées solennellement. Ces deux résolutions, approuvées par le conseil des anciens, ont leur exécution le 30 pluviose suivant.

Le 12, les députés livrés aux Autrichiens par Dumouriez, et échangés avec la fille du dernier roi de France, paroissent au conseil des cinq-cents.

Une loi de ce jour établit un septième mi-

nistère pour l'exercice de la police intérieure de la république. *Camus*, l'un des députés ex-prisonniers, est nommé ministre; il remercie. *Merlin* (de Douay) quitte le ministère de la justice pour celui de la police, et ce dernier est remplacé par le représentant *Génissieux*.

Un arrêté du directoire, en date du 18 nivose, défend de chanter la chanson intitulée *le Réveil du peuple*, et ordonne de faire jouer dans tous les spectacles *la Marseillaise*, *le Chant du départ*, *Veillons au salut de l'empire* et *Ça ira*.

Dans une ville frontière, en exécution de cet arrêté, un acteur, chantant sur la scène la *Marseillaise*, affectoit d'écarter ses *cinq doigts* pendant le couplet suivant :

« Tremblez tyrans et vous perfides,
» L'opprobre de tous les partis;
» Tremblez, vos projets parricides
» Vont enfin recevoir leurs prix. (*bis.*)
» Tout est soldat pour vous combattre;
» S'ils tombent nos jeunes héros,
» La France en produit de nouveaux,
» Contre vous tous prêts à se battre;
» Aux armes, citoyens,

» Formez vos bataillons ,
» Marchez ,
» Marchez ,
» Qu'un sang impur abreuve nos sillons ».

On sentit bien l'allusion qu'il vouloit faire au *directoire.* Les ennemis de la république témoignèrent un vif plaisir en le lui faisant répéter à plusieurs fois ; mais les amis de l'ordre ne lui en surent pas gré , et le forcèrent de répéter aussi le dernier couplet du même chant : *Amour sacré de la patrie* , &c. ; et par son obéissance il rétablit le calme que son espiéglerie maligne avoit été sur le point de troubler.

Le député Drouet et le général Beurnonville, sortant des prisons d'Allemagne , se présentent au conseil des cinq-cents. On apprend que Drouet , sous la puissance des agens de la maison d'Autriche , a été beaucoup plus maltraité que les autres prisonniers , parce que ce fut lui qui arrêta Louis XVI à Varennes. (Voyez 23 juin 1791.)

Une loi du 23 prescrit la formule d'un serment de *haine à la royauté* , qui doit être prononcé le jour de l'anniversaire de la mort du dernier roi de France, par tous ceux appelés à exercer des fonctions publiques.

La loi du 3 brumaire an IV frappe plusieurs députés des deux conseils ; ils en sont exclus, et ne peuvent exercer aucunes fonctions publiques jusqu'à la paix....

Pluviose an IV. Le premier pluviose, le directoire se rend au Champ-de-Mars en grande pompe, et y prête le serment de *haine à la royauté.*

Le 10, le directoire témoigne une déférence marquée au grand-duc de Toscane en donnant une audience publique à Dom Veri Corsini, qui remplace l'ambassadeur comte de Carletti.

Une loi du 15 ordonne une réquisition de chevaux pour le service des armées ; des commissaires sont nommés pour effectuer les levées. Ils s'en trouve de complaisans, comme en toute circonstance, qui reçoivent de l'argent et qui mettent les chevaux dans leur poche. Les armées ont ordre de marcher ; on manque encore de chevaux, et tout le poids de la réquisition retombe sur les habitans des villes frontières ; le voisinage des armées leur étoit depuis long tems funeste ; ils en étoient les fournisseurs réels ; car on avoit vu des agens du gouvernement dans les villes frontières principalement, mettre en réquisition, au profit de la république, *draps*, *toiles*, *cuirs*,

mousselines, *fers*, *bœufs*, *vaches*, *chevaux*, *moutons*, *porcs*, *volailles* de toute espèce, *vins*, *eaux-de-vie*, &c., &c. Hélas! sans qu'il en revint un sixième à la république, les propriétaires, ainsi dévalisés, se *contentoient* d'un reçu de la moitié de ce qu'ils avoient livrés. Une loi du 4 ventose supprima toutes ces agences et commissions, qui n'étoient autre chose qu'un pillage organisé.

Puisaye et *Stofflet*, chefs des chouans dans les départemens de la Vendée, sont arrêtés et fusillés avec plusieurs de leur suite. On aura peine à croire le nombre des hommes tués dans cette malheureuse guerre. Des partisans de la monarchie, des ames foibles et crédules, passionnées pour la religion, des mécontens, s'étoient mis sous les drapeaux de quelques hommes audacieux par caractère, militaires par orgueil, insurgés par vengeance, et hypocrites par besoin. On avoit vu de malheureux paysans périr les armes à la main, avec la certitude de *ressusciter* trois jours après leur mort, leurs femmes éplorees les garder soigneusement pendant ce tems, et ne s'en désaisir que par la putréfaction de leurs cadavres. O mortels! qui avez abusé de la crédulité de ces infortunés, combien vous fûtes coupables.

Ventose an IV. Des réunions politiques se forment dans différens quartiers de Paris ; chacune a son local, son président, ses secrétaires. Le directoire, par un arrêté du 8, fait fermer trois de ces réunions, connues sous le nom de *société du Panthéon, société du théâtre de la rue Feydeau, société de la ci-devant église Saint-André-des-Arts.* Les membres qui les composent sont désignés comme terroristes et royalistes, réunis pour détruire la constitution de l'an III.

Plusieurs députés sont privés de leurs fonctions, comme étant inscrits sur la liste des émigrés, ou comme parens d'émigrés. L'estimable *Doumerc* est de ce nombre ; mais une résolution du conseil des cinq-cents, approuvée par celui des anciens, le raye définitivement de la liste fatale.

Une loi du 28 crée pour *deux milliards quatre cents millions de mandats territoriaux.* Ces mandats sont hypothéqués sur les biens nationaux, et remplacent les assignats ; ils meurent avant d'être nés. On met en circulation des *promesses de mandat*, qui perdent 80 pour cent, et on oblige les commerçans et les particuliers, sous peine de mort, à les recevoir valeur nominale ; les objets de première né-

cessité se cachent, et le peuple a une peine infinie à se procurer les premiers alimens de la vie ; on surnomma les mandats les *mor-nés*, par la perte qu'éprouvoient les promesses de mandats.

Le 30, le député Fréron, nommé commissaire du directoire exécutif dans le Midi, est dénoncé de nouveau par les représentans Jourdan et Isnard. La dénonciation est motivée sur les mêmes faits cités par Siméon dans la séance du 19 brumaire, et le corps législatif nomme une commission pour prendre une connoissance exacte des troubles du Midi.

Germinal an IV. Dans la première décade de ce mois, Charrette, chef des révoltés de la Vendée, est fusillé à Nantes le 9, en présence d'un peuple immense. On célèbre à Paris et dans les départemens, une fête à la jeunesse, dans laquelle les jeunes gens de 16 ans sont invités à s'armer, et ceux de 20 ans à s'inscrire sur un registre civique. Une audience publique est donnée par le directoire au marquis Del-Campo, ambassadeur du roi d'Espagne.

Un arrêté du directoire, en date du 14, nomme le général Pichegru ambassadeur de France en Suède ; ce général n'accepte pas.

A cette époque, il avoit été disgracié et remplacé par le général Moreau dans le commandement de l'armée du Rhin et Moselle, n'ayant pas voulu se courber sous le joug d'un représentant en mission, qui vouloit faire le général en chef, et on crut l'en dédommager en l'expatriant. Retiré à la campagne, il fut respecté de ses compagnons d'armes; il fixa l'opinion publique, et toutes les feuilles périodiques rapportant toutes ses campagnes, le proclamèrent plus d'une fois le vainqueur de la Hollande et l'ami des vrais Français. (Voyez 18 fructidor.)

Dans la séance du 23, une discussion orageuse, à l'occasion du rapport fait sur les troubles du Midi, fixe l'attention publique. « Quelle est donc l'espèce de talisman, dit le » représentant Bentabolle, qui a empêché » que les assassins du Midi ne soient tombés » sous le fer de la justice; jusqu'à mon der- » nier soupir je demanderai la punition de ceux » qui ont commis ces assassinats ».

Plusieurs membres veulent renvoyer le tout au directoire; d'autres prétendent que le conseil doit prononcer sur ces troubles; Lesage-Sénault est du premier avis, Isnard est pour le second; Treilhard croit voir dans la com-

mission le comité des recherches de 1789, ou celui de sûreté-générale de 1793 ; il vote pour l'envoi au directoire. Une rixe s'élève entre Isnard et Lesage-Sénault ; les menaces sont vives, on est à l'instant des voies de fait. Jourdan (des Bouches-du-Rhône), s'élance à la tribune ; on crie *à bas*, *à bas*, et au milieu des cris, il dit : « Vous voulez livrer mon » malheureux pays aux fureurs de la guerre » civile ». .. A l'abbaye, à l'abbaye, s'écrie-t-on. Enfin, une résolution met fin à ces débats, et le conseil arrête un message au directoire, pour lui demander des renseignemens sur l'état où se trouve le midi de la France, et quelles sont les causes des troubles qui l'agitent. Le conseil supprime la commission.

Le 26, le directoire annonce au conseil qu'il se forme des rassemblemens séditieux ; que la tranquillité publique est menacée ; que des anarchistes veulent renverser la constitution de l'an III, pour y suppléer celle de 1793 ; que l'on projette le massacre des membres du corps législatif et de ceux du gouvernement ; il provoque une loi sévère contre les anarchistes et les royalistes. Le conseil se rend à l'invitation, et nomme une commission pour examiner le message et prendre les mesures nécessaires.

Le 27, une loi ordonne que tout rassemblement qui a pour but la dissolution du gouvernement, doit être dissipé par la force ; et une autre du 28, prononce des peines sévères contre ceux qui occasionneroient quelques délits par l'abus de la liberté de la presse.

Floréal an IV. Un message du directoire au corps législatif, en date du 21, annonce qu'un horrible complot devoit éclater le 22 à la pointe du jour ; qu'une grande partie des membres du corps législatif et ceux du directoire devoient être égorgés, ainsi que le commandant de la place de Paris, son état-major, plusieurs chefs de l'armée de l'intérieur, et que la ville devoit être livrée au pillage. L'arrestation de Gracchus Babœuf, rédacteur d'une feuille périodique, fournit la preuve de ces projets ; plusieurs papiers saisis chez lui portent l'établissement d'un *comité insurrecteur de salut-public*, qui doit diriger l'action, s'emparer des portes de Paris, de la poste, de la trésorerie, de la monnoie, et de tous les magasins de subsistances et autres. Le directoire annonce au conseil que dans l'arrestation des conjurés, se trouve le représentant Drouet, qui a été pris *en flagrant délit.*

Des affiches placardées dans Paris portent

ces mots : *Liberté, égalité, bonheur commun ; ceux qui usurpent la souveraineté doivent être mis à mort par les hommes libres.* Le journal de Babœuf proclamoit ces principes depuis longtems. La loi agraire et l'égalité parmi toutes les classes étoient sa doctrine. Il étoit aisé de voir que Babœuf étoit l'apôtre d'un parti qui, devenu maître du gouvernement, auroit été despote, tout en prêchant la liberté ; se seroit emparé des fortunes, en proclamant l'égalité ; et qui, pour être seul souverain, auroit sacrifié ceux à qui les pouvoirs avoient été confiés. Le directoire s'oppose au ravage qu'auroit pu faire cette épidémie, en sollicitant et obtenant une loi qui ordonne à tous ex-conventionnels sans fonctions à Paris, à tout fonctionnaire public et militaire destitué ou licencié, à tout prévenu d'émigration, à tout étranger non établi à Paris avant le 14 juillet 1789, de sortir de Paris dans trois fois vingt-quatre heures, et de s'en éloigner au moins de dix lieues, sous peine d'être déportés.

On remarqua dans la discussion qui précéda la décision du conseil des cinq-cents, que plusieurs membres, partisans du régime de 1793, nièrent avoir pris part à la confection de la constitution, proclamée solennellement à cette époque.

Le 30 floréal, le corps législatif ratifie le traité de paix fait entre le roi de Sardaigne et la République française, en date du 26 du même mois, signé par Charles de Lacroix, ministre français sous l'autorisation du directoire, et le chevalier de Revel, stipulant pour le roi de Sardaigne. Par ce traité, ce souverain révoque toute adhésion, consentement, accession patente ou secrette, donnée par lui à la coalition contre la France; il abandonne *la Savoie*, *les comtés de Nice*, *de Tende* et *de Beuil*, plusieurs places fortes; il consent à la démolition de plusieurs forts, et promet de ne jamais les relever; enfin, il accorde aux troupes françaises le passage dans ses états, pour pénétrer dans le cœur de l'Italie.

Prairial an IV. L'échange des assignats au-dessus de cent livres contre des mandats ou promesses de mandats territoriaux, créés par la loi du 28 ventose précédent, se fait à 30 capitaux pour un, en vertu d'une loi du 4 prairial. Ces promesses de mandats ne valant déjà plus que 10 l. 5 s. pour cent, le public ne manifeste pas beaucoup d'empressement à faire cet échange.

Plusieurs députés sont rayés définitivement de la liste des émigrés, ils rentrent dans leurs

fonctions; et le conseil des cinq-cents, ayant admis la dénonciation contre Drouet, se forme en comité général, le 28, pour entendre ce représentant.

Dans ce troisième trimestre, se fait l'ouverture de la célèbre campagne d'Italie. Déjà la victoire s'attache au char modeste du général en chef Bonaparte. Les champs de Montélésimo, où il fait prisonnier le général Provéra, ceux de Montenotte (5 germinal) sont les premiers témoins de sa valeur. Les Austro-Sardes voient, le 26, 2500 des leurs mordre la poussière à Millésimo; 8000 sont faits prisonniers, et, le même jour, il met l'armée ennemie en déroute à Dego. La citadelle de Mondovi, sur sa hauteur, veut résister à ses armes et aux braves qu'il commande (3 floréal); elle tombe en son pouvoir. Le 20, il passe le Pô avec son armée triomphante; il donne à Lody de nouvelles preuves de son ardent courage. La bataille s'engage, et, le 22, il passe le pont sous la mitraille de l'ennemi, ainsi que celui de la rivière de l'Adda, en présence du général Beaulieu, qui s'enfuit avec les débris de son armée, à travers les états de Venise, dont plusieurs villes lui ferment les portes. Le 25, il s'empare de Pizzighitone; le 28, de Milan, Pavie,

Pavie, Crémone et de toute la Lombardie. Cinq mille Autrichiens, dont 2000 de cavalerie, mordent la poussière à Borghetto (11 prairial); et, le 15, les murailles de Peschiera tombent devant l'ardeur belliqueuse des Français qui, le même jour, entrent dans Vérone.

L'armée du Rhin cueille aussi des lauriers; elle chasse l'ennemi jusqu'à Manheim, et s'empare de nouveau de Worms et de Spire.

Messidor an IV. Au moyen d'un armistice, par la médiation du roi d'Espagne, signé le 5 messidor entre un délégué du pape et le général en chef de l'armée d'Italie, sa sainteté doit envoyer à Paris un plénipotentiaire pour obtenir la paix définitive, et offrir (art. VIII du traité) les réparations nécessaires à l'occasion du meurtre de Basseville (voyez 13 janvier 1793). Par l'art. IX, le pape doit livrer à la République française 100 tableaux, bustes, vases ou statues, au choix des commissaires qui seront nommés à cet effet. Il doit payer en outre 21 millions, monnoie de France, tant en écus, qu'en bœufs, chevaux et autres objets; le tout dans le délai de 3 mois. Les troupes

françaises doivent avoir le passage libre sur les états du pape, etc.

Le 20, Drouet est décrété d'accusation, et le 30, le jury déclare que ce représentant et Babœuf, chefs de la conspiration, ainsi que *trente-deux* de leurs partisans seront traduits devant la haute cour nationale établie pour les juger. Vendôme est le siége de cette cour.

Le 23, le général Hoche arrive à Paris; il annonce l'entière pacification de la Vendée. Il ne fallut rien moins que la tactique et le génie pacificateur de ce général, pour terminer cette guerre désastreuse. Il s'étoit emparé des bestiaux des insurgés, et il ne les leur avoit rendu qu'en échange de leurs armes. Ceux-ci abandonnent leurs chefs, dont une partie met bas les armes devant la puissance de Hoche, et consentent au licenciement de leurs bandes. Plusieurs se retirent en Angleterre, qui les solde. Hoche poursuit les rebelles avec vigueur. Mais cette paix ne fut pas d'une longue durée, et les départemens de l'Ouest furent de nouveau livrés aux horreurs de la guerre, comme on le verra dans la suite. Hoche est destiné pour faire une descente en Irlande.

Thermidor an IV. Le mois de thermidor est remarquable par les actes émanés du tribunal criminel du département de la Seine. Un jury avoit prononcé l'accusation contre plusieurs représentans du peuple et autres individus, prévenus de crimes dans les mois de vendémiaire et brumaire an IV. Ce tribunal, ne voulant pas perpétuer les haines, acquitte les prévenus, et le jury déclare qu'*il n'est pas constant qu'il y ait eu, en vendémiaire an IV, une conspiration tendante à dissoudre l'autorité législative.* (Voyez vendémiaire an IV.)

Plusieurs décrets, dans ce mois, ordonnent la célébration solennelle de trois fêtes républicaines : l'une pour l'anniversaire du 14 juillet 1789, une autre en mémoire du 10 août 1792, et la troisième pour la fondation de la République. Ces trois fêtes sont célébrées avec pompe, aux époques qui correspondent aux dates de l'ancien régime.

Le 15 thermidor, les membres de la société du Lycée des arts versent des fleurs et parfums sur la tombe du célèbre Lavoisier, assassiné juridiquement par le tribunal révolutionnaire, le 19 floréal an II.

Une loi du 19 déclare que les jugemens qui seront rendus par la haute cour de justice, ne

seront point admis en rappel au tribunal de cassation, et qu'ils seront définitifs.

Le traité de paix entre le duc de Wurtemberg et la République française, est ratifié le 25. Ce duc renonce à la coalition contre la France, promet de ne fournir aucuns secours contre elle en hommes, ni argent, cède plusieurs possessions et droits qu'il a sur la rive gauche du Rhin, abandonne les arrérages qui lui sont dus à raison desdits droits, permet le passage des troupes françaises sur son territoire, et promet de ne souffrir aucuns émigrés dans ses états.

Le 30, le représentant Drouet s'échappe des prisons de l'abbaye, à Paris. Des commissaires sont chargés de se transporter au lieu de la détention, de vérifier l'évasion, qui est constatée par un procès-verbal dans lequel on ne voit aucun complice de sa fuite.

Fructidor an IV. Le 3 fructidor, il écrit au conseil des cinq-cents, qui refuse d'entendre la lecture de sa lettre. Voici en substance ce qu'elle contient :

« Dès que je fus arrêté, mon premier soin » fut de sonder ma triste demeure ; j'en visitai » la cheminée ; une grille de fer m'arrête ; » mais, sur cette grille, je trouve déposé un « paquet de cordes, une scie à couper du fer

» et quelques autres instrumens. Je redes-
» cends, et m'écrie : *Je suis libre.* Désespérant
» de la justice des hommes, je me ressouviens
» de mon titre d'homme libre, je cours à mes
» outils. En huit jours de travaux, je me mets
» en état d'exécuter mon projet. Mes cordes,
» mes outils, des pièces de bois heureusement
» appuyées sur un pignon, me mirent heureu-
» sement en liberté, etc. »

Une loi du huit fructidor ordonne la cessation de toutes poursuites dirigées contre les hommes armés dans le département de l'Ouest.

Des mouvemens populaires se manifestent à Paris, du 13 au 14. On veut d'une part la monarchie, d'une autre part la constitution de 1793 ; c'est le prélude d'une conspiration. C'étoit l'esprit de Babœuf, dont la lumière étoit chez l'étranger qui, sous le voile de l'amour du pays, vouloit le mettre encore en combustion, pour le livrer à l'ennemi.

Un camp de défenseurs de la patrie, formé à la plaine de Grenelle, sert de moyen pour y parvenir. On y répand que les royalistes veulent renverser la constitution de l'an III. Des représentans du peuple (*Huguet* et *Javoques*) stimulent les troupes, les disposent à combattre

les royalistes, et n'ont d'autres intentions que de ramener le régime de 1793. Sept à huit cents hommes, à la tête desquels se trouve le général *Fion*, qui avoit manifesté des intentions anti-républicaines, en livrant un camp aux révoltés de la Vendée, vont au camp de Grenelle. Les dispositions sont prises pour repousser la force par la force, et les Français aveuglés se battent encore une fois avec outrance, croyant servir la patrie, tandis qu'ils n'étoient que les instrumens de ses ennemis. Les représentans sont arrêtés les armes à la main, leur parti est vaincu, le sang a coulé, *la grande conspiration* est prouvée, et la constitution de l'an III *triomphe* encore de ses nombreux ennemis.

Une commission militaire est nommée pour juger les conspirateurs. Plusieurs sont condamnés à mort et exécutés le 19 vendémiaire an V; de ce nombre sont *Huguet* et *Javoques*, et les autres sont déportés. Une partie est en liberté, avec le général Fion.

De nouveaux lauriers attendoient les armées de la République; elles les moissonnent pendant le dernier trimestre de l'an IV. Celle d'Italie fait son entrée dans Reggio et Bologne (le premier messidor). Le 16, elle défait les

Autrichiens à Salo, Lonado et Castiglione. Le 17, 4000 Autrichiens, avec une cavalerie et une artillerie formidables, viennent à Lonado sommer Bonaparte de se rendre; il n'avoit que 1200 hommes; il leur persuade que son armée est avec lui, et leur fait mettre bas les armes. L'airain retentit dans le Tirol à Roveredo; la bayonnette y brille, et la ville de Trente est aux Français (20 fructidor). L'ennemi est battu à Bassano, le 22; il l'est aussi à Saint-Georges, le 29; et, après des pertes considérables, il est contraint de se sauver dans Mantoue.

L'armée commandée par le général Moreau, passe le Rhin près Strasbourg; elle doit cet avantage à une ruse dont leur général s'étoit servi avec succès. Un grand nombre de voitures avoient été par lui mises en réquisition, sous prétexte de conduire en grande hâte des troupes à l'armée d'Italie. Des ordres avoient été donnés pour qu'on leur préparât des vivres depuis Landau jusqu'à Huningue. Un parc d'artillerie, à 3 lieues de Landau, semble être laissé pour inquiéter l'ennemi. Arrivé près de Strasbourg, il fait faire halte à la troupe, la fait bivouaquer, fait fermer les portes de la ville, tient un conseil secret, et ordonne le

passage du Rhin. En trois heures de tems, tout est disposé pour le passage des troupes. Les habitans de Strasbourg secondent les intentions du général. Les troupes apprennent que leur route pour l'Italie est terminée, et qu'elles sont destinées à une autre opération. Enfin, le 6 messidor an IV, le passage du Rhin s'effectue à la pointe du jour. Un piquet de grande garde des Autrichiens est surpris et égorgé. On prend ses canons et munitions; on marche sur Kell. Les troupes qui composent la garnison de ce fort sont dans la plus grande surprise de se voir attaquées; elles croient qu'une armée considérable d'ennemis va les entourer et les mettre en pièces; elles abandonnent le fort, et se retirent à deux lieues de là, où elles ont un camp retranché (à Wilslett).

Pendant que les Autrichiens sont dans la plus grande sécurité près de Manheim, les Français, ayant à leur tête le général Jourdan, s'emparent, à Neuwied (le 14), de la rive droite du Rhin, des souverainetés de Baden, de d'Armestadt, des cercles de la Souabe, et entrent dans *Ausbourg.*

L'armée de Sambre et Meuse est aussi victorieuse; c'est Kleber qui la conduit. Francfort tombe de nouveau en son pouvoir (le 26);

elle se dispose à pénétrer dans le cœur de l'Allemagne par la Franconie. Les Français, aux ordres du général Moreau, passent le Lech à la nage (le 7 fructidor), et mettent l'ennemi en déroute à Friedberg. Le 20, une armée formidable, retranchée entre Duisbourg et Dusseldorff, n'intimide point l'aile gauche de l'armée de Sambre et Meuse; en sa présence elle passe le Rhin, et trouve dans la forteresse de Dusseldorff, qu'elle prend d'assaut, près de 200 pièces de canon. Au milieu des succès des armées françaises, le gouvernement accepte et signe la paix offerte par le duc de Wurtemberg et le margrave de Baden.

Le cinquième jour complémentaire, le général Marceau, âgé de 27 ans, est atteint d'une balle dirigée contre lui par un Tyrolien dans le combat d'Altenkirken. Les honneurs funèbres lui sont rendus avec pompe; son corps est enterré à Coblentz. Le prince Charles ne voit plus un ennemi dans le corps de Marceau; il rend justice à ses talens, et envoie une députation de ses troupes pour assister à ses obsèques. Ce trait rappelle Montécuculli, pleurant la mort de Turenne.

An V de la République (22 *septembre* 1796).

Vendémiaire an V. Le premier de ce mois, des fêtes rappellent aux Français l'époque de la fondation de la république.

Les succès rapides de l'armée d'Italie avoient effrayés la république de Gênes pour son propre compte : elle conserve cependant son indépendance, aux conditions qu'elle ne fournira aucuns subsides aux Anglais, et qu'elle leur fermera ses portes. Le directoire y donne son adhésion le 18, et lui offre les *bons offices* de la république française pour faire respecter le territoire gênois dans le cas d'une invasion par les Anglais. En reconnoissance de cette offre, la république de Gênes doit payer à la France deux millions dans le cours de trois mois, et promet d'ouvrir un emprunt de deux autres millions au profit de la France, qui lui seront rendus deux ans après la paix générale.

L'archevêque romain Pirgi sollicite, par une lettre du 30 septembre 1796, le prince de la Paix de déterminer le roi d'Espagne son père à envoyer des secours à sa sainteté, parce que la religion catholique étant dans un grand pé-

ril, le pape ne croit pas devoir exécuter les articles de l'armistice du 5 messidor an IV. Le prince de la Paix assure Pirgi (le 31 octobre suivant), de l'attachement de son père à la religion catholique, et de son estime pour sa sainteté; mais que vu les dangers que courre sa personne, par les principes astucieux avec lesquels la cour de Rome a entamé ses négociations, et pour obvier aux malheurs dont sa sainteté est menacée, elle fera prudemment d'abandonner les biens de la terre, pour conserver sa personne et les droits sacrés de l'église.

Le 19 vendémiaire, Charles Lacroix, pour la république française, et le prince Belmonte Pignatelli, pour le roi de Naples, signent un traité de paix conclu entre ces deux puissances. Par ce traité, le roi de Naples promet d'observer la plus exacte neutralité envers les puissances belligérantes; de ne permettre l'entrée de ses ports à plus de quatre vaisseaux de guerre armés appartenans à ces puissances, et d'accorder sûreté et protection au même nombre de vaisseaux de guerre et marchands appartenans à la république française.

Le 25, le prince de Piémont, fils du ro de Sardaigne, fait part officiellement au di-

rectoire de son avènement au trône de son père, décédé quelques jours avant, et manifeste le plus grand desir d'entretenir l'amitié la plus intime avec la république française.

Brumaire an IV. Malmesbury, envoyé du gouvernement anglais, et chargé d'entamer des négociations de paix avec la France, débarque à Calais le 2; il a une conférence avec Charles Lacroix, dans laquelle ils ne s'accordent pas sur leurs prétentions réciproques. Le ministre anglais exige de la France des restitutions aux puissances du continent alliées de l'Angleterre, sans être muni de leurs pouvoirs.

Le directoire, après divers pour-parlers, et la remise de différentes notes, déclare au lord qu'il ait à sortir de France dans le plus court délai, parce que son intention est qu'il se renferme dans l'objet de sa mission, qui est de traiter purement et simplement avec la France pour son gouvernement seulement. Malmesbury n'ayant pas plénitude de pouvoirs, ni l'esprit de pacification, profite de l'avis, et quitte le territoire français. Aussi-tôt après, (le 10), une loi ordonne la prohibition de toute espèce de marchandises anglaises sur le territoire français.

Le 27, on apprend la mort de Catherine II, impératrice de toutes les Russies. Depuis le moment de la révolution française, les politiques de l'Europe faisoient mouvoir les troupes de cette souveraine à leur gré, et suivant l'opinion qu'ils avoient sur le nouvel ordre de choses en France. Tantôt cent mille Russes étoient en marche pour exterminer les Français; tantôt leurs flottes devoient se réunir à celles des Anglais pour faire une descente en France, afin d'y rétablir la religion et le trône. L'impératrice, au contraire, garda la neutralité; versée dans une profonde politique, elle berça la coalition de vaines promesses, que le grand-duc, son fils et son successeur au trône, eut la foiblesse de réaliser, comme on le verra dans la suite.

Paul I^er^ monte sur le trône de sa mère; il s'entoure de tous ceux qu'elle avoit disgraciés à différentes époques.

Une loi du 28 ratifie le traité de paix entre le duc de Parme et la République française, signé à Paris le 25 brumaire entre les ministres plénipotentiaires des puissances contractantes.

Frimaire an V. Un arrêté du directoire exécutif fixe pour terme moyen le cours des

mandats à trois livres cinq sols pour cent en numéraire. C'étoit bien la peine de menacer de peine de mort ceux qui auroient osé les refuser au pair de l'argent.

Le 10 frimaire, les ambassadeurs des rois de Naples et de Sardaigne sont reçus à l'audience publique du directoire.

Le président (Barras) dit à l'ambassadeur du roi de Naples :

« Assurez le roi des Deux-Siciles d'une » amitié et d'un attachement sincères. Cette » promesse est inviolable ; elle est fondée sur » la bonne-foi, cette première des vertus ré- » publicaines..... On ne reconnoît la Répu- » blique que par ses lauriers et ses triomphes ; » à la paix, on l'admirera par la constance » de son amitié et sa fidélité à exécuter ses » traités. »

A celui du roi de Sardaigne :

« Si les généreux efforts qu'a faits le peuple » français pour maintenir la conquête de sa li- » berté, ouvrirent les fastes de la République » par des victoires, il est un triomphe plus » doux, plus digne de sa grandeur, c'est celui » où sa magnanimité, dessillant tous les yeux, » placera toutes les nations sur la liste de ses » amis. Elle vient d'y graver avec joie le nom

» de la Sardaigne. La République est étran-
» gère à la politique ; sa franchise écrit les
» traités, sa fidélité les conserve, et son cou-
» rage les défend. »

On apporte, dans cette séance, dix drapeaux pris sur les Autrichiens ; et, en présence des ambassadeurs étrangers, le président du directoire dit à ceux qui les portoient :

« Encore quelques efforts, et vous donnez la
» paix à l'Europe ; couverts de gloire et de
» lauriers, vous jouirez dans vos familles de
» la prospérité renaissante de la France, et
» cette prospérité, nous la devons à la véné-
» ration pour les lois, à l'amour de l'ordre, à
» la présence des vertus républicaines, et à la
» haine irréconciliable que le peuple français a
» jurée au *royalisme* et à l'anarchie. »

Le premier trimestre de l'an V, le Milanais est le théâtre de la valeur, et l'Europe en contemplation admire la fortune de Bonaparte. L'ennemi, en forces supérieures, attaque (les 25 et 26 brumaire) sous Arcole l'armée française ; son feu donne la mort à plusieurs généraux. Le 27, le général Augereau saisit un drapeau, et va le porter au-delà du pont, sous le feu ennemi. Son héroïsme émeut le cœur des Français ; ils balancent cependant

pour courir de nouveaux hasards. Le général en chef (Bonaparte) paroît; il demande aux soldats s'ils sont toujours les vainqueurs de Lody. Il vole rejoindre Augereau, avec un drapeau à la main. La troupe le suit avec enthousiasme, et bientôt la victoire donne une nouvelle preuve de son attachement aux drapeaux de la République. Cette bataille sanglante, surnommée *la bataille d'Arcole*, coûta cher aux deux partis. Le gouvernement français décerne, le 7 pluviose suivant, à titre de récompense nationale, aux généraux Bonaparte et Augereau, les deux drapeaux qu'ils ont saisis à cette bataille.

Autant les armées du Rhin et de Sambre et Meuse avoient été victorieuses pendant le dernier trimestre de l'an IV, autant elles éprouvent de revers pendant les premiers mois de l'an V. Celle du Rhin apprend dans le fond de la Souabe, où elle n'étoit parvenue qu'à travers les périls, que celle de Sambre et Meuse est battue complettement dans le fond de la Franconie, et qu'après avoir perdu son parc d'artillerie, l'état major de ce te arme est fait prisonnier dans la ville de Vurtzbourg, la garnison obligée de capituler et faite prisonnière. Une partie de cette armée est détruite, et l'autre

réduite à un petit nombre, échappe à la poursuite des vainqueurs. L'armée du Rhin, sur les bords du Danube, se trouve enveloppée par les succès des Autrichiens sur celle de Sambre et Meuse ; elle bat en retraite, et s'ouvre à travers les montagnes un chemin difficile pendant un trajet de cent lieues. Enfin, cette armée, qui devoit tomber entièrement au pouvoir de l'ennemi, dût son salut à la tactique et au courage des généraux Moreau, Desaix et autres, et ne conserva sur la rive droite du Rhin que la tête du pont de Kell.

Nivose an IV. L'influence hostile de la Grande-Bretagne sur les Etat-Unis d'Amérique, a déterminé ce gouvernement à rappeler son ministre plénipotentiaire en France ; il remet le 10, ses lettres de rappel au directoire, qui lui dit que la France est étonnée de la *condescendance du gouvernement américain par les suggestions de ces anciens tyrans ; mais que la république française espère, au surplus, que les successeurs de Colombus, Romhiph et Penn, toujours fiers de leur liberté, n'oublieront jamais qu'ils la doivent à la France.*

Une descente en Irlande avoit été tentée par les Français sous le commandement du général Hoche ; mais un coup de vent dis-

persa la flotte, détruisit les projets du gouvernement, et la descente n'eut pas lieu.

Dans les conférences entre le lord Malmesbury et le ministre Charles Lacroix, l'Angleterre exigeoit des restitutions de la part de la France, comme nous l'avons déjà dit. Si l'on s'en rapporte à un écrit qui circula dans ce mois, il paroît que l'empereur d'Allemagne devoit avoir pour sa part la Belgique. le duché de Luxembourg, celui de Limbourg, le comté de Falkeinstein et ses dépendances, l'électorat de Cologne, le duché de Bouillon, l'évêché de Liége, l'électorat de Trêves, le duché de Deux-Ponts, la principauté de Montbeillard, le Palatinat, portion du duché de Clèves, la seigneurie de Reveinstein, le Milanais, la Lombardie, le duché de Mantoue, celui de Modène, et les fiefs impériaux dépendans de Gênes.

Le pape, Reggio, Férare, Bologne, &c.

L'Espagne, la partie espagnole de Saint-Domingue.

Les Hollandais, la Flandre hollandaise, partie du marquisat de Berg-op-Zoom, Maëstricht, la communauté de Flessingue, et de la rade de Ramekens.

L'Angleterre auroit restitué à la France,

Pondichéry, la Martinique, les possessions anglaises à Saint-Domingue, et celles que ce gouvernement possède à Sainte-Lucie. Le gouvernement français ayant toutes les possessions de Sainte-Lucie, en auroit fait présent ensuite à l'Angleterre, qui lui auroit *permis* de rendre aux Espagnols la moitié de Saint-Domingue. Enfin, la France auroit consenti à ce que les Anglais dépouillassent les Hollandais du Cap de Bonne-Espérance, de Trinquemalle et de quelques autres de leurs colonies, à condition qu'ils obtiendroient en échange *le rétablissement du stadhouder*.....

Le 22, on commence déjà à s'élever contre le directoire, à l'occasion d'un arrêté concernant la liquidation des créances des fournisseurs de la république, et l'on se plaint au conseil des cinq-cents qu'il envahit les fonctions de la puissance législative.

Pluviose an IV. Les autorités constituées prêtent (le 2), serment de haine à la *royauté* et à l'*anarchie*, et le président des cinq-cents le précède de ces mots : « Jurez à ces deux » monstres une haine égale ; c'est dans un » juste milieu que la vertu se place. Un Romain » s'écrioit : *ni Tarquin, ni César ;* écriez-vous : » *ni Capet, ni Robespierre*. C'est dans la cons-

» titution de l'an III que sont écrit nos de-
» voirs; c'est à cette arche sainte que nous
» devons nous rallier ».

Le même jour, le directoire se rend, pour donner plus d'importance à la religion du serment, à l'église de Notre-Dame. A peine y est-il entré, qu'une odeur fétide répandue dans le *temple*, en chasse une grande partie des spectateurs. Les membres du directoire, placés sur une estrade, sont assaillis par une nuée de poussière sortante d'un trou qui se trouve sous l'estrade. Quelques pierres mêlées à la poussière, semblent être lancées aux directeurs. Néanmoins le président (Barras) prononce un très-long discours, dans lequel il retrace tous les abus de la monarchie. Il parle beaucoup des dilapidations des *ministres royaux*, des dépenses énormes pour l'entretien des *courtisanes royales*; et faisant un pompeux éloge du gouvernement représentatif, il s'écrie : « La révolution
» a-t-elle dégénéré de sa nécessité première,
» parce que d'indignes Français ont tenté de
» faire servir uniquement à leur fortune ce
» qui n'étoit entrepris que pour le bien de
» tous ! . . . . . »

Ce serment est l'occasion d'une émeute populaire dans Marseille. Au moment de la solen-

nité, le sang est prêt à couler. Il fallut la prudence et la fermeté de Willot, qui commandoit la force armée, pour en empêcher l'effusion. Ce général auroit peut-être été plus utile à Toulouse; car ce même serment y fut cause de l'effusion du sang. Un autre motif y contribua encore; ce fut l'inhumation d'un prêtre cordelier *insermenté*, dont le cadavre avoit été exposé à la vénération des dévôtes, qui s'étoient ensuite partagée la robe du défunt, pour en faire des reliques. Le rapport qui en fut fait au conseil, le 10, excita des troubles dans son sein. Peu s'en fallut qu'il ne fût pas plus sage que les Toulousains, mais il renvoya le tout au directoire.

Un arrêté du directoire exécutif, du 6, fixe le cours des mandats à *vingt sols* pour *cent francs;* et, par une loi du 16, ils n'ont plus de cours forcé.

Les journalistes, à cette époque, se permettoient par fois de toucher à *l'arche;* leur zèle républicain les rendoit aussi irrévérends envers des *personnages.* Celui d'un journaliste (Poncelin) fut assez mal récompensé, pour avoir dit dans sa feuille que *le directeur Barras avoit été condamné à aller à Bicêtre, pour excroqueries faites pendant sa jeunesse.* Suivant la plainte

qu'il fit en justice le 6 pluviose, il paroît que des coups de bâtons lui avoient été administrés par des inconnus, dans l'appartement de Barras, où il avoit été conduit par des militaires, et dont il sortit sans savoir par où. Il auroit pu dire avec un de ses confrères, qui avoit été seulement menacé pour autre incartade du même genre : *Assommer n'est pas répondre.* On auroit eu fort à faire, à la vérité, s'il eût fallu répondre à tous ces folliculaires qu'avoit fait naître la licence de la presse. Ils étoient évidemment soudoyés, les uns par l'Angleterre, les autres par l'Autriche, d'autres enfin par la *faction* toujours existante d'*Orléans*.

Le corps législatif envoya, le 19, un message au directoire, pour qu'il ait à rendre compte des mesures par lui prises contre les conspirateurs de toute espèce.

Le 12, le directoire annonce par un message la découverte d'une conspiration qui devoit éclater au nom du *prétendu Louis XVIII*, tendante à rétablir la monarchie. Il loue la prudence du chef d'escadron (Malo), qui connoissant les fils de la conspiration, a eu assez d'adresse pour attirer chez lui les conjurés, dans la nuit du 10 au 11, afin de connoître leurs projets, leur plan, et d'en instruire le

gouvernement. Malo, sous des apparences d'amitié, avoit eu quelques conférences avec les nommés *Théodore Dunan*, *Proly*, *Berthelot*, *Lavilleheurnois* et *Brottier*. Ceux-ci s'étoient livrés à Malo qui les avoit engagés à venir chez lui. Il avoit fait cacher derrière son appartement plusieurs militaires, qui entendirent toute la conversation, qui avoit pour but de replacer Louis XVIII sur le trône de France, de faire périr tous ceux qui avoient voté la mort de Louis XVI, et de pardonner à tous ceux qui auroient agi par erreur ou par foiblesse. Malo, se prêtant à cette opération, devoit avoir *cent cinquante mille livres* pour lui et *cinquante mille livres* pour son régiment. La croix de Saint-Louis devoit le décorer, et il devoit avoir un brevet de colonel. Malo feint d'accepter toutes ces offres. On lui propose d'écrire lui-même une lettre au roi, pour lui donner une preuve de sa fidélité; il consent à tout, et promet d'exécuter le plan, de concert avec les agens du roi. On se sépare. En les reconduisant, Malo fait signe à un officier qu'il a prévenu, les fait arrêter, et les envoie au ministre de la police.

Dans ce dédale de conspirations, tendantes toujours au même but par différens moyens, il

étoit facile de pénétrer l'esprit de l'étranger. Il nous envoya l'infâme comité de salut public, en 1793 ; il nous envoya la terreur, la famine, et toujours en pure perte pour lui. Babœuf, Lavilleheurnois étoient de nouveaux fils qui tenoient à cette même trame.

Un message du directoire au corps législatif donne, le 16, des détails sur le plan des conjurés. Dans leur réglement, en 27 articles, on voit plusieurs membres des deux conseils choisis pour exercer des fonctions importantes au service du roi. Ces députés s'expliquent sur l'emploi qu'on fait de leurs personnes, et il paroît évident que ce sont plutôt leurs ennemis, que les agens du roi, qui les ont désignés. *Bénézech*, *Portalis*, *Barbé-Marbois* et *Siméon*, sont ceux qui sont portés nominativement sur la liste envoyée par le directoire aux deux conseils.

Une grande discussion s'élève au conseil des cinq-cents sur la question de savoir si le directoire doit livrer à une commission militaire les conspirateurs royaux. Les uns prétendent que les anarchistes de Grenelle ont été ainsi jugés, et que les royalistes doivent subir le même sort. D'autres les considèrent comme criminels d'état, et prétendent que les tribunaux doivent

doivent en connoître ; mais, après de grands débats, le tout est renvoyé au directoire.

Ventose an V. Dans les premiers jours de ce mois, le corps législatif s'occupe de la convocation des assemblées primaires pour le premier germinal suivant, et détermine les qualités requises pour voter aux prochaines élections. On attache à ces élections une grande importance. *Le seul espoir de la prospérité de la République dépend de la sagesse du choix dans les assemblées primaires et électorales.* Voilà l'esprit d'une proclamation du directoire à ce sujet.

La coalition profite de cette circonstance pour faire de nouvelles tentatives. *Puissaye* (le comte de) est mis en avant ; il appelle les Français par une proclamation du premier janvier 1797, à se ranger sous les drapeaux de Louis XVIII et sous l'étendard de la religion catholique, apostolique et romaine, en leur indiquant les insurrections et les massacres au moyen desquels ils peuvent prétendre à l'honneur de devenir les sujets de son patron. Il assure les insurgés de sa protection, et de sa clémence ceux qui n'ont été qu'égarés dans la révolution.

Une proclamation énergique, faite par le

commandant de la ville de Nantes, en réconforte les habitans, par qui devoient commencer les massacres conseillés par le champion Puissaye.

Le ministre des relations extérieures est autorisé, le 8 ventose, par un arrêté du directoire, à délivrer des passe-port à tout prêtre *réfractaire* qui voudra habiter l'Italie. Ce bienfait étoit puisé dans une proclamation du 17 pluviose précédent, faite au sein de l'Italie par le général en chef (Bonaparte). Ces ministres ne trouvèrent pas seulement un asyle par cette proclamation, ils trouvèrent aussi du pain, du feu, un abri et 15 francs par mois pour leur habillement, et ne furent assujétis qu'au serment d'obéissance à la République française.

Au moyen d'un tirage au sort effectué le 17, pour le renouvellement du corps législatif, il ne doit plus rester dans les deux conseils, au premier prairial suivant, que 250 membres de la *convention*, savoir 167 au conseil des 500 et 83 à celui des anciens.

Une loi du 22 accorde aux individus inscrits sur les listes d'émigrés et rayés provisoirement, la faculté de voter dans les assemblées primaires.

Le directoire, dont le corps législatif s'étoit

déjà plaint, les ministres et tous les membres du gouvernement, sont ouvertement attaqués par Jourdan (des Bouches-du-Rhône. « Je ne vois, » dit-il, qu'*abomination* dans les marchés du » directoire et de ses agens ; qu'*abomination* » dans les ordonnances des ministres ; qu'*abo-* » *mination* dans les opérations du gouverne- » ment. Il est tems de se mettre en garde » contre les démarches du directoire, et de » surveiller la conduite du ministre des fi- » nances. » Cet accord pour les dilapidations étoit bien fait pour opérer la ruine de la République, à laquelle tout commençoit à concourir. Le directoire avoue lui-même, le 25, qu'il n'est pas assez fort pour faire prêter le serment de haine à la royauté par certains fonctionnaires publics. Le corps législatif, après de scandaleux débats pour et contre, l'ordonne par une loi, qu'il étend aussi aux électeurs.

Le 29, les défenseurs officieux des prévenus de la conspiration royale se plaignent que le conseil de guerre chargé de juger les prévenus a refusé de consigner sur le registre une pétition qu'ils ont présentée, portant déclinatoire contre sa compétence, en disant que le conseil

prononceroit sur le déclinatoire, en jugeant le fond.

Le 30, on célèbre la fête de la *souveraineté du peuple*, que certaines personnes appellent la fête des *SS. Innocens.*

Cependant les troupes françaises éprouvent tour-à-tour les faveurs et les disgraces de la guerre.

Le 8 nivose, Bonaparte écrit qu'il s'est emparé du château du Bergame, appartenant aux Vénitiens, que le général autrichien a reçu d'eux tous les secours nécessaires à son armée, et que dans cette contrée on assassine les Français. « Plus de révolutions, c'est l'epoir le plus » cher du soldat; il ne demande pas la paix » qu'il desire intérieurement, parce qu'il sait » que c'est le seul moyen de ne la pas obtenir, » et que ceux qui ne la desirent pas l'appellent » bien haut pour qu'elle n'arrive point; mais » il se prépare à de nouvelles batailles pour la » conquérir plus sûrement. » C'est ainsi qu'il peint le soldat français.

L'armée du Rhin, harcelée dans sa retraite, comme nous l'avons dit plus haut, se replie sur Kell, où elle fait une vigoureuse résistance; elle soutient, pendant soixante jours, un bombardement continuel. Des redoutes hé-

rissées de canons sont défendues par d'intrépides soldats de toutes armes. Le pont de Kell se trouve coupé plusieurs fois par les boulets de l'ennemi ; des pontonniers courageux le raccommodent sous le feu le plus vif. Généraux, officiers et soldats montrent la plus grande valeur dans plus de vingt combats. Le prince Charles commande en personne ; il ordonne de prendre d'assaut ces fameuses redoutes ; il veut, *pour ses étrennes*, emporter Kell, la nuit du 31 décembre au premier janvier 1797. Ses troupes sont renversées par la mitraille des Français, et leurs baïonnettes les poursuivent au milieu d'un carnage effroyable. Un nouvel assaut est ordonné pour la nuit du 5 au 6 janvier ; le prince Charles veut au moins tirer le *gâteau des rois* sur le terrein de Kell ; ses troupes paient de leur sang cette fantaisie, et ne sont pas plus heureuses que dans les tentatives précédentes. Dans un tel acharnement, les deux partis perdent un grand nombre d'hommes. Le 20 nivose, le pont de Kell se trouve encore coupé par les boulets de l'ennemi ; toute communication est interceptée ; une cessation d'armes de deux heures donne lieu à une conférence entre les combattans. Le général Desaix est choisi par le général en chef Moreau,

pour négocier avec l'ennemi Il résulte de cette négociation, que Kell sera évacué par les troupes françaises dans vingt-quatre heures ; qu'elles sortiront avec armes et bagages, tambour battant, drapeau déployé, et qu'elles emporteront tout ce qui leur appartient.

Au moment de cette capitulation, l'armée française, horriblement fatiguée d'une défense aussi longue que périlleuse, continuellement au bivouac au milieu des frimats, les chevaux des transports périssant de faim faute de fourrages, tout justifioit l'abandon de Kell à l'ennemi, avec plus de cent bouches à feu et des munitions d'artillerie, caissons, &c. Desaix, aussi brave militaire que négociateur habile, sauva le tout à la république ; il persuada à l'ennemi que son camp étoit miné, et que le général en chef étoit dans l'intention de le faire sauter ; que cependant pour épargner la perte de plusieurs milliers de braves, les Français préféroient se retirer de Kell, et emporter tout leur attirail d'artillerie. Les envoyés du prince Charles consentent à ces propositions ; on apprend à la brave garnison de Kell la suspension d'armes de vingt-quatre heures, pour évacuer l'artillerie, et sa sortie honorable pour le lendemain ; aussi-tôt chaque

canonnier enlève à bras les pièces de position, et les traîne sur la rive gauche du Rhin ; chaque soldat de ligne emporte ou traîne voiture, boulet, palissade ; en un mot, on évacue, en vingt-quatre heures, cent deux bouches à feu, un grand nombre de voitures, toutes les palissades, et on ramasse même jusqu'aux boulets ennemis, éclats d'obus, bombes, &c. Les Autrichiens, témoins de ce courage, en sont frappés d'étonnement ; on entend des soldats français leur dire en allemand : *nous ne te laisserons pas un clou.* On eut du plaisir à voir des *petits maîtres* qui n'étoient venus à Kell que pour voir les redoutes, obligés de concourir à l'évacuation ; enfin, le 21 nivose, les Français sous les armes, et commandés par Desaix, livrent aux Autrichiens le terrein de Kell, couvert de redoutes, qu'ils sont obligés de démollir, un fort rasé, et une ville brûlée. Ils repassent le Rhin avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée, drapeau déployé, laissant à l'ennemi l'espoir de trouver un fort et des mines qui n'existoient pas.

La reddition de la tête du pont de Kell entraîna celle de la tête du pont d'Huningue. Les troupes françaises l'abandonnèrent

le 17 pluviose, avec les mêmes honneurs.

La résistance des Français à Kell donna lieu à plusieurs traits de bravoure. Le 12 nivose, le général *Lecourbe* voyant l'ennemi maître de la redoute dite des *trous de loups*, dont la perte mettoit à découvert un camp retranché, voyant aussi le découragement d'une partie des troupes françaises, qui fuyoient, abandonnoient leurs drapeaux, et vouloient repasser sur la rive gauche du Rhin, fait passer le pont volant sur la rive gauche de ce fleuve pour éviter la désertion, se saisit d'un drapeau, se met à la tête des braves qui lui sont restés fidèles, et montrant une audace inconcevable; il livre combat aux Autrichiens, et les oblige à abandonner une île dans le milieu du Rhin, qui leur donnoit de grands moyens sur le camp retranché.

Pendant que le prince Charles s'amuse aux têtes des ponts de Kell et d'Huningue, qu'il dépense des millions, et qu'il livre au sort des combats plus de quinze mille de ses meilleures troupes, l'armée française en Italie s'empare de toutes les places fortes qui appartiennent à l'empereur d'Allemagne.

Un corps de volontaires s'étoit formé à Vienne pour voler au secours de l'Italie; l'im-

pératrice lui avoit même fait présent d'un drapeau qu'elle avoit brodé de sa main. Ce corps, réuni à une levée d'hommes dans les états de l'empereur, forment une armée de cinquante mille hommes aux ordres du général Alvinzy. Cette armée se rend en poste en Italie pour débloquer la forteresse de Mantoue ; elle est attaquée, battue et entièrement détruite en quatre jours (du 22 au 26 nivose), à Rivoli, Saint-Marco et à la Corona : on compte six mille tués ou blessés. On prend à cette armée ses provisions de bouche et de guerre, soixante pièces de canon, vingt-quatre drapeaux, et on lui fait en tout vingt-trois mille prisonniers, parmi lesquels sont tous les volontaires de Vienne.

Les républicains poursuivent l'ennemi ; ils se couvrent de gloire dans deux batailles rangées et six combats, desquels résulte la prise de Saint-Georges, qui se rend par capitulation. On remarque dans un des combats livré à Anghiari, un escadron du neuvième régiment de dragons, en présence d'un corps de hulans ; les deux chefs se disputent l'honneur de se battre individuellement ; le commandant autrichien dit au chef d'escadron (Duvivier) : *Rendez-vous.* Celui-ci répond : *Si tu es brave,*

viens me prendre. Ces deux officiers s'approchent, se battent en présence de leurs corps. Le commandant des hulans est blessé de plusieurs coups de sabre ; ses soldats veulent le venger ; les deux corps chargent l'un vers l'autre, la victoire favorise les dragons, et tous les hulans sont faits prisonniers.

Bonaparte, en annonçant tous ces combats au directoire, lui marque que des lettres interceptées lui donnent la certitude de la mauvaise foi de la cour de Rome ; on voit dans une lettre du cardinal Busca, datée de Rome, le 7 janvier 1797, au cardinal Albanni à Vienne : « Qu'il attend des secours de l'empereur, et » que c'est dans cet espoir qu'il *temporise* sur » les propositions de paix qui sont faites par les » Français ». Il ajoute : « Que par opinion, » et jaloux de son honneur, il se croiroit » offensé de traiter avec les Français ».

On apprend, par une lettre de Bonaparte, en date du 15 pluviose, que la garnison de Mantoue, forte de 15,000 hommes, a capitulé la veille à dix heures du soir. Il y fait un éloge pompeux du général Wurmser, commandant de cette forteresse. Il le considère comme un militaire distingué, qui, quoique septuagénaire, s'est trouvé à toutes les sorties qu'a faites

la garnison de Mantoue. Il assure que le siége de cette place a été soutenu avec un courage héroïque jusqu'au dernier moment par la garnison, qui a mangé 5000 de ses chevaux. Il trouva dans la place 338 bouches à feu, 17,115 fusils 4,484 paires de pistolets, et des munitions de guerre en grande quantité. Il accorda au feld-maréchal Wurmser 200 hommes de cavalerie, 500 personnes à son choix, et 4 pièces de canon; le reste de la garnison fut faite prisonnière, après être sorti de la place avec tous les honneurs de la guerre, et après avoir déposé les armes sur les glacis. Soixante drapeaux autrichiens, pris dans cette place, furent présentés solennellement au directoire le 10 ventose suivant par le général Augereau.

Bonaparte donne connoissance des succès des armes françaises sur celles du pape. Ces troupes, à la tête desquelles étoient plusieurs prêtres, avec le crucifix en main, sont battues; on leur fait mille prisonniers, on leur tue cinq cents hommes, et on leur enlève quatorze pièces de canon et huit drapeaux. L'armée enfonce les portes de Fuenza à coups de canon; le tocsin sonne, les vainqueurs entrent dans la ville, qu'ils veulent mettre au pillage; Bonaparte s'y oppose: il fait venir les prêtres qui

s'y trouvent, et les invite à user de leur ministère, pour ramener au calme une foule de malheureux plongés dans l'erreur. Cette mesure a le plus grand succès

Le pape reçoit avec pompe et munificence un général autrichien pour commander ses troupes ; des drapeaux neufs sont bénis, ils portent l'image de la vierge, et celle de plusieurs apôtres ; les soldats jurent sur leurs armes d'être fidèles à Dieu, au saint-siége et au souverain pontife, et l'on voit sur les étendards de la cavalerie une croix, avec cette inscription : *in hoc signo vinces.*

Bonaparte, voyant qu'au mépris du traité d'armistice, en date du 5 messidor an IV, entre la cour de Rome et lui, cette puissance ne cessoit d'armer ; qu'elle avoit entamé des négociations hostiles contre la France avec l'empereur d'Allemagne ; qu'elle avoit confié le commandement de ses troupes à des généraux et officiers autrichiens, invite le ministre français de quitter Rome. Dans sa lettre à ce ministre (Cacault), il s'exprime ainsi : « On » vous a abreuvé d'humiliations à Rome, et » on a mis tout en usage pour vous en faire » sortir ; aujourd'hui, résistez à toutes les » instances, je serai charmé de vous voir et

» de vous assurer des sentimens d'estime et » de considération avec lesquels je suis, &c. »

Le général français déclare, dans une proclamation, que les articles 8 et 9 du traité d'armistice du 2 messidor n'ayant pas été exécutés par la cour de Rome, l'armistice entre cette puissance et la république française, est rompue.

Bonaparte, avant de pénétrer sur le territoire du pape, fait une nouvelle proclamation, dans laquelle il s'exprime ainsi : « L'armée » française, fidelle aux maximes qu'elle professe, » protégera la religion et le peuple. Le soldat » français porte d'une main la baïonnette, et de » l'autre il offre paix, protection et sûreté ; » malheur à ceux qui la dédaigneroient, et » qui, séduits par des hommes profondément » hypocrites, attireroient dans leurs maisons » la guerre et ses horreurs, et la vengeance » d'une armée qui, dans six mois, a fait cent » mille prisonniers des meilleures troupes de » l'empereur, pris quatre cents pièces de ca- » non, cent dix drapeaux, et détruit cinq » armées. Tout village ou ville où l'on sonnera » le tocsin à l'approche des Français, sera sur- » le-champ brûlé, et les municipaux fusillés. » Tous prêtres, religieux et ministres de la

» religion seront protégés, s'ils se conduisent » selon les principes de l'évangile ; et s'ils sont » les premiers à les transgresser, ils seront » traités militairement, et plus sévèrement » que les autres citoyens ».

Le héros de l'Italie, prenant des mesures hostiles contre la cour de Rome, écrit une lettre au cardinal Mathei ; il l'invite à éclairer la religion du saint-père, trompé par les étrangers qui influencent la cour de Rome. « Vous » êtes témoin, lui dit-il, du prix que j'attachai » à la paix et du desir que j'avois de vous épar- » gner les horreurs de la guerre ; mais des gens » vendus aux cours qui les emploient, veulent » perdre le beau pays d'Italie. Nous touchons » au terme de cette ridicule comédie. Assurez » le pape, que, premier ministre de la reli- » gion, il trouvera, à ce titre, protection » pour lui et pour l'église. Sa sainteté peut » rester à Rome sans aucune inquiétude ; mon » soin particulier sera de ne pas souffrir qu'on » apporte aucun changement à la religion de » nos pères. Je vous prie, monsieur le cardi- » nal, d'être assuré que, dans mon particu- » lier, je me ferai un devoir de vous donner, » dans toutes les circonstances, les marques

» d'estime et d'attachement avec lesquelles je » suis. »

Il donne avis au directoire, le 22 pluviose, que son armée s'est emparé du duché d'Urbin et de la marche d'Ancone; que, dans la forteresse de cette ville, on a trouvé 120 pièces de canons et 3000 fusils très-beaux, qui avoient été envoyés au pape par l'empereur d'Allemagne, et 50 officiers Autrichiens qui ont été faits prisonniers et renvoyés sur parole d'honneur de ne pas servir dans l'armée du pape.

Il se plaint aussi des dilapidations commises par des agens de la République; il fait arrêter un nommé *Legros*, contrôleur de la trésorerie, un commissaire des guerres, nommé *Lequeue*, et il demande qu'on arrête à Paris un nommé Flachat. « Cet homme, dit-il, pendant que je » me battois, et que j'étois éloigné de Milan, » a emporté à l'armée cinq à six millions. Si » on ne trouve pas de moyens d'atteindre » la friponnerie manifestement reconnue, il » faut renoncer au règne de l'ordre et à » l'amélioration des finances, etc..... »

Le 27 pluviose, Bonaparte écrit au directoire que l'armée du pape, aux ordres du général autrichien (Colli), en se sauvant de Loretto, n'a pu en emporter le trésor qu'on estimoit

être de 3 millions, qu'il en est resté aux Français environ un million, et qu'il envoie par des commissaires *la Madona*, qui est de bois [1] ; quelques reliques ; *un haillon de vieux camelot de laine moiré*, qu'on dit avoir été la robe de la vierge marie ; et *trois écuelles cassées de mauvaise faïence*, qui ne paroissent pas fort anciennes, et qu'on dit pourtant avoir fait partie de son ménage.

Le pape, voyant qu'il ne peut rien gagner à faire la guerre avec les Français, demande la paix par la médiation du cardinal Mathei. Bonaparte lui répond : « Je sais que sa sainteté a » été trompée ; je veux bien prouver encore » à l'Europe la modération du directoire exé- » cutif de la République française, en lui ac- » cordant cinq jours pour envoyer un négo- » ciateur muni de pleins pouvoirs, qui se ren- » dra à Foligno, où je me trouverai, et où je » desire de pouvoir contribuer en mon parti- » culier à donner une preuve éclatante de » la considération que j'ai pour le saint » siége. »

Ce procédé détermina le pape à écrire de sa

---

[1] La statue de Notre-Dame de Lorette.

main, au héros de l'Italie, une lettre ainsi conçue :

PIE VI.

« CHER FILS, salut et bénédiction apostolique.

» Desirant terminer à l'amiable nos différends actuels avec la République française, » par la retraite des troupes que vous commandez, nous envoyons et députons vers » vers vous, comme nos plénipotentiaires, » deux ecclésiastiques, monsieur le cardinal » Mathei, parfaitement connu de vous, et » monseigneur Caleppi, et deux séculiers, le » duc dom Louis Brachi, notre neveu, et le » marquis Camille Massimo; lesquels sont re- » vêtus de nos pleins pouvoirs pour concerter » avec vous, promettre et souscrire telles conditions que nous espérons justes et raisonnables; nous obligeant sous notre foi et parole de les approuver et ratifier en forme » spéciale, afin qu'elles soient valides et inviolables en tout tems. Assuré des sentimens » de bienveillance que vous avez manifestés, » nous nous sommes abstenu de tout déplacement de Rome, et par-là vous serez persuadé combien grande est notre confiance

» en vous. Nous finissons, en vous assu-
» rant de notre plus grande estime, et en
» vous donnant la paternelle bénédiction apos-
» tolique. »

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 22 février 1797, l'an vingt-deuxième de notre pontificat.

Signé, PIE P. P. VI.

Bonaparte lui répond en ces termes :

Au quartier-général de Tolentino, le premier ventose an V.

« TRÈS-SAINT PERE,

» Je dois remercier sa sainteté des choses
» obligeantes contenues dans la lettre qu'elle
» s'est donnée la peine de m'écrire.

» La paix entre la République française et
» votre sainteté vient d'être signée ; je me
» félicite d'avoir pu concourir à son repos par-
» ticulier.

» J'engage votre sainteté à se méfier des
» personnes qui sont à Rome vendues aux
» cours ennemies de la France, ou qui se
» laissent exclusivement guider par les passions
» haineuses qui entraînent toujours la perte des
» états.

» Toute l'Europe connoît les inclinations » pacifiques et les vertus conciliatrices de » votre sainteté La République française sera, » j'espère, une des amies les plus vraies de » Rome.

» J'envoie mon aide-de-camp, chef de bri- » gade [1], pour exprimer à votre sainteté » l'estime et la vénération parfaite que j'ai » pour sa personne, et je la prie de croire au » desir que j'ai de lui donner, dans toutes les » occasions, les preuves de respect et de véné- » ration avec lesquelles j'ai l'honneur d'être » son très-obéissant serviteur. »

Signé, BONAPARTE.

Ces deux lettres sont des monumens qui attesteront à la postérité la confiance que le chef de l'église avoit dans le héros de l'Italie, et le respect que celui-ci avoit pour sa sainteté, au milieu d'une révolution, durant laquelle on avoit prêché tour-à-tour le théisme et l'athéisme. De cette confiance, de ces égards, et encore plus du succès des armes françaises, résulta un traité de paix entre la République française et le pape.

---

[1] Ce fut le chef de brigade Marmont, aujourd'hui général de division et conseiller d'état, qui fut chargé de cette honorable mission.

Par ce traité, signé le premier ventose an V, entre les plénipotentiaires du pape ci-dessus nommés, le général Bonaparte et le ministre Cacault, sa sainteté doit donner la plus prompte exécution aux articles VIII et IX du traité d'armistice du 5 messidor an IV, doit payer en outre 15 millions dans le délai de deux mois; renoncer à perpétuité à tous ses droits sur les villes et territoire d'Avignon et comtat Venaissin; abandonner les légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, etc.; révoquer aussi toute adhésion, patente ou secrette, donnée par elle à la coalition contre la République française. Elle ne doit fournir aux puissances en guerre contre la France aucuns secours en hommes, armes, vaisseaux, munitions de bouche et de guerre, argent, etc., à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être. Enfin, elle doit licencier les troupes qu'elle entretient sur le pied de guerre, et envoyer à Paris un plénipotentiaire pour désavouer authentiquement l'assassinat commis à Rome sur l'ambassadeur Basseville, et payer trois cents mille francs pour indemniser ceux qui ont souffert de cet attentat.

Après tant d'exploits et de négociations,

Bonaparte fait, le 20 ventose, une proclamation à son armée, qui est le résultat exact de cette brillante campagne. En voici l'extrait :

« SOLDATS,

» La prise de Mantoue vient de finir une » campagne qui vous a donné des titres éter- » nels à la reconnoissance de la patrie.

» Vous avez remporté la victoire dans 14 » batailles rangées et 70 combats ; vous avez » fait plus de 100 mille prisonniers, pris à » l'ennemi 500 pièces de canons de campagne, » 2000 de gros calibre et quatre équipages de » pont.

» Le pays que vous avez conquis a nourri, » entretenu et soldé l'armée pendant toute la » campagne, et vous avez envoyé 30 millions » au ministre des finances pour le soulagement » du trésor public.

» Vous avez enrichi le muséum de Paris » de plus de trois cents objets, chefs-d'œu- » vre de l'ancienne et de la nouvelle Ita- » lie, et qu'il a fallu trente siècles pour » produire.

» Les républiques Lombarde et Cisalpine » vous doivent leur liberté. . . . . Les rois de » Sardaigne, de Naples, le pape et le duc de

» Parme se sont détachés de la coalition de » nos ennemis, et ont brigué notre amitié ; » vous avez chassé les Anglais de Livourne et » de la Corse..... Mais vous n'avez pas encore » tout achevé..... De tant d'ennemis qui se coa- » lisèrent pour étouffer la République à sa » naissance, l'empereur seul reste devant vous ; » se dégradant lui-même du rang d'une grande » puissance, ce prince s'est mis à la solde des » marchands de Londres..... Nous ne trouvons » d'espérance pour la paix qu'en allant la » chercher dans le cœur des états de la maison » d'Autriche. Vous y trouverez les ministres » de l'empereur corrompus par l'or de l'Angle- » terre ; vous y trouverez un brave peuple qui » gémit sous le poids de la guerre ; vous res- » pecterez leur religion et leurs mœurs ; » vous protégerez leurs propriétés, et c'est » la liberté que vous porterez à la brave nation » hongroise, etc. »

Germinal an V. Dans les premiers jours de ce mois, le peuple se forme en assemblées primaires pour le renouvellement du corps législatif.

Cependant un jugement du tribunal de cassation ordonne que toutes les pièces relatives à la dernière conspiration royale lui seront ap-

portées. Un arrêté du directoire defend l'exécution de ce jugement. Le tribunal en réfère le 10 au conseil des cinq-cents. Celui-ci, après une discussion orageuse, passe à l'ordre du jour.

Des défenseurs officieux présentent une pétition au conseil des cinq-cents; elle éprouve le même sort que le référé du tribunal de cassation; et, le 19, le conseil de guerre condamne à la réclusion *Lavilleheurnois*, *Dunan*, *Proly* et *Brottier;* renvoie au tribunal criminel *Lahoussaye*, et décharge d'accusation ceux qui étoient prévenus du crime d'embauchage. Mais un arrêté du directoire, en date du même jour, ordonne que ces individus, et notamment le nommé *Sourdat*, seront poursuivis et jugés par le tribunal criminel du département, comme prévenus de *conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la République.* On crut voir, dans cet arrêté, plutôt une vengeance particulière, qu'une mesure utile à l'état.

Le 23, Poule, curé constitutionnel, se présente chez le député Sieyes, et lui tire deux coups de pistolet. Arrêté, on lui demande qui a pu le porter à ce crime; il répond qu'*il faut que les opprimés se montrent, quand il y a des*

oppreeseurs. On voit, dans son interrogatoire, qu'il avoit eu l'intention d'assassiner plusieurs représentans ; mais que Sieyes étant de son pays, de son état, et n'ayant pas reçu les secours qu'il en exigeoit, il l'avoit préféré pour victime. Un jugement du tribunal criminel, en date du 15 prairial, le condamne à 20 ans de fers et à six heures d'exposition, parce que le jury a déclaré qu'il n'y avoit pas de dessein prémédité.

Le 29, l'assemblée électorale du département de la Seine termine sa session par la nomination des députés au corps législatif. On voit au nombre des élus Quatremer de Quincy, tour-à-tour proscrit, honoré et condamné à mort par contumace.

Boissy-d'Anglas, ex-conventionnel, est pareillement élu ; Il accepte, et témoigne ses intentions par une lettre au président, dans laquelle il s'exprime ainsi :

« Si, dans le cours de cette mémorable et » trop souvent cruelle révolution, que nous » sommes appelés à terminer, il m'a été impos- » sible d'empêcher les maux affreux qui l'ont » accompagnée et souillée, mon seul desir, » mon seul espoir, ma seule ambition, sont de » contribuer à en cicatriser les blessures, à en

» utiliser

» utiliser les résultats, à faire succéder les » lois sages et humaines et une liberté bien » ordonnée aux désordres de l'anarchie révo- » lutionnaire, qui a si long-tems tourmenté la » France. »

Enfin, plusieurs *vendémiairistes* sont portés au corps législatif par cette assemblée électorale.

A cette époque, les généraux Pichegru et Jourdan, disgraciés par le directoire, ne commandoient plus les armées de la République. On dédaignoit le vainqueur de la Hollande, et on ne pensoit plus au héros de Fleurus, conquérant des Pays-Bas. Le département de la Haute-Saône porte le premier au corps législatif, et celui de la Haute-Vienne décerne les mêmes honneurs au second.

Le département de l'Eure porte au sénat l'académicien Marmontel. Dans son discours à l'assemblée électorale, *il fait le vœu d'embrasser avec ardeur la religion de nos pères, dont il a vu avec horreur dépouiller les temples, renverser, profaner les autels*, etc.

Celui de Seine et Oise nomme Vauvilliers, décrété d'accusation et acquitté peu de tems avant les élections, et Bourlet qui avoit été valet-de-chambre du comte d'Artois.

Le conseil des anciens rejette cette résolution par un décret du 29. Le 24, Joseph Bonaparte, frère du général, est envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur. Le 30, l'ambassadeur de Venise quitte Paris par ordre du directoire.

Prairial an V. Le premier de ce mois se fait l'installation du nouveau tiers au corps législatif. Barbé-Marbois est élu président du conseil des anciens, et Pichegru président de celui des cinq-cents. Le public parut satisfait des honneurs que l'on rendoit à ce général, et sut gré au conseil de s'être montré, à son égard, plus juste que le directoire.

Un procès-verbal dressé au directoire apprend au corps législatif que le membre sortant des fonctions directoriales par le sort, est Letourneur (de la Manche); mais on répandit que les directeurs restans avoient composés avec lui pour sa sortie, et qu'elle avoit été décidée entr'eux avant qu'elle fût rendue publique par le sort.

Lors de l'appel des membres du nouveau tiers au conseil des cinq-cents, dans la séance du premier prairial, on prononce le nom de *Barrère.* Plusieurs voix s'écrient qu'il est frappé d'un décret de déportation, et qu'il doit être à Cayenne. C'est à tort, dit un autre, que l'assemblée électorale des Hautes-Pyrénées

émit son vœu en faveur d'un individu qui n'a plus la qualité de citoyen français. Sa nomination est regardée comme nulle et illégale.

Dans la même séance, on demande le rappel au corps législatif des cinq députés *Job Aimé*, *Polissard*, *Gaud et Ferrand-Vaillant*, exclus par la loi du 3 brumaire. Quelques membres demandent l'ajournement, d'autres l'urgence. Dumolard veut qu'on rende au peuple souverain tous ses droits, et après une longue discussion, ces cinq membres sont rappellés. On voit circuler dans le public un manifeste du comte de Puysaye au nom de Louis XVIII, qui établit un bureau central dans la province (ci-devant Bretagne), pour recueillir les notes et soumissions des vrais serviteurs de la religion et du roi : il recommande sur-tout qu'on ne se laisse pas éblouir par ceux qui *crient à pleine gorge. vive Louis XVIII*, et qui n'ont d'autres intentions que de calomnier ses partisans, et crier par la suite *vive Philippe.*

Un soulèvement se manifeste à Gênes le 3 ; les partisans du gouvernement égorgent ceux qui crient : *vive la liberté*, et ceux-ci en font autant à leurs adversaires, qui crient : *vivat Maria.*

Le 5 prairial, Barthelemy, ministre plénipo-

tentiaire de la république en Suisse, réunit 329 voix sur 458 votans, pour la dignité de membre du directoire, en place de Letourneur. Le conseil des anciens confirme ce choix (le 7), par le nombre de 138 suffrages sur 218 votans, et le président proclame directeur le vertueux Barthelemy. Toute la France partagea l'allégresse que ce choix excita à Paris.

Le 7, la haute-cour de justice, séante à Vendôme, condamne à la peine de mort les conspirateurs Babœuf et Darthé. A la lecture de leur jugement, ils se poignardent ; mais saisis aussi-tôt par leurs gardes, ils ne peuvent s'ôter la vie ; ils sont exécutés. Le même jugement condamne à la déportation *Germain*, *Buonaroti*, *Cazin*, *Maroy*, *Blondeau*, *Menessier et Bouin*. Il acquitte *Drouet*, *Amard*, *Vadier*, *Félix Lepelletier*, *Robert Lindet et Rossignol*, contumaces, ainsi qu'*Antonnelle*, *Laignelot*, *Ricord*, *Chrétien* et plusieurs autres, au nombre de cinquante-cinq, prévenus de complicité avec les condamnés.

Vaublanc, dans un discours sur l'état de Saint-Domingue, dénonce, le 10, Santhonax (1),

[1] Santhonax, abhorré dans les deux continens, ce ROBESPIERRE des colonies, arriva le 17 septembre 1792, pour la première fois, à Saint-Domingue. Sa seconde mission fut du commencement de pluviose an IV.

Raymond et Giraud, commissaires du directoire ; il les accuse de forfaiture et d'actes arbitraires dans les colonies. « Ces tyrans, » dit-il, sont revêtus de la plus infâme dictature ; après avoir armé quatorze communes » contre le Port-au-Prince, l'avoir bombardé » et en avoir chassé les habitans, après avoir » incendié le Cap Français, sacrifié les Africains, dont ils ont fait les instrumens des » plus horribles massacres ; après avoir déporté » et mis hors la loi des généraux et officiers, » ils se sont précipités d'horreurs en horreurs ; » ils ont fait égorger les blancs par les mulâtres, les mulâtres par les nègres, et ensuite ils ont fait que les nègres entre eux » se sont égorgés..... Oui, dans ce malheureux pays, la physionomie blanche étoit » un titre de proscription, et c'est-là, ajoute-» t-il, que *l'astre qui nous éclaire y a aussi* » *éclairé des monstruosités sur lesquelles la* » *pensée se précipite sans oser s'y arrêter ;* » *l'homme buvant le sang de l'homme, et dévorant* » *les chairs palpitantes de ses semblables* »..... Le conseil frémit d'indignation à ce discours, et renvoie la dénonciation à une commission.

Le 15, Tarbé, rapporteur de la commission, s'élève avec force contre Santhonax ; il semble

tentiaire de la république en Suisse, réunit 329 voix sur 458 votans, pour la dignité de membre du directoire, en place de Letourneur. Le conseil des anciens confirme ce choix (le 7), par le nombre de 138 suffrages sur 218 votans, et le président proclame directeur le vertueux Barthelemy. Toute la France partagea l'allégresse que ce choix excita à Paris.

Le 7, la haute-cour de justice, séante à Vendôme, condamne à la peine de mort les conspirateurs Babœuf et Darthé. A la lecture de leur jugement, ils se poignardent ; mais saisis aussi-tôt par leurs gardes, ils ne peuvent s'ôter la vie ; ils sont exécutés. Le même jugement condamne à la déportation *Germain*, *Buonaroti*, *Cazin*, *Maroy*, *Blondeau*, *Menessier et Bouin*. Il acquitte *Drouet*, *Amard*, *Vadier*, *Félix Lepelletier*, *Robert Lindet et Rossignol*, contumaces, ainsi qu'*Antonnelle*, *Laignelot*, *Ricord*, *Chrétien* et plusieurs autres, au nombre de cinquante-cinq, prévenus de complicité avec les condamnés.

Vaublanc, dans un discours sur l'état de Saint-Domingue, dénonce, le 10, Santhonax (1),

[1] Santhonax, abhorré dans les deux continens, ce ROBESPIERRE des colonies, arriva le 17 septembre 1792, pour la première fois, à Saint-Domingue. Sa seconde mission fut du commencement de pluviose an IV.

Raymond et Giraud, commissaires du directoire ; il les accuse de forfaiture et d'actes arbitraires dans les colonies. « Ces tyrans, » dit-il, sont revêtus de la plus infâme dic» tature ; après avoir armé quatorze communes » contre le Port-au-Prince, l'avoir bombardé » et en avoir chassé les habitans, après avoir » incendié le Cap Français, sacrifié les Afri» cains, dont ils ont fait les instrumens des » plus horribles massacres ; après avoir déporté » et mis hors la loi des généraux et officiers, » ils se sont précipités d'horreurs en horreurs ; » ils ont fait égorger les blancs par les mu» lâtres, les mulâtres par les nègres, et en» suite ils ont fait que les nègres entre eux » se sont égorgés..... Oui, dans ce mal» heureux pays, la physionomie blanche étoit » un titre de proscription, et c'est-là, ajoute» t-il, que *l'astre qui nous éclaire y a aussi* » *éclairé des monstruosités sur lesquelles la* » *pensée se précipite sans oser s'y arrêter ;* » *l'homme buvant le sang de l'homme, et dévorant* » *les chairs palpitantes de ses semblables* »..... Le conseil frémit d'indignation à ce discours, et renvoie la dénonciation à une commission.

Le 15, Tarbé, rapporteur de la commission, s'élève avec force contre Santhonax ; il semble

désigner avec passion qu'il a des partisans dans le conseil. Se plaignant ensuite d'un premier rapport fait par Marec : « *Il n'eut donc pas* » *le courage de la vertu*, dit-il, *il n'eut pas la force de*»... Il est interrompu par de violens murmures. Les membres des deux premiers tiers se soulèvent contre lui ; il trouve quelques défenseurs dans le nouveau tiers ; l'agitation est à son comble, à peine peut-il se faire entendre ; on demande à grands cris le renvoi à une nouvelle commission. « Quelle est donc cette » affectation, dit Pastoret, de dérouler sur » quelques individus, des crimes que les circonstances plutôt que leurs propres passions » ont pu leur faire commettre » -- « Je profite, » s'écrie (Merlin de Thionville), de cette » occasion pour faire observer à la majorité de » l'assemblée le nouvel ordre de choses que » se propose la minorité ; tyrannie pour tyrannie, je préfère, moi, la tyrannie sous » laquelle nous avons gémis, à la plate tyrannie à laquelle on voudroit nous soumettre ; nous ne souffrirons pas que la république soit abandonnée, la révolution ne » sauroit rétrograder, &c. » Enfin, cette discussion orageuse se termine le 16, après avoir entendu Garan-Coulon en faveur de Santho-

nax ; le conseil rapporte la loi du 5 pluviose, qui autorise le directoire à envoyer des commissaires à Saint-Domingue, et la résolution est approuvée par le conseil des anciens le 23 du même mois.

Dans la séance du même jour, au conseil des anciens, Barbé-Marbois fait un rapport sur la résolution qui fixe les dépenses ordinaires du ministre des affaires étrangères ; il se plaint du nombre de chefs qui existent dans les bureaux. « Le ministre, dit-il, de» mande *sept millions*, quand autrefois les » dépenses se faisoient avec quatre millions » huit cents mille livres ; on voit soixante» douze chefs et sous-chefs, onze cents com » mis, et le travail est divisé de manière que » le secret de l'état passe dans vingt mains » différentes avant d'arriver au directoire. La » facilité qu'on met à placer tant de protégés » inutiles rend le nombre des agens diploma» tiques extrêmement considérables. Celui » des aspirans n'est pas moins à juger par la » liste de ceux-ci ; on diroit que la France » fourmille d'hommes d'état, et que l'univers » n'est pas assez grand pour employer tant de » talens. Il faut des réformes sévères..... Char» geons-nous de tout l'honneur et de tout l'o

» dieux de cette sévérité; refusons les fonds, » et l'on sera bien obligé de remercier les » inutiles ».

Le 20, le directoire reçoit avec pompe le nouveau directeur Barthelemy. Ce magistrat, après avoir montré son desir pour la paix extérieure et intérieure, termine ainsi son discours : « Il m'est doux de présumer que notre » union, commandée par la loi, sera cimentée » par une estime, une confiance et une affection réciproques. »

Le président Carnot lui répond avec affection : « Vous avez su, cher collègue, dans des » tems difficiles, faire respecter la République » au-dehors, lui conserver d'anciens et fidèles » alliés, et neutraliser la malveillance de ceux » qui vouloient lui susciter de nouveaux ennemis.... Vos vastes connaissances et l'esprit de modération qui vous anime, sont » un sûr garant du succès avec lequel vous » travaillerez avec nous à l'achèvement du » grand œuvre de la paix. »

Barthelemy ayant toujours montré des vues pacifiques pour sa patrie, ayant gémi bien des fois sur les maux qui l'avoient affligée, et ayant traité avec les envoyés de plusieurs têtes couronnées avec la candeur qui le carac-

térisoit, passoit pour royaliste dans l'esprit de ceux qui croyoient pouvoir détrôner tous les rois. Voici les vers qu'une muse gasconne fit lors de sa nomination au directoire :

« Sandis, pour notre liberté,
» Ce Barthélemy m'embarrasse ;
» Ce vilain nom-là nous ménace
» Du rétour de la royauté.
» C'en est fait, si l'on ne surveille,
» Car l'almanach, il est certain,
» Donne Barthélemy la veille,
» Et Saint-Louis le lendemain. »

Ce même jour, le directoire reçoit les ministres plénipotentiaires des rois de Dannemarck, d'Espagne, de Naples et de la république de Genève.

Verninac arrivant de son ambassade près le grand-seigneur, présente au directoire un diplome de sa hautesse, dans lequel on voit ce qui suit :

« Aux chefs distingués parmi les grands qui » professent la croyance d'Isa ; les soutiens des » magnats de la religion du Messie, les arbitres » des affaires des républiques nazaréennes, re- » vêtus des marques d'honneur et de considé-

» ration, comblés de gloire et de dignités ; » notre magnifique, très-honorée et sincère » amie, la République française, que tous ses » instans tendent à une heureuse fin ! Que » la voie du salut *éternel* s'embellisse pour » elle !

» Moi, l'empereur sultan Sélim, fils de sultan » Moustapha, toujours victorieux ; moi, qui » suis le serviteur et le commandant des cités » les plus nobles et les plus révérées.... moi, le » protecteur de la sainte Jérusalem, le kaliphe » souverain d'une infinité de provinces, villes, etc..... que ce noble diplome impérial » vous soit notoire !.... Que la pureté et la fidélité de l'amitié et du dévouement que » vous professez pour notre sublime porte de » félicité..... que les liens indissolubles de l'estime, de la cordialité qui existent entre » notre sublime porte et la République française, bien loin d'éprouver la moindre altération, ne feront que se resserrer de jour en » jour par la continuité de nos soins à maintenir une si heureuse position ; que, dans nos » états bien gardés, les négocians, les voyageurs français seront amicalement accueillis » et efficacement protégés.

» Salut sur celui qui suit la voie droite, &c. »

Dans la séance du 28 prairial, au conseil des cinq-cents, Lemarchand-Gomicourt fait un rapport, au nom d'une commission, sur les moyens à employer pour la destruction des loups. On voit, avec un certain intérêt, le sang-froid et le style du rapporteur : « Depuis » long-tems, dit-il, les loups sont en usage de » dévorer les moutons, et de répandre la » terreur dans les cantons L'humanité gémit » sur les désastres qu'ils ont occasionnés. Un » grand nombre de citoyens ont eu à regretter » la perte de leurs troupeaux et même celle de » leurs enfans..... Si on n'y met bon ordre, les » loups ne tarderont pas à devenir les maîtres » de *l'intérieur*..... On en a vu beaucoup dé- » vorer non-seulement des enfans, mais même » des filles et des femmes..... Ah ! citoyens, les » *enragés* doivent vous faire horreur..... » L'orateur termine son discours, en proposant qu'il soit alloué à ceux qui en tueroient, une somme de 150 livres par tête, quand il sera enragé ; 40 livres pour un loup ordinaire, 50 livres pour une louve pleine, et 30 livres pour un louveteau, etc.

Le conseil des cinq-cents entend, dans sa séance du 29, un rapport sur la police des cultes. Le rapporteur (Camille Jordan) parle

beaucoup en faveur des ministres du culte catholique ; il s'élève fortement contre l'usage actuel des sépultures, qu'il regarde comme scandaleux, et contre la suppression des cloches, qu'il assure être *chères au peuple*. Il gémit sur le sort des prêtres qu'on a arrachés du pied des autels, incarcérés pour n'avoir pas prêté le serment ordonné par les lois ; il les regarde comme d'autres citoyens, envers qui on n'exige pas de serment pour exercer leur état ; il invoque cet article de la constitution : *Nul ne peut être empêché, en se conformant aux lois, d'exercer le culte qu'il a choisi ;* il prouve que l'acharnement qu'on a mis à poursuivre les ministres du culte catholique, a allumé en France les torches de la discorde, et a fait couler le sang dans beaucoup d'endroits. « *Laissez*, » dit-il, *au prêtre sa conscience et au peuple ses* » *ministres et ses temples.* Si le peuple est con- » tent, si nous lui donnons de bonnes lois, » loin de sonner le tocsin de l'ingratitude, il » nous comblera de bénédictions. »

A peine ce discours fut-il connu, que chaque parti le commenta suivant son opinion. Le rapporteur reçut les félicitations de ceux qui professoient sincèrement la religion catholique, et il fut plaisanté par ceux qui s'amusent de

tout. On vit paroître à cette époque la farce suivante :

Adresse de remerciement des Cloches de Lyon, à Camille Jordan.

Din, don ; din, don ; din, don ; din, don ; din, don ; din, don ; din, don.

Vos très-humbles et très-obéissantes servantes,

Les Cloches de Lyon.

Pendant ce trimestre, l'armée d'Italie continue sa marche triomphante ; celle de Sambre et Meuse, aux ordres du général Hoche, se réorganise. Il nomme une commission intermédiaire pour tout ce qui a rapport au civil et aux besoins de l'armée. Elle détruit les abus, et et chasse les fripons Cette armée remporte de grands avantages, ainsi que celle du Rhin et Moselle.

Bonaparte avoit battu, dans les journées des 20, 22, 23 et 26 ventose, l'armée impériale aux ordres du prince Charles, qui faillit être pris. L'armée passe la Piave avec son intrépidité accoutumée. Un soldat, entraîné par le courant, est prêt à se noyer ; une femme à la suite se jette à l'eau, et lui sauve la vie. Le général

lui fait cadeau d'un collier d'or, au bas duquel est une couronne civique et le nom du militaire qu'elle a sauvé.

Le 14 germinal, le passage du Tagliamento s'opère comme celui de la Piave ; la forteresse de Gradisca et le port de Trieste tombent au pouvoir des Français.

Bonaparte, joignant à la force de ses armes l'esprit de pacification et le don de la persuasion, fait une proclamation pleine d'urbanité aux habitans de la Corinthie. Il écrit ensuite au prince Charles ; il lui témoigne le desir de la paix. Pour faire cesser l'effusion du sang humain, il l'engage à approcher du trône impérial, et à faire connoître à sa majesté le véritable état des choses. Il lui présente les chances de la guerre ; et, loin de s'énorgueillir de ses succès, il lui fait pressentir que, quand il seroit victorieux sur les troupes françaises, l'humanité n'en souffriroit pas moins, et l'Allemagne n'en seroit pas moins ravagée.

Le prince Charles lui répond, le 2 avril (12 germinal), qu'il a le plus grand desir de faire cesser les calamités de la guerre, qu'il sent pareillement combien la paix peut faire le bonheur des peuples et de l'humanité, mais qu'il est obligé d'attendre des ordres supérieurs

pour traiter un objet d'une telle importance. « Quelles que soient, dit-il, les chances » de la guerre, ou les espérances de la paix, je » vous prie de vous persuader, monsieur le gé- » néral, de mon estime et d'une considération » distinguée, etc. »

Deux heures après avoir reçu cette réponse, Bonaparte reçoit un aide-de-camp du prince Charles, qui lui fait demander une suspension d'armes de quatre heures. Le général français, voyant que ces quatre heures entraînoient le reste de la journée, et que jusqu'au lendemain le prince pouvoit faire sa jonction à une division de ses troupes, et se défendre avec avantage dans un combat qu'il devoit lui livrer, il refuse la suspension. Le combat s'engage; les Français sont vainqueurs.

Le 15 germinal, on proclame solennellement la constitution cispadane à Bologne. Le son du canon et celui des cloches se réunissent pour célébrer cette fête.

Le 20, un massacre affreux de trois cents Français, malades dans les hôpitaux de Vérone, s'exécute de sang-froid par des Vénitiens. Quelques succès des troupes autrichiennes sur une division de l'armée française éloignée du corps d'armée, font croire aux citadins de Véronne et des communes environnantes, que la

victoire a abandonné le vainqueur de l'Italie. Bonaparte, apprenant cette nouvelle affligeante, écrit au doge de Venise une lettre foudroyante, dont voici l'extrait :

« Dans toute la terre ferme, les sujets de la » sérénissime république sont sous les armes ; le cri de ralliement est : *Mort aux* » *Français.*

» Le nombre des soldats de l'armée d'Italie, » qui en ont été victimes, se monte à plusieurs » centaines..... Croyez-vous que quand j'ai pu » porter nos armes au cœur de l'Allemagne, je » n'aurai pas la force de faire respecter le premier peuple du monde ! Pensez-vous que les » légions d'Italie puissent souffrir les massacres » que vous excitez ! Le sang de nos frères » d'armes sera vengé..... Je prends le parti de » vous envoyer mes propositions par l'un de mes » aides-de-camp et chef de brigade. *La guerre* » ou *la paix.* Si vous ne prenez sur-le-champ » toutes les mesures pour dissiper les attroupemens, si vous ne faites au plutôt arrêter et » remettre entre mes mains les auteurs des » meurtres qui se commettent, la guerre est » déclarée, etc..... »

Le 15 avril, le doge répond au général Bonaparte ; il l'assure de la douleur du sénat à la

réception de sa lettre ; il lui témoigne tout le desir qu'a le gouvernement vénitien d'entretenir la paix et la meilleure harmonie avec la République française ; que si les Vénitiens ont pris les armes, c'est par fidélité et attachement à leur *gouvernement légitime contre des mutins* et *des révoltés ;* qu'au surplus le sénat est bien disposé à livrer au héros de l'Italie les auteurs des assassinats commis sur les Français, et qu'il a borné à ses sujets l'usage des armes au seul cas de leur propre défense, même vis-à-vis des révoltés. Le doge invite Bonaparte à interposer sa médiation auprès du gouvernement français, pour faire rentrer dans l'ordre les habitans des villes au-delà du Mincio, qui se sont soulevés contre leur gouvernement, et il assure le général de la sincérité des sentimens du sénat pour la République française, de son estime et de sa considération pour sa personne.

Malgré cette réponse, les hostilités se déclarent ; une division française marche sur Véronne. Cette ville capitule, le 8 floréal ; les magistrats se sauvent, et ne veulent pas recevoir les Français.

Le 14 floréal, Bonaparte lance un manifeste foudroyant contre la république de Venise, par

lequel il dit : « Tandis que l'armée française est » engagée dans les gorges de la Styrie, le gou- » vernement vénitien profite de la semaine » sainte pour armer 4000 paysans, qu'il joint à » dix régimens esclavons, qui interceptent la » communication de l'armée avec les der- » rières. On fait arrêter tous les habitans qui » montrent de l'amitié aux Français ; on in- » sulte ceux-ci dans les places et lieux publics, » en les dénommant du nom injurieux de » *jacobins*, *régicides*, *athées*. On ordonne au » peuple de Padoue, Vicence et Véronne, de » courir aux armes, de faire de nouvelles *vê-* » *pres siciliennes*. Il appartenoit, dit-on, *au lion* » *de saint Marc* de vérifier le proverbe : » *L'Italie est le tombeau des Français*. Les prê- » tres prêchent la croisade. Des pamphlets, » des lettres anonymes, des proclamations » perfides sont imprimées et circulent en pro- » fusion. Un chef de bataillon et deux autres » Français sont assassinés à Padoue. Nos sol- » dats sont désarmés et assassinés sur les rou- » tes. La seconde fête de Pâques, au son de la » cloche, tous les Français sont assassinés dans » Véronne ; l'on ne respecte ni malades, ni » convalescens. La maison du consul fran- » çais est brûlée dans la Dalmatie... Vu les

» griefs ci-dessus, le général en chef requiert » le ministre de France près de la république » de Venise de sortir de ladite ville... Ordonne » aux généraux de traiter en ennemis les » troupes de la république de Venise, et de » faire abattre dans toutes les villes de la terre » ferme *le lion de saint Marc*, etc.

Le premier prairial an V, le général Baraguey-d'Hillier entre dans Venise avec 6000 hommes. Aussi-tôt le ministre de France s'adresse au gouvernement, et se plaint amèrement des crimes que les Vénitiens ont commis sur les Français. Il dit: *Le sang français a été répandu, il demande vengeance, il l'obtiendra.* Le grand conseil répond que « le rétablissement de l'har- » monie fait l'objet des efforts publics; qu'il » desire la suspension des hostilités, pour » traiter à l'amiable des différends qui divisent » la République de France et celle de Ve- » nise .... » Il nomme des commissaires, et fait arrêter les trois *inquisiteurs d'état* par les avoyers, comme auteurs des troubles; ordonne qu'on instruira leur procès pour connoître la part qu'ils ont eu aux assassinats des Français. Plusieurs personnes de marque sont aussi arrêtées, et la République aura satisfaction.

Dans tous les états de la république de Ve-

nise, l'armée française est triomphante. Dans une proclamation, le général Augereau dit aux Vénitiens : « Peuples, je viens au milieu de » vous pour punir le crime, protéger l'innocence, venger le sang de mes frères..... Je » sais le mal que vous nous avez fait ; je sais » jusqu'où s'étend le droit terrible de conquête ; » je sais jusqu'où nous pourrions pousser la » vengeance ; mais vous étiez trompés, égarés, agités par un esprit de fanatisme et de » vertige. Vous êtes vaincus, malheureux, » soumis ; nous serons compatissans, clémens » et justes. La générosité sied à la force. Qu'on » ne s'y trompe pas pourtant ; c'est pour la foiblesse, l'indigence et la crédulité seules, que » je laisserai parler mon cœur. Le coupable » éclairé, le conspirateur perfide ; ne doivent point attendre de graces ; ils seront » punis, etc. »

Ce général entre dans Véronne ; des paysans, détenus au fort Saint-Félix, sont amenés devant les autorités constituées, et ensuite sur la place pour y être fusillés. Augereau, après leur avoir fait un discours dans le sens de sa proclamation, leur dit : « Loin de vous » faire périr, je veux rendre des enfans à leurs » mères, des époux à leurs compagnes, des

» pères à leurs familles éplorées, des citoyens » à l'état. Je viens essuyer les pleurs du repen- » tir, et conquérir des cœurs aux Français. » Allez, infortunés; retournez au milieu de » vos compatriotes; allez leur dire comme » nous savons nous venger, etc. » Ainsi ces malheureux passent dans un instant de la mort à la vie.

Les nobles de Venise, voyant les triomphes des Français et une partie des habitans soulevés contre eux, abandonnent les rênes du gouvernement; et, le 16 mai 1797 (26 floréal an V), on voit une proclamation du doge, dans laquelle il dit: « Le sérénissime prince fait » savoir qu'en vertu de la résolution du grand » conseil du 12 du courant, le gouvernement » sera administré par une municipalité provi- » soire, etc. »

Dans les premiers jours de floréal, l'armée de Sambre et Meuse passe le Rhin à Neuwied. L'ennemi envoie au général un parlementaire, pour l'engager à suspendre les hostilités, attendu la nouvelle d'un armistice signé en Italie, qui doit s'étendre aux autres armées. Le général français y consent aux conditions que « l'ennemi évacuera les bords de la Lahn, et » qu'il livrera la forteresse d'Ehrenbreistein. »

Ces propositions lui paroissent trop dures ; il attaque les Français, il est battu par-tout. Les généraux Lefebvre, Lemoine, Gratien et autres, emportent à la baïonnette des redoutes formidables. Plusieurs généraux ont leurs chevaux tués sous eux. Ainsi se termine la bataille de Neuwied, du 29 germinal an V.

Tandis que l'armée de Sambre et Meuse continue sa marche victorieuse sur Francfort, celle du Rhin et Moselle passe encore une fois le Rhin, et s'empare de Kell, le premier floréal.

A l'ouverture de la plus brillante campagne, l'olivier présenté par Bonaparte est accepté par l'ennemi. Les bords de l'Adige, et les rives du Rhin, teints du sang des guerriers, espèrent les douceurs de la paix.

L'armée de Sambre et Meuse marchoit à grands pas sur Francfort ; celle du Rhin, après avoir repris Kell, et dirigeant sa marche victorieuse vers la Souabe ; reçoivent des couriers qui arrêtent leur marche triomphante, en leur annnonçant la signature des préliminaires de la paix entre l'empereur d'Allemagne et la France.

Ces préliminaires sont signés le 29 germinal

an

an V (18 avril 1797), à Léoben, par le général *Bonaparte*, pour la République française ; le major-général *Morverldt*, le baron de *Saint-Vincent* et le marquis de *Galo*, au nom de l'empereur. Ce souverain envoie au héros de l'Italie trois des principaux seigneurs de sa cour, pour lui servir d'ôtages. Bonaparte les reçoit avec distinction, les invite à dîner, et, au dessert, il leur dit : *Messieurs, vous êtes libres. Allez dire à votre maître que si sa parole impériale a besoin de gages, vous ne pouvez pas m'en servir, et que vous ne devez pas m'en servir, si elle n'en a pas besoin.*

Dans le premier article du traité, l'empereur déclaroit *reconnoître la République française ;* Bonaparte interrompt avec dignité : *La République française est comme le soleil sur l'horizon ; bien aveugles sont ceux que son éclat n'a pas encore frappés !* et l'article est rayé.

Au moyen de ces préliminaires, les hostilités cessèrent entre les armées françaises et impériales.

L'arme de la plaisanterie et la marotte de l'eejouement, si bien maniées par les Français, suscita les qui-pro-quo suivans, intitulés : *Rêves d'un rentier.*

On le supposa calculant son existence sur la guerre et la paix, sur la hausse et la baisse des effets publics, et voyant les puissances ci-après nommées, autour d'une table, tenant des cartes à la main, elles s'exprimoient ainsi :

L'Angleterre : Je fais *vatout.*

La France : J'ai beaucoup *de piques ;* si je ramasse *les cœurs*, je gagne la partie.

L'empereur d'Allemagne : J'ai suivi de mauvais avis ; je suis *débanqué*, je quitte la partie ; je ne puis faire une seule levée.

Le roi de Sardaigne : J'ai retiré mon enjeu.

La Hollande : Quelle folie de me faire jouer ! je suis *à la bête.*

L'Espagne : Je n'ai qu'un roi de carreau ; je renonce *à la triomphe.*

Le roi de Prusse : Voici de nouveaux paquets ; je couvre *mon jeu.*

L'Italie : C'est moi qui mêle.

La Russie : J'attends la *retourne.*

La Turquie : J'ai *la main.*

Le pape : Je *passe.*

Messidor an V. Le représentant Dumolard attaque le manifeste de Bonaparte contre la république de Venise ; il craint de voir démembrer cette ancienne république, pour

servir de compensations dans quelque traité. On nomme une commission pour examiner la conduite politique du directoire en Italie, à l'égard des républiques de Venise et de Gênes.

Le 9, deux députés sont adjoints à la commission qui doit faire un rapport sur les sociétés politiques. Lemarchand-Gomicourt saisit cette occasion pour faire décréter son projet sur la destruction des loups, présenté dans la séance du 28 prairial. « Il importe également, » dit-il, de rassurer la propriété, en mettant » les propriétaires à l'abri de la dent meur- » trière des *loups* qui cherchent à dévorer les » *moutons*. D'ailleurs *un enragé*, quel qu'il soit, » fait horreur. »

Une loi du 10 lève le sequestre mis sur les biens du prince de Conty, et sur ceux de l'infortunée et respectable duchesse d'Orléans.

Le 25, on apprend à Lille l'arrivée du lord Malmesbury pour la seconde fois, à l'effet de traiter séparément de la paix avec l'Angleterre. Le directoire nomme pour ses plénipotentiaires Pléville-Pelay, Maret et Letourneur (de la Manche), ex-directeur.

On s'égaya sur les personnages; on disoit que

Pléville (qui avoit une jambe de bois) ne pouvoit se passer de *Letourneur ;* qu'il y avoit de la conformité entre Alexandre et ce dernier, parce que l'un prêt à conquérir le monde, tomba avec son cheval en entrant dans l'Asie, et que l'autre, en allant pacifier l'Europe, versa, avec sa femme, avant d'entrer à Lille.....

Dans ce mois, on attaque de nouveau les prêtres insermentés. Le ministre (Cochon) se plaint que les prêtres *réfractaires* émigrés rentrent en foule sur le territoire de la République ; il provoque des lois sévères. Cet objet occupe le corps législatif pendant plusieurs jours. Le 20, Jourdan (de la Haute-Vienne) prétend que la durée du gouvernement est subordonnée à la sévérité des lois.

Lemerer réclame fortement l'exercice du culte révéré par nos pères ; il est loin d'approuver la constitution civile du clergé. Boissy-d'Anglas veut que toutes les religions soient libres et séparées du gouvernement ; il pense que l'assemblée constituante a versé sur la France un torrent de maux, en chargeant l'état des frais du culte, en réglant la forme des élections de ses ministres, et en établissant parmi eux une hiérarchie tellement combinée, que la

ferveur de certains sectaires crut y voir le retour de l'église primitive. Gémissant sur ces lois et arrêtés de départemens, tantôt philosophiques et modérés, tantôt despotiques et barbares, il pense qu'*on ne doit pas exiger des prêtres plus de gage à la tranquillité publique, que de tout autre Français.*

Boulay de la Meurthe, tout en faisant l'éloge de la religion, dit que, depuis quatorze siècles, les prêtres ont constamment été en opposition avec l'évangile. Il s'élève contre l'orgueil des prêtres, contre leur penchant à la domination; leur amour pour les richesses, lorsqu'ils ne prêchoient que pauvreté et humilité; leur ambition de former une puissance dans l'état. Enfin, il veut qu'on exige des ministres du culte catholique une garantie de leur soumission aux lois de l'état. Il est décidé, à la majorité de 210 voix contre 202, que toutes les lois relatives à la déportation ou à la réclusion des prêtres insermentés, sont rapportées; mais qu'ils seront tenus de faire une déclaration de soumission aux lois de la République. Cette résolution, en date du 27 messidor, est approuvée par le conseil des anciens, le 7 fructidor suivant.

De nouveaux troubles se manifestent dans la

ville de Lyon. Le général Willot, qui avoit commandé dans le Midi avant d'être député, est invité de dire son opinion sur les troubles de cette ville. Il dit que la tranquillité y régnoit parfaitement lorsqu'il y a passé, en revenant de Marseille ; il ajoute que quelques anarchistes ont cherché à soulever le peuple, mais qu'en général l'esprit public y est bon. Le 20 messidor, le directoire investit le commandant de la force armée à Lyon, de pouvoirs illimités, pour prendre les mesures qu'il jugera convenables à la tranquillité de cette cité.

L'anniversaire du 14 juillet se célèbre à Paris avec pompe, au palais directorial et non au champ de Mars, comme à l'ordinaire. Le président du directoire (Carnot) fait un discours, dans lequel il montre son aversion pour les factions. « En vain, dit-il, l'alliance est faite » entre l'anarchie et le despotisme, entre la » fureur et l'hypocrisie, entre Louis XVIII et » l'ombre de Marat, pour anéantir le pacte so» cial de 1795 ; ils ne réussiront pas plus » à le détruire par une explosion subite, » qu'à exécuter le projet de le démolir peu» à-peu. »

Le 22 messidor, le conseil des cinq-cents

prend une résolution en faveur des fugitifs de Toulon, qui avoient d'abord reçu affectueusement l'amiral Hood, commandant la flotte anglaise, lorsqu'il entra dans ce port, le 27 août 1793, et qui l'avoient suivi au moment de sa retraite le 29 frimaire an II, après douze heures de combat. Plusieurs membres de ce conseil refusent de prendre part à la délibération, qu'ils regardent comme favorable à la rentrée des émigrés. Dans le cours de la discussion, Tallien, Jean-de-Brie et plusieurs autres s'élèvent fortement contre la proposition ; et voyant que leur avis ne prévaut pas, ils sortent de la salle sans émettre leur vœu.

Le 23 thermidor suivant, Tronçon-Ducoudray entreprend aussi la défense des fugitifs de Toulon ; il propose d'approuver la résolution du conseil des cinq-cents. « Est-il un seul » homme de bonne-foi, dit-il, qui ose assurer » que Toulon eût trahi s'il n'eût vu à ses » portes les tigres qui venoient de répandre » le sang par torrens dans la ville de Marseille ! » On reproche, ajoute-t-il, aux Toulonois » d'avoir ouvert leurs portes et livrés leurs » vaisseaux aux ennemis ; mais les ennemis » étoient des *hommes*, au moins, et ils fuyoient » des *monstres* ». (Voyez 24 fructidor.)

Les Vénitiens se ressentent de l'influence des Français ; les images de Saint-Marc étoient encore debout sur tout leur territoire, le général Victor les engage, dans une proclamation, à les anéantir, afin qu'elles ne *troublent point la tranquillité des hommes libres.* Cette proclamation produisit l'effet qu'on en espéroit ; les images de Saint-Marc et leurs lions furent bientôt livres aux flammes aux cris de *vive la démocratie, à bas l'oligarchie.*

Les Gênois, à l'instar des Français, font aussi leur révolution ; des députés du gouvernement se rendent près de Bonaparte, et signent un traité d'union entre les républiques de France et de Gênes, les 5 et 6 juin 1797. Le pouvoir législatif est divisé en deux conseils, l'un de 300 membres et l'autre de 150. Le pouvoir exécutif est confié à un sénat de dix membres, présidé par un doge, et la forme de la constitution est à-peu-près celle de la France en 1795. Plus de distinctions ni de priviléges dans l'état ; la religion est spécialement conservée et protégée ; le doge conserve sa qualité et l'exercice de ses fonctions dans le nouvel ordre de choses ; Bonaparte lui écrit la lettre la plus flatteuse, et lui conserve le titre de *sérénité*, et la république

française accorde *sa médiation armée*, si elle est nécessaire, au peuple gênois, pour assurer l'intégrité de son territoire. Le doge (Francesco Maria), témoigne sa satisfaction au héros de l'Italie.

Les Gênois choisissent le 14 juillet pour proclamer leur indépendance ; un ecclésiastique italien établit en principe, dans un discours à cette occasion, que *la liberté et l'égalité sont basées sur l'évangile.* Cette même époque est célébrée avec une grande pompe dans toute l'armée d'Italie.

Deux partis bien distincts se montroient alors en France ; le conseil des cinq-cents étoit divisé ; les membres du nouveau tiers se prononçoient contre les lois révolutionnaires ; le rétablissement du libre exercice des cultes, l'examen le plus sévère de l'administration des finances, sembloient fixer principalement leur sollicitude. Plusieurs membres des deux autres tiers partageoient cette opinion ; mais beaucoup pensoient qu'on vouloit faire rétrograder la révolution, rétablir le fanatisme de la religion catholique, favoriser les partisans du royalisme, et faire le procès aux patriotes : trois membres du directoire, *Barras*, *Rewbell*, *Laréveillère-Lépeaux*, paroissoient être de cet

avis, et se réunissoient d'opinion à un grand nombre de membres des deux conseils. La minorité se réunit aux deux autres membres du directoire (*Carnot et Barthelemy*), et l'opinion publique paroissoit être en leur faveur; cependant la critique s'armoit contre les autorités, des caricatures tendoient à avilir le directoire, en représentant ses agens flétris et fleurdélisés; une autre représentoit un Hercule chargé de plusieurs sacs d'une énorme grosseur; on lui faisoit dire: *Je suis accablé sous le poids de sept cent cinquante* [1]. On crut voir d'un côté l'anéantissement des conseils par le directoire, d'un autre le corps législatif s'emparer de l'autorité souveraine, pour déléguer l'exécution des lois à un seul homme à son choix.

Au milieu de toutes ces divisions, les partisans réels de la royauté s'imaginoient que le moment de replacer un roi sur le trône étoit arrivé; les deux tiers des conseils étoient déjà ou amnistiés, ou sacrifiés; quelques membres du nouveau tiers étoient désignés pour occuper

[1] On doit se rappeller que le conseil étoit composé de cinq cents membres, et celui des anciens de deux cent cinquante.

des places supérieures dans la monarchie, et on vit circuler les vers suivans :

Sur les cinq sens.

« Jusqu'à ce jour, de nos cinq sens,
» On a vanté la jouissance ;
» Mais aujourd'hui, moi, je prétends,
» Qu'un seul est nécessaire en France.
» Pour respirer un air mal sain,
» Que sert un *odorat* facile !
» Et réduits à mourir de faim,
» *Le goût* peut-il nous être utile ?
» Dépouillés de tout, sans argent,
» *Du toucher* que pouvons-nous faire !
» Et *la vue* est-elle un présent,
» Pour qui ne voit que la misère !

» Mais, pour d'un heureux changement,
» Avoir la nouvelle prospère,
» Des cinq sens *l'ouïe* [1] est vraiment,
» Le seul qui nous soit nécessaire.

La lutte entre le directoire et le corps législatif étoit d'autant plus évidente dans le mois de thermidor, que des journalistes à gages avilissoient impunément ces deux puissances en les dénonçant l'une à l'autre.

[1] Ce jeu de mot faisoit allusion à Louis XVIII.

Cependant le corps législatif ne voit pas sans inquiétude les projets du directoire ; un changement se fait dans le ministère ; celui de la police est confié à Lenoir-Laroche, connu pour être partisan des sociétés populaires ; un corps de troupes considérable s'achemine vers Paris ; le corps législatif demande au directoire quelles sont les raisons qui l'obligent à détacher une partie de l'armée de Sambre et Meuse, à dégarnir la frontière pour faire marcher des troupes dans l'intérieur ; le directoire ne répond pas d'une manière positive.

Un placard, signé par le nouveau ministre de la police, contient des termes avilissans et injurieux contre le corps législatif. Le général Hoche arrive à Paris ; on le désigne comme devant commander les troupes destinées à renverser la représentation nationale ; le directoire le nomme ministre de la guerre ; l'incompétence de son âge est un obstacle, et Schérer est nommé à la place de Pétiet, disgracié.

De son côté, le conseil des cinq-cents tire parti de l'inimitié toujours existante entre Hoche et Pichegru ; ce dernier marquoit sensiblement dans le conseil, et étoit toujours hors des bonnes graces du directoire ; aussi trou-

vant dans cette lutte un appui dans la personne de Pichegru, le conseil le nomme, avec l'ex-général Willot, aussi disgracié, pour faire partie d'une commission qui doit examiner le message du directoire sur la marche inconstitutionnelle des troupes.

Thermidor an IV. Le 4 de ce mois, les sociétés populaires occupent le conseil. Pastoret dit : *Que des sociétés publiques, utiles pour détruire, ne valent rien pour conserver.* Il s'élève fortement contre elles ; il leur reproche la journée du 31 mai, leurs passions haineuses, leur ambition et leurs vengeances ; il rappelle le 9 thermidor, jour auquel elles luttèrent en faveur du crime contre la justice et l'humanité. « A cette époque, dit-il, l'ordre fut » rétabli quand on eut fermé les portes d'airain » du temple anarchique, qui fut pendant trois » ans la métropole de tous les factieux ».

Quoique le règne des sans-culottes fut passé, les observateurs voyant les dissentions qui existoient entre les autorités supérieures, craignoient de voir renaître le régime de la terreur ; et pendant la discussion qui eut lieu sur les sociétés populaires, on fit circuler les couplets suivans :

AIR : *On doit cinquante mille francs.*

« Rabillez-vous, peuple français,
» Ne donnez plus dans les excès
» De nos faux patriotes ; (*bis.*)
» Ne croyez plus que le cul nu
» Soit une preuve de vertu,
» Remettez vos culottes. (*bis.*)

» Méfiez-vous de l'intrigant,
» Vantant le costume indécent
» De nos faux patriotes ; (*bis.*)
» Ne poussez pas la liberté
» Au point d'être déculotté,
» Remettez vos culottes (*bis.*)

» Distinguez donc l'homme de bien,
» Du paresseux et du vaurien,
» Et des faux patriotes ; (*bis.*)
» Gens honnêtes et laborieux,
» Ne vous déguisez plus en gueux,
» Remettez vos culottes. (*bis.*)

» Jamais ne jugez par l'habit
» Du sot ou de l'homme d'esprit,
» Et des faux patriotes ; (*bis.*)
» Bourgeois, rentiers, riches marchands,

» Feroient périr mille artisans
» S'ils alloient sans culottes. (*bis.*)

» N'imitons plus, il en est tems,
» Ces populaires charlatans,
» Pillant les patriotes; (*bis.*)
» Dieu fit l'industrie et les mains
» Pour faire vivre les humains
» Et gagner des culottes. (*bis.*)

» De l'homme défendez les droits,
» Par-tout obéissant aux lois,
» Comme bon patriotes; (*bis.*)
» Concitoyens, sans vous fâcher,
» Cachez ce que l'on doit cacher,
» Remettez vos culottes. (*bis.*)

Une loi du 7 défend provisoirement toute societé particulière s'occupant de questions politiques, et ordonne la poursuite, devant les tribunaux de police correctionnelle, des individus qui se réuniroient en pareilles sociétés.

La première atteinte fut portée au directoire en la personne de Barras, par l'ex-général Willot; il avança que ce directeur avoit été élu avant l'âge requis. Celui-ci voulut détruire cette assertion, en faisant placarder dans Paris

son acte de naissance ; mais on prétendit que c'étoit celui de son frère aîné, décédé, avec d'autant plus de fondement que l'âge qu'il indiquoit ne pouvoit cadrer avec celui qu'il avoit accusé, lors de la procédure pendante au châtelet pour les journées des 5 et 6 octobre 1789.

Le 8, Sottin remplace Lenoir-Laroche au ministère de la police.

Le 10, *Esseid-Aly*, ambassadeur de son *très-majestueux*, *très-redoutable*, *très-magnanime et très-puissant empereur*, *dont la pompe égale celle de Darius et la domination celle d'Alexandre* (le grand-seigneur), est reçu pompeusement par le directoire, à qui il présente le firman de son *très-bienfaisant seigneur*, après l'avoir baisé trois fois.

Le marquis de Massini, ministre plénipotentiaire du pape, et celui de la république ligurienne (le citoyen Boccardi), sont aussi reçus le même jour.

Pichegru, rapporteur de la commission chargée d'examiner le message du directoire sur la marche des troupes, leur prescrit, dans son discours, *d'obéir comme soldats aux ordres du directoire exécutif, et comme citoyens de maintenir la constitution ;* et, le 12, une loi fixe à

six myriamètres [1] (12 lieues) de l'enceinte où réside le corps législatif, la limite constitutionnelle que les troupes doivent ne pas franchir.

Cependant une commission s'occupe de la réorganisation de la garde nationale sédentaire. Le directoire ne voit pas de sang-froid Pichegru membre de cette commission, et nomme de son côté le général Augereau, arrivant d'Italie, pour commander les troupes ré-

---

[1] Les nouvelles mesures furent ordonnées par décret de la convention nationale, du 18 germinal de l'an III [7 avril 1795], et mises en activité le premier nivose de l'an IV : elles furent regardées comme un chef-d'œuvre de simplicité, et leur difficulté apparente n'existoit que dans leur comparaison avec les anciennes mesures. L'élément des nouvelles mesures, toutes décimales, est puisé dans la distance d'un pôle de la terre à l'autre, et la dix millionième partie de cette distance est le MÈTRE, applicable aux mesures linéaires, de superficie et de capacité. L'ARE est aussi l'unité des mesures de superficie, comme le LITRE est celle des mesures de capacité. GRAME est l'unité de poids. Voilà, à proprement parler, les quatre élémens de ce nouveau système, que l'on multiplie par les expressions DECA, HECTO, KILO et MYRIA, et que l'on divise par celles-ci : DECI, CENTI, MILLI.

glees alors à Paris. Le conseil des cinq-cents veut que la garde du corps législatif soit sous les ordres des inspecteurs de chaque conseil.

Tous ces préparatifs hostiles sont accompagnés d'adresses diffamantes pour le corps législatif, que l'on fait faire aux différens corps de troupes, et principalement à celles d'Italie. Des pamphlets contre les conseils (le 14) les représentent en *pleine contre-révolution*, et parlent de 2000 *hommes pour les mettre à la raison.*

Le ministre Schérer, créature du directoire, fait aussi une adresse aux armées, dans laquelle il ne se peint pas lui-même, car elle porte le caractère d'un civisme pur ; mais une lettre que lui écrit Hoche à ce sujet, le peint différemment. La voici :

« Si je m'étois persuadé que le directoire fera » sous peu justice de vos perfidies, je ne pren- » drois pas la peine de vous déclarer que je ne » veux plus correspondre avec vous. Vous » convient-il de faire une adresse aux armées, » vous l'ami et le chef le plus actif des cons- » pirateurs; vous qui nous avez entouré d'es- » pions ; vous qui avez persécuté les amis de » la liberté ! Hâtez-vous de faire oublier jus-

» qu'à votre nom aux républicains, que vous » avez trahi et qui vous abhorrent. »

Signé, L. HOCHE.

Le 17, le représentant Delarue rapproche tous les faits, les circonstances qui donnent lieu à de justes craintes sur la marche des troupes vers Paris. « Comment, dit-il, 25 à » 26 mille hommes ont-ils été détachés de » l'armée de Sambre et Meuse, au lieu de neuf » mille, qui étoient destinés, disoit-on, à » une opération lointaine (*contre l'Irlande*) ? » Pourquoi sont-elles cantonnées à *Chartres*, » *Etampes*, *Saint-Denis*, et autres lieux circon- » voisins ? Pourquoi Hoche a-t-il donné des » ordres de marche et contre-marche ? Pour- » quoi a-t-on attribué la marche de ces troupes » à un ordre de route du commissaire des » guerres ? Pourquoi tous ces pamphlets contre » le corps législatif, et ces placards injurieux » signés par des fonctionnaires publics, agens » du directoire ? Pourquoi, enfin, affecte-t-on » de publier la pénurie du trésor public ? Ne » voit-on pas évidemment une trame ourdie » pour replonger la France dans de nouveaux » malheurs ? Après tous ces faits qui sont no- » toirement connus, vous ne pouvez garder le » silence plus long-tems. » Il demande qu'il

soit fait un message au directoire, à l'effet de savoir quelles mesures il a prises pour arrêter la marche inconstitutionnelle des troupes, et pour réprimer la violation de l'article 275 de la constitution, qui défend à l'armée de délibérer

La marche des troupes sur Paris occupe le conseil pendant plusieurs séances. En vain le directoire l'attribue à une erreur de route; il a beau alléguer des déclarations illusoires, faites par des commissaires des guerres; le conseil n'en est pas moins convaincu que c'est contre lui-même que se dirige la marche des troupes sur Paris, et que tout concourt à seconder les vues du directoire.

Le 23, un traité de paix entre le Portugal et la République française, portant entre autres articles, que *le port de Lisbonne ne pourra recevoir plus de trois vaisseaux appartenans aux puissances alors en guerre avec la France*, ne peut avoir lieu, parce qu'il y avoit à cette époque 13 vaisseaux de ligne aux Anglais, que la reine de Portugal ne voulut pas renvoyer.

Le 24, le directoire, par un message au conseil de cinq-cents, entreprend d'empêcher l'odieux qui auroit pu retomber sur les armées,

pour avoir usé de la faculté de déliberer, en composant les adresses ; il convient des infractions à la constitution (il étoit bien tems, le mal étoit fait, le *crescendo* public avoit excité le cri général). Mais il attribue cet écart à un excès de zèle et à une inquiétude générale qui s'est emparée de tous les esprits. « Ces braves » soldats voient, dit le directoire, leur sang » versé et leur santé ruinée pour servir la Ré» publique ; souvent ils sont privés de leur » solde et de leur subsistance. Les assassinats, » les persécutions s'exercent sur les acquéreurs » de domaines nationaux, sur ceux qui se » montrent amis de la liberté, et même sur les » défenseurs de la patrie. L'impunité de ces » crimes existe dans la partialité des tribu» naux. L'insolence des émigrés rentrés et » des prêtres réfractaires est à son comble ; » ils soufflent le feu de la discorde, et inspirent » le mépris des lois, etc. »

Ces considérations d'excuse en faveur des troupes, mal-adroitement énoncées par le directoire qui gagnoit de vîtesse, les reproches que le corps législatif pouvoit lui faire, soulèvent la bile de Vaublanc, qui, ne croyant pas que les acquéreurs de biens nationaux soient inquiétés ni vexés, s'écrie : « S'ils

» étoient vexés, il faudroit s'en prendre à » l'autorité exécutive. N'a-t-elle pas en main » toutes les forces de la République pour en im- » poser aux uns et protéger les autres ? Quant » à la rentrée des émigrés, qu'on nous re- » proche, j'avoue que mon indignation ne » peut se contenir. Quoi ! quand nous avons » accordé le droit de vie et de mort ; quand » nous avons laissé le droit de dépouiller des » hommes de leurs propriétés, et de les en- » voyer à l'échafaud, que veut-on encore de » nous ? Pour moi, s'il me faut parler d'après » le cri de ma conscience, je dirai que, loin » d'étendre ce droit dont il n'y a pas d'exem- » ple, il doit être ôté au directoire ; car il n'y » a pas de despote qui soit revêtu d'une sem- » blable autorité..... »

Le public, témoin de toutes ces discussions, calculant de sang-froid le cours des événemens, voyoit avec peine cette lutte entre les autorités supérieures. On savoit d'ailleurs que les bureaux du ministre de la police étoient encombrés de solliciteurs, qui, par des *argumens sans réplique*, obtenoient des radiations.

Le conseil des cinq-cents prononce la destitution des commissaires de la trésorerie, pour

avoir laissé dilapider les deniers de l'état par une compagnie *Dijon* Toutes les compagnies de fournisseurs faisoient leurs traités avec les ministres, et de l'aveu du directoire. Le conseil des anciens rejette cette résolution, le 17 brumaire an VI.

Le 25, un traité secret est signé entre le gouvernement français et le duc de Wurtemberg, par lequel ce prince promet de concourir à la diète, par son suffrage, à la cession de la rive gauche du Rhin, des isles et du cours de ce fleuve, et à la sécularisation des principaux ecclésiastiques, pour dédommager les princes laïcs. Il promet en outre de conserver la plus exacte neutralité dans la guerre contre la France, et de laisser passer et séjourner sur son territoire les troupes de cette puissance. Le gouvernement français lui cède le bailliage d'Oberkirch, situé sur la rive droite du Rhin, et dépendant du ci-devant évêché de Strasbourg, ainsi que l'abbaye de Zuresatten et la prévôté d'Ellvangen. Ce prince doit payer à la France 200,000 livres par mois, depuis le premier vendémiaire an V, jusqu'à la signature des préliminaires de la paix avec l'Autriche.

Le 27, une résolution du conseil des cinq-

cents rapporte toutes les lois relatives aux parens des émigrés, ordonne la levée du sequestre qui avoit été mis sur leurs biens, et établit un mode de compensation des revenus perçus jusqu'au mois de prairial an V. (Le conseil des anciens rejette cette résolution, le 27 nivose an VI.)

Le 29, un concile pour le maintien de la religion gallicane, s'établit et se tient dans l'église de N. D. à Paris, jusqu'au 22 brumaire suivant.

Une nouvelle secte, dite des *théophilantropes*, s'élève alors, et semble vouloir balancer l'influence du concile. La capitale et d'autres grandes villes voient ces nouveaux sectaires se multiplier. On leur accorde une place dans les temples. Ils doivent leur ascendant et leur suprématie à la protection d'un membre du directoire (Laréveillère-Lépaux). L'absence de la morale chez la plupart des individus qui avoient participé aux forfaits de la révolution, et qui avoient tant de fois témoigné du mépris pour la religion dominante et ses ministres, pouvoit être un motif légitime de cet établissement ; mais, comme il ne contenoit rien de neuf, rien de mieux que ce qui avoit été prêché et enseigné jusqu'alors, il n'eut qu'un

demi

demi-succès. *Larévellière*, en témoigna, dit-on, un jour son mécontentement à Barras, celui-ci lui répondit : *Fais-toi pendre.* Le *grand-prêtre* ne voulut point consolider cette nouvelle secte à pareil prix. Le dogme des théophilantropes est l'amour de Dieu et des humains, et ils croient à l'immortalité de l'ame. Une grande simplicité dans leur culte fait un contraste frappant avec celui des catholiques. Statues, images, pain, vin, eau, bouteilles, croix, mître, crosse, encensoir, aucun de ces objets n'est d'usage dans le culte de ces nouveaux religionnaires. Des fruits de la saison sur un morceau de bois sont leur autel et leur offrande, et quelques inscriptions placées dans leurs temples rappellent l'homme à ses premiers devoirs. Ils chantent des hymnes à l'Être-Suprême et à l'amour de la patrie ; et *prêchant*, comme on dit, *pour leur saint*, ils s'imaginent que Dieu sourit plus agréablement aux républicains qu'aux royalistes. On va les voir par curiosité, et qu'y remarque-t-on ! Tantôt un ex-membre de comité *révolutionnaire*, prêchant l'humanité ; tantôt un apostat, prescrivant la fidélité et l'attachement aux devoirs du citoyen : motif de plus pour ne pas flairer avantageusement dans l'esprit du peu-

ple. Aussi cette secte fut toujours en déclinant, n'ayant eu, pour exciter la ferveur, ni martyrs, ni miracles.

Fructidor an V. Le directoire reçoit des mains du général Bernadote plusieurs drapeaux pris sur l'ennemi par l'armée d'Italie. Bonaparte y avoit joint une lettre, dans laquelle il dit : « Le général Bernadote est un des amis » les plus solides de la République, incapable » par principes, comme par caractère, de ca- » pituler avec les ennemis de la liberté, pas » plus qu'avec l'honneur. »

L'administration centrale du département de Lot et Garonne, celle du Pas de Calais et les administrateurs municipaux d'Orléans dénoncent au conseil des cinq-cents l'envoi des adresses de l'armée d'Italie, qui leur a été fait par Alexandre Berthier, chef de l'état-major de cette armée. Le conseil accueille ces dénonciations, et en ordonne l'insertion à son procès-verbal.

Ces mêmes adresses, diffamatoires et avilissantes pour la représentation nationale, sont aussi envoyées dans le département du Nord. Des individus les font imprimer secrettement, et en tapissent pendant la nuit les murs de Douay. L'accusateur public en fait chercher

les auteurs et imprimeurs. (Voyez 18 vendémiaire an VI, pag. 158.)

Le 3, dans un rapport fait au conseil des anciens sur la marche des troupes vers Paris, Tronçon-Ducoudray entreprend de prouver l'iniquité des allégations du directoire sur les *privations de solde et de subsistance* qu'ont éprouvés les défenseurs de la patrie. Il démontre qu'en 21 mois il a été mis à la disposition du directoire 1,061,000,000 livres en numéraire, tant en contributions, levées, ventes de bois et domaines de la Belgique, que provenant de diamans engagés, indépendamment de 52,000,000 en mandats pour dépenses secrettes, dans un tems où ce papier étoit à sa plus haute valeur.

Le 4, Citadella, député au conseil des anciens, se plaint du rapport de Tronçon-Ducoudray, fait dans la séance de la veille, contre la marche des troupes vers Paris, et parle en faveur du directoire. *On rappelle*, dit-il, *les émigrés; on veut des cloches*; *on veut une religion qui nous a vallu la Saint-Barthelemi, les guerres des huguenots et des Albigeois*; *et, enfin, on organise une garde nationale à grands frais et avec un éclat tout-à-fait hostile.*

Le directoire destitue Malo, commandant le

21.me régiment de dragons, connu par la découverte de la conspiration royale, dans les premiers jours de pluviose précédent. Cette destitution avoit été provoquée par Augereau. Malo se rend au directoire, réclame contre son arrêté, l'accuse d'ingratitude; et, ne pouvant rien obtenir, il se livre à des injures et des menaces, en disant que *le triumvirat sautera bientôt.* Aussi-tôt on fait arrêter Malo, il est lui-même regardé comme un conspirateur; il est livré à une commission militaire, qui doit informer sur son compte, et le juger.

Le 9, une motion de Leclerc (de Maine et Loire), tendante à établir une religion civile et uniforme, est rejettée par le conseil des cinq-cents; il pense que ce seroit accorder quelques priviléges à la théophilantropie.

Le 10, Laréveillère-Lépeaux, président du directoire, reçoit, dans une audience publique, le citoyen Visconti, en qualité d'ambassadeur de la république cisalpine. Dans le discours qu'il prononce à cette occasion, il affecte une certaine prévention contre le conseil des cinq-cents, en disant: « Des hommes, » il est vrai, qui abusent lâchement de leur » position pour tout calomnier, sans craindre » que le mensonge ne soit immédiatement

» suivi du démenti, ou que la défense n'ob-
» tienne la même solennité que l'attaque, ont
» fait entendre leur censure !.... Semblables
» au serpent caché sous les fleurs, au milieu
» des louanges arrachées par la crainte, et
» dictées par l'astuce, ils ont osé glisser des
» doutes empoisonnés sur la légitimité de
» la conduite du général, et sur le résultat
» des opérations de son intrépide armée. Jetant
» ensuite une partie du masque dont ils s'é-
» toient couverts, ils ont eu l'insolence de
» vous déclarer que vous ne pouviez être
» libres que *par leur volonté.* Les insensés !...
» la liberté est le droit et le devoir de tous
» les peuples ; la république cisalpine ne sera
» pas une chimère... L'armée d'Italie ne
» quittera pas la Cisalpine que son gouverne-
» ment et sa liberte ne soient entièrement
» consolidés, &c. ». (V. 3^e. trim. an VII.)

Le 11, il s'élève une forte discussion dans le conseil des anciens sur la résolution de celui des cinq-cents, en date du 17 messidor, relative aux fugitifs des Haut et Bas-Rhin, qui, les considérant plus malheureux que coupables, obligés de fuir la hache révolutionnaire, ne pouvoient être regardés comme émigrés, et leur accordoit en conséquence un

délai pour rentrer sur le territoire français. Dans le cours de la discussion, Marbot dit qu'on peut s'en rapporter au vœu du conseil des cinq-cents, au sein duquel est la contre-révolution. Il est *rappellé à l'ordre* par le président ; il répond avec calme : *Cette censure est le monument de mon patriotisme.* Le conseil procède à l'appel nominal, et la résolution est rejettée à la majorité de 112 voix contre 70.

Dans ce mois, on a connoissance à Paris de l'acte d'abdication volontaire du roi de Pologne, tant de son royaume, que du grand duché de Lithuanie, qu'il fit le 25 novembre 1795, en faveur de l'impératrice de Russie, déclarant ne pouvoir plus faire le bonheur de ses sujets, après la révolution qui s'étoit opérée dans ses états, et parce qu'on n'y respecte plus la dignité royale [1]. Ce royaume se trouve aujourd'hui partagé entre l'empereur de Russie, celui d'Allemagne, et le roi de

---

[1] En 1794, les Polonais, à l'instar de la France, voulurent être indépendans ; ils eurent à leur tête Kosciusko, qui, en sa qualité de chef dans la nouvelle république, de Pologne, envoya un chargé de pouvoirs près le gouvernement français, et qui fut reçu en cette qualité le 20 brumaire an III.

Prusse. Un grand nombre de Polonais voyant leur chef vaincu par les armées impériales et royales, ont abandonné leur patrie, plutôt que de rentrer sous le joug, et servent dans les armées françaises.

Si d'un côté les partisans du directoire lançoient des adresses et des épigrammes contre le corps législatif, ceux de cette autorité avoient aussi des plumes qui cherchoient à les venger. Parmi la foule des écrits de toute espèce, on remarqua *les queues républicaines*, et *le petit catéchisme révolutionnaire.*

Queues républicaines.

« Les frères et amis de toutes les parties de la France, tous les braves méridionaux, tous » les travailleurs de marchandises à Toulon » et à Marseille, sont à la queue de Barras ».

« Les théophilantropes, les salmichiens [1], » tous les philosophiens et les philosophes, » sont à la queue de *Laréveillère-Lépeaux* ».

Le mot salmichien vient du mot SALM, que porte un hôtel à Paris, dans lequel se réunissoient les députés d'une opinion contraire à ceux qui s'assembloient à Clichy; on appeloit ces derniers CLICHIENS.

« Les agioteurs, les faiseurs d'affaires intérieures et extérieures, les spéculateurs sur » la paix, sur la guerre, tous les joueurs à la » baisse, sont à la queue de *Rewbell* ».

« Les constitutionnels, les amis de la paix, » de la tranquillité et de l'ordre de la France, » sont à la queue de *Carnot* ».

« Les ennemis des discordes civiles, ceux » qui détestent les révolutions et les révolutionnaires, tous les Français humains et « sages, tous les diplomates éclairés, sont » à la queue de *Barthelemy* ».

« Les fournisseurs et entrepreneurs, &c., » sont à la queue du ministre de la guerre. » (Scherer.) »

« Les suspects de toute l'Europe, les émigrés, les fugitifs, les prêtres, les proscrits, » sont à la queue du ministre de la justice. » (Merlin de Douay.) »

« La compagnie Dijon est à la queue du ministre des finances. (Ramel) »

« Tous les amis de la paix sont à la queue » du ministre des affaires étrangères. (Talley- » rand-Périgord.) »

« La marine et les marins en pleurs, les » yeux fixés sur l'océan, qu'ils ne peuvent

» plus parcourir, sont à la queue du ministre » de la marine. (Pleville-Pelay.) »

« Tous les poëtes du jour, les alchy- » mistes, &c. &c., sont à la queue du ministre » de l'intérieur. (François de Neufchâteau.) »

« Toutes les mouches jacobites, les entre- » preneurs de biribi, de trente-un, &c. &c., » sont à la queue du ministre de la police. » (Sottin.) »

« Tous les hommes francs, généreux, sages » et braves, sont à la queue de Pichegru ».

« Tous les constitutionnels sont à la queue » de Dumolard ».

« Tous les hommes ardens sont à la queue du conseil des cinq-cents ».

« Tous les temporiseurs sont à la queue du » conseil des anciens ».

« Mais l'espoir et le salut de la France ne » sont qu'à la queue du corps législatif ».

Cathéchisme révolutionnaire.

Demande. Quelle est le but d'une révolution ?

Réponse. De détruire pour changer, et de changer pour détruire.

D. Combien compte-t-on d'élémens révolutionnaires ?

R. Quatre ; le déficit, la disette, l'audace et la peur.

D. Combien y a-t-il de vertus révolutionnaires ?

R. Deux ; le pillage et l'assassinat.

D. A qui profitent les révolutions ?

R. Aux fripons et aux ambitieux.

D. Que fait le peuple dans une révolution ?

R. Il change de maître.

D. Que font les honnêtes gens dans une révolution ?

R. Une triste figure.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce qu'en s'en mêlant ou ne s'en mêlant pas, ils en sont toujours les victimes.

D. Par quelle raison ?

R. Par la raison que tous les moyens sont bons pour le crime qui attaque, et ne le sont pas pour la vertu qui se défend.

D. Comment finit une révolution ?

R. Par l'excès du mal, par l'aveuglement des chefs, et par le réveil du peuple.

On se persuadera aisément, d'après une pareille lutte entre les autorités supérieures, combien étoit grand l'orage prêt à fondre sur la France.

Le député Dufresne Saint-Léon, l'un des membres chargé de la surveillance de la trésorerie, accuse, dans un rapport au conseil des cinq-cents, le général Hoche d'avoir levé, en pays conquis, une contribution de *trois millions sept cent vingt-cinq mille francs*, et qu'il n'a été versé dans la caisse de la trésorerie qu'une somme de *deux cent dix-neuf mille quatre cent francs*. Il propose de faire verser au trésor public toutes les sommes qui seront reçues en pays conquis.

Le général Jourdan prouve que dans bien des circonstances les armées auroient péri de misère et de nudité, si les généraux en chef n'avoient usé des contributions faites en pays conquis. « J'ai commandé, ajoute-t-il, » cent cinquante mille hommes, j'ai la preuve » que le gouvernement payoit à des fripons » cent cinquante mille rations par jour, et que » l'armée n'en recevoit que dix mille; il falloit » donc que les généraux s'occupassent de faire » vivre le reste de l'armée ».

Hoche répond à Dufrêne Saint-Léon; il lui reproche de n'avoir pas été bien informé; il lui prouve qu'il n'a tiré, en quatre mois, qu'une somme de *deux millions huit cents quarante mille neuf cent soixante-deux francs*;

qu'il a revêtu tout l'armée, et qu'il a fait vivre, depuis trois mois et demi, *cinquante mille hommes* sur la rive droite du Rhin, sans qu'il ait été payé un sou par le trésor public, sans qu'il ait été donné un bon aux fournisseurs. « Voilà donc, ajoute-t-il, la récompense des » économies que j'ai faites! J'ai poursuivi l'a- » giotage, les fripons, et c'est moi qu'on ose » accuser! Justes dieux! avant de compro- » mettre tout un état-major, qui a combattu » pour la république, que vous *commencez à* » *servir*, n'auriez-vous pas dû prendre des » renseignemens positifs? Etes-vous trompé » ou trompeur? Etes-vous l'agent de la faction » qui poursuit tout ce qui s'est comporté avec » honneur à la tête des armées, ou seulement » la dupe de quelques fripons? &c. »

Le 13, Duprat dénonce une brochure de son collègue Bailleul, dans laquelle il déclare qu'il existe *une conspiration* contre la République. Cette dénonciation entraîne à des reproches réciproques; on s'injurie, on se montre avec le poing, on se menace; on dit qu'on nommera les conspirateurs quand il sera tems, mais qu'il est certain que l'on veut relever le trône en faveur de la famille d'Orléans. « Jugez de la perfidie des conspirateurs, s'écrie Du-

» molard ; ils jettent sur le sort des rentiers » des larmes hypocrites. Riches de concussions, ils plaignent les soldats ! et pauvres » avant la terreur , enrichis sous son règne , » qu'ont-ils fait ! qu'ont-ils proposé pour les » soldats et les rentiers ? Ils ont égorgé leurs » concitoyens , et ils vantent leur patriotisme ! » Représentans ! des hommes couverts de crimes et dégouttans encore du sang du 2 septembre ; des hommes pour qui les échafauds » de Bordeaux seront un reproche éternel , » voilà les vrais ennemis de la patrie..... »

Dans ce discours , le représentant Tallien se sent attaqué personnellement ; il réplique ainsi : « Je suis obligé à Dumolard de m'avoir procuré l'occasion de repousser les calomnies » que lui et des libellistes vomissent contre » moi. Le 10 août, je fus nommé secrétaire-greffier de la commune de Paris , j'acceptai ; » il y avoit du danger..... On me reproche » d'avoir organisé les massacres de septembre ; » que pouvoit faire un secrétaire , par conséquent subordonné et passif ? C'est moi qui ai » demandé qu'on se porte aux prisons avec une » force suffisante pour arrêter les bras des » meurtriers. Des canonniers me menacent ; je » n'échappe à la mort qu'en me sauvant à mon

» bureau. On me notifie que la commune m'a
» nommé son procureur-syndic en place de
» Manuel ; je fais de nouveaux efforts pour
» que les brigands soient comprimés. Dès le
» lendemain, je vais à Longjumeau pour ar-
» rêter ceux qui projetoient le massacre des
» prisonniers d'Orléans. Je suis précipité de
» cheval, et obligé de fuir pour éviter une
» mort certaine. Dans ces journées, j'ai sauvé
» deux femmes (madame Saint-Brice et made-
» moiselle de Tourzel), deux prêtres et plu-
» sieurs citoyens..... On me suppose des ri
» chesses ; je n'ai aucunes propriétés, ni patri-
» moniales, ni acquises ; tout ce que j'ai, je le
» tiens de ma femme. On me reproche ma
» mission à Bordeaux ; j'en fus rappelé comme
» coupable de *modérantisme.* Je ne me défends
» pas d'avoir eu quelqu'opinion exagérée ;
» mais quel d'entre nous, placé dans les mê-
» mes circonstances, n'a pas quelques torts à
» se reprocher ? Et, si j'en ai, ne puis-je pas
» me flatter de les avoir couvert par le 9 ther-
» midor ? Le même courage que je montrai
» alors, je le montrerai toujours contre les en-
» nemis de mon pays, de quelque faction qu'ils
» puissent être. »

Le conseil des cinq-cents veut ôter au direc-

toire la surveillance sur les lettres venant ou partant pour l'étranger, et la faculté de mettre en état de siége ou de guerre les communes de l'intérieur de la France; mais celui des anciens s'y oppose le 5 vendémiaire an VI.

Le 17 fructidor, Johannet dévoile au conseil des cinq-cents, dans un rapport qu'il fait sur les finances, la conduite d'une compagnie Godart, qu'il déclare coupable des plus horribles dilapidations; il prouve que le trésor public lui a payé 13 millions de florins (26,496,700 livres tournois), en rescriptions bataves, pour faire les fournitures des armées de Sambre et Meuse et de Rhin-Moselle. Cette compagnie devoit fournir 150 mille rations par jour à l'armée de Sambre et Meuse, et l'armée n'en recevoit que 10 mille. Cette compagnie osoit réclamer 400 millions au trésor public, quand il étoit prouvé qu'elle redevoit quatre à cinq cent mille livres tournois. Ce rapport donne lieu à une proposition tendante à ce que le directoire soit tenu de donner connoissance au corps législatif des marchés qu'il passe avec ses fournisseurs, et des fournitures qu'ils font. Le conseil renvoie cette proposition à une commission nommé la veille, pour lui présenter, dans le plus bref délai, des mesures législa-

tives contre les dilapidateurs de la fortune publique. On remarque le choix des membres de cette commission, qui sont : *Pichegru* (surnommé *Pompée* par les hommes de son parti), *Jourdan* (le général), *Dufresne*, *Crassous*, *Tarbé*, *Villaret-Joyeuse* et *Beytz*.

La fortune colossale des nouveaux enrichis, et le choc des opinions font naître l'idée de cette épigramme, intitulée : *Evangile du jour :*

« En ce tems-là ceux qui auront de l'esprit, » seront des sots ; ceux qui auront du bon-sens, » seront des foux ; ceux qui auront de la bonne- » foi, seront des dupes ; ceux qui auront des » mœurs, seront ridicules ; ceux qui suivront » la religion de leurs pères, seront baffoués ; » ceux qui auront des talens, mourront de » faim ; ceux qui auront de l'or, seront volés ; » ceux qui posséderont, seront dépouillés ; » ceux qui n'auront rien, auront tout ; ceux » qui ne seront rien, seront tout ; et quand » toutes ces choses seront arrivées, l'esprit » soufflera de l'Orient, et ceux qui étoient » aveugles, verront ; ceux qui étoient sourds, » entendront ; ceux qui étoient perclus, mar- » cheront ; ceux qui étoient humiliés, seront » élevés. Je vous le dis, en vérité, les fripons

» et les charlatans passeront ; mais la vertu et » la religion ne passeront pas. Heureux ceux » qui espèrent, car ils n'espéreront point en » vain ; heureux ceux que la sagesse n'aban- » donne point, car la sagesse vient d'en-haut, » et la folie vient des hommes. »

Le 18, avant l'aurore, les habitans de Paris entendent le canon d'alarme. Les ponts et quais adjacens sont couverts de troupes, de canons et de munitions. Chacun étonné demande pourquoi cet attirail de guerre au sein de la ville. Bientôt on apprend que c'est le dénouement de la scène politique, dont les premières autorités de la République étoient les acteurs. Le directoire sort victorieux de la lutte, et se borne à faire arrêter ses ennemis, qu'il déclare ennemis de l'état.

A cinq heures du matin, les deux conseils cernés. Dix-neuf députés, parmi lesquels sont *Pichegru* et *Willot*, des cinq-cents, *Rovère*, *Perrès* et autres, du conseil des anciens, sont arrêtés et conduits au Temple. Le général Augereau se porte au milieu des grenadiers du corps législatif ; il harangue la troupe, lui demande si elle le reconnoît pour le général commandant la force armée de Paris. Le commandant croit ne devoir obéir qu'aux inspec-

teurs du corps législatif. Augereau lui arrache ses épaulettes, le fait arrêter, et ordonne à la troupe de le suivre au quartier-général de l'intérieur.

On proclame dans la ville un arrêté du directoire, qui condamne à être fusilié quiconque se permettroit de crier *vive le roi! vive la constitution de* 1793 ! ou *vive d'Orléans !* menaçant de la même peine ceux qui se livreroient au pillage, sans respect pour les personnes et les propriétés.

On appose les scellés sur les papiers des commissions d'inspecteurs des deux conseils. Augereau signifie aux membres du corps législatif, qu'il *plaît* au directoire de ne pas faire arrêter *l'ordre* de se rendre dans le local qui leur est destiné, savoir : la salle du théâtre de l'Odéon pour le conseil des cinq-cents, et celle où se tient l'école de santé pour le conseil des anciens. Le corps législatif *obéit* Les membres des deux conseils restans, réunis dans le local qui leur est désigné, procèdent à la nomination de leurs présidens. *Lamarque* est élu au conseil des cinq-cents, et *Roger-Ducos* à celui des anciens. *Hardy*, *Poulain-Grandpré*, *Sieyes*, *Boulay* (de la Meurthe) et *Chazal* sont chargés

de présenter au conseil des cinq-cents les moyens de sauver la chose publique.

Le directoire suspend les douze municipalités de Paris et l'administration centrale du département. Le bureau central est la seule autorité conservée.

Le directeur Barthelemi est consigné dans son appartement, et ensuite conduit au Temple. Son collègue Carnot, plus adroit ou moins confiant, se sauve, à l'aide de quelques officiers de la garde du directoire.

Quelques habitans des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, conduits par les partisans des vainqueurs, viennent offrir leurs personnes et leurs armes, et montent la garde au palais directorial.

De longs placards sur les murs de Paris développent une *grande conspiration* contre la République. On y lit une lettre du prince *de Condé* au représentant *Imbert-Colomès;* une négociation entre ce prince et Pichegru, par laquelle ce général, lorsqu'il commandoit en chef l'armée du Rhin, devoit livrer la frontière d'Huningue aux émigrés, marcher sur Paris conjointement avec eux, et proclamer Louis XVIII roi de France. Pour cette expé-

dition, le prince de Condé promettoit à Pichegru, au nom du roi, le bâton de maréchal de France, le gouvernement d'Alsace, le cordon rouge, le château de Chambord, son parc et ses dépendances, douze pièces de canon enlevées aux Autrichiens, un million d'argent comptant, deux cent mille livres de rente réversibles par moitié sur la tête de sa femme, et cinquante mille livres à ses enfans (quand il auroit eu l'une et les autres), enfin la terre d'Arbois, patrie de ce général, qui auroit porté le nom de *Pichegru*, et auroit été exempte de tout impôt pendant 15 ans.

On étoit d'adord étonné que Pichegru ne se fût pas rendu à des propositions aussi avantageuses, lorsqu'on savoit qu'en quittant le commandement de l'armée, il s'étoit retiré à la campagne, où il vivoit frugalement, éloigné des grandeurs et des dignités. Mais on assuroit qu'il avoit répondu au prince de Condé : « Je » ne ferai rien d'incomplet ; je ne veux pas » être un troisième tome de Lafayette et de » Dumouriez. Mes moyens sont grands comme » mes ressources, tant à l'armée qu'à Paris ; ils » sont sûrs, vastes. Je sais qu'il faut en finir, » que la France ne peut rester en république, » et qu'il lui faut un roi. Mais il ne faut com-

» mencer la révolution que quand on sera sûr » de l'opérer efficacement et promptement; telle » est ma devise. Il faut que vous sachiez, (dis-» soit-il), que, pour le soldat français, la » loyauté est au fond du gosier, il faut en criant » vive le roi! lui donner du vin et un écu dans » la main; il faut que rien ne lui manque en ce » premier moment, et il faut solder mon armée » jusqu'à sa troisième ou quatrième marche sur » le territoire français. »

Ces placards répandus avec profusion et plusieurs proclamations semblent ne laisser aucun doute sur la conspiration des royalistes. Les deux conseils secondent les vues du directoire. Ils déclarent que la patrie est encore une fois sauvée par les mesures *énergiques* prises par le directoire, et proclament solennellement le desir de *maintenir la constitution de l'an III;* au même instant ils annullent les élections de 53 départemens, et chassent de leur sein les membres du nouveau tiers, ainsi que ceux qui ont osé parler contre le directoire, dans les discussions sur le mouvement des troupes, sur les finances, sur la religion, sur les dilapidateurs, etc., etc.

Les lois qui rappelloient plusieurs représentans au corps législatif, et qui en rayoient de

dessus la liste des émigrés, sont rapportées. Tous les individus rayés sous le ministère de Cochon, sont remis sur la liste fatale. Une nouvelle loi place ces représentans sous le glaive de la loi; et, s'ils ne sortent pas le territoire français dans le délai de 15 jours, et de Paris dans 24 heures, une commission militaire doit les condamner à mort, pour être exécutés sur-le-champ.

Le directoire est investi du pouvoir de déporter les prêtres qui troubleroient la tranquillité publique, et de nommer aux places vacantes par l'annihilation des élections.

Le conseil des anciens rejette la résolution des cinq-cents, du 22 messidor, en faveur des fugitifs de Toulon.

Les lois des 18 et 19 fructidor portent qu'aucun parent d'émigrés ne pourra voter dans aucune assemblée qu'après quatre années qui suivront la paix générale, et que nul ne pourra exercer aucune fonction publique, s'il n'a pas juré *haine à la royauté.* Ces lois condamnent à la déportation (dans le lieu qui sera désigné par le directoire) 42 membres du conseil des cinq-cents, 11 de celui des anciens. De ce nombre sont : *Siméon* et *Laffond-Ladebat*, présidens ; *Barbé-Marbois*, *Dumas*, *Pichegru*,

Willot, *Vaublanc*, *Villaret-Joyeuse*, *Delarue*, *Doumerc*, *Camille-Jordan*, *Quatremer de Quincy*, *Tronçon du Coudray*, *Lemarchand-Gomicourt*, *Dumolard*, *Portalis*, etc. Les directeurs *Barthelemi* et *Carnot* subissent le même sort, ainsi que Ramel, commandant de la garde du corps législatif, l'ex-ministre de la police (Cochon) et tous les individus qui avoient été dénoncés et arrêtés par suite de la conspiration découverte par Malo. (Voyez page 111.)

Les lois qui ordonnoient la restitution des biens au prince de Conty et à madame d'Orléans, sont rapportées. Tous les parens de la famille des Bourbons doivent quitter le territoire français. On accorde au prince de Conty et à madame de Bourbon 50 mille francs par an, et 100 mille à madame d'Orléans pour elle et ses enfans.

Les lois qui empêchoient les sociétés de s'occuper de questions politiques, celles organiques de la garde nationale sédentaire, celles qui ôtoient au directoire le droit de mettre une commune en état de siége, sont aussi rapportées. Les journaux sont, pendant un an, sous la surveillance de la police. Le directoire peut faire entrer des troupes à Paris,

et dans le rayon *constitutionel.* (Voyez page 113 de ce volume.)

Le 20, les auteurs et rédacteurs de quarante-trois journaux, attachés par principes à divers partis, sont condamnés à la déportation.

Le conseil des cinq-cents supprime la commission nommée pour examiner la conduite politique du directoire, relative aux états d'Italie, et principalement à ceux de Venise et de Gênes.

Des adresses, des proclamations au peuple français par le directoire et par les deux conseils, annoncent la nécessité urgente des mesures prises dans les journées des 18 et 19 fructidor, pour la sûreté des personnes et des propriétés, déclarant que l'*abîme* des royalistes étoient ouvert pour *engloutir* tous les amis de la république. Les biens des proscrits sont séquestrés; le directoire est autorisé à pourvoir à leurs besoins, et à leur rendre la jouissance de leurs biens lorsqu'ils seront arrivés au lieu de leur déportation.

Le 23, le directoire envoie, par un message, une lettre du général en chef (Moreau), adressée au directeur Barthelemy, qui l'avertit confidentiellement qu'on a trouvé dans un fourgon appartenant au général allemand (Klinglin)

glin), pris par les Français, une correspondance entre lui, le prince de Condé, le duc d'Enghien et autres, avec plusieurs Français de marque, dont les noms sont déguisés; mais dans lesquels on voit celui de Pichegru, sous le nom de *Baptiste*, et celui du chef de brigade Badonville, sous le nom de *Coco*. Moreau déclare que plus de trois cents lettres sont écrites en chiffres, et que lors du grand mouvement qui devoit s'opérer en l'an IV, Pichegru a dû recevoir neuf cents louis au moment de sa démission, pour préparer les esprits, lors de son voyage à Paris, en quittant l'armée du Rhin, et que ce fut sans doute cette somme qui lui empêcha d'accepter l'ambassade de Suède, à laquelle il avoit été nommé par le directoire. Moreau ajoute qu'il lui en coûte beaucoup de parler ainsi du général Pichegru, qui fut son ami, mais qu'il ne peut taire une pareille trahison, dont les preuves sont entre les mains des généraux Desaix et Reignier, et un de ses aides-de-camp, chargé de dépouiller la correspondance dont il est question.

On voit, par cette lettre, combien Moreau comptoit sur le patriotisme pur de Barthelemy; mais ce directeur étoit condamné à la dépor-

tation. Une autre lettre du chef de l'état-major de l'armée d'Italie annonce au directoire que dans un porte-feuille saisi sur le comte d'Entraigues, émigré français, et prisonnier de guerre à Milan, on a trouvé une correspondance entre lui et Pichegru. (Voyez frimaire an VI.)

Le ministre de la justice *Merlin* (de Douay), *François* (de Neufchâteau), sont nommés pour remplacer les directeurs *Carnot* et *Barthelemy*.

Le directoire nomme à plusieurs places dans le tribunal de cassation; dans le nombre des élus on remarque le nom de Target, ex-constituant.

Plusieurs généraux commandans en chef des divisions militaires dans l'intérieur, sont destitués et remplacés par le directoire.

Les deux conseils rentrent dans le lieu ordinaire de leurs séances, et arrêtent qu'ils ne sont plus en permanence.

Les représentans du peuple français condamnés à la déportation sans aucun jugement [1],

---

[1] Ces infortunés, sans le bon cœur du directeur Barras, devoient être fusillés sur-le-champ; Sottin, Bailleul et Rewbell avoient cru, dans leur profonde

sont destinés pour la Guyanne, et sont conduits, par le genéral Dutertre, jusqu'à Rochefort ; il n'a pas pour eux les égards dûs à l'infortune. Pichegru conserve le sang-froid qu'il a montré à la tête des armées ; Barthelemy est languissant ; Letellier, son demestique, ne veut pas abandonner son malheureux maître ; il le suit par-tout et s'embarque avec lui. Plusieurs des condamnés échappent à la vigilance du directoire, et ne sont pas arrêtés ; de ce nombre sont : *Dumas*, *Camille Jordan*, *Dumolard* et autres. Le respectable Barbé-Marbois partage l'infortune de Barthelemy ; comme lui, foible et jouissant d'une mauvaise santé, il souffre beaucoup dans la mauvaise voiture qui les conduit au port. Son rapport sur les finances et sur les dilapidations aux armées, n'a pas peu contribué à son malheur.

Dans ce mois, on voit à Paris une lettre du pacha de Scutari au général Bonaparte, et la réponse de ce dernier, dont voici les extraits.

Le pacha Ibrahim.

« Dieu est grand, et ses œuvres sont mer-

---

politique, ce moyen plus expéditif ; mais Guillemardet, POUR EN FINIR, proposa la mesure de la déportation.

» veilleuses ; au général en chef Bonaparte, » protecteur de la loi d'Isa ; à l'homme puissant de la république française, au général » des généraux, vainqueur sublime des régions » d'Italie, général en chef fidèle, estimé, miséricordieux, bienfaisant ; c'est à lui que » j'adresse cet écrit.

« Prince des généraux, que vos vœux soient » exaucés ; que notre amitié éternelle soit » consolidée, que mon salut sincère vous parvienne, que je sois informé de la nouvelle » intéressante de l'heureux état de votre » santé, etc .... Je vous demande la grace que » *mes sujets* et *mes marchands*, qui trafiquent » à Venise, soient protégés dans leurs personnes et leurs objets de commerce ; que » les négocians de Scutari, mes sujets, soient » bien vus, protégés et honorés ; je desire » vous donner les preuves d'amitié les plus » fréquentes et les plus signalées. Cette lettre » servira à vous exprimer ma reconnoissance.

» Dieu est grand, et ses œuvres sont merveilleuses.

» Que l'amitié qui nous unit ne cesse jamais.

» *Dans les premiers jours*
» *de Mabaram, l'an de*
» *l'Egire* 1272 ».

Bonaparte au pacha.

« J'ai lu avec beaucoup de plaisir les ex-
» pressions flatteuses contenues dans la lettre
» de votre sérénissime. La république fran-
» çaise est véritablement l'amie de la sublime
» Porte ; mais elle estime plus particulièrement
» la brave nation albanienne qui est sous vos
» ordres.

» Votre sérénissime trouvera ci-joint l'ordre
» que je donne pour qu'à l'avenir le pavillon
» ottoman soit respecté dans la mer Atlan-
» tique. Les Turcs seront traités, non-seule-
» ment comme les autres nations, mais encore
» avec une partialité particulière. Dans toutes
» les occasions, je protégerai les Albaniens,
» et je me ferai un plaisir de donner à votre
» sérénissime une preuve de mon estime et
» de la haute considération que j'ai pour elle.

» Je prie votre sérénissime de recevoir en
» témoignage de mon amitié les quatre caisses
» de fusils que je lui envoie ».

Le 29, il s'élève une discussion dans le conseil des cinq-cents au sujet des rentes et pensions. Le représentant Debeyts parle en faveur des rentiers ; mais dans celui des an-

ciens (9 vendémiaire an VI), le représentant Rousseau fut le seul de la députation de Paris, et presque le seul du conseil qui embrassa avec autant de chaleur la cause des rentiers et pensionnaires; cependant, nonobstant ses observations, le remboursement des deux tiers des rentes fut ordonné.

Jours complémentaires de l'an V. Le premier jour, le conseil des cinq-cents fixe les dépenses de l'an VI à *six cent seize millions*, arrête le remboursement des deux tiers des rentes (en papier-monnoie), et le paiement des arrérages du tiers restant en bons au porteur, qui, représentant le numéraire, perdent néanmoins de 15 à 20 pour cent. (Voyez 14 brumaire an VI.)

Le directoire fait une proclamation aux armées pour qu'elles soient prêtes à marcher pour le 15 vendémiaire, dans le cas où la paix ne seroit pas faite avec l'empereur. Il s'exprime ainsi: « La nation française ne veut » la guerre que pour avoir la paix; le voile » est déchiré; les partisans de l'étranger ne » sont plus les organes du vœu national; le » timon de la république est dans des mains » républicaines, et le peuple de France a des » représentans français ».

A cette époque, le bruit court que le directoire va s'emparer de tous les pouvoirs, et que le corps législatif doit être ajourné.

Le troisième jour complémentaire, le conseil des cinq-cents rejette une proposition qui lui est faite de s'ajourner jusqu'à la paix.

Ce même jour, la République française perd un de ses généranx ; Lazare Hoche meurt à Wetzslard, dans la trentième année de son âge ; il est généralement regretté de son armée. Attaqué d'une oppression qui lui ôtoit la respiration, et qui lui donnoit des mouvemens convulsifs, il fut soupçonné d'être une victime du crime. On se rappeloit son voyage à Paris, lors de la marche d'un corps de troupes qui agita si fortement le conseil des cinq-cents, avant le 18 fructidor. On savoit qu'il avoit augmenté le nombre des ennemis ; on connoissoit sa lettre au ministre Schérer ; enfin, on en vouloit à la mort de faire sa proie d'un jeune homme dont la constitution annonçoit une santé robuste et promettoit de longs jours. Son corps fut ouvert ; une réunion de médecins et chirurgiens dressèrent un procès-verbal, dans lequel on vit ces mots : « L'estomach » et les intestins ont été ouverts dans toute

» leur longuenr ; le premier a présenté de lar-
» ges taches noires au centre, et moins char-
» gées de cette couleur à la circonférence,
» mouchetées par placards, avec des sépa-
» rations entre elles, et les mouchetures
» correspondantes à la tache extersicare,
» beaucoup rapprochées et presque confon-
» dues. »

Chacun tira des conjectures et de la mort prématurée de Hoche, et de cet extrait du procès-verbal dressé à l'ouverture de son corps. Une pompe funèbre lui fut décernée par les Français de tous états et de toutes armes, ainsi que par les magistrats et habitans du pays conquis. Son corps fut transporté de Wetzslard à Coblentz, où il fut enterré près celui du général Marceau. Par-tout où le convoi passa, les cloches des églises et le canon des troupes impériales annonçoient des regrets. Le commandant autrichien fit mettre la garnison de la forteresse d'Erenbresthein sous les armes, et plusieurs décharges de canon annoncèrent le corps du général français dans les murs de Coblentz. Six enseignes à la romaine, surmontées de couronnes de chêne et de laurier, portoient ces inscriptions :

Général en chef à 24 ans, an I.er de la République

Il débloqua Landau, an II.

Il pacifia la Vendée, ans III et IV.

Il vainquit à Neuwied, an V.

Il chassa les fripons de l'armée, an V.

Il déjoua les conspirateurs, an V.

L'an V de la République française se termine par le rétablissement de la loterie nationale de France [1]. Après de longs débats et une opposition formelle de plusieurs membres du corps législatif, qui prétendent que c'est jeter l'immoralité dans le cœur des Français, que de leur offrir l'occasion des jeux de hasard. D'autres pensent que si les Français ne jouent pas dans leur patrie, ils joueront chez l'étranger; que le rétablissement de la loterie fera circuler l'argent dans l'intérieur, et empêchera qu'il ne sorte de France; persuadés d'ailleurs qu'il est d'une sage politique d'utiliser pour le gouvernement les passions dont il ne peut déraciner les germes, la résolution est prise et adoptée par le conseil des anciens, le 9 vendémiaire suivant.

La secousse du 18 fructidor, dont le plan et

[1] Elle avoit été supprimée le 16 novembre 1793.

les principales idées avoient été donnés par Merlin (de Douay), sembla renouveler les ressorts de la machine politique, tour-à-tour mêlés par le royalisme et le républicanisme lui-même ; mais, quoiqu'elle ne fût pas sanglante, elle laissa dans l'esprit public un vuide qui tenoit de la stupeur. On voyoit des conspirateurs heureux, fiers de leurs succès, devant à leurs canons le nouveau degré de force qu'ils venoient d'acquérir ; la République fatiguée, se traîner de factions en factions, et cherchant à s'asseoir à l'ombre d'une paix bien cimentée.

O ma patrie ! le bonheur auquel tu aspires, peut t'être offert. Les douceurs de la paix peuvent cicatriser les plaies qui ont déchiré ton sein. Les moyens sont grands ; mais, hélas ! ils vont être négligés ; trop de gens, dont la cupidité n'est pas assouvie, vont encore éloigner ton bonheur.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

An VI de la République (22 *septembre* 1797).

LA peur, jointe au besoin d'entretenir le calme, font ranger autour du directoire ceux même qui avoient tourné leurs armes contre lui quelques jours auparavant. C'est, pour ainsi dire, cette seule autorité qui propose, confectionne et exécute les lois. Les conseils ont laissé, pour le moment, leur pensée et leur liberté devant le despotisme directorial.

Vendémiaire an VI. Cependant on célèbre, le premier vendémiaire, dans toutes les communes, l'anniversaire de la fondation de la République; mais l'enthousiasme n'est pas cette fois l'apanage des Français. Les arts et le commerce sont prêts à périr d'inanition.

La république cisrhenane, fondée par le général Hoche, et formée de plusieurs cantons sur les rives du Rhin, célèbre aussi son indépendance; mais elle fut incorporée à la Répu-

blique française sous le nom de divers départemens.

Le même jour, le général Bonaparte donne un dîner splendide à son état-major dans la ville d'Udine, pour célébrer l'anniversaire de la République. Le marquis de Galo, ministre plénipotentiaire de l'empereur, chargé de traiter de la paix, y assiste. La première santé est portée par Bonaparte *à l'empereur d'Allemagne*, la seconde *à la République française*, et la troisième *à la paix.*

Ce même jour, se consomme le sacrifice des victimes de fructidor. Le port de Rochefort en reçoit 16 qui sont condamnées à la déportation; elles sont embarquées à bord de *la Vaillante.* Voici leurs noms : *Barthelemy*, *Pichegru*, *Willot*, *Delarue*, *Barbé-Marbois*, *Rovère*, *Lafond-Ladebat*, *Murinais*, *Tronçon du Coudray*, *Ramel*, *Dossonville*, *Brottier*, *Lavilleheurnois*, *Aubry*, *Bourdon* (de l'Oise) et le vertueux *Letellier.* On demande à ce dernier, au moment de l'embarquement, s'il persiste à suivre Barthelemi. *J'ai partagé*, dit-il, *la prospérité de mon maître ; je veux partager ses malheurs.*

Le 2, le général Augereau est nommé commandant en chef des armées de Sambre et Meuse et de Rhin-Moselle. On regarde cette

gratitude du directoire envers le général comme la récompense des services qu'il a rendus au 18 fructidor.

Le 5, Boulay (de la Meurthe), dans un discours au conseil des cinq-cents, fait l'éloge de la journée du 18 fructidor; il rappelle les troubles qui l'ont précédée dans les autorités supérieures, et invite le conseil à rétablir l'harmonie dans les grands pouvoirs, dans les cas où elle seroit troublée (Voyez le 25 de ce mois.)

Les deux conseils et le directoire arrêtent qu'il sera célébré une pompe funèbre à l'occasion de la mort du général Hoche. Cette cérémonie a lieu le 10 vendémiaire, au Champ de Mars. Le président du directoire prononce l'oraison funèbre du général. Six colonnes entourent le mausolée, sur lesquelles on lit les inscriptions suivantes :

1°. Il vécut assez pour sa gloire, trop peu pour sa patrie.

2°. Il fut humain dans la guerre et clément dans la victoire.

3°. Son nom seul épouvanta le despote de l'Irlande et les conspirateurs français.

4°. Les distances, les fleuves, l'Océan, rien n'arrêtoit son audace.

5°. Il alloit être le Bonaparte du Rhin.

6°. Weissembourg , Landau , Quiberon , parleront de sa gloire , et la Vendée de ses vertus.

Quatre généraux , *Bernadote* , *Augereau* , *Hédouville* et *Tilly* , environnent le buste de Hoche ; son père sa famille suivent le cortége. Parens , amis et spectateurs sont attendris aux larmes.

Les conseils arrêtent que , pour consacrer le respect dû aux institutions républicaines , ils ne tiendront plus de séance le *décadi*. Bientôt des arrêtés de départemens , de communes même , ordonnent pour ce jour la fermeture des boutiques et ateliers , avec défence de fermer le dimanche , sous peine d'amende.

Les conférences entre le lord Malmesbury , Bonnier et Treilhard , pour négocier la paix entre la France et l'Angleterre , sont rompues , le 10 , pour la seconde fois.

Le 17 , le ministre des relations extérieures reçoit les envoyés des Etats Unis d'Amérique , pour négocier aussi la paix avec la France , et applanir quelques difficultés élevées entre ces deux puissances.

Les prétentions du directoire français ne

conviennent pas aux Etats-Unis. On leur reproche un traité avec l'Angleterre, en date du 19 novembre 1794 Le président des Etats-Unis propose des armemens pour se mettre sur la défensive Un bill du congrès, en date du 24 juin 1798, défend toute communication commerciale avec la France. Les négociateurs américains quittent le territoire français ; et, dans la fin de fructidor an VI, on voit à Paris une lettre de Wasingthon au président des Etats-Unis (Jonh Adams), dans laquelle il le félicite de sa contenance ferme et sage, pour maintenir l'indépendance des Américains. Il lui dit qu'après avoir épuisé jusqu'à la dernière goutte la coupe de la réconciliation, et voyant que tout ce que les Etats ont de plus cher est sérieusement menacé, il faut en appeler au ciel, et compter sur la bienfaisante providence, qui a plus d'une fois favorisé d'une manière signalée le peuple des Etats-Unis.

Wasingthon accepte le commandement des armées ; il doit s'occuper de leur organisation ; mais il ne veut charger l'état des frais de son traitement, *qu'au moment où il entrera en campagne.*

La démarche des Américains est sans succès.

Le 18, Poulain-Grandpré fait un rapport au

nom d'une commission chargée de reviser toutes les lois inconstitutionnelles rendues depuis le premier prairial an V jusqu'au 18 fructidor suivant. Celle du 12 thermidor précédent, concernant le mouvement des troupes, est rapportée. A cette époque, on destituoit tous ceux qui n'avoient pas montré de l'énergie pour la cause directoriale avant le 18 fructidor. L'accusateur-public du département du Nord étoit de ce nombre, pour avoir cherché à informer contre ceux qui avoient fait réimprimer et afficher les adresses de l'armée d'Italie, s'appuyant sur la loi qui déclaroit alors ces adresses *inconstitutionnelles*. Il réclama contre sa destitution auprès de Merlin (de Douay), directeur, et sous les ordres duquel il avoit été pendant son ministère à la justice. Le directeur eut d'abord de la peine à se décider à accorder une audience au réclamant, quoiqu'il le connût particulièrement; mais arrivé cependant à une entrevue, Merlin lui dit : *Vous avez la vue trop courte, vous êtes destitué, je ne puis rien faire pour vous.* Saisi d'un pareil langage, le solliciteur se retire et retourne à Douay. Peu de tems après, Merlin le dédommagea par un autre emploi.

Monsieur, frère de Louis XVI, tenant sa

cour à Blanckembourg en Allemagne, fut invité à assister à une fête de *la Rosière*, et s'approchant de la personne qui avoit été désignée comme la plus vertueuse, il lui plaça la couronne sur la tête ; elle répondit ingénuement : *Dieu vous le rende.*

Le 25, Boulay (de la Meurthe), rapporteur d'une commission nommée pour aviser aux moyens de rétablir l'harmonie politique et la tranquillité publique, après s'être étendu sur le mal que pourroient faire à la France, par leur influence ou leur fortune, les ci-devant nobles ou ennoblis, ceux qui ont fait partie de la maison domestique et militaire de Louis XVI, les femmes des nobles émigrés, tous ceux qui sous la monarchie, avoient été ministres, secrétaires d'état, directeurs généraux des finances, conseillers d'état, maîtres des requêtes, intendans, gouverneurs ou lieutenans-généraux de provinces, gouverneurs ou commissaires-généraux dans les colonies, gouverneurs des forts et châteaux de la Bastille, Vincennes, etc., ambassadeurs ou ministres du roi en pays étrangers, les nobles ou ennoblis membres du parlement de Paris, les pairs y ayant droit de séance, et les gens du roi, les présidens et procureurs-généraux des

autres parlemens, du grand conseil, des conseils supérieurs, chambres des comptes et cours des aides; les chevaliers et commandeurs des ordres du Saint-Esprit, de Malthe et de Saint-Lazare; les grand-croix et commandeurs de l'ordre de Saint-Louis et du mérite militaire; enfin tous les nobles et ennoblis qui, dans les départemens conquis ou réunis, avoient été agens ou fonctionnaires aux ordres des anciens gouvernans, ce *sage* politique proposa à leur égard un ostracisme révoltant, au moyen duquel il *battoit* encore *monnoie*, puisque suivant ses vues prévoyantes, le tiers des immeubles que ces exilés auroient été forcés de vendre, étoit dévolu au gouvernement pour les frais de la guerre. Il souleva contre lui toutes les classes de citoyens, malgré qu'en faveur de Barras, il eût excepté de la proscription ceux qui auroient prouvé avoir concouru au succès de la révolution dans des fonctions civiles et militaires, le service de la garde nationale excepté. Cette incartade abominable fut modifiée, le 29, par un autre projet, qui réputé *étrangers* les ci-devant nobles, en exceptant ceux qui prouveront avoir été fidèles à la cause de la liberté. Il est adopté sur-le-champ par les cinq-cents, et acquiert,

aux anciens, force de loi le 9 frimaire suivant. Deux mois après on invoqua cette loi contre les prêtres.

Fréron, avantageusement connu dans les provinces du midi est nommé, par le directoire, consul à Cagliari en Sardaigne, en raison du traité d'alliance conclu entre ces deux puissances, et ratifié par une loi du 4 brumaire suivant.

Le directoire charge Maingot de se rendre à Bâle, et d'y examiner les papiers de l'ambassade; il lui est ordonné de demander à la confédération helvétique l'expulsion de M. Wickham, envoyé anglais. C'est ici le commencement des troubles qui ont éclaté dans les cantons suisses, et dont nous aurons l'occasion de parler dans la suite. Nous observerons seulement ici que ces cantons ont été plus de deux mois à répondre au gouvernement de la république cisalpine, et qu'ils ne se sont décidés à le reconnoître, que quand ils ont été certains que l'empereur d'Allemagne le reconnoissoit lui-même. (V. 3 pluv. an VI.)

Le bruit court, à cette époque, que l'ex-marquis de Lafayette est sorti des prisons d'Olmutz, et qu'il doit en partie sa liberté au zèle d'Alexandre Berthier, son compagnon

d'armes dans la guerre des Américains, et qui se trouvoit alors chef de l'état major de l'armée d'Italie.

Le 26, un traité de paix est signé entre les ministres de l'empereur d'Allemagne et Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, fondé des pouvoirs du directoire exécutif de la République française. Par ce traité, signé à *Campo-Formio*, près-d'Udine, l'empereur abandonne à la France tous les Pays-Bas autrichiens; il reconnoît l'indépendance de la république cisalpine; et la France lui cède en toute souveraineté l'Istrie, la Dalmatie, les isles ci-devant vénitiennes de la mer Adriatique, les bouches du Cataro, la ville de Venise, etc., qui lui ont été acquises par la destruction de la république de Venise, pour le dédommager de la Lombardie et autres pays qu'il possédoit en Italie, et qui font partie intégrante de la république cisalpine.

Ce traité, ratifié et sanctionné, les 9 et 13 brumaire suivant, par les deux conseils, donne lieu à un congrès, qui doit s'ouvrir peu de tems après à Rastadt, pour la pacification définitive entre ces deux puissances. Bonnier et Treilhard sont à cet effet nommés ministres plénipotentiaires.

Bonaparte envoie le 7, par Alexandre Berthier et le citoyen Monge, le traité de paix au directoire, en s'exprimant ainsi sur le compte des envoyés : « Le général Berthier, dont les » talens distingués égalent le courage et le patriotisme, est une des colonnes de la République, comme un des plus zélés défenseurs » de la liberté ; il n'est pas une victoire de » l'armée d'Italie à laquelle il n'ait contribué. » Je ne craindrai pas que l'amitié me rende » partial, en retraçant ici les services que ce » brave général a rendus à la patrie ; mais » l'histoire prendra ce soin, et l'opinion de » toute l'armée fondera le témoignage de l'histoire. Le citoyen Monge, un des membres » de la commission des sciences et arts, est célèbre par ses connoissances et son patriotisme ; il a fait estimer les Français par sa » conduite en Italie ; il a acquis une part distinguée dans mon amitié..... Accueillez, je » vous prie, avec une égale distinction, le » général distingué et le savant physicien ; tous » les deux illustrent la patrie, et rendent célèbre le nom français. »

Tandis que Bonaparte négocioit la paix, qu'il n'étoit qu'à 18 lieues de Vienne, il faisoit les plus grands préparatifs pour reprendre les

hostilités, interrompues par les préliminaires de Léoben. Peu de jours avant la signature du traité, il s'éleva plusieurs difficultés entre les contractans, parce que l'empereur qui, comme la plupart des princes que la fortune ou la naissance a placés au rang suprême, sont inaccessibles à la vérité, ignorant le péril qui menaçoit ses états, n'avoit pas donné à ses ministres des pouvoirs suffisans pour traiter de la paix. Les propositions de la France n'étant pas écoutées, Bonaparte, dans un mouvement de vivacité justifié par les circonstances, prit un cabaret de porcelaine précieuse, qui se trouvoit sous sa main, et, le brisant en mille morceaux, dit au conseil assemblé : *Ainsi, je vous réduirai en poussière, puisque vous le voulez;* et il sortit sur le champ. M. ** court après lui, sans pouvoir l'atteindre ; il ne peut rejoindre que son secrétaire, auquel il fait mille instances pour l'engager à ramener le général, en lui faisant voir une lettre de quatre pages qu'il écrivoit à l'empereur, et l'assurant qu'il avoit un moyen sûr de la lui faire parvenir à lui-même. (C'étoit par une femme-de-chambre de l'impératrice, qui trahissoit le parti de sa maîtresse.) Le courier partit, et, quelques jours après, le traité fut signé.

On assure que quelques amis intimes de Bonaparte, causant avec lui amicalement à l'occasion du traité de *Campo-Formio*, lui représentoient qu'il avoit beaucoup avantagé l'empereur, en lui cédant les dépouilles de la république de Venise, et qu'une des plus anciennes républiques du monde servoit, par sa destruction, à dédommager un empereur, et encore par les conquêtes du général républicain. *Je jouois*, répondit le vainqueur, *au vingt et un, j'avois vingt, je m'y suis tenu.*

Brumaire an VI. Le directoire ordonne (le 5) à différens corps de troupes de se rassembler sur les côtes de l'Océan, pour composer une armée destinée à combattre l'Angleterre. Le commandement de cette armée, dite *d'Angleterre*, est confié à Bonaparte, et provisoirement au général de division Desaix, qui doit se rendre sur-le-champ à Rennes. Une proclamation à ce sujet engage les Français *à punir de sa perfidie le cabinet de Londres*, déduisant pour motif *que c'est à Londres que l'on fabrique les malheurs de l'Europe, et que c'est là qu'il faut les terminer.*

Le 8, le concile national chante un *Te Deum* dans l'église métropolitaine de Paris, en actions de graces du traité de *Campo-Formio.*

Le 10, le général Berthier et le cit. Monge sont admis à l'audience publique du directoire, pour lui présenter le traité de Campo-Formio. Berthier, porteur d'une branche d'olivier, dit qu'elle a été achetée glorieusement par cinq cent quatre-vingt-un combats, soutenus par les armées de la République, et parmi lesquels on comptera presqu'autant de victoires. Il rappelle l'époque du 21 germinal an IV, où 20 mille hommes, dénués de tout depuis trois ans, défendoient avec courage les sommets des Alpes et des Appenins. Il cite les propres mots de Bonaparte, en prenant le commandement de cette petite armée : « Soldats, ce n'est plus » une guerre défensive, c'est une guerre d'in- » vasion ; ce sont des conquêtes que vous allez » faire. Point d'équipages, point de magasins ; » vous êtes sans artillerie, sans habits, sans » souliers, sans solde ; vous manquez de tout ; » mais vous êtes riches en courage. Eh bien ! » voilà vos magasins, votre artillerie ; vous » avez du fer et du plomb ; marchons, et dans » peu ils seront à vous. » (Il leur montroit les plaines fertiles du Piémont et de la Lombardie.) « L'ennemi est quatre fois plus nombreux » que vous ; nous en acquerrerons plus de » gloire, etc. »

Le

Le 12, deux rangs d'arbres du jardin des Tuileries sont abattus par ordre du conseil des cinq-cents et de celui des anciens. Un des plus gros écrase en tombant une femme et son enfant Aussi-tôt certaines gens firent circuler l'épigramme suivante : *Cinq cents bûches à vendre au palais des Tuileries : on les donneroit toutes volontiers pour un* LOUIS *; mais on ne veut les livrer qu'à la corde.*

Le 14, le conseil des cinq-cents fixe, par une résolution, les dépenses de l'an VI à six cent seixe millions. Cette résolution est approuvée par le conseil des anciens le 21 frimaire suivant. Voici le tableau de ces dépenses.

Indemnité des électeurs.	829,080 liv.
Conseil des anciens.	2,543,592
Conseil des cinq-cents	4,887,960
Archiviste du corps législatif.	105,540
Directoire exécutif.	2,736,125
Ministère de la justice.	7,075,983
——— de l'intérieur.	58,154,100
——— des finances.	4,966,107
——— de la guerre.	341,054,000
——— de la marine.	83,500,100
——— des relations extérieures.	3,501,688
	509,354,275 liv.

De l'autre part.	509,354,275 liv.
Ministère de la police générale.	1,963,500
Trésorerie nationale.	4,684,419
Rentes et pensions.	83,333,333
Bureau de la comptabilité nationale.	675,000
Dépenses imprévues.	15,989,473
TOTAL	616,000,000 [1

Le même jour, le directoire nomme le citoyen Rudler commissaire pour organiser en départemens les pays conquis entre Meuse et Rhin, et Rhin et Moselle; ces pays forment quatre nouveaux départemens réunis à la France. *Mayence, Coblentz*, *Trèves* et *Aix-la-Chapelle* en sont les chefs-lieux.

Le 25, Bonaparte quitte l'armée d'Italie pour se rendre au congrès de Rastadt; il fait ses adieux aux soldats, en leur écrivant que bientôt il sera parmi eux pour *lutter contre de nouveaux dangers*, espérant que ses troupes seront toujours les dignes soutiens de la liberté et de la gloire du nom français.

Frédéric-Guillaume III, âgé de 27 ans, monte sur le trône de son père, décédé roi

[1] Voyez la recette et la dépense de 1786, tom. premier, page 18.

de Prusse, dans la cinquante-quatrième année de son âge. Il notifie, le 27, son avènement aux membres du directoire de France, auxquels il donne le titre de *grands* et *chers amis*, assurant qu'il mettra le plus grand soin à cultiver et à cimenter la bonne harmonie qu'il trouve si heureusement établie entre les deux nations.

Frimaire an VI. Une proclamation du directoire exécutif aux Français jette, sur les Anglais, tout l'odieux de la rupture des négociations entre la France et l'Angleterre, attribuant à son ambition démesurée, et au despotisme qu'elle étend sur le commerce des mers, le refus qu'elle a fait de traiter avec le directoire, qui a prouvé, à l'égard de l'empereur d'Allemagne, qu'il n'étoit pas trop exigeant dans ses prétentions. Par cette proclamation, le directoire déclare calomnieux un manifeste du roi d'Angleterre aux puissances étrangères, dans lequel il reproche au gouvernement français des prétentions toujours croissantes, et des procédés offensans qui ont entravé la marche des négociations. Il ajoute que la grande nation vengera l'univers, qu'une descente en Angleterre est le plus sûr moyen d'obtenir la paix, et qu'il *suffit aux*

Français d'avoir la volonté, pour déterminer la victoire, et aller signer la paix à Londres. Aussi-tôt cette proclamation, on fait circuler dans Paris le bulletin de la santé de M. Pitt, ainsi conçu :

« M. *Pitt*, attaqué depuis long-tems d'une » *épidémie* politique, et de plusieurs autres in- » firmités, vient de consulter un médecin, » qui a eu le courage de lui prédire qu'il péri- » roit par une *descente* ».

L'évasion du comte d'Entraigues de la ville de Milan, occupe, à cette époque, la capitale, quoiqu'il eût donné sa *parole d'honneur* de demeurer prisonnier de guerre jusqu'au moment où Bonaparte lui auroit accordé sa liberté. Il déclare qu'en donnant sa parole il sentoit l'impossibilité de la tenir.... « On prétend, disoit-il, » avoir découvert ma correspondance entre » M. Pichegru et moi; j'ai dû m'échapper » pour déclarer que de ma vie je n'ai vu, » connu, parlé, écrit, ni fait parler ou écrire » directement ni indirectement à M. Piche- » gru; je n'ai jamais eu de relation ni avec » lui, ni avec aucun membre des cinq-cents, » ni enfin avec aucun ministre depuis la créa- » tion de la république; cela est très-précis; » je défie qui que ce soit, à présent que je peux

» répondre, de donner la plus légère preuve » du contraire; je détruirai à l'instant toutes » ces accusations, et en attendant, j'envoie » l'inventaire de tout ce que contenoit le fa- » meux porte-feuille, et je défie qu'on cite y » avoir trouvé d'autres papiers que ceux que » j'avoue, &c. »

Bonaparte, vivement affligé de la mort de Hoche, étant à l'armée d'Italie, promit mille sequins à celui qui feroit une ode en l'honneur du pacificateur de la Vendée. Un nommé *Camille* lui adressa les vers suivans :

« Tu veux payer des vers pour Hoche,
» Jeune héros demande-les pour toi;
» On te les fera, sur ma foi,
» Sans que tu fouilles dans ta poche ».

Le Directoire de la République cisalpine expédie au pape un courier porteur d'un décret dont voici l'extrait: « Si le souverain de Rome, » Pie VI, dans l'espace précis de huit jours, » à compter de celui dans lequel il recevra la » déclaration de la république cisalpine, ne » reconnoît pas dans la forme la plus authen- » tique, légale et solennelle, ladite répu- » blique, on entendra qu'il lui soit *ipso facto*

» déclaré la guerre, et le directoire exécutif » sera autorisé à prendre toutes les dispositions » nécessaires pour cet objet.... Et tous les » biens que les sujets du pape se trouveroient » avoir dans le territoire de cette république, » seront mis en séquestre ».

L'ambassadeur Bonaparte (Joseph) demande, au nom de la république française, que la cour de Rome s'explique cathégoriquement sur trois points; 1°. une déclaration franche pour ou contre la république française; 2°. dans le premier cas, un secours en argent, provisions et munitions; 3°. la reconnoissance de la république cisalpine. Le 8 frimaire an VI, le pape reconnoît cette république, malgré les intrigues de la cour de Naples, répond d'une manière satisfaisante aux différentes demandes, et Rome jouit encore quelque tems d'une certaine sécurité.

Bonaparte, en quittant l'armée d'Italie, traverse une partie de la Suisse pour se rendre à Rastadt. Les habitans du pays de Vaud lui font des fêtes sur son passage; les oligarches de Berne voient avec douleur ces transports d'allégresse pour le fondateur de la république cisalpine; des gardes d'honneur se trouvent sur son passage en différens lieux: des jeunes

filles, vêtues aux trois couleurs nationales de France, lui présentent des lauriers sur la promenade de Lausanne. On crie *vive la république française, vive le fondateur de la république cisalpine, à bas les émigrés et les Anglais, à bas la tyrannie.*

Un capitaine (Teltner), du canton de Soleure, fait tirer le canon en l'honneur de Bonaparte, lors de son passage. Les magistrats le font arrêter; le directoire de France regarde cet acte comme *un outrage fait au plénipotentiaire de la république française*, et arrête que son chargé d'affaire en Suisse réclamera près du gouvernement de Soleure, la liberté de Teltner.

Bonaparte, à Rastadt, est étonné d'y voir le comte de Fersen, ministre de Suède, ennemi décidé des Français; il déclare hautement qu'aucun ministre français ne peut et ne doit traiter avec lui. Le comte prudemment se retire, part pour Stockholm, et le roi son maître le fait remplacer.

Le 11, Bonaparte fait, à Rastadt, un traité secret avec MM. *de Cobenzel, de Baillet de la Tour*, et *de Merfeld*, par lequel toutes les troupes de l'empereur évacueront le territoire de l'Empire le 5 nivose suivant (25 dé

cembre 1797), que les troupes autrichiennes évacueront Mayence avant le 10 nivose (30 décembre), et qu'en cas de refus *on pourra les y contraindre par la force.* La forteresse d'Ehreinbreistein, et plusieurs places de l'Italie, doivent être pareillement évacuées par les Autrichiens. La ligne de démarcation fixée par le traité de Campo-Formio en Italie, et en Allemagne, par la rivière de l'Inn, pour limites des armées respectives, doivent être observées religieusement. Ce traité coïncide parfaitement avec des articles secrets additionnels au traité de Campo-Formio, en date du 26 vendémiaire an VI, par lesquels l'empereur promet faire rentrer toutes ses troupes dans ses états héréditaires, en évacuant *Philisbourg, Ulm, Manheim, Kœnigstein, Ingolstadt*, &c.

Le 15, Bonaparte arrive à Paris dans le plus grand *incognito*. Il se présente au directoire, sans appareil, mais on prépare une fête pour le recevoir.

Le directoire nomme, le 19, Alexandre Berthier général en chef de l'armée d'Italie, Hatry, général en chef de l'armée d'Allemagne, et déclare que Bonaparte prendra le commandement en chef de l'armée d'Angleterre lorsque sa mission diplomatique à Rastadt, pour

l'exécution du traité de Campo-Formio, sera terminée.

Le 20, la cour du grand Luxembourg est préparée pour recevoir le héros de l'Italie; les rues adjacentes sont remplies d'un peuple immense; la troupe, et une musique militaire, attendent son arrivée dans la cour du petit Luxembourg; une garde d'honneur se rend à sa maison pour le conduire en triomphe au palais directorial. Bonaparte sort de chez lui, monte dans une voiture simple, avec le chef de brigade Marmont, son aide-de-camp, passe par les rues les moins fréquentées, évite la garde d'honneur qui le cherche, et arrive à la porte du directoire, où il descend de voiture, et entre à pied, en traversant la garde qui l'attend, et qui ne le reconnoît pas. L'instant d'après, on annonce que Bonaparte est arrivé. Le directoire se rend dans la grande cour du Luxembourg, décorée de faisceaux et de trophées d'armes pris sur les ennemis de la république. Au-dessus d'une estrade trois statues représentent *la paix*, *la liberté* et *l'égalité*. Les ministres des puissances étrangères, amies et alliées de la France, sont présens; les ministres de la guerre et des relations extérieures présentent Bonaparte au directoire, ainsi que Joubert et Andreossi.

Bonaparte remet au directoire le traité de paix de Campo-Formio, ratifié par l'empereur, et présage, dans un discours, que *lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre.* Le président (Barras), rappelle au vainqueur toutes ses grandes actions depuis le moment où il commanda l'armée d'Italie, jusqu'au jour de la signature de la paix, qu'il dit être le complément de la journée du 18 fructidor, qu'il attribue en grande partie aux héros de cette armée [Voyez les deux derniers trimestres de l'an VIII].

Les généraux Joubert et Andreossi présentent au directoire un superbe drapeau, sur lequel on lit la longue série des hauts faits du vainqueur de l'Italie.

Bonaparte sort du Luxembourg avant la fin de la cérémonie préparée pour le recevoir. Il veut se dérober encore à l'empressement d'un peuple nombreux; il ne peut s'échapper qu'avec peine; on ne le voyoit plus, et tous les yeux le suivoient encore.

Le 30, le corps législatif lui donne un repas dans la galerie du Muséum (le Louvre), auquel sont invités les membres du directoire; tous les présidens des administrations civiles

et militaires, les ministres et tous les membres du corps diplomatique. Un arc de triomphe, élevé sur les statues de la Liberté et de la Victoire, en formoit l'entrée; on y voyoit le nom des quatorze armées que la république avoit levé contre la coalition; au bout de cette galerie, étoit le temple de l'Immortalité; Bonaparte étoit placé sous l'écusson de l'armée d'Italie; devant lui se trouvoit le pont de Lodi, fait artistement en pâtisserie; le héros le regarde, et ne peut s'empêcher de sourire; au-dessus de la place qu'il occupe on voit l'apothéose d'un général français rayonnant de gloire. Quinze toasts sont portés au bruit du canon : *à la souveraineté du peuple, à la révolution française, consolidée le* 18 *fructidor; à nos invincibles armées, et à la gloire immortelle de leurs généraux, à l'affranchissement des mers*, etc. Quinze cents grenadiers de la garde du corps législatif sont sous les armes, et en quittant la table on fait sortir Bonaparte par un sallon, dans lequel étoient réunis tous les chefs-d'œuvre dont il avoit enrichi la France aux dépens de l'Italie: Ce magnifique banquet n'eut pas l'air de le flatter; il parut s'y ennuyer: il n'y mangea qu'un fruit, et encore fit-il changer son couvert. Avant d'y entrer, il fut

accueilli par un grouppe de poissardes, qu'on nommoit autrefois les dames de la halle. Elles voulurent le complimenter et lui offrir un bouquet ; il les remercia, en leur disant : *Si demain on vous donnoit un roi, vous lui en offririez autant.*

Nivose an VI. Le 2, des négocians de Paris invitent le conseil des cinq-cents, par une adresse, à ouvrir un emprunt pour une descente en Angleterre. Le directoire fait un message à ce sujet. Jean de Brie accuse, dans un discours, le cabinet de Saint-James, d'avoir feint le desir de la paix, quand il a l'intention de continuer la guerre la plus cruelle ; il l'accuse d'avoir formé en France des compagnies de Jésus, d'avoir organisé des bandes de chauffeurs [1], et répandu l'or pour établir la guerre civile en France. On insinue que le gouvernement anglais fait périr de faim les prisonniers

[1] Les compagnies de Jésus arboroient l'étendard de la révolte pour la religion du Christ, et les chauffeurs, hommes féroces et sanguinaires, prenoient le prétexte de l'établissement de la république, pour s'armer, et poussoient la férocité jusqu'à brûler la plante des pieds à ceux qu'ils désignoient pour être leurs victimes, et leur enlevoient ensuite tout ce qu'ils pouvoient leur voler.

français, qu'il les fait fusiller en masse dans leurs prisons. On excite l'indignation, et bientôt chacun s empresse de contribuer pour la descente en Angleterre. Une armée se forme. Le gouvernement français fait de plus un appel au peuple, pour un emprunt de 80 millions, qui ne se remplit qu'en partie, malgré l'enthousiasme. On aime mieux *donner* que de *prêter.*

Le 7, les scellés sont apposés sur les effets du ministre de portugal (Daranjo-Dazevedo), et, le 9, il est renfermé dans la tour du Temple, où il est resté environ six mois (Voyez le 23 fructidor an V.)

Le 8, une insurrection populaire se manifeste a Rome. Dès le 6, trois révolutionnaires ardens, comptant apparamment sur la protection du gouvernement français, se rendent chez l'ambassadeur (Joseph Bonaparte), manifestant le desir d'exciter un mouvement en faveur de la *liberté.* Il s'oppose à leurs desseins, les exhorte à la tranquillité, leur disant que *le sort des états étant comme celui des individus, caché dans le sein de l'avenir, il ne lui étoit pas donné d'y pénétrer.* Le 8, une centaine d'hommes, décorés de la cocarde nationale de France, se portent à l'hôtel de l'ambassadeur; ils sont

repoussés par les troupes du pape. Le tumulte augmente ; on a distribué de l'argent que les instrumens des meneurs veulent gagner. L'ambassadeur veut les haranguer ; il n'est pas écouté. Le combat s'engage ; le général francais Duphot reçoit un coup de feu dans la poitrine, à côté de l'ambassadeur Celui-ci, ne trouvant plus de sûreté pour sa personne, et ne voyant pas dans les membres du gouvernement romain l'énergie nécessaire pour faire respecter sa qualité, quitte Rome, et se rend à Florence, d'où il écrit, le 11, au gouvernement français, pour lui faire part de cet événement. « Ce gouvernement, dit-il, astucieux pour obtenir le » crime, lâche et rampant lorsqu'il est commis, » est aujourd'hui aux genoux du ministre d'Espagne (Azara), pour qu'il se rende à Florence auprès de moi, afin de me ramener à » Rome. »

L'ambassadeur Bonaparte se loue beaucoup de la conduite qu'ont tenue à Rome l'ambassadeur d'Espagne (Azara) et celui de Toscane (Angiolini). Il annonce que sous peu il sera à Paris, et qu'il indiquera la punition qu'il faut infliger au gouvernement de Rome.

Le directoire met en état d'arrestation chez lui le marquis de Massimi, pour servir d'otage

à la France ; (il obtient sa liberté le 17 ventose suivant.) Il ne croit trouver satisfaction qu'en déclarant de nouveau la guerre au saint siége. Le 20, deux colonnes aux ordres du général Berthier, marchent sur Rome. On remarque que des Autrichiens prêtent leurs chevaux pour traîner l'artillerie des Français.

Le 15, une force armée considérable parcourt les rues de Paris ; et, dans le même instant, toutes les marchandises anglaises sont saisies chez les marchands, comme ayant été introduites en France au mépris d'une loi du 10 brumaire précédent. Cette mesure s'étend dans les départemens, et l'on arrête à Lyon, comme marchandises anglaises, toutes les pièces de casimir destinées à faire les manteaux des représentans des deux conseils. La commission des inspecteurs déclare que ces casimirs, *fort beaux*, ont été achetés à Sédan, et sont de fabrique nationale. Une grande discussion s'élève sur la saisie des manteaux. Beaucoup de membres demandent qu'il soit fait un message au directoire, pour qu'il ait à punir le ministre de la police pour son indiscrétion. Le message est ordonné

Le 25, les habitans du pays de Vaud se soulèvent contre le gouvernement de Berne, et

chantent des couplets sur l'air de *la Marseillaise* Le directoire de France reconnoît (le 4 pluviose suivant) la réunion de ces habitans en république *lémanique* (qui tiroit son nom du lac *Léman*). Ils se décorent d'une cocarde *verte* , couleur adoptée par *Guillaume Tell ;* ils plantent aussi l'arbre de la *liberté*.

Le 29 , le général Bernadotte est nommé ambassadeur de France près de la cour de Vienne.

Ce même jour , une insurrection éclate en Corse Le général Vaubois déploie la force armée contre les insurgés qui sont victorieux ; ils lui tuent beaucoup de monde. Vaubois reçoit un renfort de 1,500 hommes, envoyés par le général Berthier. Il ne suffit pas. Peu de tems après, Vaubois écrit que le nombre des insurgés augmente , et demande qu'on lui envoie de l'argent et dix mille hommes.

Le 30 , l'ambassadeur Bonaparte arrive à Paris ; il siége au conseil des cinq-cents en qualité de représentant de la nation , le 4 pluviose suivant.

Pluviose an VI. Le directoire se rend , le 2 (21 janvier 1798 , anniversaire de la mort de Louis XVI), au temple de la victoire (église Saint-Sulpice) , pour y renouveller le serment

de haine à la royauté. De leur côté, les conseils font de même dans leur enceinte respective, et dans leur nouveau costume, en exceptant cependant les *manteaux*. Celui des cinq-cents entre dans la nouvelle salle qui lui avoit été destinée au ci-devant *palais Bourbon*, après avoir quitté celle du *Manége*, et dans l'enceinte de laquelle il avoit arrêté que des tables de marbre attesteroient à la postérité les époques les plus marquantes de la révolution.

Le 3, un 18 *fructidor* s'opère dans les autorités supérieures de la république batave. On l'attribue au ministre de France près de ce gouvernement (Charles Lacroix). Une partie des membres du sénat est accusée d'être vendue à la faction du prince d'Orange. Vingt-deux représentans et six membres de la commission diplomatique sont arrêtés. La convention nationale batave veut avertir le ministre français de ses opérations. On annonce qu'il est dans une *salle voisine du sénat;* une députation va le chercher; il entre au milieu des plus vifs applaudissement, et félicite l'assemblée de *l'heureux changement pour le bien du peuple;* et, le 23 février, l'assemblée constituante batave pose les bases constitutionnelles du gouvernement,

à l'instar de celui de la France à cette époque, (constitution de l'an III).

Tandis qu'on *fructidorise* la Hollande, Mengaud révolutionne la Suisse. Les habitans des campagnes se soulèvent ; les oligarches des cantons de Berne, de Zurich, de Basle, sont méconnus, et la révolution s'opère en Suisse, en brûlant quelques châteaux appartenans aux *aristocrates*, en criant *vive la liberté !* On plante l'arbre de la liberté à Basle le premier pluviose (20 janvier) ; il est surmonté du chapeau de Guillaume Tell, et le drapeau de la liberté flotte sur les murs de l'hôtel de ville. Mengaud [1] revient de la diette d'Arrau ; les peuples sont préparés à faire usage de leurs *droits*. Les magistrats de Berne sont effrayés de 15 mille hommes de troupes françaises qui sont à Carouge ; ils envoient des députés vers le général Poujet qui les commande, avec ordre de demander une réponse par écrit. Celle qu'ils remportent, c'est que les *militaires français ne s'occupent pas de politique, et qu'ils ne savent qu'exécuter les ordres de leur gouvernement.*

---

[1] D'ambassadeur qu'il étoit alors il est actuellement commissaire de police à Calais.

D'un autre côté, on fait courir le bruit à Paris que la représentation nationale doit être dissoute, remplacée par une seule chambre, sous le nom de *sénat français*, et que les rênes du gouvernement doivent être remises entre les mains d'un *seul*. Le directeur Rewbel est, dit-on, d'accord avec Bonaparte sur ce point, et le général Augereau est dans le secret.

Le 6, l'ambassadeur français à Constantinople (Aubert-Dubayet) meurt. Il avoit été reçu honorablement par le grand-seigneur; il avoit joui du droit de protéger les églises catholiques, et en avoit abusé jusqu'à y faire caserner des troupes françaises qu'il y avoit fait venir, et qui professoient hautement des principes de *liberté* au sein des états du grand-seigneur.

Le 9, Alexandre Berthier, marchant sur Rome, arrive à Ancône; il y fait prisonnier un gouverneur du pape et 200 hommes qui étoient à Loretto.

Le 10, le directoire supprime l'armée du Rhin, réforme son état-major, et nomme le général en chef (Augereau) commandant de la 10.me division militaire. Il doit se rendre de suite à Perpignan, pour *une mission importante*. On fait courir le bruit que ce changement est plutôt une disgrace qu'une marque de confiance.

Une grande partie des habitans de la ville de Lyon, imbus de principes anti-républicains, et que l'on disoit être composée en partie des compagnies de *Jésus* et du *Soleil* et d'émigrés, en imposent aux bons citoyens et aux membres des autorités constituées, qui n'y sont pas en sûreté. Le directoire met, le 14, cette commune en état de siége [1].

Le 18, il donne main-levée du sequestre apposé sur les biens des déportés à Cayenne [2].

---

[1] Cette mesure rappelle le souvenir de Collot-d'Herbois. [Voyez tom. premier, pag. 264.] Ce cruel histrion n'avoit pas été seul pour cette entreprise patriotique en l'an II, Dubois-Crancé et Gautier [de l'Ain] l'avoient aidés de tous leurs moyens. On en peut juger par une lettre qu'ils écrivirent à MM. Albitte et Escudier. « Lyon, disoient-ils, est bombardé toutes les » nuits ; nous avons fait sauter l'arsenal, et avec lui » tout le quartier environnant ; tout a sauté, et nous a » donné un spectacle que jamais le Vésuve et l'Etna » n'ont présenté aux mortels dans la fureur de leurs » éruptions. DEUX MILLE PERSONNES ONT PÉRI DANS LE FEU ET LES DÉCOMBRES ».

[2] Deux de ces déportés, Pichegru et Willot, s'étant échappés de Cayenne, et étant passés en Angleterre, ont été mis sur la liste des émigrés, et leurs biens ont été de nouveau sous la main de la nation.

On est étonné de ne point voir Bonaparte au congrès de Rastadt, avec d'autant plus de raison que, par un arrêté du directoire, Alexandre Berthier l'avoit remplacé à l'armée d'Italie, et Desaix à celle dite d'*Angleterre*. On savoit cependant qu'il avoit eu des correspondances particulières avec quelques membres de la députation de l'empire, avant de revenir à Paris; mais on ignoroit encore le traité du 11 frimaire précédent (voyez page 175). Dans les premières conférences, les ministres français demandent le Rhin pour limites de la République française, alleguant que l'empire avoit été l'agresseur. La députation de l'empire prétend le contraire; que ce sont les Français qui ont envahi le territoire d'Allemagne en 1792 et 1793; que ce sont ces premières hostilités qui ont déterminé l'empire à déclarer la guerre à la France, et que d'ailleurs l'empereur n'a pu signer les préliminaires de *Léoben* et le traité de *Campo-Formio*, qu'autant qu'ils auroient rapport à l'intégrité de ses états. Les Français persistent dans leur demande; ils déclarent que la protection accordée aux émigrés a été le premier acte d'hostilité de l'empire contre la France, et qu'elle *n'a pris* ni *ne veut prendre* l'intégrité de l'empire pour base de la paix

entre le corps germanique et la République française [1].

Le 27, des Romains, voyant à leurs portes Alexandre Berthier à la tête des Français, se soulèvent, rédigent l'acte de recouvrement de leur liberté, en date du 15 février 1798, *l'an premier de la liberté*, le proclament sur la place du Capitole, et ouvrent leurs portes aux Français. Alexandre Berthier monte au Capitole, et là, il reconnoît la république romaine au nom de la République française. Après avoir fait arborer le drapeau tricolor, il s'exprime ainsi : « Mânes de Caton, de Pompée, de Brutus, des » Cicéron, des Hortensius, recevez l'hommage » des Français libres, dans le Capitole où vous » avez tant de fois défendu les droits du peu- » ple, et illustré la république romaine. Ces » enfans des Gaulois viennent dans ce lieu au- » guste, *l'olivier de la paix à la main*, rétablir » les autels de la Liberté, dressés par le pre- » mier des Brutus, etc..... »

Le 28, le général Berthier ordonne à tout émigré français de quitter Rome et le territoire

[1] Comme toutes ces discussions au congrès de Rastadt ont duré près de 18 mois, nous renvoyons nos lecteurs, pour les avoir de suite, au 9 floréal an VII.

de la république romaine, dans le délai de 24 heures, notamment le cardinal *Maury*. Leurs biens sont saisis et vendus au profit de la République française. Les prêtres français déportés en Italie peuvent y rester paisiblement jusqu'à ce qu'ils reçoivent des ordres ultérieurs. Il organise un gouvernement provisoire, à la tête duquel sont six consuls et un secrétaire général. Tous les actes du gouvernement sont soumis à sa sanction. Le pape quitte Rome le 2 ventose suivant.

Ventose an VI. On s'occupe, le 2, de l'organisation du département du *Mont-Terrible* formant avec ceux de *Rhin et Moselle*, de *la Sarre* et de *la Roère*, le pays conquis par les Français sur la rive gauche du Rhin.

Le 4, un canton suisse, sous le nom de *république Mulhausen*, est réuni à la France. Cette réunion est sanctionnée, le 11, par le conseil des anciens. Les environs de Berne et de Soleure sont le théâtre de combats sanglans. Partout la victoire accompagne les partisans de la liberté, et les 13 Cantons suisses forment par la suite la république hélvétique, qui suit les crises et les mouvemens de celle de France, ainsi que les nouvelles républiques.

Le 10, les consuls de la république romaine

font une adresse de reconnoissance au directoire ; ils disent qu'ils *doivent* à la brave armée commandée par Berthier *leur retour à leur ancienne dignité*, qu'ils attendent avec impatience le pacte social qui doit leur être apporté par les citoyens Monge, Daunou et Florent. Cette adresse, signée par les consuls romains, l'est aussi par le secrétaire du consulat (Bassal) [1].

Le même jour, le directoire fait une proclamation aux Français, pour les préparer aux assemblées primaires qui doivent s'ouvrir le premier germinal suivant, dont voici les principes : *Ni royauté, ni dictature, mais la liberté et la République.*

---

[1] On fut étonné de voir BASSAL occuper un poste éminent dans un gouvernement créé par Berthier, dont il avoit été l'ennemi juré quelques années auparavant. L'élévation rapide de cet individu émouvoit la bile de certaines gens « Quoi, disoient-ils, de prêtre missionnaire il est devenu par intrigue curé constitutionnel de la » paroisse ROYALE de Versailles ; député à la convention, il siégea sur la MONTAGNE ; il a abjuré son » état, a changé son bréviaire contre une femme, et » il se place, pour ainsi dire, sur le trône pontifical. O TEMPORA ! O MORES ! »

Un

Un message du directoire au corps législatif l'entretient (le 13) de ce qui s'est passé à Rome, et justifie les armes françaises qui, en vengeant des forfaits inouis commis par les papes, ont offert satisfaction aux mânes de *Basseville* (voyez 13 janvier 1793), et de Duphot (voyez 18 nivose an VI).

A. Berthier quitte Rome pour se rendre à Paris, laisse le commandement de l'armée au général Dallemagne, qui est bientôt remplacé par Massena

Bonaparte, déjà lasse des longueurs du congrès de Rastadt, se résout à n'y pas aller; et, comme général en chef de l'armée d'*Angleterre*, il parcourt les côtes depuis Boulogne jusqu'à Anvers.

Au mépris de la loi, des citoyens se réunissent en clubs et sociétés populaires. Le directoire les fait fermer dans différens départemens, et notamment à Paris, rue du Bacq.

Le 30, on célèbre avec pompe la fête de la souveraineté du peuple, et Paris voit arriver deux éléphans pris en Hollande dans la ménagerie du Stathouder.

Germinal an VI. Le premier germinal, le

peuple se réunit en assemblées primaires pour l'exercice de sa *souveraineté.*

Une insurrection éclate à Rome; le sang français y est répandu. On avoit négligé de payer la solde à la troupe, et elle avoit cru s'en dédommager en pillant les églises et les maisons des particuliers. Les Romains demandent à Massena que les objets volés leur soient rendus. *On vous rendra*, leur répondit-il, *tout ce qui vous a été pris. Nous voulons vous donner la liberté; mais nous ne voulons pas que vous soyez dépouillés.* Une proclamation des consuls romains, une autre du général Dallemagne, le paiement de la solde arriérée, ramenèrent le calme; mais on ne voit point que les effets *pris* aient été *rendus.*

L'extravagance française s'étoit déja propagée en Italie; le trône de Ferdinand, roi de Naples, ne devoit pas rester debout, après que celui de Pie VI avoit été renversé. Ferdinand est dénoncé au peuple romain par *l'accusateur* de Rome. « Quel est ce *Capet*, dit-il dans son » manifeste, qui prétend encore régner en » vertu de l'investiture du pape! Quel est ce » fripon à diadême qui ose encore nous domi- » ner! Qu'il redoute le sort de son parent, qui » écrasoit de son despotisme les Gaules main-

» tenant *affranchies.* » Cet énergumène l'accuse *de n'avoir pas voulu reconnoître la souveraineté du peuple, de régner sur les hommes par une bulle, de ne pas reconnoître dans ses états le papier-monnoie romain*, etc. C'est ainsi que la *philosophie* répand la *lumière* chez les peuples de l'Italie. Le roi de Naples, craignant la propagation de ces principes dans ses états, fait des préparatifs hostiles contre les partisans de la *liberté.*

Cependant on s'occupe à Paris du sort de *Durand-Maillane.* Cet ex-conventionnel avoit été accusé d'avoir favorisé la rentrée des émigrés, d'avoir fait même des radiations un objet de trafic. Arrêté chez lui, on trouve dans ses papiers des notes curieuses sur les causes de la révolution en France [1]. Il fut acquitté par le

---

[1] Une de ces notes portoit que MONSIEUR, frère de Louis XVI, convoitant depuis long-tems la régence, avoit, dès l'assemblée des notables, fait déposer au parlement de Paris, par le duc de Fitzjames, des pièces tendantes à prouver que les ENFANS DE LOUIS XVI N'ETOIENT PAS DE LUI, et que la couronne devoit passer au comte d'ARTOIS : que le projet de faire enlever le roi à Péronne, et pour lequel il avoit sacrifié FAVRAS en 1791, n'avoit pour but que de se faire nom-

tribunal criminel du département de la Seine, le 13 germinal suivant.

---

mer régent ; que la fuite du roi, en 1791, avoit été concertée par MM. de Mercy, de Breteuil, et le baron de Thugut, pour déjouer les projets de MONSIEUR, qui partit du château avec son frère ; mais que Lafayette voulant les tromper tous, fit arrêter Louis XVI et fit passer MONSIEUR, qui, arrivé à Coblentz, voyant que Léopold ne vouloit pas déclarer la guerre à la France, avoit emprunté deux millions à la Hollande, les avoit fait passer à Dumourier, pour corrompre le conseil de Louis XVI, et lui faire déclarer la guerre à l'empereur d'Allemagne et au roi de Prusse ; que ces souverains, instruits de la perfidie de MONSIEUR, n'avoient pas voulu lui conserver une armée qu'il devoit commander en personne, et en avoient accordé une au prince de Condé, comme plus digne que lui de leur confiance et de leur affection.

Cette note portoit encore que LEPELLETIER DE SAINT-FARGEAU, dévoué au duc d'Orléans, avoit gagné en un jour deux cents voix pour la mort de Louis XVI ; que M. de Malesherbes avoit été dépositaire du codicile secret du roi relativement au dépôt fait au parlement, et que c'avoit été une des causes de son supplice ; que madame Elisabeth avoit péri de même, parce qu'elle avoit promis de révéler toutes ces horreurs au fils de Louis XVI, et que c'étoit par cette raison que le dernier roi, dans son testament, avoit re

Le député Rousseau profite de cette découverte pour montrer le doigt de l'étranger et l'influence des émigrés de marque sur les forfaits de la révolution ; il prouve que la guerre de la Vendée et le comité de salut public sont leur ouvrage. « Lequel, dit-il, de Robespierre ou » de Condé avoit plus d'intérêt à punir les » *Desprémenil*, *Lechapellier*, *Thouret*, *Bailly*, » *Biron*, *Beauharnais*, *Destaing*, *Custines*, » *d'Orléans*, *Mirepoix*, *Phelipeaux*, *Luckner*, » *Camille-Jesmoulins*, etc., ces hommes cé- » lebres dans la révolution ! Rien ne peut » mieux venger le trône qu'en envoyant à la » mort ceux qui l'ont renversé. A Coblentz, » on ne pardonne pas à Bailly d'avoir présidé » la séance du jeu de paume ; à Lechapelier, » la nuit du 4 août 1789; à Desprémenil, d'a- » voir soulevé le parlement de Paris contre » l'autorité royale ; et aux militaires nobles, » d'avoir servi la République. »

Le 20 germinal, les électeurs se réunissent dans leurs départemens pour nommer les mem-

---

commandé ses enfans à sa sœur; qu'enfin c'étoit par la connoissance de ces complots, que Léopold n'avoit pas voulu souffrir dans ses états ni MONSIEUR, ni le comte d'Artois.

bres du corps législatif; ils sont divisés de principes. Ceux du département de la Seine, séans à *l'Oratoire*, se partagent en deux sections, et bientôt les scissionnaires se réunissent à *l'Institut*. Ceux-ci, au nombre de 227, composés de citoyens paisibles, amis de l'ordre, et quelques-uns même soupçonnés de royalisme, contrastèrent avec l'humeur bouillante et révolutionnaire des *oratoriens*, au nombre de 317. Il résulta de cette division, que les choix tombèrent souvent sur tous gens de mérite, et que le même individu fut nommé par les deux partis. Néanmoins le choix des scissionnaires de l'Institut fut celui qu'adopta le gouvernement, qui fit à-peu-près de même pour les autres départemens.

Le 24, Bernadotte, ambassadeur de France à Vienne, est insulté dans son hôtel à l'occasion d'un drapeau tricolor, qu'il y avoit fait placer. Il quitte Vienne pour se rendre à Paris, en passant par Rastadt. Le comte de Cobentzel, pour l'empereur, et François (de Neufchâteau), pour la France, sont chargés, le 28 floréal suivant, de négocier à Seltz les réparations dues à la France pour cette insulte.

Floréal an VI. La république de Genève est

réunie a la France sous le nom de département du *Léman.*

Sidney Smith, fait prisonnier par les Français au moment où il vouloit incendier la flotte française devant le Havre, détenu à Paris depuis deux ans, sort de la tour du Temple (le 12), en vertu d'un arrêté surpris au directoire *pour le transférer à Melun.* Cet arrêté est porté par un officier nommé *Philippaux*, que l'on disoit être émigré. Le concierge ne fait aucune difficulté de livrer le détenu, et ce n'est qu'au bout de quelques jours que l'on apprend son évasion et les moyens employés pour le sauver. L'arrivée à Londres de Sidney Smith, de son secrétaire et de Philippeaux, causèrent une grande joie [1], et l'on donna à Smith le surnom de *dieu marin.*

---

[1] On peut juger de l'importance que le cabinet de Saint-James mettoit à ravoir son prisonnier, par le long tuyau d'or qui alloit de Londres à sa prison. Ce prisonnier proposoit sans cesse au concierge cinq à six MILLE LOUIS pour favoriser son évasion. On a présumé que le nommé VIS RETZ n'étoit rien moins que son secrétaire; on le disoit un des fils du roi d'Angleterre et l'on étoit fondé dans cette croyance, par l'empressement et le respect que JOHN, domestique des prisonniers, mettoit à servir le SECRÉTAIRE, tandis qu'il jouoit, pour ainsi dire, avec le MAITRE.

Le 15, Bonaparte part de Paris pour se rendre à Toulon ; il s'embarque, et avec lui 19 mille hommes d'infanterie et de cavalerie, et un grand nombre de savans et d'artistes. Les citoyens *Monge*, *Bertholet*, les officiers-généraux *Berthier*, *Marmont*, *Desaix*, *Andréossi*, *Kléber*, *Menou*, etc., sont de l'expédition, et vont partager la gloire du héros d'Italie. Ce n'est plus lui qui commande l'armée d'Angleterre ; ce n'est plus lui qui doit applanir les difficultés qui s'élèvent au congrès de Rastadt. Bonaparte va cueillir de nouveaux lauriers dans une autre partie du monde (l'Egypte). On fait mille conjectures sur son départ ; on veut qu'il ait porté ombrage à ceux en qui réside l'autorité ; ce qui donne lieu au couplet suivant :

AIR : *Le Saint craignant de pécher.*

« On porte aux cieux un héros,
« Tant qu'il est utile ;
» On jouit de ses travaux,
» Ensuite on l'exile.
» Cela n'est pas trop décent ;
» Mais c'est l'usage pourtant
» D'une ré, ré, ré,
» D'une pu, pu, pu,

» D'une ré ,
» D'une pu ,
» D'une république ,
» Bien démocratique. »

Ceux au contraire qui, affectés des lenteurs de Rastadt, pensant qu'il pourroit, avec les braves qu'il emmène, forcer l'empereur à la paix, regrettent les millions destinés à l'expédition d'Egypte, et font circuler le couplet suivant :

AIR : *Femmes, voulez-vous éprouver* ?

« Que de talens jetés à l'eau ,
» Et que de fortunes perdues !
» Que de gens courent au tombeau,
» Pour porter Bonaparte aux nues !
» Ce guerrier vaut son pesant d'or ,
» En France personne n'en doute ;
» Mais il vaudroit bien plus encor,
» S'il valoit tout ce qu'il nous coûte. »

Le héros, les savans, les soldats, les millions ne sont pas plutôt sur la Méditerranée, qu'on apprend un des principaux motifs de cette expédition L'Anglais, l'implacable Anglais, fort de son monopole et de l'or qu'il lui procure,

n'est redoutable à Londres qu'à cause de ses relations extérieures. C'est par ses entrepôts, ses comptoirs étrangers, qu'on entreprend de le mater.

Le 20, le sort fait quitter à François (de Neufchâteau) la pourpre directoriale; elle revêtit (le 26) Treilhard qui, à son tour, est remplacé à Rastadt (le 29) par Jean-de-Bry.

Le 26, le représentant Sieyes quitte le sénat pour occuper la place d'envoyé-extraordinaire en Prusse, à laquelle il a été nommé, le 24, par le directoire.

Le 29, la ville d'Ostende est bombardée par les Anglais; ils font une descente, brisent les écluses de Sikens, perdent 100 hommes, on leur fait 2000 prisonniers: leur général est griévement blessé, et leur flotte gagne le large.

Le 30, l'escadre française, composée de 13 vaisseaux de guerre, 6 frégates, 2 bricks, 8 flûtes et 77 bâtimens de convois, sous le commandement du général Bonaparte et de l'amiral Brueys, sort de la rade de Toulon.

Prairial an VI. Le nouveau tiers, élu au corps législatif, s'installe le premier de ce mois.

Le 4, les Anglais font une tentative devant

le Havre; mais le feu de la garnison de cette place les oblige à gagner le large.

Le 7, le directoire ferme le port du Havre à tout bâtiment américain. Un bill du congrès des Etats-Unis d'Amérique ordonne, le 6 messidor an VIII, la suspension de toute communication commerciale entr'eux et la France.

Le 14, les citoyens Mangourit et Mengaud sont rappelés de la Suisse. Un commissaire français, parcourant les divers cantons de ce pays, avoit mis les scellés sur les caisses publiques. Cette mesure oppressive avoit indisposé le directoire helvétique contre le citoyen Rapinat, qui en étoit l'auteur; il ne s'en effraya pas; il brisa même, en présence des autorités, le sceau que les commissaires du directoire helvétique avoit apposé à côté du sien; et, comme ils osèrent protester, Rapinat leur dit : *Ajoutez que, dans 4 jours, nous ferons partir ce trésor, parce que les caisses sont la propriété française.* Ce Rapinat ne se contente pas de vuider les caisses; il joint le sarcasme à la rapacité; *il prend tout sur lui;* et, se tournant en riant vers le commissaire ordonnateur Rouhier, il lui fait entendre qu'il peut vuider les caisses; et, parlant aux directeurs : *S'il s'élève encore quelque*

difficultés, vous n'avez pas besoin d'envoyer à Paris ; tout cela fait du mauvais sang ; il faut que nous arrangions les choses entre nous, et vous verrez que nous serons toujours d'accord.

Un Turc, résidant à Bruxelles, trouve un trésor dans la démolition d'une église dont il avoit fait l'acquisition. Sa surprise et sa joie sont grandes, mais de peu de durée. Des commissaires français s'en emparent, en disant au Turc *qu'on ne lui a vendu que l'église, et non les objets qu'elle pouvoit receler.*

Le directoire de France blâme les opérations de Rapinat, et le rappelle ; il nomme Rudler pour le remplacer. Cette nouvelle porte la joie dans toute l'Helvétie ; mais ce Rapinat est maintenu dans sa qualité de commissaire du gouvernement français, le 9 messidor suivant.

Les révolutions sont le miroir de l'humanité ; elles servent à développer les talens, les vertus et les passions. Si des hommes, indignes de la confiance de leurs concitoyens, en abusent pour satisfaire leur cupidité et leur ambition, il en est aussi dont le cœur est brûlant de l'amour de la patrie. En l'an II, un matelot (Claude Béguin), sur le vaisseau le *Maréchal de Cas-*

tries, s'appercevant que les officiers quittant la Martinique substituent le pavillon blanc au pavillon tricolor, monte sur le tillac, et, d'une voix terrible, il prononce ces paroles : « Scélérats, vous trahissez ma patrie ; allez porter » ailleurs votre honte ; quant à moi, pour ne » point être parjure à mon serment, je pré» fère mourir en homme libre. » Et il se précipite dans la mer. Il lutte cependant contre les flots, et parvient à toucher les bords de l'île de la Martinique. Le directoire donne à ce marin le grade d'enseigne de vaisseau.

Le 22, le grand-maître de Malte refuse aux Français de faire de l'eau dans son isle. Bonaparte ordonne à l'amiral Brueys de faire les préparatifs nécessaires pour faire une descente ; elle s'effectue le 23. L'escadre en prit possession le 24 ; et, le 25, la ville se rendit à discrétion. Un peu plus tard, l'amiral Nelson auroit disputé cette place aux Français ; car il entroit avec sa flotte dans la Méditerranée, à l'instant même où les Français entroient dans Malte. Il ne se porta pas envain sur les eaux de Sicile ; il s'y empara, le 9 messidor suivant, de la frégate *la Sensible*, expédiée par Bonaparte, avec ses dépêches et deux généraux de division, dont l'un étoit Baraguay-d'Hil-

liers. Ce dernier fut relâché avec ses deux aides-de-camp, sur leur parole de ne pas servir jusqu'à ce qu'ils aient été échangés. Ils arrivent à Paris le 23 thermidor suivant.

La république batave éprouve, le 24, une crise violente, qui se calme par une répétition du 9 *thermidor* de France. Charles Lacroix, envoyé dans cette république, semble être le moteur de cette insurrection; il est rappelé et remplacé par Bernadotte, qui, n'acceptant pas, a pour successeur Roberjot; mais un arrêté du directoire ayant nommé (le 26) ce dernier pour troisième ministre plénipotentiaire à Rastadt, il ne doit prendre son ambassade en Hollande qu'après la fin du congrès.

Messidor an VI. Bonaparte quitte l'île de Malte; il appareille le premier pour se rendre à Alexandrie. Le 2, le représentant Tallien, en qualité de commissaire du gouvernement, et plusieurs autres personnages, s'embarquent sur le brick français *le Lody*, pour rejoindre le général en chef.

Avant de poursuivre cette nouvelle carrière, Bonaparte fait (le 4) à ses soldats une proclamation, dans laquelle il développe les motifs de cette expédition. « Vous allez entreprendre, » leur dit-il, une conquête dont les effets sur

» la civilisation et le commerce du monde sont » incalculables ». Il leur prescrit d'observer, à l'égard des mahométans, le même respect qu'ils ont porté à la religion de Moïse et de Jésus-Christ; il leur recommande aussi la modération. « Le pillage (poursuit-il), n'enrichit » qu'un petit nombre d'hommes, il nous déshonore, il détruit nos ressources, il nous » rend ennemis des peuples, qu'il est de notre » intérêt d'avoir pour amis.... La première » ville que nous allons rencontrer a été bâtie » par Alexandre; nous trouverons, à chaque » pas, de grands souvenirs dignes d'exciter l'é» mulation des Français »..... (1)

La premiere profession de l'homme en société, l'*agriculture*, avoit reçu les hommages de différens peuples; les Français lui érigent aussi un temple de verdure le 10, et lui célèbrent une fête à Paris dans les Champs-Elysées.

Le directoire de la république ligurienne (Gênes), voit de mauvais œil le roi de Sardaigne, qui, tout en donnant des protestations

---

[1] Voulant donner de suite les détails de l'expédition d'Egypte, nous renvoyons nos lecteurs à la fin de ce trimestre.

de bonne amitié, repousse les *insurgés* piémontais dirigés par cette république ; mais ce roi voulant donner une preuve de sa *confiance* envers les partisans de la *liberté*, et principalement envers la France, accorde un amnistie aux insurgés piémontais, et consent que la citadelle de Turin soit occupée par les troupes françaises, qui en prennent possession le 15.

Le 19, une force armée imposante, en vertu d'une loi du 18, arrête, dans leurs domiciles, des agens de l'Angleterre et des émigrés, dont la présence à Paris inquiète le gouvernement,

Le 28, les habitans de Genève célèbrent, avec Félix Desportes, commissaire du gouvernement français, l'anniversaire du 14 juillet 1789. Ils se félicitent d'avoir un homme sage dans leur patrie, tandis que chez leurs voisins des commissaires déshonorent le nom français par des concussions et des actes arbitraires.

Dix-huit bateaux, chargés des dépouilles de l'Italie, arrivent à Charenton le 30. Les quatre chevaux de bronze doré, transportés de *Corinthe à Rome, de Rome à Constantinople, et de Constantinople à Venise,* excitent la juste admiration des habitans des bords de la Seine. Tous ces objets sont reçus dans

Paris avec enthousiasme le 7 thermidor suivant, et sont présentés avec pompe le lendemain au gouvernement, au milieu du Champ-de-Mars.

Thermidor an VI. Dans un placard, on prête aux militaires invalides, des réflexions irrévérentes contre les représentans de la nation française et les membres du directoire. Ces autorités y sont traitées de *puissances injustes et tyranniques.* Le directoire est chargé le (3) par le corps législatif, de faire justice de cette diatribe.

Le 5, Regnault-Saint-Jean-d'Angely, qui suit le général Bonaparte dans son expédition, est remplacé par Méchin pour l'organisation de Malte.

On revient encore, le 6, sur les *décadis ;* on veut que ces jours soient exclusivement consacrés comme fêtes nationales, que les ateliers soient fermés, et que les mariages ne puissent avoir lieu les autres jours de la *décade.* En vain Lucien Bonaparte s'y oppose, en disant que *cette mesure porte atteinte à la liberté individuelle.* Cette résolution des cinq-cents est approuvée par le conseil des anciens, le 13 fructidor suivant, et doit être exécutée, à compter du premier vendémiaire an VII.

Le 23, l'anniversaire du 10 août 1792 est cé-

lébré avec pompe. Tous les chefs-d'œuvre de l'Italie concourent à l'embellissement de cette fête à Paris. La bravoure des soldats y avoit placé *la Grèce* et *Rome*.

Le 27, un traité d'alliance offensive et défensive entre l'empereur d'Allemagne et le roi de Naples fait craindre une rupture prochaine entre la république française et le cabinet napolitain.

Le 28, les législateurs, dans un comité secret, s'allouent à chacun 330 livres par mois, par supplément à leur traitement annuel de 8,040 livres. On leur fit un reproche d'être à leur égard si généreux, tandis qu'ils étoient parcimonieux pour les malheureux rentiers, du sort desquels ils ne s'occupoient, pour ainsi dire, qu'à regret.

Fructidor an VI. Une fête nationale est créée, le 2, en mémoire de la journée du 18 fructidor an V,

Cependant les dilapidations étoient le cri général; on avoit déclamé sans succès contre leurs auteurs en différentes circonstances. Sur une motion de Lucien Bonaparte, du 29 thermidor precedent, on s'en occupe encore dans ce mois; mais les dilapidateurs étant en grand nombre, et ayant des complices puissans dans

toutes les administrations publiques, on ne prend aucune mesure pour les réprimer.

D'un autre côté, le corps législatif, après avoir posé en principe que tout Français est soldat, appelle à la défense de la patrie, dans le cas d'attaque, tous les jeunes gens de 20 à 25 ans accomplis. Ils sont tenus de se faire inscrire dans leurs arrondissemens respectifs; et, par cette *conscription* militaire, ils doivent se trouver prêts à marcher au premier signal. Il s'en trouve quelques-uns que cette espèce de *milice*, ressussitée en grand, contrarie pour leur conservation; mais ils ont la faculté de se faire remplacer.

Le 3, Lucien Bonaparte, le livre de la constitution à la main, dépose dans le sein du conseil des cinq-cents, les alarmes des Français, celles de leurs alliés et des vrais amis de la liberté « Voilà, dit-il, ce dépôt confié à la fidé» lité du corps législatif..... au courage de tous » les Français. Des changemens se préparent » dans la constitution d'un peuple voisin; nous » devons avoir les plus vives inquiétudes, non» seulement sur l'indépendance des peuples » auxquels nous avons donné la liberté, mais » encore sur le sort de notre constitution..... » L'orateur se plaint fortement de l'ambassadeur

français (Trouvé) près de la république cisalpine. Il l'accuse, dans ses innovations, de vouloir, sous prétexte d'économie, réduire le nombre des directeurs à trois, et d'ajourner le corps législatif à quatre mois. « Si vous souffrez, poursuit-il, de pareilles innovations, » *c'en est fait de la liberté.* »

Tandis qu'on s'occupe à Paris du sort de la république cisalpine, des affiches placardent les murs de Milan. Plusieurs membres des autorités constituées y sont traités de *monstres plus scélérats que les Pisistrates, les trente tyrans d'Athènes et les dix de Thèbes.* On y invite les patriotes *à s'armer du poignard de Brutus, et à frapper tout Cisalpin qui oseroit faire la moindre insulte à la constitution.* Ce soulèvement occasionne quelques changemens dans ce gouvernement. L'ambassadeur français nomme aux cinq places des membres du directoire, ainsi qu'à celles des nouveaux législateurs, et il est rappelé, un mois après, par le directoire de France.

Le 10, les ministres plénipotentiaires de la république helvétique, après avoir, quelques jours auparavant, conclu un traité d'alliance offensive et défensive entre leur patrie et la république française, sont reçus au directoire.

Le même jour, les Français, aux ordres du general Humbert, battent en Irlande le général Luck, et la baïonnette à la main, ils s'emparent de Kilula.

Le 18, l'anniversaire du 18 fructidor est célébré au Champ-de-Mars; des sceptres brisés, des attributs de la royauté et de la superstition y sont représentés avec cette inscription : *Malheur à qui voudroit les relever.*

Jours complémentaires an VI. La fierté républicaine, par l'organe du député Briot (du Doubs), se plaignant des lenteurs des négociations à Rastadt, attaque le congrès en ces termes : « Quoi! tandis que nous pouvons dicter des » lois, nous nous amusons à des pour-parlers ». Ce législateur ne retire rien de ses avances, et le conseil passe à l'ordre du jour.

Des fêtes brillantes terminent cette année; mais elles ont cette fois un caractère national, qu'on ne trouvoit aux autres que dans les danses qui les terminoient Une foire s'établit à grands frais dans la partie septentrionale du Champ-de-Mars : elle s'ouvre le troisième jour complémentaire Les seuls objets manufacturés en France y sont reçus, après avoir été soumis à l'examen d'un jury spécial. Les inventions et

découvertes nationales y ont la préférence, et leurs auteurs sont honorés d'un brevet.

Le 5, on a préparé un feu d'artifice à l'extrémité de la terre pleine du Pont-Neuf; une salve d'artillerie y annonce la fête du lendemain, et à la chute du jour 600 fusées volantes partent à-la-fois; au même instant les plus hauts édifices publics se trouvent illuminés.

Nous avons laissé, le 4 messidor an VI, le général Bonaparte élevant, pour ainsi dire, ses soldats à la hauteur de sa destinée, et les pénétrant de sa philosophie.

Le 12 messidor, avant d'entrer à Alexandrie, où il débarqua le 13, il fait précéder son arrivée d'une lettre au pacha d'Egypte, dans laquelle, après l'avoir assuré de son attachement à la Porte, et du desir qu'il a de détruire les beys, il lui dit: « Tu es sans doute instruit » que je ne viens point pour rien faire contre » l'alcoran ni le sultan; tu sais que la nation » française est la seule et unique alliée qu'ait » en Europe le sultan; viens donc à ma ren- » contre, et maudis avec moi la race des » beys ». (1)

---

[1] Depuis 40 ans, les beys mammeloucs accabloient de vexations inouïes les Français établis en Egypte..

En entrant dans l'Egypte, Bonaparte déclare (le 24) qu'il vient châtier les mammeloucs, qui, par les longues amertumes dont ils ont abreuvé les Egyptiens, sont devenus les ennemis du grand-seigneur, et par conséquent ceux des Français, ses vrais amis. Il dit aux musulmans : « *Je respecte Dieu, son prophète* et *l'alcoran*, plus que les mammeloucs ; car en effet, » quelle sagesse, quels talens et quelles vertus » les distinguent ? Y a-t-il une belle terre ? elle » appartient aux mammeloucs. Y a-t-il une » belle esclave, un beau cheval, une belle » maison ? tout cela appartient aux mammeloucs. » Si l'Egypte est leur ferme, qu'ils montrent » le bail que Dieu leur en a fait ; mais Dieu » est juste et miséricordieux pour le peuple.

Inspirés par le cabinet de Saint-James ils redoublèrent d'audace en l'an II. Le consul français, établi au Caire, y fut insulté à la fin de la même année ; les Français qui étoient dans cette ville, indignés des mauvais traitemens qu'ils y éprouvoient, se retirèrent à Alexandrie, Mourra-Bey les fit poursuivre et ramener au Caire comme des vils criminels ; sa rage contr'eux augmenta encore, lorsqu'il apprit qu'à leur tête étoit un membre de la convention, contre laquelle il vomit les injures les plus grossières.

» Cadis, cheiks, ismans, schorbadgis, dites » au peuple que nous sommes les amis des » vrais musulmans.... Les villages qui prendront » les armes contre l'armée seront brûlés..... » Ceux qui se soumettront, arboreront notre » drapeau à côté de celui du grand-seigneur » notre ami..... Les prières continueront dans » le pays comme à l'ordinaire, chacun remer- » ciera Dieu de la destruction des mammeloucs, » et criera : *Gloire au sultan ! gloire à l'armée* » *française, son amie ! Malédiction aux mamme-* » *loucs, et bonheur au peuple d'Egypte* ».

Le génie perce à travers cette proclamation. La persuasion est l'arme que son auteur commence par manier avec succès ; avec elle il gagne des amis, conserve ceux qu'il avoit acquis, et la baïonnette française devient l'effroi des ennemis communs. Après avoir dirigé ses colonnes par le Nil vers le Caire, il attaque les mammeloucs à Chebreisse, les taille en pièces le 25, et continue sa marche vers le Caire.

Le *schérif* (ou commandant) d'Alexandrie, aussi bien que les *imans* et les cheiks, implorent sa protection, le croyant en correspondance avec le grand prophète ; ils se parent des couleurs nationales de France ; le *schérif* jure

jure entre les mains du vainqueur fidélité à la France; mais bientôt trahissant ses sermens, il devient l'espion des mammeloucs. Ainsi convaincu, il est condamné à mort et exécuté au Caire le 20 fructidor suivant. Sa tête est portée dans les rues, avec une inscription qui atteste ses crimes.

Thermidor an VI. Les mammeloucs, à la hauteur du Caire, près le village d'Embabel, veulent s'opposer (le 2) à la marche triomphale des Français; ils sont mis en déroute, et le 5, l'armée française s'empare du Caire.

Le même jour (29me d'Epiphi, l'an 1212 de l'Egyre), le muphti des Copthes chante, dans la grande mosquée, un cantique pour célébrer le jour de l'arrivée de Bonaparte au Caire, et son triomphe sur les mammeloucs. Les Français y sont peints comme pénétrés de respect pour le grand Allah, et il finit ainsi: « Voilà pourquoi le favori de la vic» toire l'est aussi du grand Allah: voilà pour» quoi les braves de l'Occident sont pro» tégés par le bouclier invincible du grand » Allah, etc. »

Cependant la flotte qui avoit porté les Français à Alexandrie, et dont le commandement avoit été confié à l'amiral Brueys, étoit mouil-

lée sur la côte de Bequiers, et se préparoit à retourner en France. Elle est rencontrée, le 14, par l'amiral Nelson, dans la rade d'Aboukir. Le combat s'engage; il dure trois jours. Les Anglais avoient 15 vaisseaux de ligne; les Français n'en avoient que 13, et dont l'équipage n'étoit pas, à beaucoup près, ce qu'il auroit pu être. A 5 heures un quart, l'action commença; on se canonna, avec la plus grande vivacité, le reste du jour et la nuit entière. Le 15, à la pointe du jour, l'avantage étoit encore égal On se battit avec acharnement; tous les moyens de destruction furent employés réciproquement. L'amiral Brueys, blessé à la tête et à la main, continuoit encore le commandement, lorsqu'un boulet de canon le frappa à mort, et il mourut sur le pont. Un moment après, Casa-Bianca, capitaine du vaisseau *l'amiral*, fut mortellement blessé Le feu prit dans ce vaisseau, sans qu'il fût possible de l'éteindre. Le fils du capitaine Casa-Bianca, âgé de dix ans, qui avoit montré un courage héroïque, ne voulant pas quitter son père blessé, refusa de se sauver dans une chaloupe Cependant, ce tendre père étoit parvenu à le placer sur un mât jeté à la mer, où il étoit lui-même, ainsi que l'intendant de l'escadre, lorsque *l'O-*

rient [1], de 120 canons, sauta en l'air avec un fracas horrible, et engloutit ces trois malheureux. Dès ce moment, le désordre fut parmi la flotte. Le vaisseau *le Tonnant* se battit seul pendant 36 heures contre toute l'escadre; il fallut qu'un boulet de canon tuât l'intrépide Dupetit-Thouars qui le commandoit, pour faire cesser cette lutte inégale. Le lendemain 16, le combat continuoit encore entre quelques-uns de nos vaisseaux et les Anglais. Le *Timoléon*, plutôt que de se rendre, se brûla lui-même, après avoir sauvé son équipage. Huit vaisseaux anglais sont hors de service; les Français en perdent onze et deux frégates, et Nelson sort victorieux de ce combat opiniâtre, dont l'histoire offre peu d'exemples. Nelson dut son triomphe au secours de Ferdinand, roi de Naples, qui, quoiqu'alors en paix avec la France, souffrit qu'il se ravitaillât dans ses ports, et lui donna, par cette

---

[1] On assure que Nelson fit mettre le feu à ce bâtiment de 120 canons, par le moyen d'un petit bâtiment grec pris la veille, et qu'il lança chargé de matières combustibles allumées contre ce vaisseau. Pour prix de sa conquête, on prétend que l'empereur ottoman lui fit présent d'une aigrette enrichie de diamans.

facilité, les moyens d'attaquer promptement la flotte française, qu'il n'eût pas rencontrée, s'il eût été obligé, faute de munitions, de s'en retourner par le détroit de Gibraltar [1].

---

[1] Il semble que le génie de Bonaparte avoit prévu cet accident. Etant embarqué, il apprend que Nelson tient la mer avec quinze vaisseaux de ligne. Il est rencontré par six bâtimens suédois, destinés pour Naples; il fait venir les capitaines à son bord, les invite à le suivre, pour ôter aux Anglais la connoissance de sa marche. Sur leurs représentations que cette mesure seroit préjudiciable à leurs intérêts, il se contente de les inviter à entrer dans le port de Cagliary, en Sardaigne, et d'y rester quelques jours, pour lui donner le tems de faire route; il n'exige que leur parole d'honneur, qu'ils ont tenue.

Arrivé à Alexandrie, il écrit à l'amiral Brueys, le 18 messidor « d'entrer, sous vingt-quatres heures, dans » le port de cette ville: et, si son escadre ne pouvoit » pas y pénétrer, de décharger promptement son artil- » lerie et tout ce qui est destiné pour l'armée de terre, » et de se rendre à Corfou. » Bonaparte, apprenant, le 9 thermidor, que l'amiral n'a pas suivi son avis, lui écrit une lettre pressante, par laquelle il lui dit « qu'il » ne doit pas perdre une heure pour entrer à Alexan- » drie ou se rendre à Corfou. »

L'amiral crut ne pouvoir opérer son débarquement

Pendant que Bonaparte s'occupoit d'organiser un nouveau gouvernement dans la ville du Caire, la division commandée par le général Desaix s'empare d'une grande partie de la Haute-Egypte.

Jours complémentaires de l'an VI. Le premier et le second jour complémentaires, les généraux Vial et Andréossi attaquent, avec 500 hommes, au village de Schoura près de Damiette, les Arabes, au nombre de 10,000; ils sont culbutés dans l'inondation du Nil et dans le lac.

Ce n'étoit pas assez d'avoir affranchi les musulmans du joug des mammeloucs, il falloit encore rendre à leur berceau les arts que le défaut d'enseignement avoit laissé dépérir; il falloit repandre sur les bords du Nil les lumieres de la philosophie. Bonaparte y pourvoit; il crée en Egypte un institut, à l'instar de l'institut national de France

---

devant le port d'Alexandrie, sur des rochers où plusieurs vaisseaux avoient déjà perdu leurs ancres. Il gagne Abouckir, qui offre un bon mouillage, et là il subit le combat dont nous avons parlé. Cet amiral paya de sa vie ou sa faute, ou l'impossibilité de n'avoir pu suivre l'avis de Bonaparte.

An VII de la République (22 *septembre* 1798).

Vendémiaire an VII. Le premier, les préparatifs des fêtes célébrées pendant les jours complémentaires, servent à embellir celle de la fondation de la république. La Grèce et Rome, représentées par leurs chefs-d'œuvre, excitent l'émulation et le desir de les imiter. Les autorités supérieures encouragent les arts mécaniques et libéraux, la valeur dans les combats, l'agilité dans la course, et tous les talens par lesquels l'homme peut se distinguer. (François (de Neufchâteau) étoit l'ordonnateur.) Des couronnes et des prix sont distribués à ceux qui en sont jugés dignes. La nature est aussi de la fête ; les quatre parties du monde ont été mises à contribution pour fournir les *trois règnes*. Tout est curieux, tout est beau, tout est grand.

Cependant, la république, dont on célèbre la fondation, est sur le point d'être attaquée de nouveau. Après avoir voulu donner la paix à l'univers, elle ne peut jouir de ce bienfait. Il ne se fait rien de satisfaisant au congrès de Rastadt. L'Angleterre y répand son or. Il sem-

ble que les négociations allument les haines, au lieu de les éteindre, et l'étranger semble jurer de nouveau la perte des républiques; mais les Français ont encore des baïonnettes; et, après avoir dansé aux fêtes de la liberté, ils vont ouvrir un autre bal pour se la conserver.

Le 2, une levée de 200,000 hommes est demandée par le directoire, pour remplir le cadre des armées de terre. Le conseil des cinq-cents arrête qu'ils seront pris dans *la conscription militaire*, et qu'il sera accordé un surcroît de 125 millions en sus des 600 millions décrétés pour les contributions de l'an VII.

La petite armée française en Irlande n'éprouve que des revers. Cette opération, mal combinée et sans moyens [1], fait avorter les projets; et, au lieu de dicter des lois, les Français, obligés de céder au nombre, sont

---

[1] On assure que deux divisions devoient partir des ports de France le même jour; que l'une éprouva du retard, faute d'argent; qu'Humbert eut tort de partir, sans le général Hardi, monté sur la division du brave Bomport qui, quelques jours après, devint la proie des Anglais, et exposa la petite portion des Français débarqués en Irlande.

faits prisonniers, avec leur général (Humbert). L'Anglais se hâte d'effacer en Irlande jusqu'à la moindre trace de l'influence française.

Le 8, les soldats français sont l'occasion d'une émeute à Turin ; on leur attribue la hausse des denrées de première nécessité. Trois à quatre cents paysans tombent sur eux, tant à coups de bâtons qu'à coups de pierres, et en tuent un certain nombre. Les partisans de la liberté rejettent sur le gouvernement de Sardaigne tout l'odieux de cet événement, et le général Magdonal enjoint aux prêtres et aux religieux, sous peine de la déportation, d'employer leur ministère pour calmer les esprits.

Au mépris de l'article LXXVIII de la constitution de l'an III, on propose (le 12) au conseil des cinq-cents d'établir un nouvel impôt jusqu'à concurence de 200 millions, pour atteindre les 600 millions dont on a besoin pour l'an VII. C'est sur le sel que le fisc a des vues ; une foule de membres s'y oppose. Marquezi (du Var) fixe principalement l'attention ; il trouve, dans l'économie et la privation du superflu, les moyens de remplacer l'impôt ; mais il a beau faire, on ne veut pas se

dessaisir des 330 livres par mois (voyez page 210), et l'ordre du jour fait justice de son indiscrète libéralité.

Pendant que l'on discute à Rastadt les conditions interminables de la paix, le Nord vomit contre la France 80 mille Russes. Ils sont encore bien loin, et ces murailles ambulantes sèment déjà l'effroi dans certains esprits. Le prince de Repnin, ministre de Russie près de la cour de Vienne, reçoit de l'empereur d'Allemagne des présens, garants sûrs du passage des Russes par ses états.

D'un autre côté, la Porte, influencée par l'Angleterre, ne tenant plus compte des protestations d'amitié données par Bonaparte, voit de mauvais œil l'invasion des Français en Egypte. Elle a déjà déclaré la guerre à la France (le 26 fructidor an VI), et elle se coalise avec l'empereur des Russies et l'Angleterre. Le chargé d'affaires près de la Porte (Ruffin), reçoit ordre de faire ôter de son hôtel les signes de la république française, et est incarcéré. Malgré tous ces préparatifs hostiles, l'ambassadeur ottoman est tranquille à Paris.

Le roi de Naples refuse de recevoir Mangourit en qualité de secrétaire de légation

française, à cause de ses principes républicains.

Le 23, Jourdan (de la Haute-Vienne, vainqueur de Fleurus en l'an II), membre et alors président du conseil des cinq-cents, avouant qu'il sera plus utile au sein des armées que dans le sénat français, offre sa démission.

Les droits d'entrée, perçus avant la révolution aux barrières de Paris, sont rétablis, le 27, sous la dénomination d'octroi municipal et de bienfaisance. On se foule à la porte du directoire, pour obtenir de l'emploi dans cette nouvelle mine à exploiter; c'est à qui aura la place la plus importante; mais le choix tombe, comme il arrive souvent, sur des gens à intrigues et à passions, qui, tout en criant contre la fraude, la font pour leur propre compte, comme par le passé, et qui, après avoir reçu le vil tribut du fraudeur, le font saisir par un tiers l'instant d'après. Cela n'empêche pas qu'ils singent le zèle et le désintéressement, comme par le passé.

Le 28, le général Brune destitue plusieurs membres du directoire et des conseils de la république cisalpine; mais, le 4 brumaire suivant, le directoire déclare nuls les actes de ce général, ordonne la convocation prochaine des

assemblées cisalpines pour délibérer sur le projet de constitution qui doit être présenté à ce peuple. Un commissaire (Rivaud), est chargé de l'exécution de l'arrêté ; Brune reçoit l'ordre de se rendre en Hollande, pour y commander en chef les troupes qui y sont stationnées, et le général Jombert prend, le 11 brumaire suivant, le commandement de l'armée d'Italie.

A cette époque, une brochure pique la curiosité, par les détails qu'elle contient sur l'émigration. Elle désigne les qualités et le nombre des émigrés de la manière suivante :

Prêtres	28,000
Militaires nobles	8,492
Nobles non militaires	16,922
Parlementaires	404
Hommes de loi	2,867
Banquiers	230
Négocians	7,800
Notaires	324
Médecins	528
Chirurgiens	540
Propriétaires	9,933
	76,040

D'autre part	76,040
Cultivateurs	3,268
Marins nobles	2,000
Femm s nobles	9,000
Religieuses	4,428
Artisans	22,729
Femmes d'artisans	3,000
Domestiques	2,800
Enfans des deux sexes . , .	3,083
TOTAL	126,348

Le 30, une violente sédition, dont les impôts sont le prétexte, éclate dans la ville du Caire. Le général Dupuy, commandant de la place, se présente avec quelques dragons pour dissiper le rassemblement qui se forme à la grande mosquée. Il est assailli, ainsi que son escorte, par une multitude furieuse, et blessé à mort. Aussi tôt toutes les mosquées deviennent des forteresses où se retranchent les musulmans. La généra e bat; les troupes françaises marchent contre les séditieux qui, au nombre de hu t mille, étoient retranchés dans la grande mosquée. Ils sont sommes de se rendre, et, sur leur refus opiniâtre, on force les portes,

et l'on passe au fil de l'épée cinq à six mille Turcs.

Brumaire an VII. Les lois touchant les prêtres insermentés et la conscription militaire, soulèvent une partie des Belges, ceux des bords de l'Escaut et des Deux-Nèthes; ceux des département des Forests et de Sambre et Meuse se soulèvent; et, bien loin de trouver en eux des défenseurs de la patrie, le gouvernement est obligé de faire marcher contre ces insurgés des troupes, pour les réduire et dissoudre leurs rassemblemens, qui allumoient la guerre civile dans ces contrées.

Le 8, les consuls romains développent, dans une adresse aux commissaires français, tous les dangers que courre la liberté de Rome, tant qu'elle aura des rois pour voisins. La cour de Naples fixe particulièrement leur inquiétude; et, après en avoir appelé aux *sublimes travaux* de la convention de France, et démontré les attentats des rois de l'Europe contre les républicains, ils s'expriment ainsi: « Lorsque les » républiques sont attaquées, elles ne doivent » connoître en diplomatie, pour négociateurs, » que le canon et la baïonnette, d'autres traités » que la mort ou la victoire.... Naples insulte » au gouvernement de Rome, de Milan, de

» Paris; nous saurons venger Milan et Rome » Cette adresse est signée *Piezelli* (président du consulat), *Bassal* (secrétaire).

Le 14, on propose au conseil des cinq-cents (Poulain Grand-Pré), d'assimiler aux émigrés tous ceux qui se seroient soustraits à la déportation à laquelle ils auroient été condamnés en vertu des lois des 19 et 22 fructidor an V. On demande la déportation à perpétuité de ceux des condamnés rentrés en France; la confiscation de leurs biens et même le dévolu au profit de la république, de leurs successions à venir jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de soixante-dix ans : cette proposition est combattue avec véhémence par Rochon (de l'Ardèche), qui prend, pour ainsi dire, le parti des condamnés. Il invoque contre elle les lois de la morale, de la nature et de l'humanité. *Crochon* le traite d'*audacieux;* il répond à celui-là qu'il est un *sot* ; on le traite de *royaliste.* « Cette » inculpation, dit-il, ne m'en impose pas, je » n'ai aucun intérêt à défendre ces malheureux... » Je n'ai besoin ni de places, ni de consulats, » ni d'ambassades : à la fin de ma carrière législative, j'irai planter mes choux, sans songer » à solliciter aucune dignité. Voilà ma *cons-* » *piration*..... » Après tous ces débats, la pro-

position est adoptée et approuvée par le conseil des anciens, le 19 du courant.

Le directoire apprend, par une dépêche d'Alexandre Berthier, chef de l'état-major de l'armée en Egypte, que l'anniversaire de la fondation de la république française a été célébré au Caire; que Bonaparte a fait brûler le village d'Alkam, en punition de l'assassinat commis par ses habitans sur l'aide-de-camp Julien et sur quinze Français qui l'accompagnoient, et qu'il a ordonné que tous les noms des braves morts dans différens combats soient inscrits sur la colonne de Pompée.

Le jour de la fête célébrée au Caire, un repas splendide de cent-cinquante couverts est donné par Bonaparte aux principaux du pays; les pachas, les Arabes, les membres du divan, etc., y sont invités : le drapeau tricolor et les enseignes turques, le bonnet de la liberté et le croissant, la table des droits de l'homme et l'alcoran se trouvent sur la même ligne et annoncent la plus parfaite union entre la France et la Porte : cependant les Français sont aux fers, renfermés aux sept tours, dans la capitale du grand-seigneur.

Voici le discours que Bonaparte tint à ses soldats le même jour :

« Soldats, nous celebrons le premier jour de » l'an sept de la république : il y a cinq ans, » l'indépendance du peuple étoit menacée, mais » vous prîtes Toulon [1], ce fut le présage de la » ruine de nos ennemis; un an après vous battiez » les Autrichiens à Dégo; l'année suivante, vous » étiez sur le sommet des Alpes. Vous luttiez » contre Mantoue, il y a deux ans; et vous » remportiez la célebre victoire de Saint-» Georges l'année passée : de retour de l'Al-» lemagne, vous étiez aux sources de la Drave » et de l'Izonso; qui eût dit alors que vous » seriez aujourd'hui sur les bords du Nil, au » centre de l'ancien continent !

» Soldats, votre destinée est belle ! vous » êtes dignes de ce que vous avez fait et de » l'opinion que l'on a de vous, etc. ».

Frimaire an VII. Les dangers allant toujours croissans, on prend (le 4) des mesures contre les jeunes gens qui fuient la conscription : une ex duchesse voyant que son fils, dans l'âge de la conscription de première classe, cherche à s'y soustraire, luitint ce langage : « Je ne dois » point aimer la révolution française qui m'a

[1] On dut la prise de ce port à la tactique savante de Bonaparte.

» enlevé ma fortune et mes titres ; vous savez » que je vous aime tendrement, mais les lois » de votre pays vous réclament, il faut obéir : » *vous allez vous battre pour l'indépendance de* » *votre patrie, songez que vous êtes Français, et* » *que je n'aime pas les lâches* ».

Le même jour, une loi fiscale, basée sur celle de l'Angleterre, frappe sur les portes, fenêtres et jardins d'agrément.

Le 5, tous les généraux partent pour se rendre aux armées. --- Les Anglais en veulent à la *république ligurienne*, ils bombardent la ville de Gènes. --- Une insurrection éclate dans la Belgique ; le gouvernement français fait marcher (le 8) des troupes pour châtier les rébelles. Ils sont arrêtés le 16.

Le 8, les Autrichiens pénètrent dans le pays des Grisons. --- Le roi de Naples fait des préparatifs de guerre contre la France. L'Europe est sur le point d'être en combustion : tous les souverains ont juré de nouveau la perte de la France, et ceux qui la gouvernent sentant peser l'orage sur leurs têtes, voyent par-tout des conspirateurs.

Le 9, les théâtres du *Vaudeville* et de *Louvois*, à Paris, sont cernés ; on y arrête quelques émigrés rentrés, et un grand nombre de

particuliers confians qui n'avoient point la *robe nuptiale* (passe-ports ou cartes de sûreté).

Les brigandages et les concussions, tant de fois exercés en France, déshonoroient le nom français en Italie. Le directoire ordonne (le 14) aux généraux commandant dans ces contrées d'en chasser impitoyablement les auteurs.

Le 16, la cour de Naples, forte de la protection et des secours de l'Autriche, et faisant cause commune avec la Sardaigne, pour chasser les Français de l'Italie, détermine le directoire de France à inviter le corps législatif à déclarer la guerre aux rois de Naples et de Sardaigne. Les deux conseils se forment sur-le-champ en comité *secret*, pour s'occuper de ce message: on y prend connoissance d'une lettre du général français Championnet, au général autrichien Mack, commandant en chef l'armée napolitaine, sous les ordres de Ferdinand, dont voici l'extrait: «Chargé par mon gouvernement » (écrivoit Championnet), de commander l'ar» mée destinée à protéger l'indépendance de » la république romaine, je suis vis-à vis d'elle » responsable de toute infraction à cette indé» pendance. Vous avez fait sommer les troupes » françaises d'évacuer leurs postes en les me-

» naçant, en cas de refus, de marcher contre » elles avec votre armée. Plusieurs d'eux, cé- » dant à la force, se sont retirés. Vous allez » devenir responsable du sang qui va couler, » et de l'incendie que vous allumerez : consi- » dérez que la paix existe entre la république » et la cour de Naples, puisqu'aucun acte n'a » rompu les liens qui existent par le dernier » traité de paix. Les ambassadeurs des deux » gouvernemens, et tous les autres agens di- » plomatiques, résident toujours à Paris et à » Naples ; mais, c'est violer le droit des gens » que de sommer les troupes françaises d'évacuer » le territoire romain, dont la défense leur est » confiée ».

On y lit ensuite la réponse du général Mack, ainsi conçue : « Je vous déclare, monsieur le » général, que l'armée de S. M. sicilienne, » que j'ai l'honneur de commander, sous la » propre personne du roi, a passé hier la » frontière, pour se mettre en possession de » l'état romain révolutionné et usurpé depuis » la paix de *Campo-Formio*, et jamais reconnu » et avoué par S. M. sicilienne, ni par son au- » guste allié l'empereur et roi. Je demande que » vous fassiez retirer dans la république *cisal-* » *pine*, toutes les troupes françaises stationnées

» dans ledit état romain, et évacuer les places » occupées par elles. Je déclare, en outre, » monsieur le général, que je regarderai comme » un acte d'hostilité, si jamais les troupes fran- » çaises mettoient le pied sur le territoire du » grand-duc de Toscane. J'attends une réponse » cathégorique dans le délai de quatre heures » au plus tard..... Une réponse négative sera » regardée comme une déclaration de guerre, » et sa majesté sicilienne saura faire valoir, par » la force, les justes demandes que je vous » adresse en son nom. »

La déclaration de guerre aux rois de Naples et de Sardaigne suit immédiatement la lecture de ces lettres. La salle du conseil des cinq-cents retentit des cris de *vive la république!* Le caractère national se déploie ; une musique militaire exécute les airs chéris de la liberté : *Allons, enfans de la patrie*, etc. *Veillons au salut de l'empire*, etc. *Ça ira*, etc. L'enthousiasme national est tel dans le conseil, que l'on diroit un jour de fête. Il est bien vrai que l'habitude des conquêtes fait pressentir de nouvelles victoires ; mais, quand on se rappelle ce propos de Henri IV : *J'aimerois mieux perdre une bataille, que de remporter la victoire au prix du sang de mes sujets*, on est frappé du contraste,

Cette résolution est approuvée, le 17, par le conseil des anciens.

Attaquer les troupes napolitaines, et les vaincre, fut l'affaire de quelques jours. Magdonal en poursuit une colonne à toute outrance, la contraint de rentrer dans le fort de Calvi, et somme le commandant de se rendre. A une réponse ridicule, il lui adresse *l'ultimatum* suivant : *La colonne prisonnière à discrétion, ou passée au fil de l'épée.* Aussi-tôt cinq mille hommes se rendent prisonniers. Parmi eux, on compte deux cents officiers supérieurs et un maréchal-de-camp

D'un autre côté, les généraux Lemoine et Rusca prennent aux Napolitains vingt-cinq pièces de canon, trois drapeaux, et leur font un grand nombre de prisonniers, dont quelques-uns étoient porteurs d'une proclamation du roi, leur maître, par laquelle il promettoit aux Romains de leur rendre la thiare

Cependant l'armée napolitaine s'empare de Rome. Une partie des troupes françaises trouve sa retraite dans le fort Saint-Ange : le reste évacue cette ville La commission française se retire à Spoletto. Le roi de Naples nomme le prince Pignatelli gouverneur de Rome. Mais, 17 jours après (7 nivose), les Français y ren-

trent victorieux. Les généraux Kellermann et Magdonal s'emparent de la caisse militaire de l'armée royale sicilienne, de 23 pièces de canon, de 8 à 900 chevaux, et d'un bagage considérable. Ils font 2,000 prisonniers, et mettent 8,000 Napolitains dans une déroute complette.

Le 19, les troupes sardes se réunissent aux Français, qui entrent dans Turin. Le roi de Sardaigne, se voyant ainsi abandonné, prend le parti de se retirer (le 21), avec sa famille, dans l'île de Sardaigne, d'après une convention faite entre lui et le général Joubert. Par cette convention, conclue le 19, ce souverain (facile et accommodant en affaires), « renonce à » tout pouvoir dans ses états ; ordonne à ses » sujets d'obéir au gouvernement provisoire » qui va être établi par le général français, » et donne, pour garant de sa foi, le che» valier Damian, qui a ordre de se rendre » de suite au pouvoir des Français, dans » la citadelle de Turin. . . . . » L'article X de cette convention porte expressément qu'*aucun des vaisseaux des puissances ennemies de la république française, ne pourront jamais être reçus dans les ports de Sardaigne.*

Nivose an VII. le 2, il se fait un mouvement général des troupes françaises sur les frontières des Grisons et sur les bords du Rhin.

Le 7, les campagnes de l'Italie sont encore témoins des succès des républicains. A peine l'armée française est-elle rentrée dans Rome, que le général Mack (ayant rabattu de sa fierte première), demande à Championnet, au nom de son gouvernement, un armistice, *pour ménager aux troupes des deux armées le repos qu'elles ont mérité par les marches fréquentes pendant des tems de pluie et de neige.* Il termine sa lettre par être avec CONSIDÉRATION, etc.

Le général Championnet répond : « L'humanité seule fait les frais de l'armistice que » vous me proposez, monsieur le général; » mais l'armée, avec sa patience ordinaire, » a tout franchi; il ne lui reste plus qu'à faire » l'invasion de Naples. Je marche pour accomplir son vœu et répondre aux ordres de mon » gouvernement qui, d'après votre déclaration » de guerre à coups de canon, m'a chargé de » punir cette insulte ».

La victoire accompagne aussi constamment le héros d'Egypte. Il fait flotter sur les bords

du Nil le drapeau tricolor ; il ordonne le port de la cocarde nationale de France, et declare qu'aucun des habitans du pays ne sera admis à parler aux officiers-généraux français, s'il n'en est décoré. L'institut qu'il a établi au Caire, pour propager les sciences et les arts, remplit ses vues avec succès. Le premier titre de Bonaparte, en tête de ses ordres, est celui de *membre de l'Institut national de France.* Il se revêtit du costume oriental pour célébrer la naissance de Mahomet. Les grands du pays le revèrent, les peuples l'admirent, et on lui donne le surnom d'*Alli-Bonaparte* (gendre du prophète).

Le 12, le directoire annonce au corps législatif que l'armée napolitaine, de 80,000 hommes, est en déroute, que le roi de Naples et le général Mack se sont sauvés les premiers, que les Français sont dans Livourne et dans Naples, que la marine napolitaine est en leur pouvoir, et que le fruit des victoires des Français en Italie, depuis 20 jours, est de 99 pièces de canon, 21 étendards et drapeaux, 3,000 chevaux, quantité de bagages, et 12,000 prisonniers. A cette nouvelle, on rit du peu de succès de la proclamation du roi de Naples, dans laquelle il disoit à ses soldats :

« Rappellez-vous

« Rappellez-vous que vous êtes Napolitains, » qu'a du courage qui veut en avoir, et qu'*il* » *vaut mieux mourir glorieusement pour Dieu,* » *que de se faire honteusement opprimer* ». En conséquence de ces succès, tous les titres et distinctions sont abolis dans les états du Piémont, et les émigrés français reçoivent (le 11) l'ordre de quitter ces contrées dans le délai de trois jours, sous peine d'être traités suivant la rigueur des lois républicaines.

Le 14, le conseil des anciens ratifie un traité entre la république helvétique et le gouvernement français, par lequel 18,000 hommes de troupes auxiliaires sont mis à la disposition de la France.

Cependant, les colonnes russes entrent sur le territoire autrichien. Paul se déclare grand-maître de l'ordre de Malte déchu, pour s'en faire le restaurateur, afin de s'emparer de cette forteresse de la Méditerranée, si toutefois il parvient à l'arracher à la valeur des Français. C'est le cabinet de Saint-James qui lui a suggéré cette idée : c'est encore cette cour astucieuse qui, croyant que les princes de l'Europe sont trop foibles contre la nation française, berçant le farouche Paul et flattant son orgueil, s'imagine, dans son machiavélisme, de-

voir le faire participer aux efforts de tous les souverains réunis, dût François II être victime de ces chances périlleuses Elle enivre aussi de caresses la Porte ottomane, afin qu'elle ouvre d'elle-même ses deux battans à son allié du Nord, qu'elle l'introduise dans son bosphore, *et qu'elle coiffe de son croissant le grand Saint-Nicolas,*

Ce sont de grands projets que la cour de Londres veut réaliser pour maintenir son indépendance sur les mers; mais il ne faut que des baïonnettes aux Français pour les déjouer. La marche des Russes sur la Bavière détermine les troupes françaises à reprendre leurs positions sur la rive droite du Rhin. Le cadre des armées se remplit.

A cette époque, la cupidité des agioteurs et des fabricateurs de faux congés appelle l'attention du gouvernement. Les lois sur la réquisition et la conscription militaires avoient montré au doigt tous les peureux de l'âge de 20 à 21 ans; car, quoique le métier de la guerre soit très-honorable, et qu'une fois l'apprentissage passé, le Français le plus poltron devienne un César, il n'en est pas moins concevable qu'il pouvoit se trouver des jeunes gens qui eussent de la peine à se déterminer à l'embrasser; et

puis, les bras, les jambes n'en reviennent pas toujours entiers, et souvent même le héros y perit. Pour obvier à cet inconvénient désagréable, on fouille à la poche des parens qui, bien que dégarnie par les emprunts forcés, etc., etc., se trouve encore assez nantie pour acheter un congé. On se le procure à l'aide d'un intermédiaire ; *l'accès des bureaux est si difficile!....* On sème l'or, mais en pure perte ; le congé est faux. Il faut partir, ou fouiller encore à la poche. Mais non ; le gouvernement rejette les dispenses militaires des conscrits (le 27) ; il abolit les congés, le 29, et fait rechercher les faussaires.

Pluviose an VII. Le 2, anniversaire du 21 janvier 1793.

« Si, *dans la république*, il se trouvoit un traître
» Qui regrettât les rois, ou qui voulût un maître,
» Que le perfide meurt au milieu des tourmens ».

VOLTAIRE, *Brutus.*

C'est dans cette inscription, placée dans le temple de la Victoire, que chaque membre des autorités supérieures, puisant la fierté de Brutus, renouvelle le serment de *haine à la royauté.* Ils jurent aussi *haine à l'anarchie, et attachement à la constitution de l'an III.* Les deux conseils

prêtent le même serment dans leur enceinte respective. Le mot *d'ordre*, à l'armée de Mayence, commandée par Joubert, est ce jour-là : *émigrés* [1], *anarchistes ;* le mot de ralliement : *en horreur.*

L'auguste de cette cérémonie inspire au dé-

---

[1] Il ne faut pas toujours confondre les ÉMIGRÉS avec les ANARCHISTES. Il en est une foule qui, attachés à leur écusson, n'ont pas plus voulu s'en dessaisir qu'une petite fille de sa poupée ; il en est que la peur a forcé de s'expatrier ; ceux-là n'inspirent point d'HORREUR. Passe pour ceux qui ont correspondu avec les anarchistes, ceux qui ont porté les armes contre leur patrie, comme le marquis de Vintimille, le comte de Narbonne, le chevalier d'Harcourt, etc., etc., SERGENS et CAPORAUX dans les armées autrichiennes, et ceux qui ont été grossir les insurgés des départemens de la Vendée ; ceux-là ont joué leur rôle. Il est vrai que la pénurie d'espèces pouvoit bien les avoir forcé à prendre le parti de manger à la gamelle, pour ne pas mourir de faim. Plus d'une fois les émigrés ont reçu des bienfaits de la part des soldats ou officiers républicains, qu'ils qualifioient sans cesse du nom de brigands. Un général français, prisonnier de guerre à Ulm, dans la Souabe, y reçut la visite d'un émigré décoré de la croix de Malte. Celui-ci, après lui avoir exposé que, quoiqu'émigré, il n'en étoit pas moins Français, lui

partement de la Seine de proscrire la qualification de *monsieur*, qu'il regarde comme un diminutif de *monseigneur;* et par un arrêté du 6, il ordonne de placer, dans l'endroit le plus apparent de chaque bureau, et dans tous les endroits publics, cette inscription : ICI L'ON S'HONORE DU NOM DE CITOYEN. En exécution de cet arrêté, un teneur de tabagie placarda chez lui cette inscription, et y ajouta: ET L'ON FUME. Les citoyens sont invités à proscrire aussi dans les sociétés particulières, le mot de *monsieur;* mais comme il sert de hochet à certaines gens, on laisse volontiers à ces *enfans* leur *joujou.*

Le 6, le commandant de la forteresse d'Ereinbresthein se rend enfin au général français Dallemagne. Ce fort si redoutable, et tant de fois réclamé par les ministres de l'Empire, au congrès de Rastadt, subit le sort de tant de places

---

demanda l'aumône. Le général, attendri à son récit, lui donna une pièce d'or de 24 livres. Ce bienfait lui valut, de la part de l'émigré, les plus humbles remerciemens. Rendu à son auberge, il montra la pièce à ses camarades, en disant : « EH BIEN ! MESSIEURS, le républicain s'est laissé attendrir ; il a l'air d'un bon b. . . . . ; buvons à sa santé.

fortes enlevées à l'empereur par les républicains.

Le 13, on reproduit encore la nécessité de rétablir l'impôt sur le sel : on l'appuie d'un déficit, pour l'an VII, de 50 millions. Lucien Bonaparte rapproche les faits : « La commission » dans ses rapports, dit-il, a déclaré que le » déficit étoit de 55 millions, mais qu'au moyen » de l'impôt sur les fenêtres, qu'elle estime à » 40 millions, et une rectification dans les » douanes, qui en produira 10, le déficit sera » presque couvert. Le 24 nivose, on nous » annonce que, malgré l'impôt sur les fenê- » tres, etc., le déficit est encore de 50 mil- » lions; lequel croire! ..... *Assez* et *trop* long- » tems nous avons été les distributeurs de la » fortune publique, il est tems d'en être les » économes..... Si le directoire sévissoit contre » la corruption des gens qui l'entourent, vous » verriez la chereté disparoître, et avec elle » les fortunes colossales et criminelles qui » absorbent la fortune publique..... Pères du » peuple, vous ne souffrirez pas que le trésor » public soit le tonneau des Danaïdes; vous n'y » verserez pas sans cesse de nouveaux flots » d'or, pour ne le voir jamais rempli »! Lucien Bonaparte vote contre le projet d'impôt sur le sel.

Le 16, le directoire, annonçant au corps législatif la situation pénible des finances de la republique, déclare qu'il se décharge de toute responsabilité, si l'on ne prend pas les moyens d'assurer tous les services publics, et que le *deficit* est de 120 millions, au lieu de 55. Ce message détermine le conseil à arrêter, après de longs debats, que l'impôt sur le sel aura lieu; mais cette résolution fut rejettée par le conseil des anciens, le 4 ventose suivant.

Le 19, le corps législatif apprend, par un message du directoire, l'entrée des Français dans Naples, la fuite du roi, de sa famille, et du ministre Acton, qui ont trouvé leur salut dans une flotte anglaise, aux ordres de l'amiral Nelson, qui les a conduit à Palerme.

Le géneral Mack, après avoir épuisé, sans succès, tous les moyens possibles pour soutenir sa première fanfaronade, ne trouve ailleurs plus de sûreté que dans la loyauté de Championnet, à la discrétion duquel il se rend avec son état-major. On assure que Mack, se livrant à Championnet, lui offrit son épée (elle lui avoit été donnée par le roi d'Angleterre, en 1793), et que le général français lui répondit : *Les lois de mon gouvernement m'interdisent l'usage de toutes marchandises anglaises.*

On rapporte qu'au moment où les Français entrèrent victorieux dans la ville de Naples, les habitans, persuadés de l'inefficacité et du peu de vertu du bienheureux Saint-Janvier, leur patron, qui ne les avoit point préservés de l'invasion des Français, comme on le leur avoit promis, le jettèrent à la mer. Cette exécution des Napolitains donna lieu aux couplets suivans :

AIR : *Le premier du mois de janvier.*

Monsieur le général *Janvier*,
Dans le courant de février,
Quels destins ont été les vôtres !
Vous étiez saint auparavant ;
Vous n'êtes plus qu'un ci-devant,
Accompagné de plusieurs autres.

Votre lieutenant farfaron,
Monsieur de Mack, jadis baron,
Nous menaça nous et les nôtres ;
Tandis que vers lui nous filons,
Crac... il nous montre les talons,
Accompagné de plusieurs autres.

Le 30, la garnison française, dans Corfou, est forcée de capituler : elle rend la place avec

armes et munitions aux escadres combinées, russes et turques ; elle sort avec les honneurs de la guerre ; elle est conduite à Toulon, et promet de ne pas servir pendant dix-huit mois, contre les puissances coalisées.

Ventose an VII. Plusieurs Français de la suite de l'ambassadeur de France à Naples (Lacombe Saint-Michel), et l'ambassadeur lui-même, avoient été embarqués par ordre de la cour de Naples, lors de la rupture de cette cour avec la France, pour être transportés à Gênes ; mais le bâtiment qui les portoit ayant été pris par trois corsaires tunissiens, ils furent conduits devant le dey de Tunis. Ce souverain, en paix avec la France, les accueillit avec distinction ; mais quelques jours après, il leur déclara de partir sur-le-champ, attendu que, *par égard pour l'Angleterre,* il venoit de déclarer la guerre à la France, et que le consul de la république, à Tunis (De Voise), étoit son prisonnier ; il ajouta qu'il n'en estimoit pas moins les Français, mais *qu'il ne pouvoit se refuser aux desirs de la cour de Londres.*

Cependant Joubert, après avoir conduit les Français en Italie et à Naples, dans les sentiers de l'honneur, est abreuvé de dégoûts pour avoir refusé de se prêter au renversement de

la constitution cisalpine, et pour s'être plaint hautement, au directoire de France, des dilapidations qui se commettoient en Italie. Il donne sa démission. Le directoire, considérant souvent le trésor public comme son patrimoine, et trouvant mauvais qu'on s'en plaignît, nomme (le 3), *Scherer* à la place du démissionnaire. Le général Magdonal se trouve sous les ordres de Scherer, et le général Milet-Mureau le remplace au ministère de la guerre.

Le directoire, satisfait des *grands services* qu'avoit rendus Scherer, lui écrit, le 8, que *c'est avec regret qu'il lui voit quitter le ministère; mais qu'il est persuadé que l'emploi que* Scherer *ambitionne toujours le plus, est celui dans lequel les circonstances du moment le mettront à même d'être le plus utile à la patrie, et de soutenir avec le plus d'efficacité les intérêts de la liberté.* On n'est pas dupe de ces grands mots : l'immoralité connue de Scherer donne de grands pressentimens sur la conduite qu'il va tenir aux armées. Malgré que le directoire eût montré le bout de l'oreille en cette occasion, pour ôter l'idée de la faveur qu'il accordoit à certains dilapidateurs, il sévissoit contre quelques autres (il n'en manquoit pas alors) : par un arrêté du 7, il ordonna au général en chef des armées d'Italie et de

Naples, de faire traduire devant un conseil de guerre, tous les prévenus de vols, exactions, dilapidations, quelques soient leurs grades ou emplois, et notamment le nommé *Bassal*, (voyez page 192), et par un autre arrêté du même jour, il ordonna la mise en arrestation du général Championnet La rivalité qui existoit entre ce dernier et le commissaire de France en Italie, (*Faypoult*), lui valut cette disgrace, et cette rivalité provenoit de ce que ce commissaire empiétoit sur l'autorité du général, et sacrifioit à sa cupidité ce qui pouvoit être employé aux besoins de l'armée.

Le 12, en vertu d'un arrêté du directoire, Jourdan prend le commandement en chef des armées du Danube, de l'Helvétie et d'observation. Massena (*enfant chéri de la victoire*), commande en Helvétie, et Bernadotte commande l'armée d'observation; tous deux sont sous les ordres de Jourdan.

La nuit du 11 au 12, l'armée française passe de nouveau le Rhin (d'après l'ordre donné le 7 par le directoire), Jourdan en donne avis à Rastadt, assurant que cette précaution n'est point *hostile;* mais *qu'elle a été prise uniquement pour remettre les Français dans la position qu'ils avoient avant les préliminaires de Leoben, et se*

mettre en mesure, dans le cas où l'Empire ne se déclareroit pas contre la marche des Russes.

Le même jour, le commandant de la ville de Manheim se rend à la sommation du général Ney. La garnison dépose les armes dans les casernes, et la clef en est remise au général français. L'armée d'Italie se prépare de même aux hostilités.

Le 15, le général Mack et son état-major arrivent à Dijon, comme prisonniers de guerre.

Le grand-duc de Toscane, environné de républiques naissantes, redoute la propagation de leurs principes dans ses états, lève des contributions, fait de grands préparatifs pour s'y opposer; mais c'est en vain, le trône ducal de Toscane doit bientôt disparoître devant les phalanges républicaines, comme ceux de Naples et de Sardaigne.

Ce ne sont pas là les ennemis que la France a le plus à redouter; le plus digne de sa colère est l'Anglais. *Guerre au gouvernement anglais;* c'est-là le cri du Français. Dans les bureaux, dans les maisons, dans les temples, une inscription rappelle sans cesse cette idée: *Guerre au gouvernement anglais.* C'est lui qui soulève le monde entier contre la France; c'est à son instigation que les phalanges du Nord quittent leurs climats; que

Vienne leur ouvre ses portes ; que le grand-duc méprise notre alliance, etc. *Guerre au gouvernement anglais.*

Le 20, Massena, d'après les ordres de son gouvernement, se prépare à chasser les Autrichiens du pays des Grisons, pour rendre la liberté aux patriotes helvétiens opprimés.

Le 22, un message du directoire au conseil des cinq-cents, achève de lui ouvrir les yeux sur la perfidie de la cour de Vienne. Il lui rappelle l'avantage que la France avoit sur elle au moment du traité de *Campo-Formio ;* la modération du vainqueur de l'Italie, le traité particulier qu'il fit à Rastadt, avec le ministre de l'empereur, le 2 frimaire an VI ; l'insulte faite à Bernadotte, ambassadeur de France à Vienne ; les illusions du congrès de Rastadt ; l'assentiment tacite de l'empereur d'Allemagne aux préparatifs hostiles des cours de Londres, Pétersbourg et de Constantinople, contre la France ; la mission du général Mack chez les Napolitains. Il lui fait voir enfin le pays des Grisons envahi par les Autrichiens ; les places de Philisbourg, de Ulm et d'Ingolstad occupées encore par les Autrichiens, au mépris des traités de *Campo-Formio* et du 11 frimaire an VI Le directoire déclare en outre que le grand-duc de Toscane

est lié d'intérêt et de sentimens avec l'empereur; et, après cette longue récapitulation de griefs, il conclut par proposer au corps législatif une nouvelle déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie, et au grand-duc de Toscane; elle est accueillie et décrétée aux cris de *vive la république!*

Le 27, Jourdan, autorisé par le directoire, se dispose à prendre de force, aux Autrichiens, en cas de refus de leur part, les anciennes positions des troupes françaises. Le prince Hohenzellerm-Hechingen, parent du roi de Prusse, est mis sous la protection de Jourdan, et Bernadotte est tenu d'avoir des égards pour l'électeur de Bavière, à cause de la neutralité observée par ces deux puissances.

On célèbre encore, le 30, la fête de la souveraineté du peuple.

Germinal an VII. Le premier, les assemblées primaires s'ouvrent aux mêmes fins que les précédentes.

Massena chasse les Autrichiens du pays des Grisons: Jourdan, au contraire, aux prises avec l'archiduc Charles, à la tête de soixante mille hommes, est forcé de rétrograder, après avoir été maître du champ de bataille.

Le 4, le général Gauthier, sous les ordres

de Scherer en Italie, entre dans Florence sans coup ferir; les portes lui sont ouvertes : le grand-duc ne quitte son palais que le 7, pour se retirer à Vienne, escorté par des officiers français.

Le 6, les Français, après des combats sanglans, qui leur ont valu deux ponts sur l'Adige et trois mille prisonniers autrichiens, consentent à une trève de 24 heures, pour enterrer réciproquement un nombre considérable des leurs, qui ont trouvé le trépas sous les murs de Véronne; ils entrent dans cette ville quelques jours après.

Le prince Soworow reçoit de Paul premier le commandement en chef des troupes russes; il dirige sa marche vers l'Italie.

Le 10, le prince Charles et Bernadotte font des proclamations : c'est à qui rangera les Suisses sous sa bannière.

La guerre ainsi allumée, les actions deviennent générales, et les Français n'éprouvent que des défaites. Jourdan *est malade*, il se retire à Strasbourg, laissant le commandement au général Ernouf. Massena lui succède dans le commandement des trois armées; mais obligées de céder au nombre, elles perdent leurs positions, et sont obligées de repasser le Rhin.

L'armée d'Italie est dans une pénurie affreuse, et constamment battue. Le général Soworow, de concert avec les généraux autrichiens, fait occuper, par ses troupes, tous les postes de l'Adige: toutes ces chances périlleuses couvrent de deuil une partie de la France. Réquisitionnaires et conscrits de seconde classe sont appelés, le 28, par le directoire, pour aller venger les défaites des Français; mais au lieu de se rallier pour la défense commune, sous les drapeaux de la république, une partie se cache dans les forêts, et quelques-uns de ces fuyards sont conduits aux armées, de brigade en brigade.

La réunion des Grisons à la république helvétique s'opère à la fin de ce mois.

Floréal an VII. Les premiers jours de ce mois offrent le résultat des opérations des assemblées primaires pour le renouvellement des membres des diverses autorités.

Le 2, l'armée d'Helvétie, obligée d'évacuer Schaffouse et plusieurs postes importans, est supprimée pour être incorporée à celle du Danube. Scherer, après avoir honteusement trafiqué sous les armes, comme il avoit fait dans le ministère, donne sa démission de général en chef de l'armée d'Italie et de Naples. Ce commandement est déféré à Moreau, qui prend à-

cœur de réparer les torts de son prédécesseur. Il fait retirer prudemment sur les frontières de France tous les magasins et équipages qui, dans leurs positions avancées, couroient les risques de devenir la proie de l'ennemi.

Le 5, les Autrichiens passent l'Adda sur deux ponts ; ils forcent les Français à la retraite. L'alarme se répand dans Milan ; les Français évacuent cette ville ; et, le 7 à midi, les Autrichiens s'en emparent, et livrent au pillage les maisons des chefs du gouvernement cisalpin, et celles des partisans de la liberté.

Pendant ce tems-là, Soworow, à la tête de 80 mille Russes, marche en grande hâte vers l'Italie, pour renforcer 100 mille Autrichiens. Il passe par Milan, pour rendre visite au prétendant au trône de France (*Monsieur*) ; et, dans une longue conférence, il lui dit : « Le » plus beau jour de ma vie sera celui où je ré» pandrai la dernière goutte de mon sang pour » vous mettre en état de remonter sur le trône » de vos pères ».

Le pape, qui s'étoit retiré à Parme, arrive à Briançon, dans le commencement de ce mois. Il descend à l'hôpital dans un appartement préparé pour le recevoir.

Le 9, le conseil des cinq-cents s'occupe de plusieurs émigrés, naufragés à Calais le 3 brumaire an IV. Une loi du 5 thermidor an V ordonna que ces émigrés, du nombre desquels étoient *Choiseul*, *Louvestin* et plusieurs hommes de leurs légions, seroient rembarqués et rendus en pays neutre. Une autre, du 19 du même mois, les confondant avec les émigrés pris les armes à la main et avec les embaucheurs, les condamna à la déportation. Ces individus dans les fers, attendant leur sort depuis plus de trois ans, inspirèrent de l'intérêt à plusieurs membres du conseil; et, dans la séance du 12, le député Labrouste s'élève fortement contre la rigueur de plusieurs de ses collègues, qui déclaroient ces émigrés justiciables des commissions militaires: « Quoi! » (dit-il), la mer alloit engloutir des hommes » que le hasard pousse sur les rivages de leur » patrie; vous leur tendez une main secou- » rable pour les sauver de la fureur des flots, » et de l'autre, vous les frapperiez du glaive » de la loi »! ..... Enfin, le conseil, après divers débats, déclare que la loi du 19 fructidor an V, portant que *les émigrés actuellement détenus seront déportés*, leur est applicable, et

le sort de ces individus reste entre les mains du directoire [1].

Rastadt. Nous avons laissé (le 28 pluviose

---

[1] Les malheureux émigrés ont payé bien cher leur sotte vanité et leur crédulité puérile. En s'expatriant, ils avoient cru trouver l'honneur ; ils n'ont trouvé que l'opprobre, et la plupart d'entr'eux ont bu la coupe d'humiliation jusqu'à la lie, dans un pays où ils avoient cru trouver des soutiens. Dans la ville de HAMBOURG, où il y en avoit plus de 25 mille, les uns se livrèrent à l'agiot ; d'autres établirent des maisons de commerce et de loterie, afin de séduire les gens crédules par l'aspect d'une spéculation chimérique ; d'autres demandoient l'aumône à ceux qui paroissoient avoir quelques ressources. Beaumarchais, qui y a demeuré 18 mois, donnoit à dîner par charité, trois fois la semaine, à dix ou douze ducs ou marquis. Le marquis de Nelle et son épouse étoient réduits à ne pouvoir se procurer des souliers ; ils recevoient 12 sols d'aumône de différens négocians. Les marquis de Gamache, de la Vigne, de Gouffier, de Villiers, d'Epinay, d'Apcher ; les comtes de Coste, de Pignerol ; le baron d'Ani, ne vivoient que de ce que leur payoient les autres émigrés pour des commissions qu'ils leur faisoient faire. Le marquis d'Aucourt, le comte de Touchan, le vicomte de Soulès, le chevalier du Tilleul et un nommé Ducroisy, étoient porte-faix dans le port. Le marquis

an VI), les plénipotentiaires français et autrichiens discutant au congrès de Rastadt la question de savoir laquelle des deux puissances, de l'Empire ou de la France, avoit la première entamé les hostilités. Nous avons dit que la députation française n'entendoit pas prendre, pour base de la paix, l'intégrité de l'Empire. En conséquence de cette prétention, elle demande que la base des négociations soit la ces-

---

de Charost et le baron Dupain faisoient le métier d'écrivain. L'abbé Geoffroy, le dominicain Gerbaux vendoient des chansons sur les places publiques ; d'autres prêtres disoient la bonne-aventure ; un nommé Pélicot étoit décroteur sur le port. De jeunes filles ou femmes nobles n'avoient trouvé de ressources que dans leur prostitution. D'autres, plus vertueuses ou plus vieilles, étoient garde-malades, blanchisseuses. Mademoiselle de Couchant étoit marchande de modes ; mademoiselle de la Trémouille étoit fille de boutique chez elle. Beaucoup d'autres marquises, comtesses, baronnes, avoient de petits étalages dans les rues, pour vendre des chiffons, du vieux linge et des hardes de femmes. Le peuple de Hambourg étoit si accoutumé à entendre nommer des comtes, des marquis, des duchesses, des baronnes, des marquises, que, pour s'amuser, il qualifioit tels tous les marchands étaleurs, jusqu'aux décroteurs.

sion du Rhin pour limite des deux états. Plusieurs séances sont employées à discuter sur ce principe. La députation de l'Empire desire qu'on lui précise, dans *le plus court délai*, l'étendue des sacrifices qu'on exige de son gouvernement.

Les ministres de Prusse ont cédé à la France, le 14 février 1798 (26 *pluviose an VI*), toute la rive gauche du Rhin. Le roi fait ce sacrifice au bonheur de la paix, au moyen cependant d'une *indemnité juste et équivalente* à prendre sur la rive droite du fleuve.

Ventose an VI. Les ministres français demandent à la députation de l'Empire une réponse cathégorique et décisive sur la base proposée à l'égard des limites des deux états.

Le 15, la rive gauche du fleuve est accordée à la France; mais le cabinet de Vienne, peu satisfait de la cession à lui faite du territoire vénitien, par le traité de Campo-Formio, s'imagine encore être lésé, et ne paroît pas disposé à dépouiller les états d'Allemagne de leurs propriétés sur la rive droite, pour indemniser ceux des princes de la rive gauche. Il s'oppose, en outre, à toute sécularisation, voulant *s'emparer des états ecclésiastiques à sa bienséance.*

Le 23, les ministres français trouvent dans la sécularisation des principautés ecclésiastiques, les moyens d'indemniser les propriétaires de la rive gauche ; mais, à l'instigation du clergé d'Allemagne, qui, comme dans tous les pays, est plus jaloux des biens de la terre, que de la paix entre ses habitans, l'Empire trouve cette mesure plus propre à rallumer le flambeau de la guerre qu'au rétablissement de la paix.

Germinal an VI. Une plainte est portée au congrès, par le commandant de la forteresse d'Ereinbreisthein, au sujet du blocus de cette ville, par le général français Hatry Cette disposition hostile, pendant que l'on s'occupe de traiter de paix, fait demander à la députation de l'Empire (le 18) que sa constitution soit maintenue dans son entier ; que les trois électeurs ecclésiastiques soient certains d'un état conforme à leur dignité, et que la maison d'Autriche reçoive des indemnités en compensation des pertes qu'elles a faites, tant dans ses provinces en Italie, que de la Belgique, et des hommes, argent, etc., perdus et dépensés depuis la guerre ; et attendu qu'on ne peut s'occuper efficacement du principe des indemnités, que lorsque l'Empire connoîtra *le véritable état*

des choses, elle demande le déblocus d'Ereinbresthein et l'évacuation de la rive droite du Rhin par les troupes françaises.

Floréal an VI. Les ministres français persistent dans le plan des sécularisations pour base des indemnités. Ils demandent la libre navigation du Rhin et la suppression totale des péages, en assujettissant les marchandises à un droit de douane établi dans des lieux désignés. Ils demandent que les îles du Rhin soient cédées à la France ; que cette puissance conserve sur la rive droite les fort et territoire de Kell ; que le pont commercial des deux Brisach soit rétabli. Ils demandent en outre 58 arpens de terrein sur la rive droite en face du pont d'Huningue, et un chemin pour y arriver ; la démolition du fort d'Ereinbresthein ; qu'à ces conditions les Français évacueront la rive droite du Rhin. Ils ajoutent que le tems des temporisations est passé, et qu'ils attendent une prompte réponse à leurs demandes *modérées et convenables*.

Le 16, la députation de l'Empire, ne voulant pas prendre sur elle de faire ces sacrifices, envoie des courriers à Vienne et à Berlin. On accuse le gouvernement français de ne point mettre de bornes à ses prétentions ; que peu sa-

tisfait d'avoir le Rhin pour limites, il demande des îles dont la valeur territoriale équivaut à une grande principauté, et qui, par leur position, rendroient la France maîtresse absolue de toute la rive droite, sur-tout par la possession de *Kell* et *Cassel*, et la démolition d'Ereinbresthein ; ce qui exposeroit la sûreté et la tranquillité de l'Allemagne.

Ces demandes de la France donnent l'éveil au roi de Prusse ; il se réunit à l'empereur pour arrêter les prétentions de la république. Les esprits s'aigrissent, et on voit l'instant de la rupture du congrès.

Des conférences s'établissent à Seltz, sans qu'il n'y soit rien statué (voyez page 198). L'empereur desire que, *par rapport à la populace, cette affaire soit traitée sans éclat*, et il offre, en réparation de l'insulte faite à l'ambassadeur de France, la disgrace du baron de Tughut ; mais cette réparation étoit illusoire, puisque M. de Tughut avoit demandé et obtenu sa retraite avant l'événement.

Thermidor an VI. Les ministres français persistent dans une partie de leurs demandes. Ils proposent le Talweg pour le partage des îles du Rhin, conservant *Cassel*, *le fort de Mars*, l'*île*

l'île Saint-Pierre; renoncent aux redoutes à établir à Kell, pour la défense de la tête de ce pont ; mais ils veulent la démolition d'Ereinbreisthein, et la construction de nouveaux ponts sur le Rhin.

Le 22, la députation de l'Empire accorde le Talweg pour limite et la démolition d'Erenbreisthein, après la conclusion du traité ; à condition que, de son côté, la France fera démolir *Kell*, *Cassel*, le fort de Mars et ceux de l'île Saint-Pierre, laquelle sera restituée à l'Empire, et qu'attendu la démolition d'Ereinbreisthein, on laissera entrer des provisions de première nécessité, au thal de cette forteresse, dont la démolition n'est consentie que provisoirement, jusqu'à la réponse de l'empereur, attendu l'importance de l'objet.

Le 27, les Français se réfèrent à leur note du premier thermidor ; et sans entrer dans aucune autre proposition, déclarent qu'on ait à leur faire une réponse prompte et cathégorique, si l'on ne veut pas voir la guerre recommencer en Allemagne.

Fructidor an VI. Les plénipotentiaires français déclarent (le 3) qu'ils rendent les ministres de l'Empire responsables des suites fâcheuses

que pourroit entraîner le délai qu'ils mettent à donner leur réponse.

Le 12, la députation de l'Empire persiste dans sa note du 22 thermidor, sans paroître craindre aucune responsabilité.

Le 25, le ministre impérial consent à l'abandon de l'île Saint-Pierre et à la démolition d'Ereinbreisthein, pourvu que la France renonce aux forts de Kell, Cassel et de Mars. Il demande itérativement et avec instance, l'évacuation des troupes françaises de la rive droite du Rhin, où elles lèvent des contributions avec un appareil militaire, tandis que l'on s'occupe de donner la paix à ces contrées.

Le 28, les Français font encore un pas vers la pacification; ils consentent à la démolition des forts de Kell et de Cassel, s'en réservant seulement le terrein. Ils déclarent que les lois sur l'émigration ne sont pas applicables aux habitans des *pays cédés* et non *réunis*, même à *Mayence*. Ils modifient, en outre, leurs prétentions sur les dettes connues sous le titre d'indemnités à accorder par la cession de la rive gauche du Rhin

Vendémiaire an VII. La députation de l'Empire reconnoît les sentimens pacifiques de la légation française; mais elle persiste dans l'é-

loignement des troupes qui sont sur la rive droite du Rhin, dans le ravitaillement d'Ereinbresthein, et dans l'abandon des territoires de Kell et Cassel, qu'elle entend conserver. Elle exige de plus que les lois sur l'émigration ne soient applicables à aucun habitant ayant des propriétés dans les pays *cédés*, soient qu'ils aient été dépendans de la Lorraine, de l'Alsace, &c.

Le 12, les ministres français se plaignent des prétentions croissantes de l'Empire, à mesure que la France fait des sacrifices pour la réconciliation; mais voulant donner une nouvelle preuve de leurs intentions pacifiques, ils abandonnent les terreins de Kell et Cassel, à condition que l'Empire ne fera construire ni fort ni redoute sur la rive droite du Rhin, qu'à une distance de 3000 toises. Ils ne consentent pas à la demande relative à l'émigration, en ce qu'elle contrarieroit les lois de la république. Ils déclarent qu'ils ne peuvent, sans blesser les lois de la politique, laisser ravitailler Ereinbreisthein, ni faire retirer les troupes, avant la signature définitive du traité de paix; ils terminent en se référant à leurs notes précédentes, déclarant que cette dernière note est l'*ultimatum* du gouvernement français.

La Prusse intervient, réclame contre la suppression du péage d'Eislfedt, demande que la France cède l'île de Buderick, ce qui donne matière à de nouvelles notes.

De son côté, la France sert de plus près Ereinbreisthein, lève de fortes contributions sur la rive droite du Rhin.

Frimaire an VII. La députation française, lassée des difficultés sans cesse renaissantes, donne (le 19) à celle de l'Empire, pour répondre à sa note du 12 vendémiaire, un délai de six jours, passé lequel ses pouvoirs doivent cesser. Les députations de *Mayence*, *Bavière*, *Darmstat*, *Baden*, *Wurtzbourg*, *Ausbourg* et *Francfort*, adhèrent aux demandes des Français: celles de *Hanovre*, de *Saxe* et d'*Autriche*, protestent contre le vote de la majorité, et l'on apprend que l'empereur veut strictement le traité de *Campo-Formio*; qu'il ne veut pas reconnoître les républiques *romaine* et *helvétique*, ni que la Valetine soit réunie à la république *cisalpine*.

Nivose an VII. Les ministres français se plaignent (le 13) de la marche des troupes russes, et de leur passage dans les états de l'empereur. Ils déclarent que, s'il a été permis par la diète de Ratisbonne, le congrès sera dissout, et que

les deux états reprendront le même pied de guerre qu'ils avoient avant les préliminaires de Léoben.

Le ministre impérial met en question la marche des Russes, et réplique, au surplus, qu'il a envoyé des courriers à Vienne et à la diète de Ratisbonne, pour y notifier les plaintes des ministres français : ceux-ci ont ordre de ne communiquer de notes aux ministres de l'Autriche, de Saxe et de Hanovre, concernant les sécularisations, qu'après la réponse précise à leur note du 13 nivose. Plusieurs plénipotentiaires de l'Empire sont rappelés : ceux de France annoncent au congrès le passage récent du Rhin, par les Français, pour reprendre *seulement* les positions qu'ils occupoient avant les préliminaires ; mais qu'ils seront toujours disposés à recevoir les paroles de paix qui leur seront présentées.

Floréal an VII. Le ministre impérial signifie aux ministres français qu'il quitte Rastadt, qu'il ne peut plus prendre part aux délibérations ; que l'empereur retire toutes les cessions faites par ses ministres à la France, et que l'état des choses entre l'Allemagne et la France, doit être considéré tel qu'il étoit avant le congrès de Rastadt. Le ministre de l'Empire et ceux de

France se reprochent mutuellement les hostilités entamées de part et d'autre. La diète de Ratisbonne déclare qu'elle s'en rapporte avec confiance aux vues paternelles de l'empereur sur la marche des Russes.

Il ne restoit plus alors du congrès de Rastadt que le souvenir. La mésintelligence des ministres des deux puissances, et le rappel de plusieurs de l'Allemagne, opéroient insensiblement sa dissolution. Rastadt étoit même, depuis le rappel du ministre impérial, considéré en état de guerre; cependant les ministres français ont ordre d'y rester jusqu'à la dernière extrémité. Le directoire de France donne des ordres précis pour que l'armée traite favorablement les princes qui ont consenti à la pacification, et que tous le poids des contributions nécessaires au besoin de l'armée, retombe sur les états de l'Autriche, ou sur ceux qui se sont réunis au cabinet de Vienne, pendant le terme du congrès. Quelques jours après, les Français reçoivent l'ordre de quitter Rastadt et de se rendre à Strasbourg.

Le 6 floréal, ils informent les membres restans au congrès, qu'ils se rendront dans cette ville sous trois jours, et protestent de la vio-

lation de la ville de Rastadt par les troupes autrichiennes.

Des patrouilles autrichiennes rôdent aux environs de Rastadt; elles coupent la corde du bac de Seltz et arrêtent le batelier.

Le 8, 400 hussards de Stecklers entourent la ville de Rastadt. Le lendemain (9), un officier autrichien signifie aux ministres français de se retirer dans les vingt-quatre heures. Ceux-ci se disposant à partir, demandent une escorte; on la leur refuse, en disant *qu'ils n'ont rien à craindre.* A huit heures du soir, arrivés à la porte de la ville, on leur signifie la défense donnée par le commandant autrichien, *de ne laisser entrer ni sortir qui que ce soit.* Au bout d'une heure et demie, la consigne est levée *pour la légation française seulement; cependant la légation ligurienne ne quitta pas les Français, et partagea leurs dangers. A peine sortis de la ville, et à 50 pas environ de Rastadt, 60 hussards de Stecklers, embusqués sur la Murg, fondent sur les voitures, les arrêtent; celle de Jean-de-Bry étoit la première. Six hommes armés l'en arrachent avec violence. Un d'eux accourt* (à course de cheval), *et demande :* Es-tu Jean-de-Bry ? *Sur la réponse affirmative, il est assailli de coups de sabre, et roulé dans un fossé.* Il feignit d'être

mort. *Alors les assassins le quittèrent, et se portèrent aux autres voitures..... On fit à ses collègues la même question qu'à lui :* Es-tu Bonnier ? es-tu Roberjeot ? *Tous deux furent massacrés, le dernier dans les bras de sa vertueuse et courageuse épouse. Le valet-de-chambre de Jean-de-Bry est jeté dans la rivière. Jean-de-Bry dut son salut à la faveur des bois dans lesquels il s'enfonça. Le matin, épuisé par la fatigue, il retourna à Rastadt, et se rendit chez le comte de Goetz, ministre de Prusse* [1].

---

[1] Cette relation est extraite de la lettre écrite par Jean-de-Bry au ministre des relations extérieures, le 12 floréal an VII. La postérité pénétrera peut-être l'obscurité dont les causes et les auteurs de ce tragique événement sont encore enveloppés. Quoi qu'il en soit, la légéreté des blessures de Jean-de-Bry, d'après lesquelles, de son propre aveu, IL FIT LE MORT ; la précaution qu'il prit de faire partir ses enfans quelque tems avant pour la France ; la noyade de son valet-de-chambre [qui n'étoit pas apparemment dans le secret]; les plaintes de la veuve de Roberjeot contre l'ASSASSIN de son mari ; la précaution qu'on prit de la faire passer pour folle ; le désaveu fait par elle de ses plaintes, quelques jours après, et qui lui valut la maison de l'émigré Castellane, sise à Paris, rue du Bacq, estimée 60,000 francs ; toutes ces circonstances donnent

Plusieurs messages du directoire au corps législatif, plusieurs proclamations au peuple français, aux armées, à tous les gouvernemens, publiant cet assassinat, en rejettent tout l'odieux sur la cour de Vienne, lui imputent ceux commis à Rome, à Venise, etc..... Un drapeau noir, flottant sur les édifices publics, appelle la vengeance. On décrète une pompe funèbre pour le 20 prairial suivant, à l'effet d'honorer la mémoire des ministres Bonnier et Roberjeot.

Le 16, la fille de Louis XVI part de Vienne pour se rendre à Mitaw, dans les états de l'empereur de Russie, où elle doit épouser le cidevant duc d'Angoulême, son cousin-germain. La célébration du mariage a eu lieu le 20 prairial suivant.

---

lieu de penser que L'ÉTRANGER n'étoit point coupable de cet attentat. Pourquoi, d'ailleurs, la cour de Vienne, modérée à l'égard de DROUET, son prisonnier [voyez page 14, tome II], se seroit-elle couverte d'un pareil crime à l'égard des plénipotentiaires de France ? Pourquoi le prince Charles, indigné de ce que le crime s'étoit commis dans les avant-postes de son armée, livra-t-il à Massena 12 individus [parlant très-bien français, et qui n'avoient des hussards de Stecklers que l'habit], convaincus de ce crime ?.....

Le 20, Rewbel est designé par le sort pour quitter les fonctions directoriales ; il est remplacé par Sieyes, et il entre au conseil des anciens, le 20 prairial suivant.

Le 21, une loi *voue à la vengeance des peuples et à l'exécration de la postérité les gouvernemens coupables de l'assassinat des ministres français ;* et pour donner au gouvernement les moyens d'exercer cette vengeance, le corps législatif décrète une *subvention de guerre* d'un décime (deux sols) par franc sur toutes les sommes à payer au fisc, et la remise du tiers des traitemens (au-dessus de 3000 l.) de tous les fonctionnaires publics.

Dans la fin de ce mois, la consternation est au sein de l'armée d'Italie. Malgré les efforts du brave Moreau, elle est constamment battue. Un dénuement affreux livre le soldat au désespoir ; les places fortes sont la proie de l'ennemi, et cette armée triomphante pendant deux ans, se retire avec désordre sur les frontières de France. La république cisalpine est dissoute ; celle de Gênes craint le même sort. « Les grandes puissances qui nous avoisinent, » (dit-elle) ont tiré sur nous une lettre-de-» change en forme d'extrait mortuaire, et nous » vivrons jusqu'au jour où elle devra être ac-

» quittée ». Les états du roi de Naples sont livrés aux horreurs de la guerre civile ; ceux du roi de Sardaigne sont encore protégés par les débris de l'armée française. Toutes ces calamités semblent accuser Scherer, en horreur à Milan, à Turin et à Chamberry. Malgré les délabremens de cette armée, Moreau réunit un corps de troupes, le fait mesurer avec les Russes, venus du fond du Nord pour *mettre les Français à la raison.* Il les défait, le 23, sur le Tô ; partie est noyée, partie tuée ; le reste est fait prisonnier, et laisse aux Français artillerie, bagages, etc. Ce succès confirma la réponse des soldats français à des hommes qui leur représentoient l'arrivée de 45 000 Russes : *Il faut les vaincre*, dirent-ils, *et non pas les compter.*

Prairial an VII. Le premier, le roi de Suède et l'électeur de Bavière entrent dans la coalition de la cour de Vienne contre les Français.

Le 6, le conseil des anciens paroît animé du desir de frapper les dilapidateurs : « *Guerre*, » *oui*, *guerre aux fripons qui ont volé les de-* » *niers publics* (dit le représentant Dubois Du- » bay), que ce soit votre cri, comme celui de » *vengeance contre le gouvernement autrichien* ; » que ni la pourpre qui couvre le représentant,

» ni le manteau qui couvre le directeur, ne » puissent les défendre de l'active surveillance » de l'opinion publique, cette souveraine du » monde ». Vain espoir, zèle inutile; cette sortie contre les grands voleurs éveille l'attention de Rewbel : il se plaint (le 7), qu'on lui a reproché de *s'être gorgé de richesses pendant ses liaisons avec Scherer.* Il déclare que le jour que l'on devroit poursuivre, comme dilapidateur, un représentant ou un directeur, seroit un jour de calamité publique. Le conseil est de son avis, et les fripons, les voleurs publics, ont raison.

Le 8, on entretient le conseil des cruels excès auxquels se portent les ennemis de la république envers les républicains, dans le département de Vaucluse. Cette dénonciation est renvoyée au directoire. On s'élève aussi contre cette autorité : on lui reproche la misère publique, et les revers des armées. On s'élève aussi contre les ministres, qui, devant rendre annuellement leurs comptes, d'après l'article 308 de la constitution, n'en rendent aucun, et qui, en quittant leur ministère, sont nommés, par le directoire, ambassadeurs ou généraux.

La liberté de la presse occupe alors le conseil des cinq-cents. C'est au frein que lui a mis la

loi du 19 fructidor an V, en l'assujettissant à la surveillance du directoire, que l'on attribue la hardiesse des dilapidateurs et les revers des armées ; cependant, en lui donnant l'essort, n'est-il pas à craindre que des plumes, vendues à l'Angleterre ou à l'anarchie, n'en abusent ; ample matière à discussion. Néanmoins, la liberté de la presse est rétablie, et la loi qui l'avoit assujettie à la surveillance du directoire est rapportée.

Le 14, Rigaud, général de brigade, commandant au sud de Saint-Domingue, se plaint de la conduite d'un nommé Toussaint-l'Ouverture [1].

Le même jour, dans un combat en Helvétie, la république perd le général Chérin. Ses restes sont réunis à ceux de Hoche et de Marceau, près Coblentz.

---

[1] C'est ici une récrimination. Ce Toussaint-l'Ouverture, Noir-Créole, né esclave, de l'habitation de Bréda, près le Cap, a pour lui la confiance du peuple, dont il a su rapprocher les opinions. Il a lutté contre la cupidité et le despotisme des commissaires français. Il joue le rôle d'un souverain respecté, estimé encore par le gouvernement français ; il a pour antagoniste ce même Rigaud, dont les Noirs suivent la bannière, et qui le rivalise.

Le 17, e directoire est rappelé à ses devoirs par le conseil des cinq-cents; il lui reproche son silence envers le corps législatif, *qui*, dit-il, *ne connoît les revers des armées que par la voie publique.* Il lui demande des renseignemens dans le plus court délai, et fait, au peuple, une proclamation, dans laquelle il traite, pour ainsi dire, les membres du directoire, de *rois fainéans*, dont les agens sont des concussionnaires et des dilapidateurs, que la main de la justice doit bientôt frapper. Le corps législatif se déclare en permanence. Le représentant Bailleul plaide avec chaleur, dans une brochure, la cause du directoire. C'est à l'effervescence des délibérations du corps législatif qu'il attribue les malheurs de la patrie. *Il craint plus*, dit il, *les Russes du corps législatif, que ceux qui sont aux frontières.* Il se plaint aussi de la liberté de la presse. Le député Briot lui répond en récriminant, et cette lutte, dans laquelle les passions particulières se développent, fait pressentir un nouvelle orage politique.

Le directoire promet enfin satisfaction pour le 29. Les conseils reçoivent le compte rendu de Scherer; mais rien ne peut détourner leur attention sur les vues directoriales. Ils craignent un nouveau 18 *fructidor*, et se mettent en

mesure pour parer les coups de l'autorité exécutive.

Le 20, Sieyes, de retour de son ambassade à Berlin, est installé au directoire.

Le 28, le corps législatif attaque le directoire dans la personne de Treilhard, dont il déclare la nomination *inconstitutionnelle*, parce qu'il n'y avoit point une année révolue entre les fonctions législatives qu'il avoit exercées, et celles de directeur, auxquelles il avoit été promu le 26 floréal an VI. Ce décret lui est signifié; il quitte le directoire, et *Gohier* le remplace par le vœu du corps législatif.

Le 29, le directoire répond enfin au message du 17; mais il le fait d'une manière peu satisfaisante, et en rejettant sur le corps législatif les désastres que celui-ci lui reprochoit. Bertrand (du Calvados) s'élève, le lendemain, contre le message du directoire, qu'il traite de *fallacieux*. Il rappelle la destitution d'administrateurs probes et éclairés, ordonnée par le directoire, dans plus de quarante départemens; il rappelle les violences, les dilapidations, les concussions des *Scherer*, des *Rapinat*, des *Rivaud*, des *Trouvé*, des *Faypoul*, etc., favorisées par le directoire. Il l'accuse d'avoir traduit devant les tribunaux les chefs qui condui-

soient les phalanges républicaines à la victoire, &c. Il attaque personnellement les directeurs Merlin et Laréveillère-Lépaux : le premier lui semble un homme à petites vues [1], capable, tout au plus, de diriger l'étude d'un procureur ; il reproche au second le fanatisme de la *théophilantropie*, dont il a fondé la secte. Il termine en demandant la formation d'une commission de onze membres, pour examiner l'état des circonstances, et en faisant des vœux pour que Merlin et Laréveillère quittent le directoire trouvant, dans leur retraite, le bonheur du peuple et le salut de la république. Le même soir, ces deux directeurs donnent leur démission ; le corps législatif l'accepte. Quelques jours après, *Roger-Ducos* et le général *Moulin* sont élus pour les remplacer.

Le royalisme profita de cette lutte pour jeter dans le public l'épigramme suivante :

« Dans un certain palais,
» . . . . . .
» Un ambe, un *terne*, sont sortis [2] :
» Tous les Français sont avertis,

[1] Voyez page 160, tome II.
[2] Dix-huit fructidor an V, et 30 prairial an VII.

» Qu'au tirage prochain, la justice divine,
» En replaçant l'*extrait*, fera sortir le *quine* ».

Pendant que la république, aux prises avec ses gouvernans, voit avec effroi les revers de ses armées, Bonaparte quitte le Caire pour se transporter dans la Syrie; il passe huit jours à traverser le désert de Rama. Le 13 ventose, il se trouve sous Jaffa, bat en brèche la forteresse, et la prend d'assaut le 17. Il entre dans Caiffa le 27; le 29 il fait investir Saint-Jean-d'Acre; mais, dès le 26, l'amiral anglais *Smith* étoit dans cette ville avec *Philippeaux* [1]; il

---

[1] Voyez page 199, tome II. Ce Philippeaux fut un chef vendéen. Il fut fait prisonnier à Quiberon avec le jeune Sombreuil; trompant la vigilance des soldats, il parvint à s'échapper avec dix autres émigrés; et après s'être alternativement caché et battu dans le comté de Sancerre, il se retira en Angleterre, se lia avec Sidney Smith, et se trouva avec lui lorsqu'il fut fait prisonnier au Havre. Renfermé au Temple à Paris, il joua le patriotisme; et, par la protection des agens de Babœuf, il obtint son élargissement. De retour à Londres, il promit de faire évader Sidney Smith, si on lui accordoit un crédit de 200 mille francs à Paris; ils lui furent accordés. Il revint à Paris; et, après 4 mois de résidence, il fut arrêté rue Mouffetard, par un espion

se concertoit avec le pacha Dgezzar, pour la défense de cette place ; et le 13, il s'étoit emparé d'une flotille française, qui portoit l'attirail nécessaire pour le siége de Saint-Jean-d'Acre : malgré cette perte considérable, Bonaparte parvient à pousser la tranchée jusqu'à une portée de fusil du fossé de la place, et sous le feu de l'ennemi. Les Français restent soixante jours sous les murs de cette ville ; ils ont différentes affaires avec les mammeloucs, qui, aux ordres d'Ibrahim Bey, marchent contre eux pour faire lever le siége; mais une division française, aux ordres du général Kléber, les bat complettement le 27 germinal. Le combat où les mammeloucs ont le plus à se repentir de

---

de police, qui l'avoit connu dans la Vendée. Il ne dut son salut qu'à la compassion d'un épicier, qui lui prêta quatre louis pour achever le prix de sa rançon, dont il avoit traité avec le sbire. Le lendemain, il procura l'évasion au commodore anglais Smith, qui l'emmena dans son expédition sur la Méditerranée, et le fit commandant de Saint-Jean-d'Acre. Il y mourut d'un flux de sang, peu de tems après la levée du siége, après avoir, sur le rivage de la Syrie, maîtrisé la fortune de Bonaparte, qui avoit été son camarade à l'Ecole-Militaire.

s'être mesurés avec les Français, est celui du *Mont-Tabord*, où, après avoir été taillés en pièces et poursuivis à la baïonnette, jusque dans le Jourdain, où une grande partie s'est noyée, ils ont laissé aux Français, 400 chameaux chargés des bagages, équipages et argenterie d'Ibrahim Bey.

Tandis que les généraux *Kléber*, *Murat*, *Lasnes*, *Junot*, *Vial*, *Rampont*, *Verdier*, &c. se couvrent de gloire, le général *Dessaix* est vainqueur dans la Haute-Egypte; il gagne l'amitié des habitans et la confiance du soldat.

Le 28 floréal, Bonaparte déclare à son armée que la peste est dans Saint-Jean-d'Acre, et qu'il va rétrograder en Egypte. Les Français lèvent le siége le 4 prairial. Bientôt la Porte en est instruite; elle comble de présens Sidney Smith.

Messidor an VII. Depuis le 29 prairial, une bataille des plus sanglantes entre les Français, aux ordres de Magdonal, et les Russes, se termine le 2 messidor, à l'avantage de ces derniers, par la perte de huit mille Français et de quinze mille Russes; cette bataille reçut les noms de *Bataille de Trébia*, ou de *San-Giovani*. Quelqu'un en félicitant le général Soworow: « *Vous appelez cela* (répondit-il) *une victoire*

et une retraite : encore une opération pareille, et les Français sont à Vienne.

Le 2, les habitans de Paris stimulent le conseil des cinq-cents, contre les ex-directeurs Rewbel, Merlin et Lareveillère, et contre le ministre François (de Neufchâteau).

Le 3, la commission des onze, créée le 30 prairial, fait son rapport sur la conduite de l'ancien directoire ; elle redit la longue série des abominations, et conclut par demander le rapport de la loi du 19 fructidor an III, et le rétablissement des sociétés populaires. Cette journée est celle des dénonciations : le ministre de la police (Duval), est dénoncé par Briot ; Rivaud et Scherer le sont par un officier de l'armée d'Italie. Le nombre et l'énormité des dénonciations contre Scherer, déterminent Poulain Grand-Pré, membre et organe de la commission des onze, à demander que le conseil dénonce cet ex ministre au directoire, pour que celui-ci, conformément à la constitution, le mette en état d'accusation. Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

Le même jour, la garnison française, dans la citadelle de Turin, sort de la place après avoir capitulé Elle rentre en France sur parole de ne pas servir contre les armées impé-

riales et royales, jusqu'au moment de l'échange. Moreau, Magdonal et Victor, attaqués par des forces supérieures, sont par-tout forcés à la retraite.

Le 5, le directoire rapporte, à l'égard de Championnet, l'arrêté du 7 ventose précédent, et le nomme, douze jours après, général en chef de l'armée des Alpes.

Le même jour, les chouans attaquent aux environs d'Angers, la colonne mobile de Châteauneuf, ils sont repoussés; mais ils s'étoient déjà emparé de la caisse de l'enregistrement et de celle du percepteur. La commune de Fontenay-le-Peuple est, sur-le-champ, mise en état de siége, par l'administration centrale et le commandant de la force armée.

Le 14, les *conscrits* sont appelés de nouveau pour la défense commune; mais cette fois, ils n'ont plus la faculté de se faire remplacer.

Un arrêté du directoire nomme Bernadotte ministre de la guerre. Ce général fait aux armées une courte proclamation, dans laquelle il dit: « J'ai vu vos privations cruelles, vous savez » si je les ai partagées..... Je jure de ne point » avoir de repos, que je ne sois parvenu à » vous procurer du pain, des habits et des » armes.....»

Le 16, le directoire ordonne que les commandans dans la république cisalpine et dans le Piémont, qui ont rendu à l'ennemi les places fortes de ces contrées, seront traduits devant un conseil de guerre.

Le 17, on propose un emprunt forcé de 100 millions, à répartir progressivement en raison de la cotte de chaque contribuable.

Le 23, le bail des salines de l'Est, passé par le ministre des finances (Ramel), donne lieu a une dénonciation contre lui. Briot dit que « cet homme, qui n'a su que régulariser l'a-» giotage, tripoter avec les fripons, léguer la » misère aux créanciers de l'état, est le plus » déhonté dilapidateur, sous quelque point de » vue qu'on l'envisage ».

Le 24, le corps législatif, voulant réprimer les brigandages et les assassinats qui se commettent, en haine de la république, dans les départemens du midi et de l'ouest, en rend les parens d'émigrés et les ci-devant nobles personnellement responsables, en exceptant ceux qui ont rempli des fonctions publiques à la nomination du peuple. Les administrations centrales sont chargées de désigner les ôtages qui doivent porter la peine des vols et des assassinats commis sur la personne des républicains, soit soldat,

fonctionnaire public, ou détempteur de biens nationaux : la déportation est la peine à laquelle ces ôtages sont condamnés d'avance ; et comme un malheureux de cette caste, ne peut pas entrer en balance avec un républicain, la loi en frappe quatre pour un. Voulant aussi utiliser cette mesure pour le gouvernement, elle rend tous les ex-nobles ou parens d'émigrés, solidairement responsables d'une amende de 5000 liv., au profit du trésor public, par chaque assassinat commis sur les personnes désignées. Cette loi impolitique, d'un gouvernement aux expédiens, exécutée par des hommes à passions, fit, à la république, plus d'ennemis qu'elle n'en vouloit détruire, et ralluma la guerre civile dans ces tristes contrées.

Le 25, l'étranger profite de la faculté accordée de nouveau aux citoyens de se réunir en *cercles* politiques : il y glisse le même esprit qui faisoit mouvoir, en 1793, les agens de la terreur. Dans une de ces sociétés, établie à Paris, salle du *manège*, on remet la mort à l'ordre du jour ; la tête des ex-directeurs doit bientôt tomber ; on demande aussi celles de *Rewbel*, *Rapinat*, *Faypoul*, *Trouvé*, *Talleyrand-Périgord*, et celle de *Lagarde*, secrétaire-général du directoire. Trois à quatre cents jeunes gens

se réunissent autour de la salle où se tient cette société : ils témoignent, par leurs cris, toute leur improbation. D'autres crient *à bas les jacobins; vive Louis XVIII.* On affiche une proclamation du prince de Condé, où Louis XVIII est désigné comme le seul but autour duquel tous les Français doivent se réunir. Bientôt les deux partis sont aux prises; mais la force armée les dissipe. Le conseil des anciens, témoin de ce combat, ordonne aux membres de cette société de quitter la salle du manège. Ils la quittent, en effet, et se retirent à l'eglise des *jacobins*, rue du Bacq, le 9 thermidor suivant.

Le 26, dans un discours prononcé au Champ-de-Mars, pour l'anniversaire du 14 juillet 1789, Sieyes rappelle ces tems, où, par l'influence de l'étranger, des foules d'individus, qui n'avoient pu obtenir la confiance du peuple, prétendoient vouloir représenter la nation, à l'exclusion de ses représentans véritables : « Français, dit-il, profitez des leçons d'une » longue expérience; elles nous ont coûté assez » cher ».

Thermidor an VII. Le premier (19 juillet 1799), l'empereur de Russie déclare la guerre au roi d'Espagne, parce qu'il est l'allié de la France.

Le

Le directoire expose (le 2) par un message, que la république a besoin de 400 mille armes, et que pour se les procurer, il seroit nécessaire d'excepter des lois de la réquisition et de la conscription, les ouvriers employés à la fabrication.

Les ministres Talleyrand-Périgord, Ramel et Lambrechts, attaqués ouvertement et frappés de soupçons et reproches diffamans, quittent le ministère. Le directoire se décide, le 2, à accepter leur démission, les invitant à continuer leurs fonctions jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs *Reinhard*, *Robert-Lindet* et Cambacérès. Ce dernier prend le porte-feuille le 3.

Le 6, une nouvelle formule de serment est proposée par Jourdan (de la Haute-Vienne); il n'admet point qu'il y ait eu d'*anarchie* en France. On abonde dans son sens, et la formule suivante est adoptée: « Je jure attachement et fidélité à la république et à la constitution de l'an III. Je jure de m'opposer de » tout mon pouvoir au retour de la royauté » en France, ainsi qu'à toute espece de tyrannie ».

L'anniversaire du 9 thermidor an II, par un principe d'économie, est célebré dans les

temples *décadaires ;* et, le lendemain, le directoire et toutes les administrations se rendent au Champ-de-Mars, pour y renouveler l'engagement de poursuivre le royalisme.

Cependant les *jacobins*, dans leurs *cercles*, se parant du nom d'*amis de la patrie*, et la faisant consister dans eux seuls, veulent rayer du tableau des fêtes républicaines la journée du 9 thermidor ; ils pensent qu'*elle est mémorable pour les uns, déplorable pour les autres, et funeste pour tous.* Félix Lepelletier s'écrie : « Mes » regards se portent sans cesse sur le poignard » qui frappa mon frère [1], et rien n'a pu » ébranler mon attachement inviolable aux in» térêts sacrés de ma patrie ».

Les Français, encore pleins du ressentiment des tortures révolutionnaires qui avoient ravagé la France en l'an II, voient avec effroi des rejettons de terreur s'élever dans ces sociétés où le royalisme étoit souvent d'accord

---

[1] Voyez page 243 du premier volume. Quelque tems après L'APOTHÉOSE de Lepelletier de Saint-Fargeau, on répandit que son vote pour la mort du roi n'avoit été que le prétexte dont s'étoit servi son assassin, mais que sa fin tragique n'étoit que le dénouement de leur rivalité dans une intrigue amoureuse.

avec l'anarchie, et qui cependant étoient protégées par le gouvernement. Les principales villes du territoire se soulèvent contre ces brandons politiques. Bordeaux, Rennes, Toulouse, Amiens, sont les premières qui se préparent à les anéantir. Leur cri est : *Plus d'anarchistes, ou la mort.* Des troupes envoyées à propos ramènent le calme dans trois de ces villes, sans effusion de sang. Il n'en est pas de même de Toulouse ; cette ville et ses environs sont le théâtre de scènes sanglantes. Onze départemens se levent pour anéantir les prétendus *restaurateurs du trône et de l'autel.* Leur chef (le comte de Paulo), est noyé dans la Garonne, avec 300 de ses soldats.

Le 14, Briot, l'effroi des dilapidateurs et des concussionnaires en Italie, s'étonne que Scherer et consorts ne soient pas encore en jugement.

Le ministre Fouché, dans un rapport sur les sociétés populaires, démontre au directoire qu'elles servent plus les ennemis de l'état que la république, et l'invite à provoquer promptement des mesures pour les contenir. Bientôt on crie anathême au ministre ; il est déclaré *faux-frère.*

La lecture de ce rapport au conseil des cinq.

cents, le 18, entraîne à une discussion orageuse. Dans cette séance, le directoire annonce qu'un mandat d'amener contre Scherer a été converti en mandat d'arrêt, et que la procédure s'instruit avec activité au tribunal criminel du département de la Seine.

Le 23, au milieu du Champ-de-Mars, différens corps de troupes retracent dans leurs jeux l'image de l'art terrible des combats. Ils donnent une répétition de l'assaut et de la victoire remportée le 10 août 1792. Le drapeau blanc devoit flotter sur une redoute, avant qu'on s'en rendît maître ; mais on aima mieux omettre cet article du programme que de rappeler des souvenirs chers aux royalistes. Sieyes, dans son discours, s'attache à répéter l'inscription attachée aux portes des Tuileries : *Au 10 août, la royauté fut abolie en France ; elle ne se relevera jamais.* Au milieu de ces jeux innocens, quelques balles viennent siffler aux oreilles des directeurs Barras et Sieyes ; une d'elles casse la jambe d'un officier. Le directoire en conçoit de l'inquiétude, et se retire.

Le général Lefebvre, un des vainqueurs de Fleurus, remplace le général Marbot dans le commandement des troupes à Paris. Il seconde parfaitement les intentions du directoire pour

faire disparoître, le 26, le cercle des *jacobins*, qui infectent la capitale. Le directoire en donne avis au corps législatif, et lui demande une loi qui livre à des commissions militaires les distributeurs d'écrits royaux, et ceux qui receleroient des soldats coupables de désertion.

Un folliculaire aux gages des jacobins, pour les venger de la fermeture de leur repaire, salit sa feuille (journal des Hommes-Libres) de diatribes virulentes contre les directeurs Barras et Sieyes. Il est dénoncé, le 29, au conseil des anciens, qui renvoie la dénonciation au directoire.

Fructidor. Les deux premiers jours de ce mois sont employés, par le corps législatif, au dépouillement d'un scrutin, auquel il avoit procédé quelques jours auparavant, pour examiner le résultat des dénonciations contre les ex-directeurs. La majorité déclare qu'il n'y a pas lieu à accusation contre eux.

Le 3, une pétition adressée au conseil des cinq-cents a pour but de faire sortir Sieyes du directoire, par le même motif qui en avoit écarté Treilhard, le 28 prairial précédent; mais la pétition est rejetée.

Le 12, Pie VI, parti de Briançon le 7 thermidor précédent, pour habiter la ville de Valence, et

de-là être transporté à Dijon, meurt à Valence. Son corps est embaumé et mis dans un cercueil de plomb, en présence de l'administration centrale du département de la Drôme, de la municipalité de Valence, de l'archevêque de Corinthe et de l'ambassadeur d'Espagne, lesquels mettent leur sceau sur des bandelettes qui entourent le cercueil de *sa sainteté.* Un ex-conventionnel (Gayvernon), évêque constitutionnel, dénonce publiquement l'administration d'Abbeville, à l'occasion d'un service célébré dans cette ville pour le repos de l'ame de Pie VI, qu'il appelle *impie*, déclarant qu'elle y a assisté, et que c'est *l'acte le plus incroyable, le plus absurde, le plus contre-révolutionnaire, le plus immoral, le plus attentatoire à la nation, à la raison et à l'humanité, qu'on ait jamais vu.* Cette administration prouve la fausseté de sa dénonciation.

Le 16, en vertu de l'attribution à lui donnée par la loi du 19 fructidor an V, le directoire ordonne la déportation à l'île d'Oléron des auteurs, rédacteurs et imprimeurs de 35 journaux. L'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets, Laharpe, Fontanes, sont du nombre des déportés. Il en donne avis au conseil des cinq-cents le 17; ce message donne lieu à une dis-

cussion des plus orageuses. Il est des membres du conseil qui prétendent que les sociétés populaires et les journalistes peuvent épouvanter les Russes. . . . .

Le 17, une proclamation du directoire aux Français les rappelle à leur première énergie pour la défense de la république. Elle leur retrace les actes de vengeance dont les ennemis ont frappé les malheureux habitans de Milan et de Naples, en massacrant les républicains, en dépouillant les acquéreurs de biens nationaux, etc. Le directoire s'en rapporte au courage des républicains pour prévenir ces malheurs.

Le 18, en mémoire du pareil jour de l'an V, Sieyes fait au Champ-de-Mars un discours dans lequel, pour conserver l'harmonie et le concert nécessaires à la prospérité de la république, il prescrit le respect pour la constitution de l'an III, qui avoit été violée à l'époque dont on célébroit l'anniversaire.

Le 19, on propose au conseil des cinq-cents de rétablir la marine française, d'organiser des armemens en course, destinés à raviver le commerce de la France, et à désoler celui des Anglais, qui, par sa supériorité, a rendu celui de la France avec les colonies absolument nul.

Tous les expédiens dont s'étoient servi les différentes autorités, pour faire rouler le char de la république, avoient avorté devant les factions, et les précipices ouverts de tous les côtés faisoient craindre une chute funeste. Pour dernier expédient, Jourdan (de la Haute-Vienne) propose, le 27, au conseil des cinq-cents, de déclarer *la patrie en danger.* Cette proposition entraîne à une discussion bruyante. On développe les revers des armées, les dangers que court la liberté; on annonce un coup d'état contre la représentation nationale; on rappelle l'époque de juillet 1792, où l'assemblée législative fit cette déclaration. On craint avec raison qu'elle ne devienne le prétexte de mesures révolutionnaires et du retour de la terreur. La discussion est remise au lendemain.

Le 28, la proposition de Jourdan est rejetée à la majorité de 245 voix contre 171; et, au sortir de leur salle, les représentans sont accablés d'injures par des grouppes nombreux, qui avoient attendu le résultat de la délibération.

Cependant, le directoire, initié dans l'intrigue, agit, de son côté, de manière à augmenter les dangers que court la république:

il annonce qu'il a fait saisir *plusieurs milliers des proclamations*, tendantes à rallier les Français sous la bannière de Louis XVIII ; il ôte le ministère de la guerre à Bernadotte, et le commandement de la place de Paris, au général Lefebvre Marescot doit remplacer le premier, Magdonal le second ; ils remercient tous deux, ne voulant pas prendre la place de deux hommes dont ils connoissent le républicanisme pur, et dont la disgrace n'est que l'effet de l'intrigue. Bernadotte, à qui l'on offre du service aux armées, demande sa retraite, et l'obtient. Dubois-Crancé lui succède. Lefebvre, couvert de blessures encore ouvertes, dit au peuple qui l'escorte dans les rues : « Mes amis, vous dites » que ça va mal ; suivez-moi aux armées, nous » battrons les ennemis, et tout ira bien ».

Il semble que le directoire prenne à tâche d'écarter la plupart des hommes probes et de les remplacer dans les administrations par des individus propres aux *coups de main*. Renaisson, administrateur du département de la Seine, affecté de la destitution de trois de ses collegues, donne sa demission au ministre de l'intérieur (le 29), en lui disant : « J'ai constamment » pense et agi comme mes collègues : tous leurs » actes, toutes leurs opérations administratives

» me sont communs: j'ai partagé leurs dangers, » je dois partager leur sort ».

Jours complémentaires an VII. Le conseil des cinq-cents arrête en principe (le 6), « que tous » les négociateurs, ambassadeurs, généraux, » ministres, directeurs et législateurs qui pro- » poseroient, consentiroient ou appuieroient » des traités tendans, soit à morceller l'inté- » gralité du territoire français, *soit à modifier* » *ou renverser la constitution de l'an III*, sont dé- » clarés traîtres à la patrie, et, comme tels, » punis de mort ». Cet arrêté, converti en résolution, le 2 vendémiaire suivant, est rejeté, le 2 brumaire, par le conseil des anciens.

Nous avons laissé Bonaparte levant le siége de Saint-Jean-d'Acre, le 4 prairial, et se préparant à quitter la Syrie. Le 24 messidor, cent voiles, dont plusieurs de guerre, montés par des Anglais et des Turcs, se présentent devant Alexandrie, mouillent dans la rade d'Aboukir; ils sont bientôt renforcés par cinquante autres. L'ennemi débarque le 27, met à terre son artillerie de campagne, et prend d'assaut le fort et la redoute d'Aboukir. Sept cents Français, qui avoient pris les armes pour se défendre, sont passés au fil de l'épée; trois cents sont faits prisonniers. Bonaparte quitte son camp des

Pyramides, le 7 thermidor, marche contre l'ennemi, l'attaque sur plusieurs points, le force à la retraite. Acculés à la mer, les Anglais et les Turcs s'empressent de regagner leurs chaloupes; mais n'ayant pas le tems de s'embarquer, le feu des Français donne la mort aux uns, et les autres sont abîmés dans les flots : jamais spectacle ne fut si horrible que celui de leur défaite. Bonaparte profite de sa victoire, il fait investir le fort d'Aboukir, et s'en empare le 17. Ce fort, qui, un an auparavant, avoit été témoin du triomphe de Nelson, voit ses environs couverts de près de 6000 Anglais et Turcs. Le pacha de Natolie est fait prisonnier. 40 pièces de canon de campagne, 200 drapeaux et un bagage considérable, sont au pouvoir des Français. De son côté, l'armée d'Egypte, aux ordres du général Kléber, est victorieuse sur les frontières de la Syrie, et enlève à l'ennemi 800 chameaux et dromadaires, les 21 et 27 thermidor.

Bonaparte annonce à l'armée, le 5 fructidor, que *des motifs impérieux l'appellent en France*, et qu'il quitte avec regret les soldats auxquels il est le plus attaché. Il laisse à Kléber le commandement de l'armée.

Tandis que, sur les bords de la Méditer-

ranée, Bonaparte fait triompher les armées françaises, les places du Piémont et de la république cisalpine, sont rendues à l'ennemi. Les généraux Moreau, Magdonal et Victor, attaqués par des forces supérieures, sont par-tout forcés à la retraite, pendant le courant de messidor. La garnison française, dans Alexandrie, forte de 2200 hommes, est forcée de capituler le 4 thermidor. Le 6, les Autrichiens commencent le bombardement de Mantoue, après avoir détruit tous les ouvrages extérieurs. Cette place ne tient que quatre jours. Latour-Foissac, commandant (1), la rend au général Kray, dont le corps d'armée put alors s'aller réunir à l'armée de Soworow, qui s'étoit emparé de Tortone, d'Alexandrie et de Turin, et qui menaçoit Coni et Gênes.

Cependant Magdonal avoit, par une retraite

---

[1] Le nom français ne fut point déshonoré par la reddition de cette place. Latour-Foissac, avec des moyens pour tenir encore, fut, lui seul, assez coupable pour que la honte qui pouvoit en résulter ne rejaillit pas sur d'autres. On le soupçonna d'avoir été séduit par l'or de l'Angleterre, avec lequel les Russes et les Impériaux s'emparoient des places. Après avoir resté dans les états héréditaires de l'empereur pendant

brillante, opéré sa jonction en Italie avec le général Moreau. Ce dernier remet le commandement à Joubert; mais, sur son invitation, il reste encore quelques jours à l'armée, et se trouve à la célèbre bataille de Novi, gagnée par Soworow, le 28 thermidor.

Cette bataille coûta la vie au général Joubert. Une balle l'atteignit au moment où, à la tête des soldats, il les faisoit marcher la baïonnette en avant. Joubert, en tombant, s'écrie: *Marchez, marchez, avancez toujours, et combattez pour la république.* Sa perte et ses dernières paroles augmentent l'ardeur des troupes et de leurs généraux. Saint-Cyr, Pérignon, Suchet, Grouchy et Dessolles, redoublent de courage; plusieurs sont blessés; Moreau a trois chevaux tués sous lui. Un corps de Russes est taillé en pièces; le général Kray perd beaucoup de monde; mais

---

trois mois, il rentra en France sur la promesse de ne pas servir contre les armées impériales avant son échange; mais les consuls de la république lui firent l'affront qu'il méritoit, en lui faisant signifier qu'il cesse d'être au service de la France; lui font défense de porter l'habit militaire, déclarant que le mépris public vengeroit plus efficacement la république que la sentence des tribunaux.

les Français sont obligés de céder au nombre, après avoir perdu 10 mille hommes, et repoussé l'ennemi trois fois. Ils conservent cependant leurs premières positions. Le directoire ordonne que le corps de Joubert, mort au champ de bataille, à la fleur de son âge, soit embaumé pour être transporté en France, dans la commune de Grand-Pré, où il s'étoit marié, en retournant à l'armée d'Italie (1).

Une fête funèbre est célébrée, le 19 fructidor, pour honorer sa mémoire.

En Suisse, Massena perd, dans le mois de thermidor, la bataille de Zurich, contre le prince Charles.

Le 13 fructidor, Story, commandant une flotte hollandaise, la livre à la première sommation de l'amiral anglais Mitchell, sans brûler une seule cartouche, sous prétexte d'une insurrection parmi les hommes de son équipage. Le général Daendels dégarnit les forts qui

---

[1] On assure que Joubert, ayant un pressentiment de sa fin malheureuse, prit le portrait de sa femme, le plaça sur sa poitrine, et dit, une heure avant le combat : SOWOROW, OU MOI, VERRA AUJOURD'HUI LE DERNIER JOUR DE SA VIE. Il mourut à 31 ans.

couvrent le Texel, et le 24 un combat s'engage entre ses troupes et les Anglais : il est battu et forcé à la retraite. Un parti considérable, dévoué au stathouder, se croit déjà sous la puissance du prince, et témoigne sa joie de la reddition de la flotte, qu'on estime à 20,000 florins (42 millions de France) : beaucoup de Français, notamment le général David, abandonnés par les Hollandais, périssent dans cette affaire ; mais le troisième jour complémentaire, le général Brune relève le courage des Hollandais, dans un combat à Berghen, où, avec 20,000 hommes, il bat complettement 39,000 ennemis, dont 25,000 Anglais et 14 mille Russes.

Dans cette bataille célèbre, un général ennemi (Herman), pris par un grenadier français, lui offre sa bourse. Celui-ci la refuse, et n'exige que l'épée de son prisonnier. Brune apprend ce trait généreux, offre sa bourse au grenadier qui l'accepte, cette fois, comme un gage de l'estime de son général. Brune l'invite à dîner avec son prisonnier, qui, pendant le repas, adressant la parole au grenadier, le traite de *son ami* --- « Je ne puis être votre ami, dit-il, » que lorsque la paix sera faite entre votre roi » et la république française ». Brune lui offre

de l'avancement. — « Je ne sais ni lire, ni » écrire; je suis un bon soldat, je serois un » fort mauvais officier; mon père est labou» reur; à la paix, j'irai prendre sa charrue ».

D'un autre côté, les Français aux ordres des généraux Ney et Laroche, sont battus sur le Rhin, près de Manheim (le deuxième jour complémentaire), par l'armée impériale, commandée par le prince Charles en personne. Ils sont forcés à la retraite, et abandonnent le fort de Manheim.

An VIII de la République (23 *septembre* 1799).

Vendémiaire an VIII. Rien ne fixa l'attention d'une manière particulière à la fête célébrée au Champ-de-Mars pour l'anniversaire de la république; mais des chefs-d'œuvre des Français, manufacturés aux *Gobelins*, d'autres chefs-d'œuvre arrachés du trône pontifical au Vatican, tapissant la grande cour du palais des sciences et arts (*le Louvre*); une statue représentant l'Industrie, placée au milieu de cette cour; tous ces objets redisent aux spectateurs les victoires des Français en Italie, et leur rappellent que la prospérité d'un empire dépend

en partie de l'industrie de ses habitans. La France retentit encore cette fois du serment *d'attachement à la constitution de l'an III*, et d'aversion pour le rétablissement de la royauté et de toute espece de tyrannie.

Cependant les finances sont dans l'état le plus déplorable, et peuvent à peine suffire aux besoins des armées. Championnet demande, le premier, au commerce de Marseille, pour les besoins de son armée, 150 mille francs, à valoir sur l'emprunt de 100 millions. Les commerçans ne peuvent satisfaire à sa réquisition, et declarent qu'il n'y a pas plus de 100 mille écus en circulation sur la place.

Le 7, le conseil des cinq-cents calcule avec effroi l'énormite des dépenses des agens diplomatiques chez l'étranger, qui, la plupart, sans fonctions, attendu l'état de guerre avec plusieurs puissances, coûtent annuellement 419,050 francs. Le rapporteur ajoute que le ministre des relations extérieures coûte à l'état 3,419,043 francs.

Un membre de ce conseil (Destrem) apprend qu'il se fait chez l'imprimeur du corps législatif des billets de convocation pour ses membres *à une séance extraordinaire*, sans indication de jour ni heure; il en conçoit de l'inquiétude,

et dénonce ce fait. La commission des inspecteurs, mandée pour en rendre compte, répond (le 9) par l'organe de Lucien Bonaparte, que ces billets ne se font que *par pure précaution, et pour s'en servir au besoin.*

Le 10, le général Dessaix remporte, en Egypte, une victoire complette sur les Turcs, et leur prend 22 drapeaux.

De son côté, le général Massena ouvre la campagne de la manière la plus brillante en Helvétie; il gagne la bataille de Zurich. Du 3 au 18, sur une ligne de plus de 60 lieues de développement, trois armees ennemies battues et dispersées, plus de 15 mille des leurs morts ou blessés, neuf de leurs généraux tués ou pris; les contrés du Bas-Rhin dégagées; l'Helvétie délivrée des Austro-Russes par le brave Lecourbe, dans le canton de Glaris; tels sont les avantages remportés en 15 jours.

Le sénat helvétique déclare que *l'armée française a sauvé la république. Vive le vaillant Massena! vive la république!* La joie est à son comble en Helvétie; mais elle se ralentit, lorsqu'à titre d'*emprunt*, le général fait une réquisition d'une somme de 800,000 livres à la ville de Zurich, payable en quatre jours, non compris 80,000 rations de pain, 20,000 pintes de

vin, 10,000 pots d'eau-de-vie, 10,000 quintaux de grain, 20,000 mesures d'avoine et 100 bœufs. Le sénat se récrie fortement, quand il apprend que les *emprunts* ne sont pas bornés à la ville de Zurich, et que la ville de Basle est requise pour 800,000 francs, payables en trois jours; le tout *pour les besoins urgens de l'armée.* Il adresse ses plaintes au directoire de France, qui paroît fort étonné de voir que l'on hésite à accorder un secours aussi léger aux libérateurs de la Suisse, qui sont dans le besoin. Il prend néanmoins l'engagement solennel de *rembourser* ces sommes, *en les mettant au rang des dettes les plus sacrées.*

Soworow, qui, après *la bataille de Novi*, avoit marché sur la Suisse pour rejoindre le général Korsakoff, est obligé de se retirer par le Tyrol, après avoir été battu par le général de division Lecourbe. Le résultat de ces combats est la défaite de Korsakoff, la mort du général autrichien Hotz, et la fuite de Soworow; ce qui oblige les Russes d'abandonner la coalition, et de retourner vers leurs foyers, sans avoir pu *mettre les Français à la raison*, ce qui donna lieu aux vers suivans:

» Par trop d'emportement, sujet à se méprendre,
» Soworow vers Paris prenoit son chemin droit;

» Mais battu près Glaris, chacun en cet endroit » Lui dit : C'étoit *Lecourbe*, ami, qu'il falloit prendre ».

Pendant que Massena et Lecourbe triomphent en Helvétie, Brune se couvre de gloire en Hollande. Les Français, sous ses ordres, font aux Russes et aux Anglais (le 14) 1500 prisoniers, leur prennent onze pièces de canon dans les batailles de Harlem et de Bakkum, et forcent le duc d'Yorck à capituler (le 26). Par cette capitulation, le duc d'Yorck s'oblige à évacuer en totalité les forts, places et territoire de la république batave ; de renvoyer sur-le-champ les troupes de renfort qui pourroient lui arriver ; de rétablir le fort de Helder, et de rendre, sans compensation, 10,000 prisonniers français et bataves, détenus en Angleterre, etc. Le général Abercrombie commandoit une des colonnes anglaises. La retraite de l'armée du duc d'Yorck fut suivie de l'évacuation de Zuiderzée, par la flotille de l'amiral russe Mitchell, et de l'évacuation de l'île et du port de Lemmer.

Tandis que les armées françaises sont victorieuses au-dehors, des troubles intérieurs agitent la république. Les lois sur *les ôtages*, *la conscription* et *l'emprunt forcé*, grossissent les

mécontens, dont quelques-uns, depouillant toute honte, vont dans les departemens de l'Ouest (la Vendee), se réunir aux factieux et aux champions du trône, vomis et soudoyés par l'Angleterre. Le royalisme, professé par ces brigands, s'agite en cent manières. Ce sont des proclamations, des pamphlets, qui ont pour but de soulever le reste des Français. Bordeaux en est principalement inonde. Un nommé *Branche-d'or* proclame, dans le département d'Indre et Loire, *Dieu*, *Louis XVIII*, et invite les habitans à se réunir à l'armée *royale* et *catholique*. Les principaux exploits de ces bandes sont l'arrestation des voitures publiques et le vol des effets y contenus, appartenans à la république.

Enfin, le héros d'Italie et d'Egypte, que les ennemis de sa gloire avoient dit mort misérablement dans les deserts de la Syrie, Bonaparte, après avoir traversé la mer sous pavillon danois, touche le sol français à Fréjus. Il y débarque, le 17, au milieu d'un peuple immense. Berthier, Andréossis, Marmont, Lannes, Murat, Monge et Berthelet l'accompagnent; ils arrivent à Paris le 24. Il semble être etranger aux affaires publiques. On se porte en foule à sa petite maison, rue *de la Victoire;* chacun

veut voir le héros des deux mondes ; il se dérobe aux empressemens et aux regards du public, rend comme simple particulier chaque visite qu'il reçoit.

Le directoire écrit des lettres de félicitation aux généraux Bonaparte, Brune et Massena, pour les services qu'ils ont rendus en Orient, sur le Danube et en Hollande. Celle adressée à Bonaparte se termine par *une inaltérable confiance en ses talens, et une satisfaction sans bornes de sa conduite.*

Dans la nuit du 27 au 28, *les chouans* entrent dans la ville de Nantes, se portent aux prisons, délivrent un prêtre *réfractaire* qui étoit condamné à mort. Le canon d'alarme annonce aux habitans le danger qu'ils courent ; ils prennent les armes. Nantes est ensanglanté par le fer des rebelles. Ils se retirent pourtant, et leurs bandes nombreuses vont infester les départemens adjacens, et exercer leur vengeance sur les partisans de la république et les acquéreurs de biens nationaux.

Brumaire an VIII. Lucien Bonaparte est élu président du conseil des cinq-cents.

Le 4, un nommé Bailly est traduit au tribunal criminel de Rouen, comme prévenu de manœuvres tendantes au renversement de la

république. Dans son interrogatoire, il est convaincu d'être l'auteur d'une chanson intitulée : *Confession de la république avant sa mort*. En voici un couplet :

AIE : *Du Réveil du peuple.*

« Je lègue à Sieyes mon génie,
» Mon grand-livre à mes créanciers ;
» Aux bourreaux, ma philantropie ;
» Mes exploits aux aventuriers ;
» Aux Français, l'horreur de mes crimes ;
» Mon exemple à tous les tyrans ;
» La France à ses rois légitimes,
» Et les remords à mes parens ».

Sur le réquisitoire du substitut du commissaire du directoire, le tribunal applique la peine de mort au nommé Bailly ; mais le jury, trouvant que, dans la déclaration des faits, *il y a des circonstances atténuantes*, la peine de mort est commuée en celle de déportation.

Le 10, des 8 mille hommes envoyés par la Porte, pour servir de renfort à son armée en Egypte, 4 mille opèrent un débarquement entre la rive droite du Nil, la mer et le lac Meu-

zaleh. Le général Verdier, campé entre Lesbech et la côte, marche contre eux, les défait complettement, et la flotte regagne le large le 8.

Le 18, un banquet préparé dans le temple de la Victoire (Saint-Sulpice), est offert, aux généraux Bonaparte et Moreau, par le corps législatif. La franchise ne préside point à cette réunion. Les convives paroissent tristes et silencieux. La musique seule fait les frais de la fête, à laquelle ne paroissent pas les généraux Jourdan et Augereau. Kociusco s'y trouve. A peine plusieurs toasts y sont portés, Bonaparte s'evade, et chacun s'observe, sans oser se communiquer. Plusieurs membres du corps législatif savoient que de grands changemens alloient s'opérer; un petit nombre devoient y participer. *Sieyes.* (dit on), secondé par les représentans *Lucien Bonaparte*, *Boulay* (de la Meurthe), *Reignier*, *Courtois*, *le Mercier* (président des anciens), *Cabanis*, *Villetard*, *Barillon*, *Fargues*, *Chazal*, *Bouteville*, *Vimar*, *Frégeville*, *Goupy-Préfeln* (fils), *Herwin*, *Cornudet*, *Rousseau*, *le Hardy*, *Delecloy*, avoit mûri un grand projet pour restaurer la république, *on ne peut plus mal gouvernée*, et avoit attendu

attendu Bonaparte ; pour en consommer l'exécution.

Le 16, les députés que nous venons de nommer, se rendent chez *Lemercier*, à l'hôtel de Breteuil, près le manège, entre dix et onze heures du matin. Là, et dans cette conférence, ils arrêtent le projet de transférer les deux conseils et le directoire à Saint-Cloud, et conviennent que cette mesure sera proposée, par la commission des inspecteurs, au conseil des anciens, sur les huit heures du matin. Ils scellent cette résolution du serment de garder un secret inviolable, et se chargent de voir séparément ceux de leurs collègues sur lesquels ils peuvent compter.

Tandis que l'on médite le changement du système politique de la France, devenu nécessaire par le défaut d'harmonie et le délabrement des finances, le peuple, dans l'impatience, cherche à pénétrer le sujet du retour précipité de Bonaparte en France.

Le 17, les membres de la commission des inspecteurs, après être convenus avec Sieyes, Lucien Bonaparte, et les autres membres dont nous avons parlé, que la proposition de la translation auroit lieu le 18, passent la soirée à faire des lettres de convocation.

Le 18, au moyen de ces lettres, le conseil des anciens, assemblé à huit heures du matin, arrête que les deux conseils et le directoire se transporteront à Saint-Cloud; cette mesure autorisée par les articles 102 et 103 de la constitution, est rendue publique par un placard. Bonaparte est nommé général en chef des troupes stationnées à Paris; à ce titre, il est chargé de veiller à la sûreté de la représentation nationale, et de l'exécution de ce décret: deux messagers d'état le lui notifient. Aussi-tôt il se rend à la barre des anciens, accepte les fonctions qui lui sont confiées, et par une proclamation aux soldats, il déclare que *la France ayant été mal gouvernée depuis deux ans*, il s'est réuni au conseil des anciens, *pour mettre un terme à tant de maux*. « Dans quel état » dit-il, j'ai laissé la France, dans quel état » je la retrouve! Je vous avois laissé la paix, » je retrouve la guerre; je vous avois laissé des » conquêtes, et l'ennemi presse vos frontières; » j'ai laissé vos arsénaux garnis, et je n'ai pas » trouvé une arme: vos canons ont été vendus; » le vol a été érigé en système; les ressources » de l'état sont épuisées: on a eu recours à des » moyens vexatoires, réprouvés par la justice » et le bon sens; on a livré le soldat sans dé- » fense. Où sont-ils les braves, les cent mille

» camarades que j'ai laissé couverts de lauriers ! » Que sont-ils devenus ? Ils sont morts ! ..... » Il compte sur la confiance du soldat français, et termine *en assurant que la liberté, la victoire et la paix vont replacer la république française au rang qu'elle occupoit en Europe, et que l'ineptie ou la trahison a pu seule lui faire perdre.* Il nomme à l'instant, pour le seconder, le général Lefebvre, son premier lieutenant ; Andréossis, chef de l'état-major ; Murat, commandant de la cavalerie, et Marmont, de l'artillerie : Lannes commande une force armée pour la sûreté du conseil des anciens. Il avoit déjà fait toutes ces dispositions, et harangué ses troupes rassemblées aux Tuileries, que les membres du directoire, Barras, Moulin et Gohier, ignoroient, ainsi que le reste de Paris, tout ce qui se passoit dans la capitale.

A la lecture du décret de translation, au conseil des cinq-cents, la séance est levée sur-le-champ.

Les directeurs Barras, Moulin et Gohier, enfin instruits, mandent le commandant de la 17^me. division militaire, à Paris, pour qu'il ait à rendre compte de sa conduite. Lefebvre n'ayant pas eu de successeur, lors de sa disgrace, avoit conservé ce commandement. Il répond, q*u'il n'est plus qu'aux ordres de Bonaparte, en vertu du*

décret des anciens. Barras et Gohier donnent leur démission (qu'on leur a fait demander); Moulin veut faire investir la maison de Bonaparte, par la force armée; mais, arrêté lui-même, dans son appartement, il préfère ensuite se sauver par une issue qui donne sur le jardin du Luxembourg. Sieyes et Roger-Ducos signent l'ordre de transmettre, à tous les départemens, la translation momentannée du corps législatif, à Saint-Cloud. Les administrations municipales de Paris, sont suspendues; les barrières sont fermées. Barras desire se retirer à son château de Grois-Bois: Bonaparte lui fait donner une escorte pour la sûreté de sa personne.

Le 19, le conseil des cinq-cents, assemblé à Saint-Cloud, délibère sur l'événement de sa translation; il procède à un appel nominal pour que chaque membre prête, individuellement, le serment de défendre la constitution de l'an III. A l'instant, Bonaparte, qui avoit été reçu avec applaudissemens au conseil des anciens, entre dans celui des cinq-cents (présidé par son frère), nue tête, et sans armes, accompagné de quelques grenadiers, qu'il avoit laissé au-dehors. Il est reçu par des cris. « Un » général ici, s'écrie t-on; que veut ici Bona-

» parte ! Dehors ! hors la loi ! Point de dictateur » ! Il veut parler, le tumulte étouffe sa voix ; il s'avance dans le sein du conseil, et veut de nouveau se faire entendre ; on se presse autour de lui ; on le menace d'un poignard ; un député cherche même à le frapper : un grenadier, qui étoit entré sans armes, lui fait un rempart de son corps. Aussi-tôt il est enlevé par des officiers-généraux. Lucien Bonaparte, président, veut se faire entendre ; on l'interrompt par des cris et des injonctions de mettre aux voix la proposition faite de mettre *hors la loi* le général ; il quitte le fauteuil (1). Le conseil est dans une agitation extrême ; cependant les grenadiers du corps législatif entrent au pas de charge, dans la salle, précédés d'un officier, qui s'écrie d'une voix forte : *Le général Bonaparte m'ordonne de faire évacuer la salle*, et au même instant, ils en expulsent tous les membres du conseil, qui se sauvent, avec précipitation, par les fenêtres et toutes les

---

[1] On prétend qne, dans une courte absence, il décida la troupe en balance à exécuter les ordres du général, la persuadant que le salut de la patrie exigeoit d'elle cette soumission, et que ce fut cette démarche du président qui la détermina à marcher.

issues, dans le plus grand désordre : en cinq minutes, la salle est totalement évacuée.

A neuf heures du soir, une partie du conseil des cinq-cents se réunit à celui des anciens, qui, pendant tous ces événemens, tenoit sa séance. Après quelques instans de délibération, l'on annonce Bonaparte ; il entre et prononce un discours, dans lequel il prouve qu'on n'a ni constitution, ni gouvernement, puisque la constitutinn a été violée *au* 18 *fructidor*, *au* 22 *floréal*, *au* 30 *prairial*, etc. Le conseil des anciens et les membres réunis de celui des cinq-cents, déclarent : « qu'il n'y a plus de directoire, que soixante-sept membres des deux » conseils, ne font plus partie de la représentation nationale ; que le corps législatif » est ajourné jusqu'au premier ventose prochain ; qu'enfin une commission consulaire » exécutive, composée de Bonaparte, Sieyes » et Roger-Ducos, remplacera le directoire, » et que ces membres porteront le nom de *Consuls* ; qu'enfin, le corps législatif, avant sa » séparation, nommera une commission de vingt-» cinq membres, pris dans les deux conseils, » pour statuer sur les objets urgens de police » législative et definance, qui seront proposés » formellement par la commission exécutive ».

A une heure du matin, les trois consuls se présentent aux deux conseils réunis, et prêtent le serment de *fidélité à la liberté, à l'égalité, et au système représentatif.*

Les généraux Jourdan et Augereau, et 47 autres membres, ne se trouvèrent point à cette fameuse séance. Augereau se promenoit, en habit bourgeois, au milieu de la troupe armée, et on assure qu'il dit à Bonaparte : « Quoi ! » général, vous vouliez faire quelque chose » pour la patrie, et vous n'avez point appelé » Augereau » !

Les dangers de la patrie, et les motifs de cette secousse politique sont énoncés avec énergie, par Lucien Bonaparte, dans la nuit du 19 au 20. Il peint aussi dans son discours, la société du *manège;* « il la traite de *caverne*, » où des représentans, oubliant leur caractère, » alloient se mêler aux assassins qu'ils nom- » moient *audacieux conspirateurs*, lors qu'ils » se croyoient en force, et *lâches caméléons*, » lorsqu'ils avoient quelques craintes; invo- » quant une charte constitutionnelle sur laquelle » ils imprimoient leurs mains ensanglantées. » *Représentans du peuple*, s'écrie-t il, *entendez* » *le cri sublime de la postérité ! si la liberté na-* » *quit dans le jeu de paulme de Versailles, elle*

» *fut consolidée dans l'orangerie de Saint-Cloud!*
» *Les constituans de* 1789 *furent les pères de la*
» *révolution ; les législateurs de l'an VIII,*
» *furent les pères et les pacificateurs de la*
» *patrie* » !

SIXIÈME ÉPOQUE.

Si, de la résistance opposée aux *baïonnettes royales*, le 20 juin 1789, par les représentans du peuple, naquirent les germes de la liberté française, ils durent, par un effet contraire, aux *baïonnettes républicaines*, les développemens les plus salutaires. En l'une et l'autre circonstance, le peuple sut gré à ses représentans; en 1789, d'avoir tenu bon pour faire le bien; en l'an VIII, de s'être enfui pour le laisser faire.

Le premier acte du gouvernement, après le 18 brumaire, fut de demander le rapport de la loi sur les ôtages. Le deux commissions législatives la suppriment, le 22, et ordonnent la mise en liberté de tous ceux qui en sont victimes.

Le 23, Ancône est rendue au commandant des troupes impériales, par le général Monnier.

Le premier consul nomme Alexandre Berthier ministre de la guerre, à la place du Dubois-Crancé, qui est contraint de donner sa démission.

Le 26, un arrêté du consulat prononce la déportation à la Guyanne française, de plusieurs représentans, dont les principes intolérans pouvoient contrarier les vues salutaires du gouvernement; mais loin d'avoir son exécution, il fut modifié par un autre, du 4 frimaire suivant, par lequel une partie des individus destinés d'abord à la déportation, furent employés dans les fonctions civiles et militaires.

Le 27, la loi sur l'emprunt *forcé*, de cent millions, est abrogée, et remplacée par une subvention de guerre, de 25 centimes (5 sols) par franc, du principal des contributions foncières, mobiliaires, personnelles et somptuaires de l'an VII

Le 29, *les naufragés à Calais*, après avoir été traînés de cachots en cachots, partent pour se rendre au château de Ham. Plusieurs d'eux accablés sous le poids des années, et épuisés

par quatre années d'une dure détention, périssent avant d'y arriver ; mais un arrêté des consuls les élargit, le 18 frimaire suivant, et ils sont déportés hors le territoire français.

Le 30, le général Lannes, envoyé pour pacifier le département de la Haute-Garonne, arrive à Toulouse, et par sa conduite ferme et loyale, il parvient à éteindre les divisions et à ramener le calme.

Frimaire an VIII. Le peuple commençoit déjà à envisager l'unité qui présidoit dans le nouveau gouvernement, comme un principe de l'ordre : accoutumé, depuis dix ans, à voir souvent la soif de dominer, unie à la vengeance, et ses mandataires, criant au despostime, pour se saisir du sceptre sanglant de l'anarchie; il concevoit avec peine que cette réaction se fût opérée, sans secousse populaire, sans effusion de sang, sans murmures. Aussi l'assentiment général avoit-il suivi de près les mesures déjà prises ; et plein de confiance en celui en qui reposoit l'autorité, il étoit tout disposé à souscrire à ses moindres volontés, parce qu'elles tendoient toutes au bien général. La confiance, appelée à grands cris, et sourde sous le précédent gouvernement, vient d'elle-même se lier aux sages intentions du premier consul. Des

financiers offrent leur or : déjà plusieurs millions sont avancés par eux, et commencent à raviver le trésor de la république.

Le premier, un arrêté des consuls nomme, pour ministre des relations extérieures, Talleyrand-Périgord, à la place de Reinhard, démissionnaire, qui devoit cette place à la journée du 30 prairial an VII. Forfait remplace Bourdon au ministère de la marine, et Massena quitte l'armée du Rhin et du Danube pour commander en chef celle d'Italie, par la démission du général Championnet.

Cependant, les insurgés de la Vendée continuent d'exercer leurs brigandages : l'armée *royale* et *catholique*, commandée par *Hingant de Saint-Maur*, et sous les ordres de *Frotté*, marche vers Paris ; une partie occupe déjà les environs d'Evreux : *Pacy-sur-Eure* tombe en leur pouvoir, et les habitans sont dans la plus grande consternation. Les caisses publiques deviennent la proie des chouans ; les acquéreurs de biens nationaux sont le motif de leurs vengeances, le commandant de la garde nationale (*Depresle*), qui les poursuivoit, à la tête de 30 hommes, devient leur victime.

Le général Hédouville, envoyé contre eux pour les ramener dans le sein de la république,

emploie tous les moyens de douceur, de persuasion, de tolérance même pour les calmer. Il redouble de zèle et de fermeté, et parvient à persuader les chefs royaux, *Bourmon*, *Chatillon* et d'*Autichamp*, qui souscrivent un armistice, licencient de suite leurs bandes, et leur font déposer les armes quelques mois après (*premier pluviose*).

Le 8, un arrêté des consuls, rapportant plusieurs actes du directoire, rend la liberté à tout ecclésiastique qui a prêté les sermens ordonnés par les lois : les îles de Rhé et d'Oléron sont bientôt abandonnées par ces infortunés victimes de la tyrannie directoriale.

L'exemple de générosité, de justice et de tolérance, que donnent les membres du nouveau gouvernement, élève l'ame des Français. La compassion s'empare des officiers et sous-officiers de la 20me. demi-brigade ; ils emploient leur argent, et vendent leurs bijoux pour fournir du vin et des légumes à leurs soldats, qui, sans pain, depuis deux jours, bivouaquent sur les hauteurs de Calivano. Le ministre de la guerre (Alexandre Berthier) leur adresse, au nom des consuls, le tribut d'éloges qu'ils méritent, et les assure que, personnellement,

il mettra toute sa gloire à rétablir le service militaire.

Le 13, la forteresse de Coni est rendue aux Impériaux, à la suite d'une capitulation.

Soworow, surnommé *prince Italiski* par l'empereur des Russies, se plaint fortement des troupes allemandes, et l'abandon qu'il fait de la coalition, donne de nouvelles forces à la république française.

Les généraux proclament, à la tête des armées, les résultats de la journée du 18 brumaire. Officiers et soldats voient avec plaisir les rênes du gouvernement dans les mains de celui qui les a conduit tant de fois à la victoire.

Les habitans de Confolens (département de la Charente) font célébrer une messe pour la conservation des jours de Bonaparte. Ils lui en donnent avis par une lettre dans laquelle ils lui font part de l'embarras de leur secrétaire pour le qualifier; mais assurés que les qualités de *général* et de *premier consul* sont au-dessous de son nom, ils l'appellent BONAPARTE.

Après avoir figuré dans la révolution *d'une certaine manière*, Barrère (de Vieuzac) remonte sur l'horison. Il écrit à Bonaparte, le comble d'éloges, et lui dit que *né sans ambition, il*

restera dans la médiocrité, à moins que la patrie ne l'appelle....

Le 22, une nouvelle charte constitutionnelle est présentée au peuple français [1]. Par cette constitution, un *sénat conservateur*, composé de 80 membres, de 40 ans accomplis, est chargé de nommer aux places de consuls, législateurs, tribuns, à celles de juges du tribunal de cassation, et à celles des commissaires de la comptabiblité. *Le corps législatif*, composé de 300 membres, de 30 ans au moins, *muets* par leur institution, rejette ou sanctionne, par le moyen d'un scrutin secret, les lois discutées par le tribunat. Cent membres, âgés de 25 ans accomplis, forment *le tribunat*, dont la fonction est de discuter les lois proposées par le gouvernement, lequel est composé de 3 *consuls* nommés pour dix ans. Le premier consul a des fonctions particulières; il a les sceaux de l'état; il promulgue les lois, nomme à toutes les places, tant dans le civil que dans le militaire, et dans l'ordre judiciaire; il a un nombre indéterminé de conseillers d'état, qui sont à sa nomination, et qui sont aussi les ora-

[1] Cette constitution est la cinquième, en y comprenant le gouvernement révolutionnaire.

teurs du gouvernement, pour développer ses vues au tribunat et au corps législatif, sur la proposition des lois. Les deux autres consuls suppleent le premier dans ses fonctions. Le gouvernement propose les lois, dirige les finances de l'état. Le premier consul est *Bonaparte*; le second, *Cambacérès*; le troisième, *Lebrun.*

Les auteurs de cette constitution, dont la rédaction n'a coûté que quelques jours, instruits par le long exemple de la révolution, et persuadés que c'est dans le calme seul que l'on peut émettre librement son vœu, et porter un jugement sain, l'offrent à l'acceptation individuelle des citoyens, sans réunion et sans discussion. A cet effet, des registres sont déposés chez les juges-de-paix et les notaires, et dans les administrations départementales et municipales, pour recevoir du peuple son refus ou son acceptation.

Le 24, la retenue sur les traitemens des fonctionnaires publics, ordonnée par la loi du premier thermidor an VII, est réduite au vingtième.

Un arrêté des consuls, du même jour, autorise une compagnie de négocians à ouvrir une loterie de 12 millions, composée de 40 mille

billets de 300 francs, et dont 20 mille doivent participer à des lots, dont le plus fort est de 120 mille francs.

Dans ce mois, la république ligurienne (*Gênes*) fait aussi son 18 brumaire. Son directoire est supprimé ; son corps législatif, ajourné, et remplacé par une commission de gouvernement.

Dans un rapport fait par le ministre des finances, la recette de l'an VIII se monte à 536,172,000 livres, et la dépense à 600 millions.

Le 30, la commission des anciens sanctionne une résolution de celle de cinq-cents, qui accorde 142 mille francs à la famille *Duphot*, assassiné à Rome. (Voyez page 182, tome II.)

Le même jour, les consuls font, à la commission législative des cinq-cents, la proposition de décerner un domaine à Sieyes, à titre de récompense nationale, pour les services importans qu'il a rendus à la république. Arnould (de la Seine) fait un rapport sur le message des consuls ; il rappelle que « Sieyes a ho-» noré la révolution par ses vertus désinté-» ressées, qu'il a reconstruit l'édifice social, » et qu'il est resté environné de l'estime des

» peuples, ses contemporains, pour l'objet de » ses méditations habituelles ». Il conclud à ce qu'il soit décerné à Sieyes le domaine national de Crosne (département de la Seine) en toute propriété. Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité par la commission des anciens, le premier nivose ; mais la terre de Crosne, rentrant dans les mains de son propriétaire, on l'estime 480 mille francs, et on propose de donner à Sieyes un autre domaine de cette valeur.

Nivose an VIII. Déjà les différentes classes de la société, commençant à oublier les crimes de la révolution, contemplent avec confiance celui dont la main assurée tient les rênes du nouveau gouvernement. Les Français ne le voient animé que du desir de sécher les pleurs que les tyrans et les dilapidateurs avoient fait répandre. Les commissions législatives, sous l'égide consulaire, ont une tâche bien plus douce à remplir que sous la verge directoriale : aussi les racines du nouveau gouvernement vont être arrosées des larmes de joie et de reconnaissance, parce qu'il *n'imputent point exclusivement aux hommes les crimes de la révolution.*

Un rapport fait au consulat (le 2), par le mi-

nistre de la police (Fouché), en faveur des déportés du 18 *fructidor*, donne lieu à un message des consuls, aux commissions législatives.

Lucien Bonaparte plaide (le 3), avec chaleur, et avec un sentiment plein d'humanité, la cause de ces déportés. Il appelle aussi l'attention sur des hommes détenus à Cherbourg, par un décret du 16 germinal an III, dont il plaint les erreurs révolutionnaires. Il propose de mettre fin aux proscriptions civiles et de décréter, « que tout individu nominativement condamné » à la déportation, sans jugement préalable, » par un acte du corps législatif, ne pourra » rentrer sur le territoire de la république, » sous peine d'être considéré comme émigré, » à moins qu'il n'y soit autorisé par une com- » mission expresse du gouvernement, qui » pourra le soumettre à tel mode de surveil- » lance qui lui paroîtra convenable ».

Cette proposition, arrêtée par la commission des cinq-cents, et sanctionnée par celle des anciens, met les déportés sous la main du consulat, qui, bientôt, s'empresse de rappeler un grand nombre d'individus.

Le même jour, la commission des anciens approuve une résolution qui réduit les fêtes nationales à celles du 14 *juillet* et du *premier*

vendémiaire, faisant disparoître de l'annuaire républicain, celles des 21 *janvier*, 10 *août*, 9 *thermidor*, 18 *fructidor*, etc. Cette même commission ouvre à la trésorerie, pour les neuf derniers mois de l'an VIII, un crédit de 8,775,545 francs, pour les traitemens du corps législatif, du tribunat, des consuls, etc., et pour frais d'organisation des diverses parties administratives du gouvernement; elle accorde aussi 600 francs de pension à chacun des deux grenadiers qui ont préservé Bonaparte du coup de poignard qui lui fut porté le 19 brumaire précédent.

Un arrêté des consuls établit un conseil d'état dont les membres sont divisés en sections des finances, de législation, de la guerre, de la marine et de l'intérieur.

Le 4, les consuls décernent des fusils d'honneur, des mousquetons, des baguettes, des carabines et des trompettes garnies en argent, et des grenades en or, pour récompenser le mérite militaire.

La nouvelle constitution, après avoir été acceptée par le peuple, est mise en activité. Les trois consuls prennent les rênes du gouvernement, et le 5, les deux commissions législatives cessent d'avoir lieu. Les présidens

de chacune d'elles terminent leurs travaux en faisant des vœux « pour que tout soît oublié, » excepté les faits héroïques ; les vertus et les » actions magnanimes qui ont apporté quelque » consolation dans cette terre désolée, durant » le régne impie des factions » ! Laissant aux Français l'espoir de la paix intérieure et extérieure, « premiers présens que le premier consul » offrira à la nation, *desirant* qu'il s'empresse de » joindre aux titres de *conquérant de l'Italie*, » *de législateur de l'Egypte, du héros d'Aboukir*, » le titre encore plus beau, de PACIFICATEUR » DE L'EUROPE ».

De son côté, Bonaparte fait aux Français et aux armées, des proclamations pleines d'énergie, qui respirent le civisme, la tolérance et la bravoure. Il s'y montre animé du desir de forcer les ennemis de l'extérieur à la paix, et à cette occasion, il dit aux soldats : « Vous êtes les » mêmes hommes qui conquirent la Hollande, » le Rhin, l'Italie, et qui donnèrent la paix » sous les murs de Vienne étonnée.... Soldats ! « ce ne sont plus vos frontières qu'il faut dé- » fendre, ce sont les états ennemis qu'il faut » envahir ..... »

Le 5, il donne, à titre de récompense, un beau sabre au général Saint-Cyr, vainqueur des

Autrichiens dans un combat, livré le 23 frimaire précédent, où il fit 1800 prisonniers. Bonaparte lui écrit : « Je vous nomme premier » lieutenant de l'armée : portez ce sabre le jour » des combats, et comptez sur mon estime et » sur mon amitié ».

Un arrêté des consuls rappelle 40 déportés : *Carnot*, *Barthelemy*, *Boissy-d'Anglas*, *Noailles*, *Doumerc*, *Dumolard*, *Barbé-Marbois*, *Vaublanc*, *Quatremere de Quincy*, *Lafond-Ladebat*, *Pastoret*, *Villaret-Joyeuse*, *Dumas*, sont de ce nombre ; *Barrere* et *Vadier*, si puissans sous le régime révolutionnaire, ont part à cette clémence des premiers magistrats de la république ; mais *Pichegru* n'a pas encore le bonheur d'y participer : on dit, dans le public, qu'il n'est pas plus coupable, que ses compagnons du 18 fructidor, et ceux qui le supposent avoir eu des liaisons avec le prince de Condé et autres ennemis de la république, pensent que le gouvernement est assez fort pour ne point redouter un homme qui, d'ailleurs, a combattu avec gloire pour la défense de la république.

La modération est aussi le partage du *Dieu de la foudre* (1) : Bonaparte entreprend, dans

[1] On rapporte que Bonaparte se qualifia ainsi, le 19 brumaire, à la séance de Saint-Cloud.

ses vues bienfaisantes, de faire cesser le fléau de la guerre, sans compromettre la dignité républicaine. Il envoie un de ses aides-de-camp (Duroc) à Berlin; il écrit à *Georges*, et termine sa lettre de la manière suivante: « Le sort » de toutes les nations civilisées est attaché à » la fin d'une guerre qui enveloppe le monde » entier », S. M. Britannique paroît dédaigner la lettre du premier consul; il la renvoie à son ministre; le lord Granville répond, au nom du roi, avec toute la ruse et la souplesse de la politique, et le cabinet de Saint-James ne paroît pas disposé à arrêter l'effusion du sang humain.

Le 7, Bonaparte nomme Augereau commandant en chef de l'armée française en Batavie, et lui écrit: « Montrez, dans les actes que » vous ferez dans l'étendue de votre commandement, que vous êtes au-dessus de ces misérables divisions de tribunes, dont le contre-coup a été malheureusement, depuis dix ans, le déchirement de la France.. ... ... Si les » circonstances m'obligent à faire la guerre » par moi-même, comptez que je ne vous » laisserai pas en Hollande, et que je n'oublierai jamais la belle journée de *Castiglione* ».

Le 8, les consuls, distinguant, dans les départemens de l'Ouest, les ames foibles et égarées, d'avec les vils artisans du crime, emploient, dans une proclamation, les armes de la douceur et de la persuasion pour ramener les premiers dans le giron de la république, leur annoncent « que la liberté des cultes est ga» rantie par la constitution; qu'aucun magistrat » n'y peut porter atteinte; qu'aucun homme » ne peut dire à un autre: *tu exerceras un tel* » *culte; tu ne l'exerceras qu'un tel jour.* Ils se préparent à lancer la foudre contre les autres, les declarent *hors de la constitution*, s'ils ne profitent d'une amnistie entière et absolue pour mettre bas les armes dans le délai d'une décade.

Quelques personnes, envenimant les intentions du premier consul, sur le maintien de la république, parce qu'il avoit fait déplacer un arbre de la liberté dans le jardin des Tuileries, trouvent la réponse à leurs scrupules dans le mot RÉPUBLIQUE, qu'il fait placer, en lettres dor, à côté des trous de boulets, qui attestent encore le siége du château des Tuileries, au 10 août 1792

La générosité française trouve un contraste frappant dans la conduite lâche du sénat ham-

bourgeois, à l'égard de deux Irlandais (Napper-Tandy et Blackwell, naturalisés français, au service de la république, détenus dans les cachots de Hambourg. Ils écrivent aux consuls qu'ils ont livré ces deux prisonniers à l'Angleterre, ne se croyant pas assez forts pour résister à ses menaces, ni à celles de l'ambassadeur russe. Bonaparte leur répond ainsi: « Nous avons reçu votre lettre, messieurs, » elle ne vous justifie pas : vous avez violé » l'hospitalité ; cela ne fût pas arrivé parmi les » hordes les plus barbares du désert : vos con- » citoyens vous le reprocheront à jamais Les » deux infortunés que vous avez livrés, meu- » rent illustres ; mais leur sang fera plus de » mal à leurs persécuteurs, que n'auroit pu le » faire une armée ».

Le 9, plusieurs prêtres détenus à l'île de Rhé, pour causes d'opinions religieuses, invoquent et obtiennent leur liberté. L'abbé *Sicard,* instituteur des sourds et muets, est de ce nombre.

Le même jour, un arrêté des consuls ordonne que les restes de Pie VI, restés, sans sépulture, en dépôt dans la ville de Valence, seront inhumés avec les honneurs d'usage pour ceux de son rang; et qu'un monument simple, élevé

élevé sur sa tombe, attestera la dignité dont il étoit revêtu.

Cependant les Turcs, en Egypte, s'emparent du fort El-Arisch, après sept jours de tranchée. La garnison française, pendant ce siége, se révolte contre ses chefs, déclare qu'elle ne veut plus se battre, plusieurs des insurgés détachent le drapeau tricolor de dessus la porte, et arborent le drapeau blanc : le drapeau tricolor est bientôt replacé et gardé par une poignée de braves ; mais les insurgés appellent les Turcs par-dessus les remparts, leur jettent des cordes pour escalader ; une porte, dans les fossés, se trouve ouverte ; les Turcs abondent dans la place, et massacrent tous les Français qu'ils rencontrent, sans distinguer ceux même qui les avoient favorisés. Quelques-uns échappent à la fureur des assiégeans par l'humanité de quelques officiers ennemis.

Le 11, le corps législatif et le tribunat ouvrent leurs premières séances ; l'un dans le palais des Tuileries, et l'autre dans le palais Egalité, qui prend le nom de *palais du Tribunat* ; leur premier acte est de prescrire la nouvelle formule du serment à prêter par tout fonctionnaire public, instituteur, ministre du culte, etc., ainsi conçu : *Je promets d'être fidèle à la cons-*

titution. Ils s'occupent aussi de déterminer le costume de chaque membre des autorités constituées.

Le 15, après avoir épuisé tous les moyens que lui ont pu suggérer la clémence et la modération, pour ramener à la république les insurgés de l'Ouest, le gouvernement déclare qu'il ne se trouve plus dans ces contrées que des stipendiés de l'Angleterre, qui abusent de la crédulité des peuples, et ordonne aux généraux et à 60,000 braves de déployer contre eux toute la force des armes. Il met (le 23) hors de la constitution, les départemens du Morbihan, de la Loire-Inférieure, des Côtes du Nord et d'Ille et Vilaine, et les livre à la guerre la plus cruelle. C'est au vainqueur du duc d'York (Brune), que le commandement de cette armée est confié : secondé par Hédouville, ils parviennent à pacifier ces départemens, autant par la force des armes que par la persuasion.

Vers la fin de ce mois, le général Championnet, se trouvant à Nice, meurt, âgé de 27 ans, d'une maladie épidémique qui y faisoit ses ravages. Il est regretté des hommes probes. Ses dernières paroles sont pour sa mère, et le triomphe des armes de la république.

Pluviose an VIII Le 2 (21 janvier), un drap mortuaire, de velours noir croisé de satin blanc, flottant au portail de l'église de la Madeleine, rappelle l'anniversaire de la mort du dernier roi. Son testament est affiché à la porte de l'église de Saint-Jacques-la-Boucherie (1); la police fait enlever ces marques extérieures d'un souvenir anti-républicain, et le concours des curieux, attires par ces nouveautés, se retire.

A-peu près à la même époque, on arrête à Turin un jeune français, servant dans un régiment allemand, qui se faisoit passer pour le fils de Louis XVI. Quelques personnes, qui avoient pensé que le fils du dernier roi n'étoit pas mort au Temple, le 20 prairial an III, mais bien un jeune enfant de son âge, donnent un instant dans cette imposture. Mais le jeune homme est arrêté; il déclare, dans son interrogatoire, qu'il est le fils d'un horloger de Paris. *Monseigneur le dauphin* en est quitte pour quelques jours de prison [2].

---

[1] Il ne reste plus aujourd'hui de cet edifice que la tour, qui est la plus haute de Paris.

[2] Cette anecdote rappelle celle d'un soi-disant prince, que l'on vit à Paris en 1791, logé à l'hôtel de Candie, rue des Bons-Enfans, qui se faisoit passer pour

Le 4, le général Dessaix et le citoyen Poussielgue, commissaires nommés par le général en chef (Klebert), signent, à bord du *Tygre*, monté par le commode Sidney Smith, un traité avec les plénipotentiaires du grand-visir, au moyen duquel les Français doivent évacuer l'Egypte dans un délai de trois mois, pendant lequel il y aura une cessation d'armes. Un délai est déterminé pour l'évacuation des différentes places de l'Egypte, telles que le Caire, Alexandrie, Rosette, Aboukir, etc. L'armée française doit en sortir avec armes et bagages, et tous les honneurs de la guerre, et elle doit être transportée en France sur des bâtimens fournis par la Porte ottomane. Du moment de la signature de ce traité, les Français cessent de poursuivre le recouvrement de leurs contributions. La Porte fournit à tous leurs besoins, ils doivent recevoir, pour cet effet, à époques déterminées, 3000 bourses de chacune 300 piastres. Cette capitulation, honorable pour les français, fut d'autant plus sage

---

un des fils de Louis XV, enfermé dès son enfance, et qui devoit sa liberté à la révolution. Cet homme avoit une petite cour; mais il porta bientôt ombrage, et disparut sans que le public ait jamais su ce qu'il est devenu.

de la part de Klébert, qu'il n'avoit pu recevoir des renforts, que deux flottes française et espagnole devoient lui porter, ayant été obligées de rester dans le port de Brest, et que son armée étoit très-inférieure en nombre à celle du grand-visir, qui étoit de 60 à 80 mille hommes. Il en donne avis, le 10, au *directoire* (ignorant encore les changemens arrivés en France), et il déclare que Bonaparte, avant son départ de l'Egypte, avoit entamé des négociations avec le grand-visir. Bientôt l'amiral Keith, violant precipitamment la foi des traités de la Porte, son alliée, déclare à Klébert qu'il a des ordres positifs de son gouvernement, pour s'opposer au passage des Français sortant d'Egypte, à moins qu'ils ne mettent bas les armes, et qu'ils ne se rendent prisonniers. Klébert réunit ses troupes, leur fait une proclamation, dans laquelle il leur fait part de la perfidie de l'Angleterre, et leur dit : « Soldats, nous saurons » répondre à une telle insolence par des vic- » toires ; preparez-vous à combattre ».

Cependant le traité semble être respecté entre Klébert et le grand-visir, en attendant de nouvelles dépêches de l'Angleterre, quand tout-à-coup le grand-visir, possesseur de plusieurs places livrées par les Français, en vertu

de la précédente convention, exige que les Français lui livrent la citadelle du Caire, seule place qui leur restoit, avec Alexandrie. Klébert s'y oppose, et bientôt la guerre se déclare de nouveau. Un combat s'engage entre les Turcs et les Français, le 29 ventose, et Klébert est encore triomphant.

Le 15, le général Brune, faisant une reconnoissance avec plusieurs officiers de son état-major, se trouve à la rencontre d'un nommé *Georges*, chef d'une partie des insurgés de l'Ouest. Loin de déployer la force des armes, il consent à une entrevue. Chacun descend de cheval; et, après une heure d'entretien au bord d'une haie, Brune amène Georges à des sentimens plus doux, lui fait promettre le licenciement de ses troupes; ce qu'il effectue en quelques jours, en abandonnant aux républicains un grand nombre de fusils et plusieurs canons qu'il venoit de recevoir des Anglais.

Bernier, prêtre, l'un des chefs des insurgés, ayant une grande influence sur ses soldats, dépose aussi les armes; il vient à Paris, où il est accueilli par Bonaparte, qui le félicite d'avoir ramené une partie des malheureux habitans de l'Ouest à des sentimens pacifiques.

Le premier consul, pénétré de respect pour les grands-hommes dont sa galerie offre les images, y fait aussi placer celle de Wasingthon, mort le 18 décembre 1799 (27 frimaire an VIII), regretté des vrais amis de la liberté; et, pour honorer sa mémoire, il ordonne que des crêpes noirs seront suspendus, pendant dix jours, aux drapeaux et guidons des armées de la république.

Le 18, il donne une nouvelle preuve de son attachement exclusif au mérite et à la vertu, en developpant au sénat conservateur les services rendus dans plusieurs missions diplomatiques par Barthelemy. Il nomme Carnot inspecteur-général aux revues; et, par cette conduite impartiale, il fait voir que si Barras ne s'étoit pas trompé dans le discours qu'il lui tint le 20 frimaire an VI, il n'avoit pas, au moins, conservé de rancune Barthelemy est reçu membre du sénat.

Sur la proposition des consuls, et suivant le vœu du tribunat, le corps législatif décrète que, sans rien innover dans la division de la France, il y aura par chaque département, un *préfet*, un *conseil de préfecture*, et un *conseil général de département*; que chaque commune aura un *maire* et des *adjoints*.

Le 20, le général Lannes présente aux consuls, dans le temple de Mars, 72 drapeaux pris sur les ennemis en Egypte, et dont plusieurs sont ornés de queues de pachas. Leurs vainqueurs mutilés s'énorgueillissent en reconnoissant les fruits de leurs victoires.

Le 21, les consuls notifient au corps législatif et au tribunat, l'acceptation par les Français de l'acte constitutionnel de l'an VIII, à la majorité de 3,011,007, sur 3,012,569 votans. Par le rapprochement du vœu des Français, sur les précédentes constitutions, aucun ne présente un résultat aussi favorable.

Pendant que le premier consul, *reposant son tonnerre*, sacrifie ses veilles pour asseoir la paix à l'ombre d'une sageliberté, et que, poussant plus loin ses vues philantropiques, il embrasse la pacification de l'Europe : l'implacable Albion, trafiquant du trouble de ses voisins, se gorgeant de leur or, en leur vendant les denrées coloniales à des prix exhorbitans, appelle la discorde, l'alimente de ses trésors, et le 24, le roi d'Angleterre annonce à son parlement qu'il va prendre de nouveaux engagemens avec l'empereur d'Allemagne, l'électeur de Bavière, et les autres puissances de l'Empire, pour les mettre à portée de pousser la guerre avec

énergie contre la France. Il ordonne à *Pitt* de donner, en avances, à S. M. impériale, une somme de 500,000 livres sterling.

Cependant les stipendiés de l'Angleterre ne déchirent plus la France dans les départemens de l'Ouest. Ils ont été vaincus par les républicains, ou se sont rangés sous leurs drapeaux. Le général Chamberlach, après s'être rendu maître de *Frotté* et de sept officiers de son état-major, apporte (le 28) au général Lefebvre, commandant à Paris, les papiers de ce chef des révoltés. Le carton qui les contient renferme aussi nombre de *croix de St.-Louis*. On trouve, dans sa correspondance, une lettre par laquelle, prenant le titre de *maréchal des camps et armées*, *chevalier de l'ordre royal*, *commandant en chef pour le roi*, il plaint beaucoup le sort de ses camarades d'armes; les engage à prendre patience et à mépriser ceux qui ont eu la lâcheté de les abandonner: « Jamais » (dit-il), mon cœur n'éprouva autant d'amer» tume. Que ne puis-je réunir sur ma tête » toute la haine de nos ennemis, pour nous » tous! j'en serois satisfait; du moins, je pren» drai sur moi le plus que je pourrai, pour » alléger les autres..... Souscrivons à tout, » ajoute-t-il, mais jamais au désarmement »

Abandonné par les hommes de son parti, quelques-uns vouloient le faire changer de résolution : « Laissez-moi, leur répondit-il, je ne » veux faire ni la guerre avec vous, ni la paix » avec Bonaparte ». Il fut fusillé avec plusieurs de ses officiers, dans la ville de Verneuil (département de l'Eure), au commencement de ventose, et sa mort termina entièrement la guerre de la Vendée.

Murray, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, se réunit, à Paris, aux ministres Elsworth et Patrick Henry, à l'effet de renouer les anciennes liaisons entre les deux puissances de France et des Etats-Unis (1).

Ventose an VIII. Le 2, le premier consul reçoit les ambassadeurs des puissances neutres et alliées. Plusieurs lui remettent leurs lettres de créance, et ce premier hommage des puissances à la constitution de l'an VIII, confond le peu d'ennemis qui lui restoit.

---

[1] Ces conférences ont été couronnées par un heureux succès. Joseph Bonaparte, frère du premier consul, et les conseillers d'état, Fleurieu et Rœderer, chargés de cette négociation, signent, le 9 vendémiaire an IX, le traité de paix entre les deux puissances.

Le tribunal de cassation est reçu le même jour au consulat. Le président (Target), dans sa harangue, dit au premier consul : « La justice est l'alliée naturelle de la puissance ; par elle la puissance est sacrée ; par la puissance elle est invincible ; par leur réunion, la prospérité publique est garantie ».

Le 5, la marotte de l'enjoûement et de la folie, proscrite et traitée de conspiratrice, pendant le cours de la révolution, sort toute poudreuse de sa cachette, et, au signal du premier consul, qui ne voit rien de sinistre dans les métamorphoses de la folie, elle va se dédommager, à l'Opéra, d'un repos de dix ans.

Cependant, on continue les préparatifs pour forcer l'ennemi à la paix. Les phalanges du Nord reçoivent tantôt l'ordre de rentrer dans leurs états, tantôt celui de séjourner dans les états de l'Allemagne. Une caricature circule, et peint assez bien la versatilité des projets des empereurs d'Allemagne et de Russie : Paul premier est représenté tenant dans chacune de ses mains, un papier ; sur l'un est écrit, *ordre ;* sur l'autre, *contre-ordre ;* sur le front de François II, on lit : *Tout cela fait des-ordres.*

Les condamnés à la déportation, par la haute-

cour (dans l'affaire de Babœuf) , et détenus à Cherbourg, réclament leur liberté auprès du premier consul : ils demandent la révision de leur proces devant *un tribunal patriote.* Ils obtiennent seulement leur translation à l'île d'Oléron.

Le 11, d'après un rapport fait par le ministre Fouché, en faveur des fondateurs de la liberté, portés sur la liste des émigrés parce qu'ils se sont soustraits à la tyrannie révolutionnaire , les consuls arrêtent la radiation des membres de l'assemblée constituante , qui prouveront avoir voté pour l'établissement de l'égalité , l'abolition de la noblesse, et qui n'ont fait aucune protestation contre ces principes , à condition cependant qu'ils ne pourront rentrer dans leurs biens vendus, ni prétendre à aucune indemnité à cet égard , les autorisant à rentrer dans les biens qui ne sont que séquestrés (1).

Le 17, Bonaparte écrit aux notables de la

---

[1] Les consuls , toujours guidés par des principes de clémence et d'humanité , rendent en vendémiaire an IX , sur le rapport de Fouché , un autre arrêté qui leur donne de nouveaux droits à la confiance publique , en rappelant des milliers de Français prévenus d'émigration, sans compromettre la sûreté de l'état.

ville d'Amsterdam, qu'il est obligé de conquérir la paix qu'on a refusée à ses procédés; qu'il a pris des mesures pour rendre la campagne décisive, et leur demande un emprunt de 12 millions. Le général Marmont, tant de fois digne de la confiance du premier consul, est chargé de négocier cette opération.

Les consuls font un appel à 30,000 *conscrits* de 20 à 25 ans, pour former une armée de réserve, dont le quartier-général est fixé à Dijon. Ils font une proclamation aux Français; ils leur disent: « Français, vous desirez la paix, votre » gouvernement la desire avec plus d'ardeur » encore. Ses premiers vœux, ses démarches » constantes ont été pour elles: le ministère » anglais la repousse..... Le gouvernement » qui n'a pas craint d'offrir et de solliciter la » paix, se souviendra que c'est à vous de la » commander. Pour la commander, il faut de » *l'argent, du fer* et *des soldats*..... »

Le premier consul doit commander cette armée. Tous les anciens soldats, porteurs de congés, tous les conscrits et réquisitionnaires sont sommés, au nom de l'honneur, de se rendre au camp. Tous les citoyens français, qui voudront accompagner le premier consul, formeront des bataillons volontaires: ceux qui

auront le moyen de se procurer des chevaux, seront organisés en escadrons volontaires ; enfin, il doit être créé une armée de 60 mille hommes, qui devient plus nombreuse par l'enthousiasme que chacun met à marcher avec le héros d'Italie et d'Aboukir. Le vœu du gouvernement est porté au sénat, au corps législatif et au tribunat qui en adoptent les bases. Girardin, membre du tribunat, s'écrie : « Quand » Bonaparte promet de marcher à la tête de » nos armées, pourrions-nous craindre les » revers ? Des revers et Bonaparte ! Ces deux » mots s'étonnent de se trouver sur la même » ligne.....» Le général M. Dumas, partisan de la vraie liberté, qui avoit été proscrit au 18 fructidor, est choisi par le premier consul, pour organiser cette armée de réserve.

Le 20, Paris reçoit dans son sein Barbé-Marbois et Lafond-Ladebat. Le sol de la Guyanne et les flots d'une mer agitée ont respecté leurs personnes, et n'ont pas voulu priver la France de leurs talens et de leurs vertus.

Plusieurs préfets sont présentés au premier consul par le ministre de l'intérieur. (L. Bonaparte). Dans sa conversation avec plusieurs d'eux il leur dit : « *Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de*

» *véritable représentation nationale :* Le peuple » français aura désormais une représentation » honorable, par l'idée sublime du citoyen » Sieyes qui a donné la formation des listes » de citoyens probes et éclairés parmi lesquels » seront pris les fonctionnaires publics. *Cette » idée a plus fait pour la république, que plu- » sieurs victoires* ».

Pendant le cours de la frénésie révolutionnaire, on a vu périr, sur l'échafaud, des parens, qui, n'écoutant que le sentiment de la nature, avoient envoyé des secours à des infortunés, que l'erreur avoit conduit loin de leur patrie. Bonaparte ne suit que l'impulsion de son cœur, il envoie à un émigré, résidant à Hambourg (qui avoit été son camarade et son ami dans le corps d'artillerie), un passe-port et de l'argent. Celui-ci lui avoit demandé une permission limitée, pour venir à Paris, embrasser ses père et mère, avant que la mort ne les séparât pour toujours. Cette générosité du premier consul, est d'autant plus remarquable, que l'émigré déclaroit qu'il ne changeoit pas d'opinion; mais il promettoit solennellement de ne dire ni faire, pendant son séjour en France, rien qui pût troubler la tranquillité publique.

Le 25, dix-huit mille guerriers passent la revue du premier consul, au Champ-de-Mars. En voyant leur tenue, on ne peut se refuser de croire que la victoire les abandonne jamais.

Pour déterminer, d'une manière plus prompte, le sort des émigrés qui peuvent avoir des droits à la clémence du gouvernement, les consuls nomment, le 30, une commission de 30 membres, pour l'examen définitif des demandes en radiation [1].

Germinal an VIII. Le corps législatif termine sa cession le 10, pour la reprendre le premier frimaire suivant, ne devant avoir que

---

[1] Au moyen du travail rapide de cette commission, le premier consul est bientôt à même de signer la radiation de 1200 prévenus d'émigration. [Fin de germinal.] Les premiers noms inscrits sur cette liste de radiation, sont celui de l'ex-marquis de Blacons, qui fut le premier gentil-homme à se rendre au tiers-état, en 1789, et ceux de tous les ex-constituans qui étoient de la minorité de la noblesse. Il est à remarquer qu'en l'espace de quatre ans et plus, le directoire n'a statué que sur 13000 réclamations, et que cette commission, en moins de 7 mois, a mis le gouvernement à même de prononcer sur plus de dix mille.

quatre mois d'exercice dans l'année. Il nomme une commission pour remplir, pendant son absence, les fonctions d'inspecteurs.

Sur la proposition du premier consul, le senat conservateur place au rang de ses membres, le général Lefebvre, dont le sang avoit coulé, dans de nombreux combats, pour l'affermissement de la république.

Le 12, A. Berthier quitte le ministère de la guerre, pour commander l'armée de réserve. Lacuée ou Carnot sont destinés à le remplacer. Sur la proposition de Bonaparte, Lacuée dit: « Puis-je accepter le ministère de la guerre, » quand Carnot est en France ». Sur le refus généreux de Lacuée, Carnot accepte [1].

---

[1] Ce procédé rappelle le courage de Lacuée, lors qu'en Brumaire an VI, il s'éleva contre un article inséré dans un journal [l'Ami des Lois], où l'on disoit, QUE LACUÉE AVOIT FAIT TOUS SES EFFORTS POUR AMENER CARNOT A DES PRINCIPES REPUBLICAINS. « Carnot, dit-il, fut toujours à mes yeux, un » vrai républicain; à ce titre, ma porte et mon cœur » lui furent toujours ouverts.....» La plaie du 18 fructidor étoit encore fraiche, et Lacuée prouva qu'il étoit doué d'un caractère généreux, méprisant cette pusillanimité qui a souvent déshonoré les hommmes de la révolution.

Le 23, le préfet du département de la Seine, (Frochot) fait un appel aux bourses de ceux qui comptent sur le courage des compagnies de volontaires, en versant 1200 francs pour aider à l'équipement des hussards volontaires infortunés qui se disposent à faire partie de l'armée de réserve. Son exemple devient efficace : *Béthune-Charost*, *Doumerc*, une compagnie *Vanrobais*, *Régnault de Saint-Jean-d'Angély*, *Lecouteux-Canteleu*, *Chaptal*, le banquier *Fulchiron*, et plusieurs autres, donnent différentes sommes pour cet effet. Le général Dumas est chargé de l'emploi d'une somme de 28,435 fr. provenant de cette souscription.

Du 16 au 21, les Français sont victorieux en Italie, dans plusieurs combats. Les généraux Massena, Suchet et Soult, battent les Autrichiens dans la vallée d'Abissola et aux environs de Montenotte.

Le 26, le général Mack, prisonnier de Championnet (voyez page 247 de ce volume), quitte ses compagnons d'infortune avec lesquels il habitoit librement Paris, sur parole d'honneur, et part pour l'Allemagne. Les officiers de son état-major en donnent avis au ministre de la guerre, qui, d'après l'ordre du premier consul, leur permet de partir, *puisque*

monsieur Mack a manqué à la confiance du gouvernement français, leur déclarant qu'il ne veut pas les faire souffrir d'une faute qui ne leur est pas personnelle.

Floréal an VIII. Le gouvernement divise le territoire maritime de la république en six arrondissemens, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, le Havre, Brest, l'Orient, Rochefort et Toulon ; il y est représenté dans chacun d'eux par un préfet et un inspecteur maritimes.

Le 5, un sabre d'honneur, et le titre de *premier grenadier de la république*, sont décernés par le premier consul au capitaine *la Tour-d'Auvergne* (Corret), surnommé *le plus brave* par les grenadiers, ses camarades. La bravoure, les talens et la modestie [1] qu'il avoit montrés depuis le commencement de la guerre, lui valurent cette récompense.

Du 5 au 9, l'armée du Rhin commandée par Moreau, est victorieuse. Le général Saint-Cyr chasse l'ennemi de Fribourg, et une division aux ordres du général Delmas, s'empare d'un

---

[1] Il n'avoit jamais voulu d'autre grade que celui de capitaine. Il mourut au champ d'honneur, à l'armée commandée par Moreau.

camp fortement retranché. Dans un de ces combats, le chef de brigade du quatrième régiment de chasseurs, (Dubois-Crancé, frère de l'ex-ministre.) est tué à la tête de son corps.

A cette époque, des pamphlets [1] sur le gouvernement circulent dans Paris; on dit que c'est l'ouvrage de l'Angleterre, et le ministre de la police en fait arrêter les auteurs et imprimeurs.

Le 14, un arrêté des consuls ordonne à tous les Italiens réfugiés à Paris, de quitter cette ville dans le délai de trois jours, pour se rendre à Bourg, (département de l'Ain.) où ils doivent recevoir de nouveaux ordres.

Le 15, la campagne s'ouvre sous d'heureux auspices : déjà l'armée du Rhin poursuit l'ennemi dans les gorges de la Souabe, et après

---

[1] La brochure qui fait le plus de sensation, a pour titre : LES ADIEUX A BONAPARTE. Son auteur prête au premier consul, qui se dispose à partir pour l'Italie, l'intention d'aller chercher un Bourbon pour le replacer sur le trône ; « de demander pardon à sa majesté, tant » en son nom, qu'en celui de tous les Français égarés », et de se contenter de la première place auprès du nouveau roi..... ; mais une autre brochure, basée sur des principes républicains, y répond victorieusement.

avoir fait 7,000 prisonniers à l'ennemi, elle prend des positions formidables sur les bords du lac de Constance. Masséna en Italie, trop inférieur en nombre au général Mélas, se retire adroitement sur Gênes en attendant l'occasion de ne pas démentir son surnom (*enfant chéri de la victoire*); mais il est bloqué dans cette ville avec 10,000 hommes qui la défendent courageusement, et où il est exposé à souffrir les horreurs d'une longue famine. Le général Mélas s'endort sur ses lauriers dans les environs de Nice; il croit imaginaire l'armée de réserve. Les généraux Suchet et Saint-Hilaire le forcent à quitter cette position: il se retire sur le blocus de Gênes.

Dans la nuit du 15 au 16, le premier consul part pour l'armée de réserve: on dit qu'il va seulement la passer en revue; mais ses grands desseins sont peu connus. Dans le silence du cabinet, il a médité de grandes opérations. A peine arrivé à Dijon, il passe en revue l'armée de réserve, dirige avec elle ses pas vers la Suisse, et se prépare à passer le mont Saint-Bernard. En vain les obstacles se présentent en foule, il sait les surmonter. Tout est génie dans ce qui l'accompagne. Ce n'est pas l'espoir des récompenses pécuniaires promises, qui donne de la force

et du courage aux 84^me. et 96^me. demi-brigades ; elles les refusent. Tout ce que l'industrie peut imaginer, tout ce que la force peut exécuter, est employé pour hisser l'artillerie que les chevaux ne peuvent traîner. C'est à qui donnera les idées les plus lumineuses ; c'est à qui les exécutera avec plus d'intelligence. Artillerie, munitions, bagages, tout est bientôt au haut, et Bonaparte va fondre sur l'Italie. Il en donne avis au ministre de l'intérieur, son frère ; le 28, il lui écrit : « Je suis au pied des » grandes Alpes, au milieu du Valais. Le grand » Saint-Bernard a offert bien des obstacles qui » ont été surmontés. Le tiers de l'artillerie est » en Italie. L'armée descend à force ; Berthier » est en Piémont ; dans trois jours, tout sera » passé ».

Prairial an VIII. Le but de la campagne est toujours enveloppé dans le plus grand secret : cependant la prise d'*Aoste* et du fort *Bard* signalent les premiers pas de l'armée de réserve en Italie. La correspondance du premier consul reste secrète : on sait seulement qu'il dit au gouvernement, *tout va bien, tout va au mieux.* Bientôt les généraux Berthier, Dupont, Murat, Lannes, Watrin, Hullin et Muller ; les chefs-de-brigade Perrey, Lepreux et autres officiers, jus-

tifient les paroles du premier consul, et, le 4, *Yvrée*, *Suze*, *Chivasso*, *Verceil*, *Masserano*, *etc.* tombent au pouvoir des Français.

Ce qui dans toute autre occasion, et sous un autre commandement, seroit un motif de découragement pour le soldat, devient sous la conduite de Bonaparte un stimulant. Il élève les siens à la grandeur de son ame. Satisfait de la conduite de la 22^me. demi-brigade, il lui écrit : « Voilà deux ans que vous passez sur » les montagnes, souvent privés de tout, et » vous êtes toujours à votre devoir sans mur- » murer ; c'est la première qualité du bon » soldat : je sais qu'il vous étoit dû, il y a » huit jours, 8 mois de prêt, et que cependant, » il n'y a pas eu une seule plainte. Pour preuve » de ma satisfaction, de la bonne conduite de » la 22^me. demi-brigade, à la première af- » faire, elle marchera à la tête de l'avant- » garde ».

Le 13, Milan rentre au pouvoir des Français, sous les ordres de Murat. Le premier consul y donne la liberté aux habitans proscrits et chargés de fers, pour avoir manifesté de l'attachement aux Français. Le passage du Tesin s'effectue, sous la mitraille de l'ennemi, avec le même courage que celui du Pô. Gé-

néraux, efficiers et soldats, rivalisent de gloire, et l'armée française reconquit de nouveau l'Italie. Le gouvernement cisalpin est rétabli ; la métropole retentit d'un *Te Deum*, auquel Bonaparte se fait un plaisir d'assister.

Le 14, d'un autre côté, après avoir battu les autrichiens (20 floréal) dans les environs de Biberac, et forcé le général Kray jusques dans Ulm, Moreau, Lecourbe, etc., défont encore les Autriehiens à Moërskirch. Le lendemain de la bataille, la 57me. demi-brigade reçoit des éloges mérités ; Moreau lui dit : « Si votre conduite en Italie ne vous avoit » pas, dès long-tems. mérité le surnom de » *la Terrible*, les Autrichiens vous l'auroient » donné à la bataille de Moërskirch ».

Du 14 au 17, les Anglais bombardent Quiberon, et parviennent à débarquer quelques centaines d'hommes ; mais Bernadotte ayant réuni ses forces, les fait repentir de leurs projets, et les force à se rembarquer, sans leur laisser le tems d'emporter des grains qu'ils vouloient se procurer aux dépens des Français.

Le 18, Massena, dans Gènes, après avoir vu manger par ses soldats, les chevaux de la garnison et la dernière once de pain, à laquelle ils étoient réduits

réduits, ne recevant aucune nouvelle des armées françaises, ignorant la marche victorieuse de l'armée de réserve, ne pouvant plus enfin tenir aux horreurs de la famine qui se manifestoit, demande à capituler, au moment même où le général Mélas, craignant d'être enveloppé par l'armée de réserve, se disposoit à lever le siége. Le feld maréchal Ott et le vice-amiral lord Keith reçoivent la capitulation de Massena, qui sort de la place, ainsi que son état-major, et toute la garnison, avec tous les honneurs de la guerre. Une partie de la garnison doit se rendre à Antibes, par mer, et l'amiral Keith doit lui fournir les bâtimens et subsistances nécessaires.

Cependant les Français, aux ordres de Moreau, entrent dans Ausbourg (le 23), après avoir forcé les troupes allemandes, commandées par le comte de Merfedt, à passer le Lech, et se retirent dans la Bavière.

Dans le même tems, l'armée de réserve, commandée par le premier consul, s'avance, à grands pas, dans le comté de Nice, gagne la bataille de Montebello. L'ennemi passe (le 25) la Bormida sur trois ponts, surprend l'avant-garde des Français, et commence avec impétuosité la bataille connue sous le nom de

Maringo. Cent pièces de canon, chargées à mitraille, vomissent la mort dans les rangs des Français. Quatre fois ils sont repoussés, et quatre fois ils reviennent à la charge. Plus de soixante pièces de canon sont, de part et d'autre, prises et reprises Vers le milieu du jour, 10,000 hommes d'infanterie autrichienne, soutenue par une ligne de cavalerie et une artillerie formidable, attaquent la droite des Français, dans la plaine de Saint-Julien. Les grenadiers de la garde du premier consul, au milieu de cette plaine immense, résistent aux efforts de l'ennemi; mais la cavalerie ennemie faisant un nouveau mouvement sur la droite des Français, déjà ébranlée, la force à la retraite. L'ennemi profite de ce nouvel avantage, redouble son feu, en s'avançant sur toute la ligne. Les fuyards couvrent les routes : Mélas croit sa victoire complette, il se hâte d'en publier la nouvelle dans les différentes places d'Italie occupées par les Autrichiens. Les courriers de Mélas étoient à peine partis, que Bonaparte, ralliant ses soldats, leur dit: « *Enfans, souvenez-* » *vous que j'ai l'habitude de coucher sur le champ* » *de bataille* ». Sa présence, sa voix raniment le courage des soldats; ils jurent de périr ou de vaincre. La garde consulaire fait des pro-

diges de valeur ; la 9me. demi-brigade d'infanterie mérite le surnom d'*Incomparable.* La victoire paroît indécise. Desaix, le brave Desaix, arrive avec sa division, marche au pas de charge contre l'ennemi. Deux fois il est repoussé ; son cheval est tué sous lui. Il entame, pour la troisième fois, les bataillons ennemis et les culbute avec l'ardeur et le courage qui le caractérisent. Une balle l'atteint, il tombe, et prononce en mourant, ces dernières paroles : *Allez dire au premier consul, que je meurs avec le regret de ne pas avoir assez fait pour la postérité.*

Cependant le général Kellermann, qui, avec sa cavalerie, avoit protégé toute la journée la retraite gauche de l'armée, charge la cavalerie ennemie avec autant d'activité que de valeur, et par ce dernier effort achève de mettre en déroute l'armée ennemie. Les Français vainqueurs poursuivent les Autrichiens à toute outrance, et en font un massacre horrible. Mélas effrayé de la défaite de son armée, envoie à Bonaparte un parlementaire, il lui fait dire : *Pour dieu, monsieur le général, faites cesser le carnage, je consens à tout* [1]. Il consent en

[1] Cette récipiscence de Mélas rappelle la fameuse

effet (le 27) à un armistice, jusqu'au retour d'un courrier envoyé à Vienne. Mais il est convenu que, quelque soit la réponse de l'empereur, les hostilités de part et d'autre ne pourront recommencer qu'après s'être prévenu réciproquement dix jours d'avance: et pour garantie de cette capitulation signée entre Mélas et Berthier, le premier consul fait remettre aux Français les places de Tortone, Alexandrie, Turin, Milan, Pizzighitone, Arena, Plaisance, Coni, Ceva, Savonne, le fort Urbin et et la ville de Gênes.

Tel fut le résultat de cette seule bataille à jamais mémorable, et qui a décidé du sort de l'Italie.

Bonaparte, au milieu des dangers, avoit conservé le calme le plus héroïque; les braves qui l'entouroient lui observant que les balles siffloient autour d'eux sans les atteindre, il leur répondit : *c'est ma fortune qui vous couvre.*

La perte des Français, dans cette bataille, fut considérable. Desaix fut généralement regretté, et lorsque Bonaparte apprit sa mort; il

---

bataille de Fontenoy, où les Anglais, un instant vainqueurs, chantoient VICTORIA! et peu après, crioient MISECORDIA.

dit en soupirant : *que ne m'est-il permis de pleurer.* [1] Les Français prirent 15 drapeaux et

---

[1] Desaix, brave et modeste à la-fois, s'étoit fait aimer et respecter de ceux qui l'avoient connu, tant sur les bords du Rhin, qu'au milieu de l'Arabie, où il avoit été surnommé le SULTAN JUSTE. Au sortir d'Egypte, après un traité, et muni de passe-ports du grand-visir, pour retourner en France, il fut arrêté par l'amiral Keith, qui, ne respectant, ni sa personne, ni son passe-port, le fit conduire durement à Livourne avec les gens de sa suite ; lui fit proposer 20 sols par jour, comme à un soldat prisonnier, pour marquer l'ÉGALITÉ établie en France, et le priva de toute espèce de secours. Desaix, à l'occasion d'une proposition ironique de l'amiral Keith, lui répondit : « Je ne vous » demande que de me délivrer de votre présence : j'ai » traité avec les Mammeloucs, les Turcs, les Anadoliens, » les Arabes, les Ethiopiens, les Noirs de Darfour, les » Tartares, tous respectoient leur parole, lors qu'ils » l'avoient donnée, et ils n'insultoient point au mal- » heur ». Desaix, né d'une caste privilégiée, parent de plusieurs émigrés, avoit souvent servi de plastron aux révolutionnaires ; il ne dut son salut qu'à sa bravoure, et à l'amour de ses soldats pour sa personne. Nous avons entendu dire plusieurs fois à ses camarades : POINT DE DESAIX, POINT DE SOLDATS. Desaix commandant à l'avant garde de l'armée du Rhin, sou-

40 pièces de canon. Ils firent huit mille prisonniers, et plus de six mille ennemis restèrent sur-le-champ de bataille. Le général Mélas eut deux chevaux tués sous lui. On se battit de part et d'autre avec acharnement, et depuis la bataille de Pavie (en 1525) on ne se ressouvient pas d'en avoir vu une aussi sanglante. Des traits de bravoure sans nombre et familiers aux Français les caractérisèrent encore dans cette bataille : les généraux Marmont, Kellermann, Monnier, Gency ; les chefs de brigade Bessières, Salabert, Masson et l'adjudant-général

---

le régime révolutionnaire, disoit souvent : LE PLUS BEAU MOMENT DE MA VIE, SERA CELUI OU UN BOULET DE CANON M'ENLEVERA UNE VIE QUE DES FACTIEUX VEULENT M'ARRACHER. A sa mort, les consuls ordonnent que son corps sera déposé au couvent du mont Saint-Bernard, dans un tombeau construit à cet effet. Le gouvernement fait frapper une médaille pour honorer sa mémoire ; il donne son nom à un quai qu'il fait construire à Paris, et une société fait une souscription pour élever une colonne à sa mémoire ; enfin, Desaix, arrivé depuis trois jours à l'armée d'Italie, avoit un pressentiment de sa perte, il dit : « Depuis long-tems, je ne me suis battu en Europe, » les boulets ne nous reconnoîtront pas ; il nous arrivera » quelque chose ».

César-Berthier, acquirent de nouveaux droits au titre de *braves*. La 28^me demi-brigade, la 6^me. légère, le 20^me. régiment de cavalerie, la garde des consuls et un grand nombre d'artilleurs, soutinrent également l'honneur du nom français. Le courageux *Conrard*, lieutenant au 2^me. régiment d'artillerie à cheval, ayant une jambe emportée par un boulet, dit à ses canonniers, qui veulent l'enlever: *laissez-moi, servez votre batterie, et ayez soin de pointer plus bas.*

Si la mort glorieuse du brave Desaix en Italie, fut un deuil pour les Français, le 25 prairial, ils perdirent, le même jour en Egypte un général qui emporta aussi tous leurs regrets. Klébert, après avoir repris les armes pour tirer vengeance de la violation d'un traité conclu entre les Français et les Turcs, et après avoir remporté de nouvelles victoires à Salahieh, étoit devenu trop redoutable aux Anglais dont le grand-visir écoutoit les insinuations perfides, et ne pouvant le vaincre par la force des armes, ils employèrent le bras meurtrier d'un lâche assassin. Un janissaire fut chargé d'accomplir cet horrible dessein. Le général Menou succède au brave Klébert dans le commandement en chef de l'armée d'Egypte.

Le gouvernement français décerna à la mémoire de ces deux généraux, un monument à la place des Victoires, à Paris, dont le premier consul posa la première pierre le 5^me. jour complémentaire suivant.

Messidor an VIII. Tandis que les vainqueurs de Maringo respirent à l'ombre de leurs lauriers, les Français en cueillent de nouveaux à l'armée du Rhin, le premier messidor. Les sages dispositions et la tactique de Moreau, secondées par les manœuvres savantes de Lecourbe, font perdre aux Autrichiens 5 mille hommes, 5 drapeaux, 15 pièces de canons et un bagage considérable. Passer le Danube sans batteaux, sans équipages de pont, traverser ce fleuve à la nage, sous la mitraille de l'ennemi, ce ne fut qu'un jeu pour 80 braves conduits par l'adjudant de la 94^me. demi-brigade. (Degrométri.) Ce passage hardi fut bientôt secondé par les soldats de la 94^me. Lecourbe pousse l'ennemi avec vivacité, et le met dans la déroute la plus complette. Cette victoire remportée près d'Hochestet, vengea le sang français répandu au même endroit, en 1704. Les généraux Despagne, Laval, Montrichar, Haupoult et le premier grenadier de la république, (la Tour-d'Auvergne.) y firent des prodiges de valeur.

Elle coûta la vie à ce dernier; il périt au champ d'honneur, à Oberhagen. (dans le duché de Bavière.) (1)

Le 4, Bonaparte, à Milan, ordonne que le Piémont sera gouverné par une commission provisoire, composée de 7 membres, et que la *consulta* sera présidée par un ministre français. La même mesure est prise pour le gouvernement de la république cisalpine.

Le 10, le premier consul arrivé à Lyon, y pose la première pierre de la place de Bellecourt, ruinée par Collot-d'Herbois, etc.

Le 14, Bonaparte arrive à Paris, *incognito*, se dérobant à l'empressement des deux autres consuls et des ministres, qui vont au-devant de lui jusqu'à Villejuif. Arrivé au palais, chacun s'empresse de lui payer le tribut d'éloges et de reconnoissance que lui ont mérité ses nouveaux exploits. Sénat conservateur, tribunat, préfecture du département de la Seine, etc. tous s'accordent dans leurs discours à augurer des vertus du premier magistrat de la répu-

---

[1] Il est à remarquer que ce brave grenadier, issu du sang de Turenne, mourut dans le même duché que son aïeul, et presque dans le même mois [Turenne mourut le 27 juillet 1675]. Le tribunat célèbre une fête funèbre en son honneur, dans le mois de thermidor suivant.

blique, la prospérité de la France, et la pacification de l'Europe entière.

Le ministre de l'intérieur, à cette occasion, déploie une grande magnificence, dans une illumination brillante. Un transparent placé à la porte du tribunat, annonce que, pour les Français, *il n'y a plus d'Alpes.*

Le 24, les habitans du pays de Luques sont imposés, par Massena, à une contribution d'un million, (monnoie de France), payable dans un délai de dix jours, et ce, pour les punir d'avoir outragé la république française dans la personne de ses principaux agens.

Le 26, un armistice est conclu entre le comte de Dietrichteinn, pour l'empereur d'Allemagne, et Moreau, pour la république française. La ligne de démarcation que doivent occuper les troupes est fixée, et les hostilités ne doivent recommencer qu'après s'être prévenus réciproquement douze jours d'avance. Moreau profite de ses conquêtes sur le Rhin; il exige de chacun des cercles de la Souabe, de Franconie et de Baviére, une contribution de six millions, et en attaquant ainsi leurs finances, il diminue leurs moyens pour faire la guerre.

Thermidor an VIII. Le dey de Tunis, après avoir eu des condescendances pour l'Angleterre,

(voyez page 249 de ce volume.) paroît vouloir renouer son ancienne liaison avec la France, et signe avec le commissaire français (Dubois-Thainville) une armistice illimitée.

Le 2, le comte de Saint-Julien arrive à Paris, muni des pouvoirs de l'empereur d'Allemagne, pour conclure un armistice général, et traiter des préliminaires de la paix.

Le 5, le vainqueur de Fleurus (Jourdan) est nommé, par le premier consul, ministre extraordinaire à Turin. Barbé-Marbois est nommé, le lendemain, conseiller d'état.

Le 9, des préliminaires de paix entre l'empereur d'Allemagne et la France, sont signés par le premier consul. Le comte de Saint-Julien, stipulant pour l'empereur, est porteur de ce traité, et Bonaparte nomme un de ses aides-de-camp (Duroc) pour l'accompagner à Vienne. Cet officier ne passe pas le quartier-général du commandant des troupes allemandes (Kray), il revient à Munich, où est celui du général Moreau, et tout fait présumer que les hostilités vont recommencer. L'empereur refuse de ratifier le traité, disgracie le comte de Saint-Julien et le général Kray, et se dispose à venir à l'armée. Il confie le comman-

dement de son armee sur le Rhin à l'archiduc Jean. Les généraux français signifient, conformément à la précédente convention, le 14 fructidor suivant, aux généraux allemands, la rupture de l'armistice.

Le 30, Alexandre Berthier part pour Madrid, chargé d'une mission secrète auprès du roi d'Espagne.

Fructidor, *an VIII.* Lafayette, idolâtré par le peuple, en 1789, arrive à Paris, pour la deuxième fois, depuis sa sortie des prisons d'Olmutz. Son arrivée ne fait pas la moindre sensation.

Le 15, le général français, Vaubois, commandant de Malte, voyant la garnison réduite depuis deux ans, à un tiers de ration, et, ne recevant aucun secours, tient un conseil de guerre. Il capitule (le 18) avec les commandans du blocus de cette place, et sort avec les honneurs de la guerre. Sa garnison est conduite dans les ports de Toulon et Marseille. Une place au sénat conservateur, est décernée à ce général, sur la proposition du premier consul.

Le 19, le gouvernement, par un acte éclatant d'humanité, sèche les larmes que le 19 fructidor an V, avoit fait couler ; il ordonne le

transport

transport des déportés à la Guyanne, dans les îles de Rhé et d'Oléron.

Cependant, Moreau écrit à l'archiduc Jean, le premier jour complémentaire, qu'attendu le refus de l'empereur, de ratifier les préliminaires de paix, arrêtés par son plénipotentiaire, il a reçu ordre de son gouvernement de recommencer les hostilités à l'instant (1), à moins que l'empereur ne consente à traiter avec lui d'un armistice d'un mois, et à livrer de suite aux Français les places de Philisbourg, Ulm et Ingolstadt, pour garantie de ses intentions de conclure une paix définitive.

L'empereur, éclairé sur les positions avan-

---

[1] On ne peut disconvenir qu'en faisant proposer à Moreau de recommencer les hostilités, le gouvernement avoit le plus grand desir de la paix; car, si la bonne tenue et la position avantageuse de l'armée du Rhin pouvoit être un garant de ses succès en Allemagne; l'armée d'Italie, au contraire, plus foible, et devenue odieuse aux habitans du pays de Luques, grévés de contributions par Massena, pouvoit bien craindre des revers. Aussi, Moreau n'accorda-t-il à l'empereur qu'une demi-heure, afin qu'il n'eût pas le tems de la réflexion; et celui-ci, persuadé de son infériorité, donna, pour ainsi dire, la clef de son appartement.

tageuses des Français, par la démarche qu'il avoit faite de se rendre à son armée, et voyant en eux un bouillant desir d'aller signer la paix à Vienne, craint alors pour ses états. Il autorise (le 2) le comte de l'Erbach et le baron de Laner, à traiter avec le général la Horie, muni des pouvoirs du général en chef Moreau. Les places fortes demandées sont accordées, et on est convenu d'un armistice de 45 jours.

Ce traité, honorable pour les Français, est annoncé le cinquième jour complémentaire, au temple de Mars, par le ministre de l'intérieur, dans le moment même où l'on y déposoit les restes de Turenne, qui venoient d'y être transportés solennellement. Les différens quartiers de Paris, à la suite de la proclamation de cette heureuse nouvelle, retentissent des cris de VIVE LA RÉPUBLIQUE !

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

GÉNÉRALE

ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

Des noms des personnages et matières du second volume.

A.

ABBEVILLE, *page* 294.
Abercombrie [général] 308.
Aboukir, 218, 98, 232, 40, 50.
Acceptation de décrets. [Voyez conseil des anciens].
Acquéreurs de biens nationnaux, 117 287, 95.
Adresses des armées, 122, 160; du directoire au peuple, 144.
Agences, 16.
Aix-la-Chapelle, 170.
Albani [cardinal], 58.
Albion, 244.
Alexandre, 207.
Alexandrie, 217, 20, 21, 98, 99, 300, 40, 42. 64.
Allemagne, 56, 60, 63. [Voyez empereur d'].
Alpes, 168.
Alvinzy, 57.
Alzey, 11.
Amard, 78.

Amérique [Etats-Unis] 41, 158, 59, 203, 346,
Amiens, 291.
Amsterdam, 349.
Ancone, 63, 187, 321.
Anarchie, 90, 43, 291.
Anarchistes, 20, 48, 244.
Andréossis, 177, 78, 200, 21, 309, 14.
Anecdotes, 13, 14, 16, 31, 33, 44, 45, 46, 47, 57, 64, 83, 86, 87, 94, 97, 100, 106, 11, 12, 21, 47, 54, 59, 60, 61, 66, 67, 69, 72, 73, 75, 83, 85, 88, 92, 95, 96, 99, 203, 04, 05, 15, 18, 19, 32, 44, 45, 47, 48, 59, 60, 72, 80, 81, 82, 83, 90, 92, 97, 302, 304, 19, 24, 25, 39, 47, 51, 59, 63, 65, 66, 67, 69.
Angers, 285.
Angiolini, 182.
Angleterre, 26, 41, 42, 66,, 70, 99, 180, 81, 208, 22, 26, 33, 77, 208, 38, 41, 45, 56, 70; [roi d'] 170, 244, 47.
Anglais, [les], 295, 98, 99, 303, 308, 42, 64.
Angoulême [duc d'], 237.
Antibes, 361.
Août [10], 292.
Appenins, 168.
Arcole, 39.
Aarmées d'Angleterre, 176, 93, 200; d'Italie, 30, 31, 34, 87, 105, 25, 46, 73, 74, 76, 78, 92, 227, 56, 74, 84; d'Helvétie, 251, 56; de Rhin et Moselle, 19, 87, 135, 39, 45, 56; de Sambre et Meuse, 9, 32, 33, 40, 41, 87, 95, 96, 108, 15, 35, 56; du Danube, 251; du Rhin, 11, 12, 25, 40, 41, 52; de l'intérieur, 21.
Armistice, 25, 61.
Arnoult [de la Seine], 328.
Arrestation, 233.
Artois [comte d'], 195.
Assassinats, 231, 74, 86.
Assemblées constituante, 100; électorales, 49,

72, 76, 197 ; primaires, 49, 50, 70, 192, 94, 256.
Assignats, 12, 23.
Aubert du Bayet, 187.
Aubry, 156.
Augereau, 39, 40, 59, 93, 124, 37, 38, 56, 58, 87, 312, 18, 34.
Ausbourg, 32.
Avignon, 8.
Autichamp [d'], 324.
Autrichiens, 9, 10, 12, 25, 31, 32, 39, 41, 55, 60. 63, 140, 76, 83, 232, 33, 53, 57, 300, 33, 54, 60, 62, 63, 68.
Azara, 182.

B.

Babœuf, *pages* 21, 22, 26, 29, 39, 78, 348.
Baden, 32, 33.
Badonville, 145.
Bâle, 163, 186.
Baillet de la Tour, 175.
Bailleul, 132, 46, 278.
Bailly, 197, 310, 11.
Baïonnettes républicaines, 320.
Barbé-Marbois, 5, 6, 48, 76, 81, 142, 47, 56, 333, 50, 71.
Baraguay d'Hilliers, 93, 205.
Bard [fort], 358.
Barillon, 312.
Barras, 2, 38, 44, 45, 46, 105, 21, 27, 46, 62, 78, 292, 93, 315, 16, 43.
Barrère, 75, 56. 325, 33
Barrières de Paris, 226.
Barthelemy, 77, 78, 82, 83, 106, 28, 39, 43, 44, 45, 46, 47, 56, 333, 43.
Bassal, 193, 230, 51.
Basseville, 25, 68, 192.
Batave [convention]. Voyez Hollande.
Bavière [la], 361, 69.

Beauharnais, 197.
Beguin, 204.
Belgique, 42, 123, 233.
Belmonté-Biquatelly, 35.
Bénézech, 3, 48.
Bentabolle, 19.
Berghen [bataille de], 303.
Bernadotte, 122, 57, 84, 98, 206, 51, 53, 85, 97.
Berne, 174, 83, 86, 91.
Bernier, 342.
Berthelot, 47.
Berthier [Alexandre], 122, 63, 65, 68, 76, 83, 84, 87, 89, 90, 92, 93, 200, 30, 309, 21, 24, 53, 58, 64, 72.
Berthier [César], 367.
Bertholet, 200, 309.
Bertrand du Calvados, 279.
Bessières, 366.
Béthune-Charost, 354.
Beurnonville, 7, 14.
Beyts, 136.
Bingen, 9.
Biron, 197.
Blacons, 352.
Blondeau, 78.
Boccardi, 112.
Boissy-d'Anglas, 72, 74, 100, 333.
Bologne, 89.
Bomport, 228.
Bonaparte, ses premières victoires en Italie, 24 et 25; à Lonado, 31; à Arcole, 39 et 40; *plus de révolution*, 52; au sujet de la cour de Rome, 58; *Wurmser, ibid;* troupes du pape, 59; lettre à Cacault, ministre français à Rome, 60; proclamation en entrant dans les états du pape, 61; lettre au cardinal Mathei, 62; au directoire de France, 63; dilapidations, *ibid*; la *madona* de Lorette,

64; le pape lui écrit, 65; sa réponse, 66 et 67; traité de paix avec le pape, 68; proclamation à ses soldats, 69 et 70; il bat le prince Charles, 87; il lui écrit, 88; proclamation, *ibid*; il refuse au prince Charles une suspension d'armes, il est vainqueur, 89; lettre au doge de Venise, 90; son manifeste contre Venise, 91, 92 et 93; *république française*, 97; traité avec les Génois, 104; lettre au doge, 105; lettre du pacha de Scrutari, 147 et 148; réponse, 149; toast, 154; comparaison avec *Hoche*, 158; il signe le traité de *Campo-Formio*, 164; il l'envoie au directoire, 165; préparatifs d'hostilités, 166; *je jouais au vingt-un*, 167; à ses soldats aux Alpes, 168; il quitte l'armée d'Italie, 170; il demande des vers pour Hoche, 173; il traverse la Suisse, 174; à Rastadt; il fait un traité secret, 175; il arrive à Paris, 176; il est présenté en cérémonie au directoire, 177; il remet le traité de Campo-Formio, 178; il quitte lieu de la cérémonie, 178; un repas lui est donné par le corps-législatif, 178, 79; chef-d'œuvres d'Italie, *ibid*; poissardes, 180, un *seul*, 187; général de l'armée *d'Angleterre*, 189, 93; il part pour Toulon, 200; expédition d'Egypte, 200, 201; il prend Malte, 205; il va à Alexandrie, 206; proclamation, *ibid.*, 207; lettre au pacha d'Egypte, 214; proclamation aux *Mammeloucs*, 215 et 216; il attaque les Mammeloucs, *ibid.*; on implore sa protection, *ibid.*; cantique à son sujet, 217; sa prévoyance, 220; institut en Egypte, 221; il inquiète la Porte, 225; il fait brûler un village, 231; il donne un repas aux principaux du Caire, *ibid.*; discours à ses soldats, 232; cocarde française au Caire, 240; *membre de l'institut ibid.*; *Alli*, *ibid.*; il quitte le Caire, 281; il fait

investir Saint-Jean d'Acre, *ibid.*; il lève le siège, 285; il quitte le camp des Pyramides, s'empare d'Aboukir, annonce qu'il est *appelé en France*, 299; il débarque à Fréjus; il arrive à Paris, 309; il reçoit une lettre du directoire, 310; repas à *Saint-Sulpice*, 312; nommé général en chef des troupes stationnées à Paris, 314; il accepte ce grade, *ibid.*; comparaison de deux situations de la république, *ibid.*; il donne une escorte à Barras, 216; à Saint-Cloud, *ibid.*; menacé d'un poignard, 317; il fait évaquer la salle des cinq-cents, *ibid.*; il entre au conseil des anciens, 318; plus de constitution, *ibid.*; nommé consul, *ibid.*; BONAPARTE, 325; *premier consul*, 327; PACIFICATEUR DE L'EUROPE 332; proclamation aux armées, *ibid.*; il écrit à Saint-Cyr, 333: à *Georges*, 334; à Augereau, *ibid.*, au sénat de Hambourg, 336; négociation avec le grand-visir, 341; deuil de Wasington, 343; sa conduite envers Barthélemy, *ibid.*; il reçoit les ambassadeurs des puissances alliées, 346; carnaval, 347; il commande l'armée de réserve, 349; trait de générosité, 351; revue, 352; promotion de Lefebvre et Lacuée, 353; il récompense la valeur, 355, 59; *les adieux*, 356; il part pour l'armée de réserve, 357; il franchit le Mont Saint-Bernard, 357, 58; *tout va bien*, 358; à Milan, 359, 69; *Te Deum*, 360; à Montebello, 361; à Maringo, 362 et 63; son calme dans le danger, 364; à Lyon, 369; il arrive à Paris, *ibid.*; preliminaires de paix entre l'Allemagne et la France, 371.

Bonaparte [Joseph], 76, 174, 81, 82, 84, 346; [Lucien], 209, 10, 11, 46, 306, 10, 12, 17, 19, 30, 50.

Bonnets rouges, 75.

Bonnier, 158, 64. [Voyez congrès de Rastadt].
Bordeaux, 133, 34, 291, 309.
Borghetto, 25.
Bouin, 78.
Boulay de la Meurthe, 101, 38, 57, 60, 312.
Bourbons [famille des], 143.
Bourdon de l'Oise, 156.
Bourdon, ministre, 325.
Bourlet, 73.
Bourmont, 324.
Bouteville, 312.
Branche-d'Or, 309.
Brachi, 65.
Briançon, 257, 93.
Briot, 213, 78, 84, 86, 91.
Brueys, 205, 17, 18, 20.
Brottier, 47.
Brother, 47, 71, 156.
Brune, 226, 27, 303, 8, 9, 38, 42.
Brutus, 75, 190.
Bruxelles, 204.
Busca [cardinal], 58.

C.

Cabanis, 312.
Cacault, 60, 68.
Caire [le] 217, 228, 31, 40, 81, 340, 42.
Calais, 36.
Caleppi, 65.
Cambacérès, 289, 327.
Campo-Formio, 164, 66, 67, 68, 76, 77, 78, 89, 235, 53.
Camus, 13.
Cap-Français, 79.
Capet, 45.
Capitole [le], 190.

Capitulation, 12, 54, 57, 58, 248, 52, 84, 300, 25, 40.
Carleti, 7, 15.
Carnot, 2, 82, 102, 106, 28, 39, 43, 46, 333, 43, 53.
Carrier, 8.
Cassel, 9. [Voyez congrès de Rastadt].
Castiglione, 31, 334.
Catéchisme révolutionnaire. 129.
Catherine II. [Voyez impératrice de Russie].
Cayenne, 188.
Caza-Bianca, 218.
Cazin, 78.
Cercles politiques. [Voyez sociétés populaires].
César, 43.
Chamberlach, 343.
Chamberri, 275.
Champ-de-Mars, 15, 102, 209, 13, 88, 90, 96, 95. 52.
Championnet, 234, 39, 47, 51, 85, 304, 25, 38.
Chaptal, 354.
Charles [prince], 33, 53, 54, 56, 87.
Charles Lacroix, 3, 23, 35, 36, 41, 185, 206.
Charrette, 18.
Chartres, 115.
Chatillon, 324.
Chazal, 138.
Chef-d'œuvres d'Italie, 210.
Cherbourg, 330, 48.
Cherin, 277.
Chevaux de bronze, 208.
Chrétien, 78.
Cisalpine [république], 69, 124, 25, 73, 74, 212, 26, 27, 74, 300.
Citadella, 123.
Clichiens, 127.
Cloches, 87.
Cloud [Saint], 313, 14, 15, 20.

Coalition, 49.
Cobentzel, 175, 98.
Coblentz, 33, 152, 70, 97, 277.
Cocarde nationale, 181.
Cochon, 100, 41, 43.
Colli, 63.
Collot-d'Herbois, 188, 369.
Commartin, 4.
Commissaires [du directoire], 3, 5.
Commissions législatives, 318, 28, 29, 31.
Commissions militaires, 3, 30.
Comité de salut public, 48, 197.
Comité révolutionnaire, 121.
Compagnies de Jesus, 180, 188.
Concile, 120, 67.
Concussions, 234, 79.
Concussionnaires, 278.
Condé [prince de] 139, 40, 45, 97, 288, 333.
Congrès de Rastadt, 164, 70, 75, 76, 89, 93, 98, 201, 202, 13, 22, 25, 45, 51, 53. Voyez depuis la page 259, jusqu'à 273 inclusivement.
Conscription 211, 23, 29, 32, 42, 85, 308, 49.
Conseil des anciens, 2, 5, 76, 78, 81, 101, 19, 20, 29, 42, 69, 37, 41, 75, 83, 98.
Conseil des cinq-cents, 2, 6, 7; 12, 14, 17, 20, 22, 24, 51, 71, 75, 76, 85, 101, 02, 08, 14, 18, 20, 29, 31, 34, 39, 44, 69, 223, 26, 58, 78, 91, 93, 95, 98.
Conspirateurs, 30, 319.
Conspirations, 29, 30, 47, 51, 70, 71, 124, 132, 39, 40.
Constance [lac de], 357.
Constitution civile du clergé 100; cispadane, 89; de 1793, 29, 138; de l'an III, 2, 4, 30,

44, 141, 224, 95, 98, 304; de l'an VIII, 326, 27, 31.
Contre-révolution, 114.
Conti [prince de], 99, 43.
Convention [la], 50.
Convention pacifique, 372.
Corinthe [archevêque de] 294.
Camudet, 312.
Corps électoraux. 6.
Corps législatif, 1, 6, 18, 21, 46, 48, 49, 50, 51, 70, 72, 73, 75, 76, 106, 08, 13, 14, 15, 29, 38, 41, 50, 55, 57, 78, 79, 84, 208, 11, 40, 44, 78, 79, 86, 93, 326, 27, 30, 38, 44, 52.
Crassous, 136.
Crémone, 25.
Crochon, 230.
Couplets, 13, 111, 200, 201, 248, 311.
Courtois, 312.
Courtot, 11.
Culte catholique, 101, 104.
Custines, 197.

D.

DAENDELS, *page* 302.
Dallemagne, 193, 94, 245.
Dannemarck [roi de], 83.
Danube [le], 41, 325, 68.
Daraigo, 181.
Darthé, 78.
Damon, 192.
David, 303.
Debeyt, 149.
Déclaration de guerre, 236.
Degrométry, 368.
Delarue, 115, 43, 56.
Delcampo, 18.
Delecloy, 312.

Delmas,

Delmas, 355.
Dépenses de l'an VI, 150, 169.
Depresle, 325.
Desaix, 41, 53, 54, 55, 145, 67, 66, 67, 89, 200, 21, 83, 306, 40, 63, 64, 65.
Desmoulins [Camille] 197.
Despagne, 368.
Desprémesnil, 197.
Destaingt, 197.
Dessolles, 301.
Destrem, 305.
Deux-Ponts [ville], 11.
Dey de Tunis, 249.
Deitricthleim, 370.
Dieudé, 10, 11.
Dijon [compagnie] 119, 28.
Dijon [ville], 294, 357.
Dilapidations, 119, 35, 86.
Directoire exécutif, 2, 3, 5, 6, 7, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 34, 35, 36, 37, 38, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 59, 62, 63, 70, 73, 74, 75, 76, 78, 81, 82, 83, 99, 102, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 22, 23, 24, 34, 37, 38, 39, 41 42, 43, 44, 46, 49, 50, 55, 57, 63, 67, 70, 79, 80, 82, 84, 87, 88, 89, 92, 93, 203, 04, 05, 09, 26, 30, 34, 47, 50, 51, 53, 59, 77, 78, 79, 84, 85, 86, 89, 91, 92, 94, 95, 96, 309.
Doge [de Gênes], 104, 05.
Doge [de Venise], 90, 91.
Dominique [Saint], 43, 78, 81, 277.
Dossonville, 156.
Douay [ville], 122.
Doumerc, 17, 143, 333, 54.
Drouet, 14, 21, 24, 26, 28, 78, 273.
Dubois-Crancé, 188, 297, 321.
Dubois-Crancé [frère du ministre], 356.
Dubois-Dubay, 275.
Dubois-Thainville, 371.

Dufresne, 136.
Dufresne Saint-Léon, 131.
Dumas [Mathieu], 142, 147, 333, 50.
Dumolard, 77, 79, 129, 33, 43, 47, 333.
Dumouriez, 12, 139, 96.
Dunan, 71.
Dunkerque, 355.
Dupetit-Thouars, 219.
Duphot, 182, 328.
Dupont, 358.
Duprat, 132, 196.
Dupuis, 228.
Durance [la], 8.
Durrand-Maillane, 195.
Duroc, 334, 71.
Dutertre, 147.
Duvivier, 57.

E.

Egypte, *page* 11, 200, 01, 07, 21, 26, 31, 39, 83, 306, 309, 11, 32, 37, 41, 67.
El-Arisch [fort d'], 337.
Elysabeth de France, 196.
Emigrés, 4, 17, 23, 50, 74, 75, 100, 17, 18, 20, 42, 88, 97, 27, 33, 41, 44, 59, 87.
Empereur d'Allemagne, 42, 61, 70, 74, 96, 97, 175, 201, 210, 25, 53, 54, 300, 371, 73.
Empereur des Russies. [Voyez Paul premier.]
Emprunt, 180, 81 ; *forcé*, 6, 286, 308, 21.
Enghien [duc d'], 145
Entraignes [d'], 145, 172.
Epoques, 1, 155, 320.
Ereinbresthein (fort d'), 96, 152, 76, 245. (Voyez congrès de Rastadt.)
Ernouff, 255
Esseid-Aly, 112.
Espagne, 42 ; (ambassadeur d'), 182, 294 ; (roi d') 25, 34, 83, 288.

Etats-Unis, 346
Evangile du jour, 156.
Exclusion de députés du corps législatif, 15.

F.

FACTIONS, *page* 154; d'Orléans, 46.
Famine, 48.
Fanatisme, 7, 75.
Fargues, 312.
Faux congés, 242.
Favras, 165.
Faypoult, 251, 79, 87.
Felix-Desportes, 208.
Ferraud-Vaillant, 77.
Fêtes à la jeunesse, 18; funèbre, 302; républicaines, 27, 34, 52, 206, 208, 210, 13, 14, 22, 43, 88, 90, 304.
Fille de Louis XVI, 7, 12, 273.
Fion, 30.
Fitz-James [duc de], 195.
Flachat, 63.
Fleurieu, 346.
Fleurus, 73, 226, 371.
Florient, 192.
Flotte hollandaise, 302.
Fontenoy, 364.
Fouché de Nantes, 291, 348.
Fournisseurs, 15, 43, 132.
Francfort, 32, 96.
François de Neuf-Château, 129, 46, 98, 202, 22, 84.
Franconnie, 32.
Frégeville, 312.
Frochot, 354.
Fréron, 5, 7, 18, 163.
Frotté, 345.

Fructidor [18], 137, 51, 53, 57, 60, 79, 85, 213, 78.
Fugitifs du Haut et Bas-Rhin, 125; de Toulon, 103, 42.
Fulchiron, 354.

G

Galo [marquis de], 97.
Garde nationale, 113.
Garrand-Coulon, 80.
Gaud, 77.
Gaudin, 3.
Gauthier, 254.
Gayvernon, 294.
Gency [général], 366.
Gênes, 34, 42, 77, 99, 104, 44, 207, 33, 49, 74, 300, 57, 64, 65.
Genève, 83, 184, 98, 208.
Génissieux, 13.
Génois, 104, 5.
Georges, roi d'Angleterre, 334.
Georges, chef de chouans, 342.
Germain, 78.
Gibraltar, 220.
Girardin, 350.
Giraud, 79
Godart [compagnie], 135.
Gohier, 279, 316.
Goupil-Préfeln, 312.
Goupilleau, 7.
Grandville [lord], 334.
Grand-seigneur [le], 83, 112, 87. [Voyez la Porte.]
Gratien, 96.
Grenelle [plaines de], 26, 30, 48.
Grisons [les], 233, 39, 53, 54, 56.
Grouchi, 301.

Guillaume-Tell, 184, 86.
Guillemardet, 147.
Guyanne [la], 147, 373.

H.

Ham [château de], 321.
Hambourg, 259, 336, 51.
Hardy, 138, 223.
Hatry, 176.
Haupoult, 368.
Haute-cour [la], 78.
Havre [le], 199, 202.
Hédouville, 158, 325.
Helvétie, 163, 86, 91, 204, 12, 56, 306, 308.
Hermann, 304.
Hervin, 312.
Hingault de Saint-Maur, 323.
Hoche, 26, 41, 87, 108, 14, 15, 31, 51, 52, 55, 57, 58, 73, 77.
Hohenzellerm-Hechingen, 254.
Hollande, 73, 185, 86, 93, 206, 27.
Hollandais, 42, 43.
Hood, 103.
Hotz, 307.
Hullin, 358.
Huningue, 31, 55, 56, 139.

I.

Imbert-Colomès, 139.
Impôt, 224, 33, 46, 47, 74.
Ingolstadt, 176, 253, 373.
Inscriptions, 153, 57, 243, 44, 52.
Insurgés de la Vendée, 323.
Institutions républicaines, 158.
Insurrection, 181, 94, 233.
Irlande, 115, 213, 23, 24.

Isnard, 18, 19. 20.
Italiski [prince], 325.
Italie, 11, 24, 50, 56, 57, 62, 67, 74, 91, 92, 99, 144, 65, 76, 79, 90, 208, 34, 39, 49, 50, 53, 301, 9, 23, 32, 50, 54, 64.
Italiens réfugiés, 356.

J.

Jacobins, 288, 293.
Janvier [Saint-], 248.
Javogues, 29, 30.
Jean [Archiduc], 372, 73,
Jean-de-Bry, 102, 80, 202. [Voyez congrès de Rastadt].
Job-Aimé, 7, 77.
Johannet, 135.
Jordan, 84, 143, 47.
Joubert, 177, 78, 227, 38, 44, 49, 301, 302.
Jourdan des Bouches-du-Rhône, 18, 20, 50.
Jourdan [général], 32, 73, 100, 31, 36, 226, 51, 54, 55, 89, 96, 312, 19.
Journalistes, 45, 107, 44, 295.
Journaux, 143.
Juillet [14], 102, 208.
Junot, 283.

K.

Keith, 341, 61, 65.
Kell, 32, 41, 52, 54, 55, 56, 96.
Kellermann, 363.
Klébert, 200, 82, 83, 99, 340, 41, 42, 67.
Klinglin, 144.
Korsakoff, 307.
Kosiusko, 126, 312.
Kray, 300, 1, 71.

L

Labrouste, 258.
Lacombe-Saint-Michel, 249.
Lacuee, 353.
Lafayette, 163, 372.
Lafond-Ladebat, 142, 56, 333, 50.
Lagarde, 287.
Laharpe, 75, 294.
Lahorie, 374.
Lamarque, 75, 138.
Lambrechtz, 289.
Landau, 31.
Lannes, 283, 309, 15, 22, 44, 58.
Laréveillère-Lépeaux, 2, 105, 120, 21, 24, 27, 280.
Laroche, 304.
Latour-d'Auvergne, 365, 68.
Latour-Foissac, 300.
Lauer, 374.
Lausanne, 174.
Laval, 368.
Laville-Heurnois, 47, 48, 71, 156.
Lavoisier, 25.
Lebrun, 327,
Lech [la], 33, 361.
Leclerc de Maine et Loire, 124.
Lecoulteux-Canteleu, 354.
Lecourbe, 56, 307, 8, 68.
Lefebvre, 96, 292, 97, 315, 45, 53.
Legros, 63.
Lehardy, 312.
Lemaître, 3.
Lémanique (république). Voyez Genève.
Lemarchand-Gomicourt, 85, 99, 143.
Lemercier, 312, 13.
Lemerer, 100.

Lemoine, 96, 237.
Lenoir-Laroche, 108, 112.
Leoben, 97, 166, 89, 51.
Lepelletier (Félix), 78, 290.
Lepelletier-Saint-Fargeau, 196, 250.
Lepreux, 358.
Lesage-Sénault, 19, 20.
Letellier, 147, 156.
Letourneur de la Manche, 2, 76, 77, 99, 100.
Liberté, 1.
Liberté de la presse, 21, 276, 77.
Liberté égalité, 22, 105, 177.
Lille, 99, 100.
Limite constitutionnelle, 113.
Lisbonne, 116.
Liste des émigrés. (Voyez Émigrés.)
Livourne, 69, 365.
Loi fiscale. (Voyez Impôt.)
Loire (la), 8.
Lombardie, 25, 69, 75, 168.
Londres, 69, 167, 72, 202, 42, 49, 53.
Lonjumeau, 134.
Lorretto, 187.
Louis XVI, 14, 184.
Louis XVIII, 46, 47, 49, 77, 102, 107, 39, 288, 97, 309.
Luckner, 197, 42, 77, 78.
Luques, 370. (Voyez Gênes)
Luxembourg, (Ville) 42.
Luxembourg (palais du), 177, 78, 316.
Lyon, 102, 88.

M.

Mack, 234, 39, 40, 47, 48, 52, 53, 354, 355.
Magdeleine (église de la), 339.

Madona [la], 64.
Magdonald, 224, 37, 38, 50, 83, 85, 97, 300.
Madrid, 372.
Maingaud, 163, 86, 203.
Malesherbes, 196.
Malemesbury, 36, 41, 99, 158.
Malo, 46, 47, 123, 24, 43.
Malte, 205, 06, 372.
Mandats territoriaux, 17, 23, 38, 45, 123.
Mangourit, 203, 226.
Manheim, 12, 25, 32, 176, 252, 304.
Manuel, 134.
Manteaux des députés, 183, 85.
Mantoue, 31, 42, 57, 58, 59, 69, 222 300.
Marat, 102.
Marbot, 126, 292.
Marceau, 32, 152, 277.
Marchandises anglaises, 183, 247.
Marche de troupes vers Paris, 116, 23, 50.
Marec, 80.
Marescot, 297.
Maret, 99.
Maringo, (bataille de), 362, 68.
Marmont, 11, 67, 177, 200, 309, 15, 49, 66.
Marmontel, 73.
Marquezi, 224.
Marseillaise, 184.
Marseille, 44, 102, 03, 372.
Martinique (la), 43.
Massacres, 49, 89, 92.
Massena, 75, 193, 94, 251, 53, 54, 55, 306, 308, 309, 354, 56, 60, 61, 70, 73.
Massini, 112, 82.
Masson, 366.
Mathey (cardinal), 62, 64, 65.

Maury (cardinal), 191.
Mayence 9, 11, 12, 170, 76, 244.
Mélas, 356, 61, 62, 63.
Menessier, 78.
Menou, 200, 367.
Merfeldt, 175, 361.
Merlin de Douay, 3, 13 128, 46, 54, 60, 280, 284
Merlin de Thionville, 80.
Mesure métrique, 113.
Metz, 12.
Milan, 24, 93, 146, 72, 212, 29, 30, 57, 75, 59, 364, 69.
Milanais, 39, 42.
Milet-Mureau, 24, 50.
Mirepoix, 197.
Mittchell, 302, 308.
Modérantisme, 134.
Modérés, 101.
Monarchie, 29.
Monge, 165, 200, 309.
Monnier, 366.
Monsieur [frère de Louis XVI], 160, 95, 96, 97, 257.
Montagne (la), 192.
Monte-Bello (bataille de), 361.
Montrichard, 368.
Moreau, 19, 31, 33, 41, 53, 144, 45, 256, 74, 75, 85, 300, 301, 12, 55, 60, 61, 70, 71, 73, 74.
Morveldt, 77.
Moulin, 280, 315, 16.
Mulhausin (république), 191.
Muller, 358.
Munich, 371.
Murat, 283, 309, 315, 58, 59.
Murray, 346.
Murinais, 156.
Muséum, 69, 178.

N.

Nantes, 18, 49.
Naples (roi de), 35, 37, 69, 83, 174, 94, 210, 19, 26, 29, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 47, 52, 74.
Napolitains, 237, 38, 41, 48, 53.
Naufrages à Calais, 258, 321.
Négociations, 54, 103, 185, 223.
Nelson, 205, 18, 19, 20, 47, 99.
Nice, 338, 57, 61.
Nil [le] 221, 32, 40, 311.
Neuwied, 32, 95, 96.
Noailles, 333.
Novi (bataille de), 301, 307.

O.

Obéringelheim, *page* 9.
Oléron (île d'), 294.
Oligarchie, 104.
Olmutz (prisons d'), 163.
Opéra (l'), 347.
Oppeinheim, 9, 11.
Orléans (duc d'), 138, 96, 97.
Orléans [duchesse], 99.
Ostende, 202.
Ostracisme, 262.
Otages, 286, 87, 308, 20.
Ottweiller, 11.

P.

Pacha (ibrahim), *page* 147.
Pacificateur de l'Europe, 332.
Paix (prince de la), 34, 35.
Pape (le), 25, 34, 35, 42, 59, 60, 62, 64, 65, 66, 67, 173, 82, 87, 91, 94, 95, 57, 93, 336.
Pacy-sur-Eure, 323.

Palais du tribunat, 337.
Palais de Kirk en Polant, 10.
Parlement de Paris, 197.
Paroles remarquables des agens de la république de Gênes, 274; Augereau à Bonaparte, 319; de Berthier au capitole, 190; BONAPARTE à Augereau, 334; au général Saint-Cyr, 333; à des poissardes, 180; à des préfets, 350; aux Français, 332; à Maringo, 362; à l'armée d'Égypte, 299; aux ôtages de l'Empereur, 97; au sénat de Hambourg, 336; à ses soldats en Italie, 168; au sujet de la mort de Desaix, 165; au sujet de la reconnoissance que l'empereur fait de la république française, dans un traité, 97; dans un manifeste, 92; devant le directoire, 178; le 18 brumaire, 314; le 19, 333; J. Bonaparte à des révolutionnaires à Rome, 181; L. Bonaparte, impôt sur le sel, 246; le 19 brumaire, 319, 20; des commissions législatives, 332; conseil des cinq-cents, 316, 17; consul aux insurgés, 335; consul romain, 229; dans une affiche, 22; dans les réponses du *cathéchisme révolutionnaire*, 129, 30; dans une proclamation des consuls aux Français, 349; de Desaix en mourant, 363; du directoire à *Scherer*, 250; de Dubois-Dubay, 275; d'un journaliste, 46; d'un prêtre italien, 105; du président des cinq-cents, 43; de Frotté, 346; de Girardin au sujet de Bonaparte, 350; *guerre au gouvernement anglais*, 252; Henri IV, 236; de Jordan (Camille), 87; de Joubert, avant la bataille de Novi, 302; en mourant, 301; de Jourdan à Rastadt, 251; inscription, 370; de Lamarque à *Barrère*, 75; Lemarchant (Gomicourt) *Loups*, 99; Lemerer, *prêtre*, 101; Mélas à Bonaparte, 363; Malo au directoire, 124; Massena aux Romains, 194; Pastoret,

sociétés

societés populaires, 109; Poule à *Sieyes*, 71; Rousseau, *étranger*, 197; soldats français, 275; Sieyes au Champ-de-Mars, 288; Target au premier consul, 347; Tronçon du Coudray, *fugitifs de Toulon*, 103; Vaublanc, 79; *vive Philippe*, *vivat Maria*, 77.
Pastoret, 80, 109, 333.
Patrick-Henry, 346.
Patrie en danger, 296.
Patriotes, 4.
Paul premier, 37, 241, 55, 88, 347.
Paulo [comte de], 291.
Pavie, 25, 366.
Pays-Bas, 73.
Pays conquis, 131, 70, 91.
Pays de Vaud, 174, 83.
Perpignan, 187.
Perrès, 137.
Perrey, 358.
Perrignon, 301.
Petiet, 108.
Peschiera, 25.
Pétersbourg, 253.
Phalanges du Nord, 347.
Phélippeaux, 197.
Philippeaux, 199, 81.
Philisbourg, 176, 253, 373.
Pichegru, 12, 18, 72, 76, 108, 09, 12, 13, 29, 36, 37, 39, 40, 42, 45, 46, 47, 56, 72, 88, 333.
Pie VI. (Voyez Pape.)
Piémont, 168, 300.
Pignatelli (prince), 237. [Voyez Belmonte.]
Pillage, 10, 11.
Pilnitz, 6.
Pitt, 172, 345.
Placards injurieux, 209.
Plaisance, 364.
Pléville-Pelay, 99, 129.
Pô [le], 275.

Polissart, 77.
Pologne [roi de].
Polonais, 127.
Port-au-Prince, 79.
Portalis, 48, 143.
Porte [la], 226, 31, 42, 83, 311, 49, 41.
Poulain-Graind-Pré, 138, 59, 230, 84.
Poule, 71.
Préfets, 350, 54.
Préliminaires de paix, 74, 96, 97, 166, 251.
Premier consul. [Voyez Consuls.]
Prêtres, 45, 59, 61, 191, 228, 336.
Prusse [la], 9.
Prusse [roi de], 170.
Puisaye [comte de], 16, 49, 77.

Q

Quatremer de Quincy, 72, 143.
Quiproquo, 97.
Queues républicaines, 127.

R.

Ramel (adjudant-général), 143, 56.
Ramel [ex-ministre], 128, 286, 289.
Rampont, 283.
Rapinat, 203, 04, 79, 87.
Rassemblemens séditieux, 20, 21.
Raymont, 79.
Réfractaires, 50, 100, 310. [Voyez Prêtres.]
Registre civique, 18.
Régnault de Saint-Jean-d'Angély, 209.
Reignier, 145, 312.
Reinhard, 280.
Religion civile, 124.
Renaisson, 297.
Rennes, 291.
Rentiers, 150, 210.
Repnin [prince de], 226.

Représentans en mission, 10, 19.
Réquisition de chevaux, 15.
Réquisitionnaires, 156.
Résolution. [Voyez Conseil des cinq-cents.]
Retraite, 9, 11.
Réunions politiques. [Voyez Sociétés.]
Rewbel, 2, 105, 28, 46, 87, 74, 76, 84, 87.
Rhé [île de], 373.
Rhin [passage du] 31, 32, 33.
Rhin [rives du], 9, 28, 32, 41, 55, 56, 155, 191, 239, 242. [Voy. Congrès de Rastadt.]
Rhône [le], 8.
Ricord, 78.
Rigaud, 277.
Rivaud, 279, 227, 284.
Rivoli, 57.
Robert-Lindet, 78. 289.
Roberjot, 206, 73. [Voy. Congrès de Rastadt.]
Robespierre, 43, 78, 197.
Rochefort, 147, 56, 355.
Rochon, 230
Rœderer, 346.
Roger-Ducos, 138, 280, 316, 18, 25.
Rome, 60, 61, 62, 65, 174, 81, 82, 83, 87, 93, 94 222, 29, 30, 37, 39.
Rosette, 340.
Rossignol, 78.
Rouhier, 203.
Rousseau, 150, 97, 312.
Rovere, 137, 56.
Royalisme, 7, 39.
Royalistes, 20, 30, 230, 90, 91.
Royauté, 43, 83.
Rudler, 170, 204.
Ruffin, 226.
Rusca, 237,
Russes, 37, 226, 42, 52, 57, 75, 83, 95, 300, 01 03, 07, 08.
Russies, [impératrice des]. 126.

S

Saint-Bernard [mont], 357, 58.
Saint-Brice [madame de], 134.
Saint-Cyr, [général], 301, 32, 55.
Saint-Denis, 115 [Voyez Exhumation.]
Saint-Jacques-la-Boucherie, 339.
Saint-Jean-d'Acre, 281, 83, 98.
Saint-Julien, 362, 71.
Saint-Hilaire, 357.
Saint Sulpice, 312.
Saint-Vincent, 97.
Salabert, 366.
Salahieh, 367.
Salle du conseil, 185, 236.
Salle du manège, 184, 287, 88.
Salmichiens, 127.
Sans-culottes, 109.
Santhonax, 78, 79, 80.
Sardaigne [la], 220, 24, 34, 36.
Sardaigne [roi de], 23, 35, 37, 69, 207, 38, 52, 74.
Sar-Louis, 12.
Savonne, 364.
Schaffouse, 256.
Scherer, 114, 28, 51, 250, 55, 56, 76, 78, 79, 84, 91.
Scissions, 198.
Sectaires, 100.
Sections de Paris, 284.
Sedan, 183.
Seltz, 198. (Voyez Congrès de Rastadt).
Sermens, 14, 43, 44, 50, 184, 244, 89.
Sieyes, 59, 138, 201, 74, 79, 88, 91, 92, 93, 95.
Siccard, 294, 336.
Siméon, 5, 18, 48, 142.
Sociétés populaires, 108, 9, 93, 284, 87.
Soleure, 191.
Sommes mises à la disposition du directoire 123.
Sottin, 112, 29, 46.

Sourdat, 71.
Soult, 354.
Soworow, 255, 56, 57, 83, 300, 01, 02, 07, 25.
Spire, 25.
Stockolm, 175.
Stofflet, 16.
Storry, 302.
Strasbourg, 31, 32.
Suabe [la], 32, 40, 96, 356, 370.
Subvention de guerre. [Voyez Impôt].
Sucher, 301, 54, 57.
Suède [roi de], 275, 290.
Suisse. [Voyez Helvétie].
Sydney-Smitt, 190, 281, 340.
Sieyes, 2, 71, 72, 316, 18, 28, 29.
Syrie [la] 92, 298, 99, 309.

T.

TAGLIAMENTO (passage du), 88.
Talleyrand-Périgord, 128, 287, 89.
Tallien, 4, 5, 103, 33, 206.
Tarascon, 8.
Tarbé, 79, 136.
Target, 146, 347.
Te Deum, 167, 360.
Teltener, 175.
Terreur (la), 48.
Théophilantrope, 120, 121.
Théophilantropie, 124.
Tilly, 158.
Tollet, 11.
Tortonne, 364,
Toscanne (duc de), 7, 15, 236, 52, 53, 54.
Toscanne (ambassadeur de), 182.
Tuileries (les), 169, 292, 333, 37.
Toulon, 103, 42, 200, 02, 32, 49, 355, 372.
Toulouse, 45, 291, 322.
Toussaint-Louverture, 277.

Tourzel (madame de), 7, 134.
Traités de paix entre la France et l'empereur, 164; le roi de Naples, 35; le roi de Sardaigne, 23; le duc de Parme, 37; le duc de Wurtemberg, 28, 119; le pape, 68; la reine de Portugal, 116; la république helvétique, 211.
Trebia (bataille de), 283.
Treilhard, 19, 158, 64, 202, 79.
Trève, 170.
Trève d'armes, 255.
Tribunal criminel, 4. 27, 71, 72, 111; de cassation, 70, 71, 146, 56; révolutionnaire, 27.
Tribunat, 369.
Tribunaux, 6, 28.
Tronçon-Ducoudray, 103, 123, 43.
Troubles, 18, 19, 20, 101.
Trouvé, 212, 79, 87.
Truguet, 3, 5.
Turcs (les), 298, 99, 306, 42, 67. (Voyez la Porte.)
Turenne, 33, 369, 74.
Turin, 208, 24, 38, 75, 84, 300, 71.

U.

URBIN [fort d'], *page* 62.
Ulm, 176, 253, 373.

V.

VADIER, *pages* 78, 333.
Valence, 293, 94, 336.
Valenciennes 270.
Vanrobais, 354.
Vaublanc, 78, 117, 43, 333.
Vaubois, 184.
Vaucluse, 8 276.
Vauxmoret, 10.
Vauvilliers, 73.
Vendée [la], 16, 18, 26, 30, 197, 309, 23, 46.

Vendémiairistes, 73.
Vendôme, 26, 78.
Venise, 24, 93, 95, 98, 99, 144.
Vénitiens, 94, 104.
Verdier, 311.
Verninac, 83.
Véronne, 89, 91, 92, 94, 255.
Vers, 83, 107, 73, 243, 80.
Versailles, 319.
Vêpres sicilliennes, 92.
Victor [général], 104, 285, 300.
Vienne, 253, 55, 75.
Villaret-Joyeuse, 136, 43, 333.
Villetard, 312.
Vimard, *ibid.*
Visconti, 124.
Visites domiciliaires, 4.

W.

Wasington, *pages* 139, 59, 343.
Weissembourg, 270.
Wetzslaard, 151, 52
Wickham, 163.
Willot, 45, 74, 102, 09, 111, 37, 43, 88.
Wimphen, 254.
Worms, 25
Wurmser, 58, 59,
Wurtemberg [duc de], 28, 33.

Y.

York [duc d'], *pages* 308, 38.
Yvrée, 359.

Z.

Zurich, *pages* 186, 307.
Zurich [bataille de], 302, 06.

Fin de la table des matières du second volume.

ERRATA

DU PREMIER VOLUME.

Page 190 ligne 16, bandits, *lisez* bandes.
—— 286 —— 5, Morlet, *lisez* Morlot.
—— 300 —— 10, B... le subtil, *lisez* S... le subtil.
—— 308 —— 1re., Mesas, *lisez* Méras.

DU SECOND VODUME.

Page 29 ligne 26, Javoques, *lisez* Javogues.
—— 30 —— 20, même faute,
—— 35 —— 6, courre, *lisez* court.
—— 121 —— 10, Bouteilles, *lisez* Buirettes.
—— 135 —— 26, commission nommé, *lisez* commission nommée.
—— 312 —— 5, le 18, *lisez* le 15.
—— 227 —— 7, Jombert, *lisez* Joubert,
Lasnes, par-tout où se trouve ce nom, *lisez* Lannes.
Dessaix, par-tout où se trouve ce nom, *lisez* Desaix.
Jean-de-Brie, par-tout où se trouve ce nom, *lisez* Jean-de-Bry.
—— 374 —— 6, Laner, *lisez* Lauer.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

Author Lecomte, Pierre Charles
Title Mémorial de la Révolution de France. Vol.2
L4656m